

# DOCUMENT DE REFERENCE «ATTIJARI LEASING 2018»



التجاري ليزنغ  
Attijari Leasing

SA au capital de 27 500 000 dinars  
divisé en 2 750 000 actions de nominal  
10 dinars entièrement libérées

Siège social : Rue du Lac d'Anney – 1053 Les Berges du Lac  
RC : B125651997; Tel : 00 216 31 341 350 ; Fax : 00 216 70 022 289

Attijari Leasing a été notée «BB+» (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et « B » (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 24 mars 2016 et confirmée le 21 mars 2018

Ce Document de Référence a été enregistré par le CMF le 31 DEC 2018 sous le  
N° 10/011 / donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier  
relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques,  
permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est  
complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a  
été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après  
examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société  
n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

---

## Responsable de l'information

---

**Monsieur Jamel CHAMMEM**

Directeur chargé des activités supports d'Attijari Leasing  
Tel : 00 216 31 341 350 - Fax : 00 216 70 022 289

---

## Organisme Conseil chargé de l'élaboration du Document de Référence

---

**Attijari Finances Tunisie**



Rue du Lac d'Anney les Berges du Lac 1053 Tunis  
Tel : 00 216 31 341 300  
Fax : 00 216 71 965 615

Le présent Document de Référence est mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing,  
Rue du Lac d'Anney – 1053 Les Berges du Lac -Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et auprès  
d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie - 1053 les Berges du lac.

Décembre 2018



---

## ABREVIATIONS

---

<b>AFT</b>	Attijari Finances Tunisie
<b>ALM</b>	Assets and Liabilities Managment « Gestion Actif-Passif »
<b>BCT</b>	Banque Centrale de Tunisie
<b>BEI</b>	Banque Européenne d'Investissement
<b>BP</b>	Business Plan
<b>BPA</b>	Bénéfice Par Action
<b>BTP</b>	Bâtiments & Travaux Publics
<b>BVMT</b>	Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis
<b>CMF</b>	Conseil du Marché Financier
<b>CSC</b>	Code des Sociétés Commerciales
<b>CT</b>	Court Terme
<b>DT</b>	Dinar Tunisien
<b>GL</b>	Général Leasing
<b>FCP</b>	Fonds Commun de Placement
<b>HT</b>	Hors Taxes
<b>mDT</b>	Milliers de Dinars Tunisiens
<b>MDT</b>	Millions de Dinars Tunisiens
<b>MLT</b>	Moyen et Long Terme
<b>NC</b>	Norme comptable
<b>ns</b>	Non significatif
<b>PDM</b>	Part de marché
<b>PER</b>	<i>Price Earning Ratio</i>
<b>PNB</b>	Produit Net Bancaire
<b>ROA</b>	<i>Return On Assets</i>
<b>ROE</b>	<i>Return On Equity</i>
<b>SICAV</b>	Société d'Investissement à Capital Variable
<b>TCAM</b>	Taux de Croissance Annuel Moyen
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>VCN</b>	Valeur Comptable Nette
<b>%</b>	Pourcentage

---

<b>CHAPITRE 1</b>	<b>RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES .....</b>	<b>12</b>
I.	Responsables du Document de Référence .....	13
II.	Responsables du Contrôle des Comptes .....	14
II.1	Identité des Commissaires Aux Comptes au 31/12/2015, 31/12/2016 et au 31/12/2017 .....	14
II.2	Identité des commissaires au comptes au 30/06/2018 .....	14
II.3	Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015.....	14
II.4	Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016.....	14
II.5	Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2017.....	15
II.6	Extrait de l'avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018.....	19
II.7	Attestation des commissaires aux comptes.....	20
III.	Organisme Conseil responsable de l'élaboration du Document de Référence .....	21
IV.	Responsable de l'information.....	22
<b>CHAPITRE 2</b>	<b>RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT ATTIJARI LEASING ET SON CAPITAL .....</b>	<b>23</b>
I.	Renseignements de caractère général concernant Attijari Leasing .....	24
I.1	Cadre général.....	24
I.2	Cadre législatif et réglementaire.....	25
I.3	Clauses statutaires particulières .....	25
II.	Renseignements de caractère général concernant le capital d'Attijari Leasing .....	30
II.1	Renseignements de caractère général.....	30
II.2	Historique du capital et de l'actionariat.....	31
III.	Appartenance d'Attijari Leasing au Groupe Attijari bank.....	33
III.1	Présentation générale du Groupe Attijari bank au 31/12/2017 .....	34
III.2	Politique actuelle et future de financement inter sociétés du Groupe Attijari bank .....	45
III.3	Stratégie de développement du Groupe .....	45
III.4	Relations entre Attijari Leasing et les sociétés du Groupe Attijari bank au 31/12/2017 .....	46
III.5	Relations de la société Attijari Leasing avec les autres parties liées autres que les sociétés du groupe Attijari bank au 31/12/2017 .....	53
III.6	Politique de distribution de dividendes .....	57
III.7	Marché des titres d'Attijari Leasing .....	58
III.8	Notation.....	59
<b>CHAPITRE 3</b>	<b>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE D'ATTIJARI LEASING ET SON EVOLUTION .....</b>	<b>62</b>
I.	Aperçu du secteur du leasing tunisien.....	63
I.1	Cadre réglementaire .....	63
I.2	Historique .....	64
I.3	Présentation du secteur du crédit-bail tunisien.....	64
II.	Historique d'Attijari Leasing .....	64
III.	Description de l'activité d'Attijari Leasing au 31/12/2017 .....	66
III.1	Situation d'Attijari Leasing par rapport au secteur du leasing au 31/12/2017 .....	66
III.2	Evolution des approbations d'Attijari Leasing.....	66
III.3	Evolution des mises en force d'Attijari Leasing.....	67
III.4	Evolution des encours financiers d'Attijari Leasing.....	68
III.5	Analyse des engagements sur la clientèle sur les trois derniers exercices .....	69
III.6	Evolution de l'activité factoring .....	70
III.7	Composition de l'encours comptables en 2015, 2016 et 2017 .....	70
IV.	Description de l'activité d'Attijari Leasing au 30/06/2018 .....	71
IV.1	Situation d'Attijari Leasing par rapport au secteur du Leasing au 30/06/2018 .....	71
IV.2	Evolution des approbations d'Attijari Leasing.....	71
IV.3	Evolution des mises en force d'Attijari Leasing.....	72
IV.4	Evolution des encours financiers d'Attijari Leasing.....	73
IV.5	Analyse des engagements sur la clientèle sur la période allant du 30/06/2017 au 30/06/2018.....	74
IV.6	Evolution de l'activité factoring .....	75
V.	Description de l'activité d'Attijari Leasing au 30/09/2018 .....	76
V.1	Situation d'Attijari Leasing par rapport au secteur du Leasing au 30/09/2018 .....	76
V.2	Evolution des approbations d'Attijari Leasing.....	76
V.3	Evolution des mises en force d'Attijari Leasing.....	77
V.4	Evolution des encours financiers d'Attijari Leasing.....	78
VI.	Organisation d'Attijari Leasing .....	80
VI.1	Procédures générales.....	80
VI.2	Organigramme fonctionnel d'Attijari Leasing .....	81
VII.	Contrôle interne .....	85

VIII.	Système d'information .....	87
VIII.1	Le parc informatique.....	87
VIII.2	La connectivité .....	87
VIII.3	La sécurité du matériel .....	87
VIII.4	Les logiciels .....	88
IX.	Politique sociale et effectifs de la société .....	89
IX.1	Politique de recrutement.....	89
IX.2	Politique de formation .....	89
IX.3	Politique d'intéressement.....	89
IX.4	Evolution des effectifs.....	89
X.	Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité d'Attijari Leasing .....	91
X.1	Le risque de taux.....	91
X.2	Le risque de liquidité.....	91
X.3	Le risque de contrepartie (ou de crédit) .....	91
X.4	Le risque de marché.....	92
X.5	Le risque de règlement .....	92
X.6	Le risque opérationnel .....	92
X.7	Le risque de gouvernance .....	93
XI.	Dépendance d'Attijari Leasing.....	93
XI.1	Dépendance de la société au 31/12/2017 .....	93
XI.2	Dépendance de la société au 30/06/2018 .....	94
XII.	Litiges et arbitrages .....	95
XIII.	Politique d'investissement .....	96
XIV.	Analyse SWOT .....	96
XV.	Orientations stratégiques et politique de développement .....	97
<b>CHAPITRE 4 PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE – RESULTATS.....</b>		<b>98</b>
I.	Patrimoine d'Attijari Leasing au 31/12/2017 .....	99
I.1	Créances sur la clientèle de leasing au 31/12/2017.....	99
I.2	Acheteurs factorés.....	101
I.3	Portefeuille d'investissement au 31/12/2017.....	101
I.4	Valeurs immobilisées .....	102
II.	Patrimoine d'Attijari Leasing au 30/06/2018 .....	103
II.1	Créances sur la clientèle de leasing au 30/06/2018.....	103
II.2	Acheteurs factorés.....	105
II.3	Portefeuille d'investissement au 30/06/2018.....	105
II.4	Valeurs immobilisées .....	106
III.	Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2018.....	107
IV.	Etats financiers comparés au 31 Décembre 2017 .....	108
IV.1	Bilans comparés au 31/12/2017 .....	109
IV.2	Etats des engagements Hors Bilan comparés au 31/12/2017 .....	110
IV.3	Etats de résultat comparés au 31/12/2017 .....	111
IV.4	Etats de flux de trésorerie comparés au 31/12/2017 .....	112
IV.5	Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2017.....	113
IV.6	Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers arrêtés au 31/12/2017.....	165
IV.7	Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif à l'exercice 2017.....	176
IV.8	Rapport spécial des Commissaires Aux Comptes relatif à l'exercice 2017 .....	181
V.	Analyse de la situation financière d'Attijari Leasing au 31/12/2017 .....	186
V.1	Les engagements financiers au 31/12/2017 .....	186
V.2	Encours des crédits contractés par Attijari Leasing au 31/12/2017 .....	187
V.3	Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31/12/2017 .....	189
V.4	Tableau de mouvements des capitaux propres au 31/12/2017 .....	190
V.5	Affectation des résultats des trois derniers exercices .....	191
V.6	Evolution des revenus et du résultat d'exploitation .....	191
V.7	Evolution du résultat net .....	191
V.8	Evolution des dividendes .....	192
V.9	Evolution de la marge brute d'autofinancement .....	192
V.10	Indicateurs de gestion et ratios .....	192
VI.	Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018.....	194
VI.1	Bilans arrêtés au 30/06/2018.....	195
VI.2	Etats des engagements Hors Bilan au 30/06/2018 .....	196

VI.3	Etats de résultat arrêté au 30/06/2018 .....	197
VI.4	Etats de flux de trésorerie arrêtés au 30/06/2018.....	198
VI.5	Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018 .....	199
VI.6	Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018 .....	249
VI.7	Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018.....	252
VII.	Analyse de la situation financière d'Attijari Leasing au 30/06/2018 .....	254
VII.1	Les engagements financiers au 30/06/2018 .....	254
VII.2	Encours des crédits contractés par Attijari Leasing au 30/06/2018.....	255
VII.3	Soldes intermédiaires de gestion comparés au 30/06/2018 .....	258
VII.4	Tableau de mouvements des capitaux propres au 30/06/2018 .....	259
VII.5	Evolution des revenus et du résultat d'exploitation .....	260
VII.6	Evolution du résultat net .....	260
VII.7	Evolution de la marge brute d'autofinancement .....	260
VII.8	Indicateurs de gestion et ratios .....	261
VIII.	Comportement boursier de la valeur Attijari Leasing.....	262
<b>CHAPITRE 5    ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES .....</b>		<b>263</b>
I.	Conseil d'Administration .....	264
I.1	Membres des organes d'administration .....	264
I.2	Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la Société .....	264
I.3	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'Administration et de Direction.....	265
I.4	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés.....	265
I.5	Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans les sociétés qu'ils représentent .....	265
II.	Intérêts des dirigeants dans la Société .....	266
II.1	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'Administration et de Direction au titre de l'exercice 2017 .....	266
II.2	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'Administration et de direction au 31/12/2017 .....	266
III.	Organes de contrôle.....	267
III.1	Identité des Commissaires Aux Comptes au 31/12/2017 .....	267
III.2	Identité des Commissaires Aux Comptes au 30/06/2018 .....	267
IV.	Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration ou de Direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital .....	268
<b>CHAPITRE 6    RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR .....</b>		<b>270</b>
I.	Evolution récente et stratégie future .....	271
I.1	Evolution récente.....	271
I.2	Stratégie future.....	271
I.3	Note sur les principaux changements des prévisions par rapport au dernier Document de référence .....	271
II.	Perspectives d'avenir.....	272
II.1	Analyse des écarts enregistres et des modifications opérées au niveau des prévisions 2017-2021 .....	272
II.2	Analyse des performances réalisées au 30 septembre 2018 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2018 .....	274
II.3	Hypothèses retenues .....	274
II.4	Etats Financiers prévisionnels .....	281
II.5	Ratios prévisionnels .....	284
III.	Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2018 à 2022.....	286

## PREAMBULE

En application des dispositions du Règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'Appel Public à l'Epargne<sup>1</sup>, le présent Document de Référence porte notamment sur la présentation de l'Emetteur, son patrimoine, son organisation, son activité, sa situation financière, ses performances et ses perspectives.

Ledit Document de Référence a été préparé par Attijari Finances Tunisie conformément à l'annexe 1 du Règlement Général du Conseil du Marché Financier relatif à l'Appel Public à l'Epargne.

Le contenu de ce Document de Référence a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par la Direction Générale d'Attijari Leasing ;
- Etats financiers individuels d'Attijari Leasing pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Etats financiers intermédiaires d'Attijari Leasing arrêtés au 30/06/2017 ainsi qu'au 30/06/2018 ;
- Etats financiers individuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 des filiales d'Attijari bank qui se présentent comme suit :
  - ✓ Attijari Intermédiation ;
  - ✓ Attijari Recouvrement ;
  - ✓ Attijari SICAR ;
  - ✓ Attijari Leasing ;
  - ✓ Attijari Immobilière ;
  - ✓ Attijari Finances Tunisie ;
  - ✓ Attijari Gestion ;
  - ✓ Attijari Obligataire SICAV ;
  - ✓ Générale Tunisienne d'Informatique ;
  - ✓ Générale Immobilière du Sud ;
  - ✓ Attijari Assurances.
- Procès-verbaux des Conseils d'Administration d'Attijari Leasing pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016, 2017 et jusqu'à l'exercice en cours ;
- Procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaires et des Assemblées Générales Extraordinaires pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016, 2017 et jusqu'à l'exercice en cours ;
- Rapports de Gestion d'Attijari Leasing pour les exercices clos au 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Rapports des Commissaires Aux Comptes relatifs aux états financiers individuels d'Attijari Leasing pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Rapports des Commissaires Aux Comptes relatifs aux états financiers individuels des filiales d'Attijari bank pour l'exercice clos aux 31 décembre 2017 ;
- Etats financiers prévisionnels relatifs à la période 2018-2022 accompagnés de l'avis des Commissaires Aux Comptes .

Ce Document de Référence doit être tenu à la disposition du public au siège d'Attijari Leasing et auprès d'Attijari Intermédiation selon les modalités suivantes :

- disponible à tout moment au siège social d'Attijari Leasing et Attijari Intermédiation ;
- disponible sur le site du CMF ([www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)).

<sup>1</sup> Tel que visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 17/11/2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des Finances du 07/04/2001, du 24/09/2005, du 12/07/2006, du 17/09/2008 et du 16/10/2009.

## PRESENTATION RESUMEE D'ATTIJARI LEASING

Attijari Leasing a été créée en décembre 1994 sous la dénomination de Général Leasing avec un capital initial de 5 000 000 DT, porté à 7 500 000 DT en mars 1999.

La société a été introduite à la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis en juillet 1999 par une offre publique de vente portant sur 225 000 titres soit 30,0% du capital ce qui lui a permis de bénéficier d'un taux d'impôt sur les sociétés réduit à 20,0% pour une période de 5 ans à partir de l'année d'ouverture du capital et ce, dans le cadre des dispositions de l'article 2 de la loi n° 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier. Cet avantage a pris fin avec la clôture de l'exercice 2003.

Attijari Leasing a pour activité principale la réalisation des opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles ainsi que le factoring qui a démarré en juillet 2002 et qui assure le suivi de l'encours commercial, la gestion du poste client et le financement à court terme des entreprises.

En avril 2000, le capital social de la société a été porté à 10,0 MDT.

En 2005, Attijari Leasing a commencé à connaître des difficultés. En effet, suite à la requalification de certaines opérations réalisées par la société, l'administration fiscale a effectué un contrôle portant sur les exercices 2001 à 2004. Ce contrôle a généré une dette fiscale définitive d'un montant de 4,9 MDT, payable sur 7 ans. De ce fait, Attijari Leasing, a vu ses comptes lourdement plombés par la constitution d'une provision pour risque fiscal suite au redressement intervenu en juillet 2005 au titre de la TVA relative au financement du matériel spécifique effectué durant les exercices 2003 et 2004.

L'irrecevabilité de la qualification de « leasing » par l'administration fiscale au titre des transactions précitées du fait de l'inexistence d'une partie importante de matériels, a mis à la charge d'Attijari Leasing, la TVA déduite à tort par elle. Ces événements ont perturbé sensiblement l'activité d'Attijari Leasing au cours des exercices 2004, 2005 et 2006.

En décembre 2005 et dans le cadre du développement des activités de la société, de consolidation de ses capitaux permanents et en vue de se conformer aux obligations des autorités de tutelle en ce qui concerne les ratios spécifiques au secteur de leasing, le capital d'Attijari Leasing a été porté à 12,5 MDT.

En janvier 2008, et afin de se conformer aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et de l'article 20 de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédit, et en vue de résorber une partie des pertes antérieures qui plombent le bilan de la société, le capital social d'Attijari Leasing a été réduit à concurrence de 3,750 MDT en le portant de 12,5 MDT à 8,750 MDT, et ce par l'annulation de 375 000 actions de nominal 10 dinars chacune. Cette réduction du capital a été suivie d'une augmentation le portant de 8,750 MDT à 21,250 MDT. Cette opération s'est inscrite dans le cadre de la recapitalisation de la société et de la consolidation de ses fonds propres en vue de se conformer aux obligations légales et à celles des autorités de tutelle en ce qui concerne les ratios spécifiques au secteur de leasing.

Suite à la promulgation de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, plusieurs dispositions ont été introduites touchant notamment la bonne gouvernance, le capital minimum exigé pour exercer l'activité, le contrôle, les seuils de participation dans d'autres sociétés, etc..., avec l'imposition de délais bien déterminés pour respecter ces nouvelles dispositions.

Dans ce cadre, la société Attijari Leasing a mis en place les dispositions ci-dessous et ce, en vue de se conformer aux nouvelles exigences de la loi susmentionnée et à régulariser sa situation :

- Démission de M. Moez TERZI, Directeur Général d'Attijari Leasing, de son poste d'administrateur de la Société, telle que mentionnée au niveau de l'**AGO du 28/04/2017** ;
- Décision d'augmentation de capital de la société Attijari Leasing, telle qu'approuvée par l'**AGE du 28/04/2017**, portant le capital de 21 250 000 DT à 27 500 000 DT.

En 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6 250 000 DT pour le porter de 21 250 000 DT à 27 500 000 DT et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3 750 000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1er janvier 2017.
- Par apport en numéraire pour un montant de 2 500 000 DT par la création de 250 000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8 DT de prime d'émission, portant jouissance au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

#### **Activité d'Attijari Leasing au 31 décembre 2017 :**

L'activité d'Attijari Leasing continue, en 2017, à enregistrer une évolution importante et ce, au niveau des :

- Approbations qui s'établissent à 369 MDT en 2017 contre 327 MDT en 2016 enregistrant ainsi une croissance de 12,9% par rapport à 2016 et un taux de croissance annuel moyen de 16,1% sur la période 2015-2017 ;
- Mises en force qui s'établissent à 280 MDT en 2017 contre 251 MDT en 2016 enregistrant ainsi une hausse de 11,7% par rapport à 2016 et une croissance annuelle moyenne de 13,9% sur la période 2015-2017 ;
- Encours financiers qui réalisent une progression de 10,3% au titre de l'exercice 2017, s'établissant à 499 MDT contre 452 MDT en 2016. Sur la période 2015-2017, les encours financiers enregistrent une croissance annuelle moyenne de 10,6%.

En MDT	2015	2016	2017	Var.16/15 en %	Var.17/16 en %
Approbations	274	327	369	19,5%	12,9%
Mises en force	216	251	280	16,1%	11,7%
Encours financiers	408	452	499	11,0%	10,3%

Concernant l'activité de factoring, 2<sup>ème</sup> ligne de métier développée par Attijari Leasing, la Société a dégagé au titre de l'exercice 2017 un montant total relatif aux Acheteurs Factorés de 14 197 mDT contre 11 633 mDT en 2016 soit une augmentation de 22,0%.

Au titre de l'exercice 2017, le département de factoring a dégagé un total produit de 1 497 mDT en hausse de 28,2% par rapport à 2016.

Le total revenu de l'activité factoring en 2017 se répartit comme suit :

En mDT	2015	2016	2017	Var.16/15 en %	Var.17/16 en %
<b>Acheteurs Factorés</b>	<b>8 790</b>	<b>11 633</b>	<b>14 197</b>	<b>32,4%</b>	<b>22,0%</b>
Commissions de factoring	290	345	373	18,9%	8,0%
Commissions de financement	642	823	1 124	28,2%	36,6%
<b>Total des produits de factoring</b>	<b>932</b>	<b>1 169</b>	<b>1 497</b>	<b>25,3%</b>	<b>28,2%</b>

## Créances classées au 31 décembre 2017

Les tableaux suivants donnent l'évolution comparée des créances classées au cours des trois dernières années.

En mDT	2015	2016	2017	Var.16/15 en %	Var.17/16 en %
<b>Total des engagements sur la clientèle (a)</b>	<b>468 115</b>	<b>511 238</b>	<b>557 815</b>	<b>9,2%</b>	<b>9,1%</b>
<b>Montant des engagements courants sur la clientèle</b>	<b>421 609</b>	<b>461 523</b>	<b>505 207</b>	<b>9,5%</b>	<b>9,5%</b>
<b>Montant des créances classées leasing (b)</b>	<b>46 506</b>	<b>49 715</b>	<b>52 608</b>	<b>6,9%</b>	<b>5,8%</b>
Dont actifs classe 4	35 108	36 392	37 050	3,7%	1,8%
Dont actifs classe 3	5 713	6 084	8 677	6,5%	42,6%
Dont actifs classe 2	5 685	7 239	6 881	27,3%	(4,9%)
<b>Provisions + agios réservés (c)</b>	<b>31 367</b>	<b>33 543</b>	<b>34 356</b>	<b>6,9%</b>	<b>2,4%</b>
Provisions	28 201	30 255	31 001	7,3%	2,5%
Agios réservés	3 165	3 288	3 355	3,9%	2,0%
<b>Ratio des créances classées (b/a)</b>	<b>9,93%</b>	<b>9,72%</b>	<b>9,43%</b>		
<b>Taux de couverture des créances classées (c/b)</b>	<b>67,45%</b>	<b>67,47%</b>	<b>65,30%</b>		

## Activité d'Attijari Leasing au 30/06/2018 :

L'activité d'Attijari Leasing continue, au 30/06/2018, à enregistrer une évolution importante et ce, au niveau des :

- Approbations qui s'établissent à 184 MDT au 30/06/2018 contre 175 MDT au 30/06/2017 enregistrant ainsi une croissance de 5,1% ;
- Mises en force qui s'établissent à 143 MDT au 30/06/2018 contre 135 MDT au 30/06/2017 enregistrant ainsi une hausse de 6,0% ;
- Encours financiers qui s'établissent à 514 MDT au 30/06/2018 contre 469 MDT au 30/06/2017 enregistrant ainsi une hausse de 9,5%.

En MDT	30/06/2017	30/06/2018	31/12/2017	Var. S1 2018 –S1 2017 en %
Approbations	175	184	369	5,1%
Mises en force	135	143	280	6,0%
Encours financiers	469	514	499	9,5%

Concernant l'activité de factoring, 2<sup>ème</sup> ligne de métier développée par Attijari Leasing, la Société a dégagé au 30/06/2018 un montant total relatif aux Acheteurs Factorés de 14 520 mDT contre 11 020 mDT au 30/06/2017 soit une augmentation de 31,8%.

Au 30/06/2018, le département de factoring a dégagé un total produit de 872 mDT en hausse de 34,1% par rapport 30/06/2017.

Le total revenu de l'activité factoring au 30/06/2018 se répartit comme suit :

En mDT	30/06/2017	30/06/2018	31/12/2017	Var.S1 2018/S1 2017 En %
<b>Acheteurs Factorés</b>	<b>11 020</b>	<b>14 520</b>	<b>14 197</b>	<b>31,8%</b>
Commissions de factoring	157	188	373	19,4%
Commissions de financement	493	684	1 124	38,9%
<b>Total des produits de factoring</b>	<b>650</b>	<b>872</b>	<b>1 497</b>	<b>34,1%</b>

### Créances classées au 30/06/2018

L'évolution comparée des créances classées au cours de la période allant du 30/06/2017 au 30/06/2018 se présente comme suit :

En mDT	30/06/2017	30/06/2018	31/12/2017	Var. S1 2018 – S1 2017 en %
<b>Total des engagements sur la clientèle (a)</b>	<b>530 888</b>	<b>571 305</b>	<b>557 815</b>	<b>7,6%</b>
<b>Montant des engagements courants sur la clientèle</b>	<b>474 048</b>	<b>513 190</b>	<b>505 207</b>	<b>8,3%</b>
<b>Montant des créances classées leasing (b)</b>	<b>56 841</b>	<b>58 115</b>	<b>52 608</b>	<b>2,2%</b>
Dont actifs classe 4	36 223	39 305	37 050	8,5%
Dont actifs classe 3	8 086	6 467	8 677	(20,0)%
Dont actifs classe 2	12 532	12 343	6 881	(1,5)%
<b>Provisions + agios réservés (c)</b>	<b>34 374</b>	<b>34 743</b>	<b>34 356</b>	<b>1,1%</b>
Provisions	30 839	31 171	31 001	1,1%
Agios réservés	3 535	3 572	3 355	1,1%
<b>Ratio des créances classées (b/a)</b>	<b>10,71%</b>	<b>10,17%</b>	<b>9,43%</b>	
<b>Taux de couverture des créances classées (c/b)</b>	<b>60,48%</b>	<b>59,78%</b>	<b>65,30%</b>	

### Indicateurs d'activité d'Attijari Leasing relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018

Les indicateurs d'activité relatifs à Attijari Leasing au 30/09/2018 se présentent comme suit :

En mDT	30/09/2018
Mises en force	188 999
Intérêts bruts de Leasing & Factoring	39 339
Structure des ressources	469 137
Capitaux propres (hors résultat net)	46 566
Produits nets de Leasing	13 666
Engagements sur la clientèle	563 870
Engagements classés	60 778
Total charges d'exploitation hors provisions	7 474

### Notation d'Attijari Leasing

En date du **21 mars 2018**, l'agence de notation internationale Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à la société tunisienne « Attijari Leasing » à '**BB+ (tun)**' et la note nationale à court terme à 'B (tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est **Stable**.

Les notes nationales attribuées à « Attijari Leasing » sont fondées sur son intégration dans le groupe marocain « Attijariwafa Bank » (AWB, 'BB+' / Stable / 'B') à travers sa filiale tunisienne, « Attijari Bank » Tunisie (ABT).

Les notes attribuées à Attijari Leasing sont fondées sur son appartenance au groupe Attijariwafa Bank. Tout changement notable de l'actionnariat d'Attijari Leasing, de son importance stratégique pour Attijariwafa Bank ou de la solidité financière de cette dernière pourrait conduire à une révision des notes d'Attijari Leasing.

Le tableau suivant décrit l'évolution des notes attribuées à la société Attijari Leasing depuis mars 1999 :

Date de modification	Note Court Terme	Note Long Terme	Perspective de la note LT
12/03/1999	F2	BBB+	
20/07/2000	F2	BBB+	
27/03/2003	F2	BBB+	
16/06/2003	F3	BBB	Négative
16/04/2004	F3	BBB	Négative
08/04/2005	F3	BBB-	Stable
03/06/2005	F3	BBB-	
06/10/2005	B	BB-	
26/04/2006	B	B+	Stable
08/02/2008	B	B+	
11/08/2008	B	BB+	Stable
26/06/2009	B	BB+	Stable
11/05/2010	B	BB+	Stable
09/02/2011	B	BB+	Stable
01/07/2011	B	BB+	Stable
07/09/2011	B	BB+	Stable
04/07/2012	B	BB+	Stable
13/02/2013	B	BB+	Stable
07/02/2014	B	BB+	Stable
14/03/2014	B	BB+	Stable
06/02/2015	B	BB+	Stable
24/03/2016	B	BB+	Stable
02/06/2017	B	BB+	Stable
21/03/2018	B	BB+	Stable

## **Chapitre 1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES**

## I. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

<b>Identité</b>	<b>M. Moez TERZI</b>	<b>M. Khaled BEN JEMAA</b>
<b>Fonction</b>	Directeur Général d'Attijari Leasing	Président du Conseil d'Administration
<b>Adresse</b>	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac - Tunis	48, Avenue Khair-Eddine pacha - 1002 Tunis
<b>Numéro de téléphone</b>	00 216 31 341 350	00 216 71 901 340
<b>Numéro de fax</b>	00 216 70 022 289	00 216 71 905 561
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:Moez.terzi@attijarileasing.com.tn">Moez.terzi@attijarileasing.com.tn</a>	<a href="mailto:Khaled.benjema@planet.tn">Khaled.benjema@planet.tn</a>

### ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

« A notre connaissance, les données du présent Document de Référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. ».

M. Moez TERZI  
Directeur Général  
Attijari Leasing

M. Khaled BEN JEMAA  
Président du Conseil d'Administration  
Attijari Leasing



## II. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

### II.1 IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2015, 31/12/2016 ET AU 31/12/2017

Dénomination ou raison sociale	FINOR	Cabinet Walid BEN AYED
Représentant légal	<b>M. Mustapha MEDHIOUB</b>	<b>M. Walid BEN AYED</b>
Adresse	Immeuble International City Center-Tour des bureaux, Centre Urbain Nord de Tunis 1082 Tunis	29, Avenue de l'indépendance- Résidence Meriem- Bloc B Bureau n°417 2080 Ariana
Numéro de téléphone	00 216 70 728 450	00 216 71 841 110
Numéro de fax	00 216 70 728 405	00 216 71 841 160
Adresse électronique	<a href="mailto:administration@finor.com.tn">administration@finor.com.tn</a> <a href="mailto:mustapha.medhioub@finor.com.tn">mustapha.medhioub@finor.com.tn</a>	<a href="mailto:benayed_walid@yahoo.fr">benayed_walid@yahoo.fr</a>
Mandat*	<b>2015-2017</b>	<b>2015-2017</b>

\* Mandat renouvelé par l'AGO du 26/05/2015

### II.2 IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 30/06/2018

Dénomination ou raison sociale	ECC MAZARS	Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Représentant légal	<b>M. Borhen CHEBBI</b>	<b>Mme. Sonia KETARI LOUZIR</b>
Adresse	Immeuble Mazars, Rue Ghar el Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Immeuble Illiade, Rue du Lac Oubeira, Les Berges du Lac 1053 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 71 963 380	00 216 36 400 900
Numéro de fax	00 216 71 964 380	00 216 36 050 900
Adresse électronique	<a href="mailto:borhen.chebbi@mazars.tn">borhen.chebbi@mazars.tn</a>	<a href="mailto:slouzir@deloitte.tn">slouzir@deloitte.tn</a>
Mandat*	<b>2018-2020</b>	<b>2018-2020</b>

\*Nomination approuvée par l'AGO du 19/04/2018

### II.3 OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2015

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2015 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet Walid BEN AYED représenté par M. Walid BEN AYED et la société FINOR représentée par M. Mustapha MEDHIOUB, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves ni observations.

### II.4 EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2016

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet Walid BEN AYED représenté par M. Walid BEN AYED et la société FINOR représentée par M. Mustapha MEDHIOUB, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves et avec observation.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

#### « Opinion sur les états financiers :

A notre avis, les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Paragraphe d'observation :**

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n° 3-4 dont le contenu indique que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er Janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Une première notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Juillet 2016 et la société a formulé, en septembre 2016, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale et a présenté ses observations et arguments justifiant la régularité de sa situation fiscale et la sincérité de ses déclarations.

Le dénouement de cette opération a eu lieu en 2017 sans recours juridictionnel et a eu pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 386.800 DT et de réduire les crédits de la TVA et de l'impôt sur les sociétés pour un total de 2.027.477 DT.

A ce titre, et compte tenu de l'effet des corrections symétriques qui en découlent, la société a constitué les provisions requises permettant de couvrir les risques rattachés à ces redressements et ce, pour un montant de 900.000 DT.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

### **Vérifications et informations spécifiques :**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société Attijari Leasing eu égard à la réglementation en vigueur. »

## **II.5 EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2017**

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet Walid BEN AYED représenté par M. Walid BEN AYED et la société FINOR représentée par M. Mustapha MEDHIOUB, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves ni observations. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

### **« I- Rapport sur l'audit des états financiers :**

#### **Opinion :**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Attijari Leasing qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 557.518.781 DT, un bénéfice net de 6.472.857 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 4.605.536 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et

de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Questions clés de l'audit :**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

#### Dépréciation des créances :

En tant qu'établissement financier, la société Attijari Leasing est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2017, les créances s'élèvent à 553 332 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 33 695 KDT et les agios réservés ont atteint 3 355 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

#### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;

- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- Vérifier que les ajustements proposés ont été pris en compte par la société.

#### **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des

procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la

responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

#### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. »

## **II.6 EXTRAIT DE L'AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2018**

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Mme. Sonia KETARI LOUZIR et le cabinet ECC MAZARS représenté par Borhen CHEBBI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes déclarent :

#### **« Etendue de l'examen limité :**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité des informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### **Conclusion :**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « Attijari Leasing » au 30 juin 2018, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie».

## II.7 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent Document de Référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. ».

### Les Co-commissaires aux Comptes

M. Borhen CHEBBI  
ECC MAZARS



Mme. Sonia KETARI LOUZIR  
Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte  
Touche Tohmatsu Limited



**ECC MAZARS**  
Imm. MAZARS, Îlot de Lac Oubéira 2<sup>e</sup> Etage  
Les Berges du Lac 1039 Tunis  
Tél: 00 216 71 26 35 30  
Fax: 00 216 71 96 43 63

**CABINET MS LOUZIR**  
Rue Lac Oubéira – Immeuble Illyade  
1053 Les Berges du Lac – Tunis  
Tél : 36 400 9000 – 36 400 902  
Fax : 36 050 9000  
MF : 587570N/A/M/0000



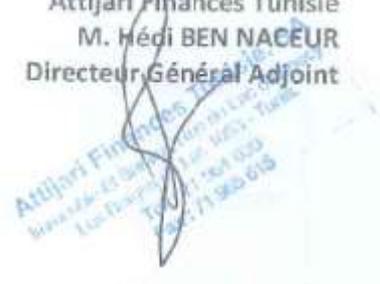
### III. ORGANISME CONSEIL RESPONSABLE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

Dénomination ou raison sociale	Attijari Finances Tunisie
Représentant légal	<b>M. Hédi BEN NACEUR</b>
Fonction	Directeur Général Adjoint
Adresse	Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1 053 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 71 964 039 – 00 216 31 341 301
Numéro de fax	00 216 71 965 615
Adresse électronique	<a href="mailto:h.bennaceur@attijari.tn">h.bennaceur@attijari.tn</a>

#### ATTESTATION DE L'ORGANISME CONSEIL AUPRES D'ATTIJARI LEASING

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité du présent Document de Référence ».

Attijari Finances Tunisie  
M. Hédi BEN NACEUR  
Directeur Général Adjoint



#### IV. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Identité	M. Jamel CHAMMEM
Fonction	Directeur chargé des activités supports d'Attijari Leasing
Adresse	Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac -Tunis
Numéro de téléphone	00 216 31 341 350
Numéro de fax	00 216 70 022 289
Adresse électronique	<a href="mailto:jamel.chammem@attijarileasing.com.tn">jamel.chammem@attijarileasing.com.tn</a>



1 DEC. 2013



## **Chapitre 2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT ATTIJARI LEASING ET SON CAPITAL**

## I. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT ATTIJARI LEASING

### I.1 CADRE GENERAL

<b>Dénomination sociale</b>	Attijari Leasing
<b>Nationalité</b>	Tunisienne
<b>Siège social</b>	Rue du Lac d'Annecy, 1053 Les Berges du Lac
<b>Téléphone</b>	00 216 31 34 13 50
<b>Fax</b>	00 216 70 022 289
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:attijari.leasing@planet.tn">attijari.leasing@planet.tn</a>
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme
<b>Date de constitution</b>	13 Décembre 1994
<b>Durée de vie</b>	99 ans
<b>Objet social</b>	<p>La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche ou de service.</p> <p>Elle peut effectuer aussi des opérations d'affacturage (factoring).</p> <p>Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales et mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.</p> <p>La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achats de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.</p>
<b>Registre du Commerce</b>	B 125651997
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année
<b>Capital social</b>	27 500 000 dinars divisé en 2 750 000 actions de nominal 10 dinars entièrement libérées.
<b>Tribunal compétant en cas de litige</b>	Tunis
<b>Régime fiscal applicable</b>	<p>Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994.</p> <p>La loi n° 2000-98 du 25 décembre 2000, portant loi de finances pour l'année 2001, notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés du leasing.</p> <p>La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008 notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.</p> <p>Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.</p>
<b>Matricule fiscal</b>	496311P/A/M/000
<b>Lieu de consultation des documents relatifs à la société</b>	Siège social de la société, sise à la Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac.
<b>Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing</b>	<p>M. Jamel CHAMMEM Directeur chargé des activités supports d'Attijari Leasing Tél. : 00 216 31 34 13 50 Fax : 00 216 70 022 289 E mail : <a href="mailto:jamel.chammem@attijarileasing.com.tn">jamel.chammem@attijarileasing.com.tn</a></p>

## **I.2 CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE**

### **I.2.1 Législation de droit commun applicable**

Attijari Leasing, est une société anonyme régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relatives au leasing.

### **I.2.2 Législation boursière applicable**

De par sa cotation sur la place de Tunis, la société Attijari Leasing est soumise aux dispositions légales et réglementaires régissant le marché financier, notamment :

- La loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n° 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier telle que modifiée par la loi de finance n° 2001-123 du 28 décembre 2001 et n° 2004-90 du 31 décembre 2004, la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières et la loi n° 2009-64 du 12 août 2009 portant promulgation du code des prestations des services financiers aux non résidents ;
- La loi n° 2000-35 du 21 mars 2000 relative à la dématérialisation des titres ;
- La loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières ;
- Le Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 13 février 1997 et modifié par les arrêtés du Ministre des Finances du 09 septembre 1999, du 24 septembre 2005, du 24 septembre 2007 et du 15 avril 2008 ;
- Le Règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'Appel Public à l'Épargne tel que visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des Finances du 07 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009 ;
- Le Règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel que visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 28 août 2006 et modifié par le Règlement du Conseil du Marché Financier relatif au dépositaire central des titres visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 12 janvier 2016.

## **I.3 CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES**

### **I.3.1 Répartition des bénéfices - Dividendes**

L'article 44 des statuts stipule que :

« Le résultat comptable net est dégagé conformément à la législation comptable en vigueur.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction :

- De 5% du bénéfice déterminé par la loi au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième ;
- D'une réserve prescrite par des textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- Les réserves statutaires.

Sur ce bénéfice distribuable pourra être prélevé :

- La somme nécessaire pour servir aux actions un premier dividende de 6% (Six pour cent) sur le capital libéré et non amorti, sans que les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes, si les bénéfices d'une année n'en permettent pas le paiement.
- Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire aura le droit, sur proposition du Conseil d'Administration, de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercices suivant.
- Le surplus pourra être servi aux actionnaires à titre de superdividende.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de trois mois à partir de la décision de l'assemblée générale.

Ceux non réclamés dans les cinq ans de la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui ayant approuvée sa distribution, seront prescrits.»

### **1.3.2 Dispositions communes aux Assemblées Ordinaires et Extraordinaires**

L'article 29 des statuts stipule que :

« L'Assemblée Générale, régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une Assemblée Extraordinaire si elle réunit les conditions nécessaires.

Les délibérations de l'Assemblée, régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables.»

#### **a) Convocation des Assemblées**

L'article 30 des statuts stipule que :

« Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Conseil d'Administration dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice au jour, heure et lieu indiqués par l'avis de convocation et ce pour :

- Contrôler les actes de gestion de la société ;
- Approuver, selon les cas, les comptes de l'exercice écoulé ;
- Prendre les décisions relatives aux résultats après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes et du Conseil d'Administration.

Les Assemblées Générales peuvent être convoquées extraordinairement, soit par le Conseil d'Administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire nommé par le tribunal, en cas d'urgence. D'autre part, le conseil est tenu de convoquer l'Assemblée Générale lorsque la demande lui en est adressée par un ou plusieurs actionnaires représentant 3 % au moins du capital social, soit par le liquidateur, soit par le ou les actionnaires détenant la majorité du capital après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

L'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, dont l'un en langue arabe, dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour et l'adresse à laquelle tout document afférent à l'Assemblée sera déposé pour consultation au siège social de la société. »

## **b) Droit des actions**

L'article 14 des statuts stipule que :

« Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises. »

## **c) Droit de siéger à une Assemblée Générale**

L'article 31 des statuts stipule que :

« Les titulaires de dix actions, libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister aux Assemblées Générales Ordinaires sur justification de leur identité ou s'y faire représenter (article 279 CSC).

Les titulaires de moins de dix actions peuvent se regrouper et se faire représenter par l'un d'eux muni des pouvoirs nécessaires. »

## **d) Règlement des Assemblées Générales**

L'article 33 des statuts stipule que :

« L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou en cas d'empêchement par un autre administrateur désigné spécialement à cet effet par le Conseil d'Administration.

En cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration (commissaires aux comptes, Liquidateur, actionnaire ou groupe d'actionnaires détenant 3% du capital et tout intéressé en cas d'urgence), c'est la personne ayant fait la convocation qui préside l'Assemblée.

Le président de l'Assemblée Générale est assisté de deux scrutateurs, et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'Assemblée (article 281 CSC).

Il est tenu une feuille de présence, laquelle contient les noms et domiciles des actionnaires, présents ou représentés et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires et certifiée par le bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant. »

## **e) Ordre du jour de l'Assemblée**

L'article 34 des statuts stipule que :

« L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pour cent (05 %) du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour. Ces projets sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale après avoir adressé par le ou les actionnaires précités à la société une lettre recommandée avec accusé de réception.

La demande doit être adressée avant la tenue de la première Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour. Toutefois l'Assemblée Générale peut, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration et procéder à leur remplacement.

Une décision d'intenter une action en responsabilité contre les membres du Conseil d'Administration peut être prise par l'Assemblée Générale même si son objet ne figure pas à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ne peut être modifié sur deuxième convocation.»

## **f) Droit de vote à l'Assemblée Générale**

L'article 35 des statuts stipule que :

« Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les votes ont lieu soit à main levée, soit par appel nominatif, le scrutin est secret lorsqu'il est réclamé par des actionnaires représentant au moins le tiers du capital social présent ou représenté.

Aux Assemblées Générales Ordinaires, tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet.

Le vote n'est valable que s'il est reçu avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale et que si la signature est légalisée.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucun actionnaire ne peut voter à titre personnel ou par procuration lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société. »

### **g) Procès Verbal de l'Assemblée Générale**

L'article 36 des statuts stipule que :

« Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres composant le bureau ou tout au moins par la majorité d'entre eux. Le refus de l'un d'entre eux doit être mentionné.

Le procès verbal des délibérations de l'Assemblée Générale doit contenir les énonciations suivantes :

- La date et lieu de sa tenue.
- Le mode de convocation.
- L'ordre du jour.
- La composition du bureau.
- Le nombre d'actions participants au vote et le quorum atteint.
- Les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale.
- Un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Les copies ou extraits de ces procès verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés, soit par le Président du Conseil, soit par l'Administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président, soit par tout autre Administrateur.

Après dissolution de la Société et pendant la liquidation, ces copies ou extraits sont signées par un liquidateur ou, le cas échéant, le liquidateur unique. »

### **1.3.3 Constitution**

#### **a) Assemblée Générale Ordinaire**

L'article 37 des statuts stipule que :

« Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées extraordinairement), se composent de tous les actionnaires possédant au moins Dix actions libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le tiers au moins des actions donnant droit au vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée à nouveau selon les formes prescrites par l'article 30 ci-dessus. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées mais elles ne peuvent porter que sur les objets mis à l'ordre du jour de première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés. »

## **b) Assemblée Générale Extraordinaire**

L'article 39 des statuts stipule que :

« Outre l'application des dispositions prévues par l'article 325 et 326 du CSC, L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la moitié des voix des membres présents ou représentés.

Le texte des résolutions proposées doit être tenu à la disposition des actionnaires, au siège de la société, quinze jours au moins avant la date de la première réunion. »

### **1.3.4 Pouvoirs**

#### **a) Assemblée Générale Ordinaire**

L'article 38 des statuts stipule que :

« Est nulle de plein droit :

- l'Assemblée Générale Ordinaire portant approbation des états financiers et des comptes si elle n'est pas précédée par la présentation du rapport des commissaires aux comptes ;
- l'Assemblée dont la convocation n'a pas respecté des dispositions du Code des Sociétés Commerciales à moins que tous les actionnaires soient présents ou représentés ;
- l'Assemblée qui n'a pas prélevé cinq pour cent à titre de réserve légale s'il n'a pas encore atteint le dixième du capital social.

Les actionnaires détenant 10 % du capital social peuvent demander l'annulation des décisions contraires au statuts ou portant atteinte aux intérêts de la société, et prise dans l'intérêt d'un ou quelconques actionnaires ou au profit d'un tiers.

L'action en nullité se prescrit dans un délai d'un an à partir de la décision ou la disparition de la cause de la nullité avant de l'introduction de l'action ou avant jugement quant au fond en premier ressort. »

#### **b) Assemblée Générale Extraordinaire**

L'article 40 des statuts stipule que :

« L'Assemblée Générale Extraordinaire délibère sur l'initiative et la proposition du Conseil d'Administration ou sur celle d'un ou plusieurs actionnaires représentant aux moins cinq pour cent du capital social (article 283 CSC).

L'Assemblée Générale Extraordinaire, délibérant aux conditions de majorité et de quorum prévues respectivement aux deux articles 39 et 41 peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, à la condition de ne pas augmenter les engagements des actionnaires et de ne pas changer la nationalité de la Société.

Elle peut décider notamment sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif :

- L'augmentation ou la réduction du capital social.
- La prorogation ou la réduction de durée de la société.
- Sa dissolution anticipée, sa fusion avec une ou plusieurs sociétés, constituées ou à constituer. »

### **1.3.5 Quorum de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

L'article 41 des statuts stipule que :

« L'Assemblée Générale Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée d'actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau et doit réunir un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers du capital social.

A défaut de ce dernier quorum, le délai de la tenue de l'Assemblée Générale peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés ayant droit de vote.

La convocation de la première Assemblée et éventuellement de la deuxième et à la troisième se fait dans les formes et délais prévus par l'article 276 du code des sociétés commerciales.»

### **I.3.6 Condition de validité des titres**

L'article 11 des statuts stipule que :

« Les actions doivent être consignées dans des comptes tenus par la société ou par un Intermédiaire Agréé. La société devra ainsi ouvrir en son siège ou auprès d'un Intermédiaire Agréé un compte au nom de chaque propriétaire d'actions indiquant son nom et son domicile, s'il y a lieu le nom et le domicile de l'usufruitier avec indication du nombre de titres détenus.

La société ou l'Intermédiaire Agréé délivre une attestation comportant le nombre des actions détenues par l'intéressé. Tout propriétaire peut consulter son compte. »

### **I.3.7 Transmission des droits et obligations attachées aux titres**

L'article 15 des statuts stipule que :

« Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux résolutions régulièrement prises par l'Assemblée Générale.

La société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la déconfiture d'un ou plusieurs actionnaires.

Les héritiers, créanciers, ayant droit ou autres représentants d'actionnaires ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir la position de scellés sur les biens et papiers de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.»

## **II. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL D'ATTIJARI LEASING**

### **II.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL**

Le capital social actuel d'Attijari Leasing se présente comme suit :

<b>Capital social</b>	27 500 000 DT
<b>Nombre d'actions</b>	2 750 000
<b>Nominal</b>	10 DT
<b>Forme des actions</b>	Nominative
<b>Catégorie</b>	Ordinaire
<b>Libération</b>	Intégrale
<b>Date de jouissance</b>	01/01/2018

## II.2 HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

### II.2.1 Evolution du capital social

Le tableau ci-dessous dresse l'évolution du capital d'Attijari Leasing depuis sa création :

Date de la décision et Organe ayant décidé l'Opération	Nature de l'Opération	Nombre d'actions créées ou annulées	Nominal (DT)	Montant de l'Opération (DT)	Nombre total d'actions	Capital social post-Opération (DT)
Assemblée Générale Constitutive du 13/12/1994	Constitution (capital initial)	500 000	10	5 000 000	500 000	5 000 000
Assemblée Générale Extraordinaire du 16/03/1999	Augmentation de capital en numéraire	250 000	10	2 500 000	750 000	7 500 000
Assemblée Générale Extraordinaire du 25/04/2000	Augmentation de capital en numéraire	250 000	10	2 500 000	1 000 000	10 000 000
Assemblée Générale Extraordinaire du 15/12/2005	Augmentation de capital en numéraire	250 000	10	2 500 000	1 250 000	12 500 000
Assemblée Générale Extraordinaire du 23/01/2008	Réduction de capital	375 000	10	3 750 000	875 000	8 750 000
Assemblée Générale Extraordinaire du 23/01/2008	Augmentation de capital en numéraire	1 250 000	10	12 500 000	2 125 000	21 250 000
Assemblée Générale Extraordinaire du 28/04/2017	Augmentation de capital par incorporation de réserves	375 000	10	3 750 000	2 500 000	25 000 000
Assemblée Générale Extraordinaire du 28/04/2017	Augmentation de capital en numéraire	250 000	10	2 500 000	2 750 000	27 500 000

## II.2.2 Structure de l'actionnariat au 30/11/2018

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	Pourcentage du capital et des droits de vote
<b>Participations Tunisiennes</b>	<b>424</b>	<b>2 749 424</b>	<b>27 494 240</b>	<b>99,979%</b>
<b>Personnes Morales (y compris les FCP)</b>	<b>33</b>	<b>2 329 844</b>	<b>23 298 440</b>	<b>84,722%</b>
Ayant 3% et plus	3	2 010 476	20 104 760	73,108%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	7	266 589	2 665 890	9,694%
Public ayant au maximum 0,5%	23	52 779	527 790	1,919%
<b>Personnes Physiques</b>	<b>391</b>	<b>419 580</b>	<b>4 195 800</b>	<b>15,257%</b>
Ayant 3% et plus	1	95 803	958 030	3,484%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	3	174 353	1 743 530	6,340%
Public ayant au maximum 0,5%	387	149 424	1 494 240	5,434%
<b>Reste à convertir</b>	<b>1</b>	<b>228</b>	<b>2 280</b>	<b>0,008%</b>
<b>Participations Etrangères</b>	<b>2</b>	<b>348</b>	<b>3 480</b>	<b>0,013%</b>
<b>Personnes morales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,000%</b>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Public ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0,000%
<b>Personnes Physiques</b>	<b>2</b>	<b>348</b>	<b>3 480</b>	<b>0,013%</b>
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Public ayant au maximum 0,5%	2	348	3 480	0,013%
<b>Total Général</b>	<b>427</b>	<b>2 750 000</b>	<b>27 500 000</b>	<b>100,000%</b>

Source : Attijari Intermédiation

## II.2.3 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 30/10/2018

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
KAMOUN HABIB	95 803	958 030	3,48%
ATTIJARI BANK	1 743 158	17 431 580	63,39%
HORCHANI FINANCE	180 206	1 802 060	6,55%
Matériel SAM (Groupe BEN JEMAA)	87 112	871 120	3,17%
<b>TOTAL</b>	<b>2 106 279</b>	<b>21 062 790</b>	<b>76,59%</b>

## II.2.4 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'Administration et de Direction au 30/11/2018

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
<b>Président du Conseil d'Administration</b>			
M. Khaled BEN JEMAA	33 819	338 190	1,230%
<b>Administrateurs</b>			
Attijari bank	1 743 158	17 431 580	63,388%
M. Salem DAHMANI	1 480	14 800	0,054%
M. Hédi Karim SELLAMI	62	620	0,002%
M. Walid KALBOUSSI	0	0	0,000%
<b>Directeur Général</b>			
M. Moez TERZI	0	0	0,000%
<b>TOTAL</b>	<b>1 778 519</b>	<b>17 785 190</b>	<b>64,673%</b>

## II.2.5 Nombre d'actionnaires

Au 30/11/2018, le capital social de la société Attijari Leasing est réparti entre **427** actionnaires, dont :

- **33** personnes morales (y compris les FCP) ;
- **393** personnes physiques ;
- **1** reste à convertir.

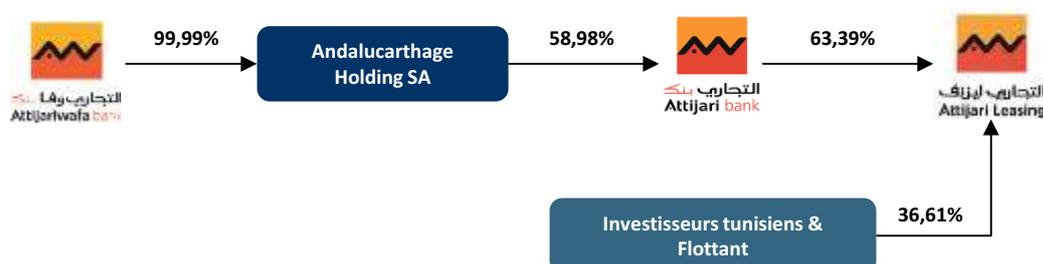
## III. APPARTENANCE D'ATTIJARI LEASING AU GROUPE ATTIJARI BANK

Attijari bank est une société anonyme intervenant dans le secteur bancaire au capital actuel de 203 709 985 DT divisé en 40 741 997 actions de nominal 5 DT dont 58,98% sont détenues par le consortium hispano-marocain de droit marocain, dénommé Andalucarthage Holding S.A.

Le 15 août 2011, Attijariwafa bank a racheté la totalité des participations du Grupo Santander dans le capital d'Andalucarthage Holding S.A et détient par conséquent 99,99% du capital d'Andalucarthage Holding S.A.

L'objet social d'Attijari bank est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits. L'introduction d'Attijari bank à la cote de la bourse a eu lieu en octobre 1990.

### Organigramme juridique au 31/12/2017



Source : Attijari bank

### III.1 PRESENTATION GENERALE DU GROUPE ATTIJARI BANK AU 31/12/2017

#### III.1.1 Présentation générale du Groupe Attijari bank au 31/12/2017

Le groupe Attijari bank regroupe outre la banque, 11 autres sociétés exerçant dans le secteur financier, le secteur de l'immobilier et de l'informatique. Le périmètre de consolidation du groupe Attijari bank se présente comme suit :

Société	Capital social au 31/12/2017 en mDT	Nombre d'actions	Participation directe d'Attijari bank en nombre d'actions	Participation directe d'Attijari bank en %	Méthode de consolidation <sup>2</sup>
Attijari bank	198 741	39 748 290	-	-	IG
Attijari Leasing	27 500	2 750 000	1 743 158	63,39%	IG
Attijari Assurance	10 000	1 000 000	549 998	55,00%	IG
Attijari Intermédiation	5 000	50 000	49 992	99,98%	IG
Attijari Recouvrement	1 000	100 000	99 910	99,91%	IG
Attijari Sicar	26 456	264 555	182 713	69,06%	IG
Attijari Gestion	500	5 000	4 993	99,86%	IG
Attijari Immobilière	150	15 000	14 993	99,95%	IG
Générale Tunisienne d'Informatique	400	40 000	12 000	30,00%	IG
Attijari Finances	1 000	10 000	2 493	24,93%	ME
Générale Immobilière du Sud	3 000	30 000	8 970	29,90%	ME
Attijari Obligataire Sicav	134 843	1 364 083	299	0,02%	ME

Certaines sociétés répondant aux conditions de consolidation ont été exclues du périmètre de consolidation en raison de l'absence du contrôle. Il s'agit des sociétés suivantes qui sont encours de liquidation :

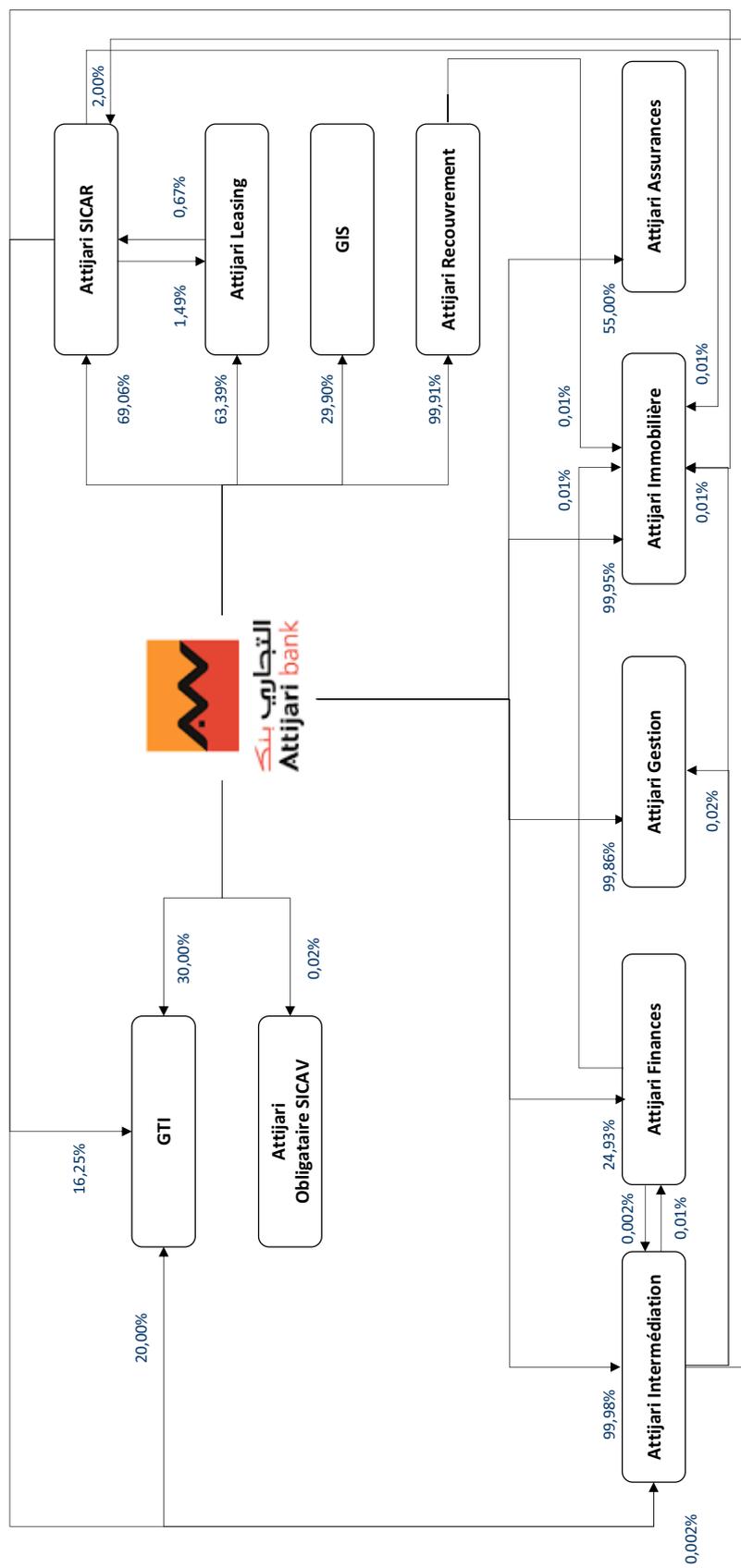
Société	Valeur au 31/12/2017	% d'intérêt	Provision comptabilisée
Attijari Valeurs Sicav	0	0,00%	0
Attijari Placements Sicav	0	0,00%	0

<sup>2</sup> IG : Intégration Globale  
ME : Mise en Equivalence

### III.1.2 Organigramme juridique du groupe Attijari bank au 31/12/2017

L'organigramme juridique du groupe Attijari bank arrêté au 31/12/2017, se présente de la manière suivante :

#### Organigramme juridique du Groupe Attijari bank au 31/12/2017



Source : Attijari bank

Il n'existe aucun événement ayant modifié le schéma juridique du groupe Attijari bank entre le 31/12/2017 et la date d'élaboration du présent Document de Référence.

### III.1.3 Etat des participations réciproques entre les sociétés du Groupe arrêté au 31/12/2017

	Attijari bank	Attijari Intermédiation	Attijari Recouvrement	Attijari SICAR	Attijari Leasing	Attijari Immobilière*	Attijari Finances	Attijari Gestion	Attijari Obligataire SICAV	GTI	GIS	Attijari Assurances
Attijari bank		99,98%	99,91%	69,06%	63,39%	99,95%	24,93%	99,86%	0,02%	30,00%	29,90%	55,00%
Attijari Intermédiation	-		-	2,00%	-	0,01%	0,01%	0,02%	-	20,00%	-	-
Attijari Recouvrement	-	-		-	-	0,01%	-	-	-	-	-	-
Attijari SICAR	-	0,002%	-		1,49%	0,01%	-	-	-	16,25%	-	-
Attijari Leasing	-	-	-	0,67%		-	-	-	-	-	-	-
Attijari Immobilière	-	-	-	-			-	-	-	-	-	-
Attijari Finances	-	0,002%	-	-	-	0,01%		-	-	-	-	-
Attijari Gestion	-	-	-	-	-	-			-	-	-	-
Attijari Obligataire SICAV	-	-	-	-	-	-	-			-	-	-
GTI	-	-	-	-	-	-	-	-			-	-
GIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-			-
Attijari Assurances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

Source : Attijari bank

\* : La participation directe et indirecte d'Attijari bank dans le capital de la société Attijari Immobilière qui s'élève à 99,98% a été autorisée par la Banque Centrale de Tunis étant donné que cette participation a été faite en vue de permettre le recouvrement de créances dues à une société immobilière.

### III.1.4 Présentation des filiales d'Attijari bank

#### a) Attijari bank

<b>Dénomination sociale</b>	Attijari bank
<b>Date de création</b>	Juillet 1968
<b>Siège social</b>	24, rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 Tunis
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme
<b>Activités</b>	L'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits
<b>Capital social au 31/12/2017</b>	198 741 mDT
<b>Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ANDALUCARTHAGE Holding SA : 58,98% ;</li> <li>▪ Groupe M'ZABI : 10,95% ;</li> <li>▪ Groupe DRISS : 9,73% ;</li> <li>▪ Autres : 20,34%.</li> </ul>
<b>Capitaux propres au 31/12/2017</b>	538 135 mDT
<b>Chiffre d'affaires au 31/12/2017</b>	564 695 mDT
<b>Résultat net au 31/12/2017</b>	129 752 mDT
<b>Capitaux propres consolidés au 31/12/2017</b>	554 938 mDT
<b>Revenus consolidés au 31/12/2017</b>	613 314 mDT
<b>Résultat net consolidé au 31/12/2017</b>	133 065 mDT

*Source : Attijari bank*

#### b) Attijari Intermédiation

<b>Dénomination sociale</b>	Attijari Intermédiation
<b>Date de création</b>	Novembre 1995
<b>Siège social</b>	Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme
<b>Activités</b>	L'intermédiation en bourse et l'intervention pour le compte de ses clients ainsi que pour son propre compte dans toute opération d'achat, de souscription, de vente ou d'échange de titres de toutes natures, toutes les opérations de marché et la gestion de portefeuilles individuels.
<b>Capital social au 31/12/2017</b>	5 000 mDT
<b>Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2017</b>	Attijari bank 99,98%
<b>Capitaux propres au 31/12/2017</b>	4 140 mDT
<b>Revenus au 31/12/2017</b>	724 mDT
<b>Résultat net au 31/12/2017</b>	(547) mDT

*Source : Attijari Intermédiation*

### c) Attijari Recouvrement

<b>Dénomination sociale</b>	Attijari Recouvrement
<b>Date de création</b>	Mars 2001
<b>Siège social</b>	Résidence Omar – Bloc A - 2 <sup>ème</sup> Etage – Montplaisir Ennacim- Tunis
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme
<b>Activités</b>	La société a pour objet l'achat des créances pour son propre compte et le recouvrement des créances sous toutes ses formes amiable, judiciaire ou par voie d'arbitrage, pour le compte des tiers.
<b>Capital social au 31/12/2017</b>	1 000 mDT
<b>Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2017</b>	Attijari bank 99,91%
<b>Capitaux propres au 31/12/2017</b>	1 480 mDT
<b>Revenus au 31/12/2017</b>	1 806 mDT
<b>Résultat net au 31/12/2017</b>	364 mDT

*Source : Attijari Recouvrement*

### d) Attijari SICAR

<b>Dénomination sociale</b>	Attijari SICAR
<b>Date de création</b>	Juin 1997
<b>Siège social</b>	Résidence Fékih (1 <sup>er</sup> étage), Rue des Lacs De Mazurie, Les Berges Du Lac, 1053 Tunis
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme
<b>Activités</b>	La participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers avec clause de rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, celles implantées dans les zones de développement régional ou s'engageant pour la promotion de nouvelles technologies ainsi que celles adhérentes au programme de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques.
<b>Capital social au 31/12/2017</b>	26 456 mDT
<b>Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attijari bank : 69,06% ;</li> <li>▪ Société El Bouniane : 13,03% ;</li> <li>▪ Société de l'Automobile et du Matériels "SAM" : 5,07% ;</li> <li>▪ STIVEL : 1,57% ;</li> <li>▪ Société Tunisienne des Engrais Chimiques" STEC" : 3,33%</li> <li>▪ Attijari intermédiation : 2,00%</li> <li>▪ Attijari Leasing : 0,67%</li> <li>▪ Autres : 5,27%</li> </ul>
<b>Capitaux propres au 31/12/2017</b>	27 790 mDT
<b>Revenus au 31/12/2017</b>	2 492 mDT
<b>Résultat net au 31/12/2017</b>	648 mDT

*Source : Attijari SICAR*

### e) Attijari Leasing

Dénomination sociale	Attijari Leasing
Date de création	Décembre 1994
Siège social	Rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac 1053 Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	Opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, ainsi que les opérations d'affacturage.
Capital social au 31/12/2017	27 500 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attijari bank : 63,39% ;</li> <li>▪ Attijari Fonds Communs de Placement CEA : 0,11%</li> <li>▪ Attijari SICAR : 1,49%</li> <li>▪ Groupe Khaled BEN JEMAA : 4,80%</li> <li>▪ M. Rached HORCHANI : 9,09% ;</li> <li>▪ Groupe KAMOUN : 6,32% ;</li> <li>▪ Autres actionnaires détenant moins de 3% : 14,80</li> </ul>
Capitaux propres au 31/12/2017	49 952 mDT
Revenus au 31/12/2017	51 861 mDT
Résultat net au 31/12/2017	6 473 mDT

*Source : Attijari Leasing*

### f) Attijari Immobilière

Dénomination sociale	Attijari Immobilière
Date de création	2009
Siège social	95 Avenue de la Liberté Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	La promotion immobilière telle que régie par la loi 90-17 du 26 Février 1990 et modifiée par la loi 91-76 du 2 Août 1991. Toutefois, en matière d'acquisitions d'immeubles, son activité se limite à l'acquisition de biens immeubles objets d'hypothèque au profit d'Attijari bank et qui sont cédés dans le cadre des opérations tendant à permettre à ce dernier de recouvrer ses créances.
Capital social au 31/12/2017	150 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2017	Attijari bank 99,95%
Capitaux propres au 31/12/2017	(6 925) mDT
Revenus au 31/12/2017	0 mDT
Résultat net au 31/12/2017	(1 298) mDT

*Source : Attijari Immobilière*

### g) Attijari Finances Tunisie

<b>Dénomination sociale</b>	Attijari Finances Tunisie
<b>Date de création</b>	Juillet 2008
<b>Siège social</b>	Immeuble El Baraka, 1 <sup>er</sup> étage Rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac 1053 Tunis
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme
<b>Activités</b>	<p>Le conseil aux entreprises, l'étude, le diagnostic, l'accompagnement et l'assistance et cela dans le cadre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la restructuration financière ainsi que toutes opérations d'ingénierie financière et de haut de bilan ;</li> <li>▪ la prise d'intérêts directe ou indirecte tant pour elle-même que pour le compte de tiers dans toutes opérations par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association;</li> <li>▪ toute opération financière : introduction en bourse, emprunt obligataire, augmentation de capital, offre publique d'acquisition, etc.</li> </ul>
<b>Capital social au 31/12/2017</b>	1 000 mDT
<b>Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attijari Finances Corp. : 75,00% ;</li> <li>▪ Attijari bank : 24,93%.</li> </ul>
<b>Capitaux propres au 31/12/2017</b>	779 mDT
<b>Revenus au 31/12/2017</b>	1 224 mDT
<b>Résultat net au 31/12/2017</b>	4 mDT

*Source : Attijari Finances Tunisie*

### h) Attijari Gestion

<b>Dénomination sociale</b>	Attijari Gestion
<b>Date de création</b>	Juillet 2008
<b>Siège social</b>	Immeuble FEKIH – Rue des Lacs MAZURIE – Les Berges du Lac - Tunis
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme
<b>Activités</b>	La gestion des portefeuilles des valeurs mobilières pour le compte des organismes de placement collectif en valeurs mobilières
<b>Capital social au 31/12/2017</b>	500 mDT
<b>Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2017</b>	Attijari bank 99,86%
<b>Capitaux propres au 31/12/2017</b>	1 201 mDT
<b>Revenus au 31/12/2017</b>	1 266 mDT
<b>Résultat net au 31/12/2017</b>	411 mDT

*Source : Attijari Gestion*

### i) Attijari Obligataire SICAV

<b>Dénomination sociale</b>	Attijari Obligataire SICAV
<b>Date de création</b>	Avril 2000
<b>Siège social</b>	Immeuble Fekih Rue des Lacs de Mazurie – Les Berges du Lac 1053 - Tunis
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme
<b>Activités</b>	La gestion d'un portefeuille titres par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Il s'agit d'une société d'investissement à capital variable de type obligataire.
<b>Capital social au 31/12/2017</b>	134 843 mDT
<b>Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2017</b>	Attijari bank 0,02%
<b>Actif net au 31/12/2017</b>	140 249 mDT
<b>Revenus au 31/12/2017</b>	7 018 mDT
<b>Résultat net au 31/12/2017</b>	5 827 mDT

*Source : Attijari Obligataire SICAV*

### j) Générale Tunisienne d'Informatique

<b>Dénomination sociale</b>	Générale Tunisienne d'Informatique
<b>Date de création</b>	Décembre 1982
<b>Siège social</b>	Résidence Omar Ennasim – 1073 Montplaisir - Tunis
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme
<b>Activités</b>	Conseil, études et développement de logiciels informatiques et de solutions adaptées aux besoins des clients en termes de schéma directeur, d'élaboration d'applications intégrées et de réalisation de plans et d'organisations.
<b>Capital social au 31/12/2017</b>	400 mDT
<b>Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attijari bank : 30,00% ;</li> <li>▪ Attijari Intermédiation : 20,00% ;</li> <li>▪ Attijari SICAR : 16,25% ;</li> <li>▪ BFI : 16,25%</li> <li>▪ SG2 : 5,00%</li> <li>▪ STAR : 2,00%</li> <li>▪ STB : 2,00%</li> <li>▪ Société El Boniane : 2,00%</li> <li>▪ CTN : 2,00%</li> <li>▪ CPG : 2,00%</li> <li>▪ SOMATRA – GET : 1,50%</li> <li>▪ M. Mohamed Néjib FARZA : 0,50%</li> <li>▪ M. Abdelaziz KTARI : 0,50%</li> </ul>
<b>Capitaux propres au 31/12/2017</b>	1 398 mDT
<b>Revenus au 31/12/2017</b>	2 520 mDT
<b>Résultat net au 31/12/2017</b>	323 mDT

*Source : Générale Tunisienne d'Informatique*

### k) Générale Immobilière du Sud

<b>Dénomination sociale</b>	Générale Immobilière du Sud
<b>Date de création</b>	1998
<b>Siège social</b>	Immeuble Tamayouz Bureau E2 1082 Centre Urbain Nord Tunis
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme
<b>Activités</b>	<p>La promotion immobilière telle que régie par la loi 90-17 du 26 février 1990 et modifiée par la loi 91-76 du 2 août 1991. Ainsi elle a pour objet la réalisation, notamment, en vue de la vente et de la location des opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ D'achat, de lotissement et d'aménagement de terrains destinés à tout usage ;</li> <li>▪ De construction et de rénovation d'immeubles individuels, semi-collectifs et collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel et administratif.</li> </ul>
<b>Capital social au 31/12/2017</b>	3 000 mDT
<b>Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attijari Bank : 29,90% ;</li> <li>▪ La Société d'Engrais Chimique STEC : 30,45% ;</li> <li>▪ La société SAM : 24,10% ;</li> <li>▪ M. Laroussi BAYOUDHI : 8,77% ;</li> <li>▪ M. Abdelaziz DAHMENI : 5,00% ;</li> <li>▪ M. Néjib DOGHRI : 1,67% ;</li> <li>▪ M. Samir MARRAKCHI : 0,10% ;</li> <li>▪ M. Khaled BEN JEMAA : 0,02%.</li> </ul>
<b>Capitaux propres au 31/12/2017</b>	6 870 mDT
<b>Revenus au 31/12/2017</b>	1 094 mDT
<b>Résultat net au 31/12/2017</b>	431 mDT

*Source : Générale Immobilière du Sud*

### l) Attijari Assurances

<b>Dénomination sociale</b>	Compagnie Nouvelle d'Assurances – Attijari Assurances
<b>Date de création</b>	Août 2012
<b>Siège social</b>	Rue du lac Winnipeg
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme
<b>Activités</b>	Opérations d'assurance et de réassurance sur la vie et la capitalisation
<b>Capital social au 31/12/2017</b>	10 000 mDT
<b>Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attijari Bank : 55,00% ;</li> <li>▪ Wafa assurance : 45,00%</li> </ul>
<b>Capitaux propres au 31/12/2017</b>	14 217 mDT
<b>Revenus au 31/12/2017</b>	8 218 mDT
<b>Résultat net au 31/12/2017</b>	3 813 mDT

*Source : Attijari Assurances*

### III.1.5 Chiffres clés des sociétés du Groupe Attijari bank au 31/12/2017

En mDT	Capitaux propres avant affectation	Produit d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat net	Total Passifs	Charges financières	Dividendes distribués en 2017 au titre de l'exercice 2016	Dividendes distribués en 2018 au titre de l'exercice 2017
Attijari bank	538 135	564 695	183 879	129 752	7 280 082	(197 801)	2,000 DT/action	1,200 DT/action
Attijari intermédiation	4 140	724	(737)	(547)	7 088	(9)	0	0
Attijari Recouvrement	1 480	1 806	578	364	1 250	(3)	5,500 DT/action	3,500 DT/action
Attijari SICAR	27 790	2 492	653	648	58 623	(7)	1,300 DT/action	2,600 DT/action
Attijari Leasing	49 952	51 861	9 069	6 473	507 567	(30 833)	1,400 DT/action	1,200 DT/action
Attijari Immobilière	(6 925)	0	(94)	(1 298)	20 598	(1 166)	0	0
Attijari Finances Tunisie	779	1 224	41	4	423	(41)	0	0
Attijari Gestion	1 201	1 266	429	411	358	(2)	0	80,000 DT/action
Attijari Obligataire Sicav	140 249	7 018	5 387	5 827	425	0	4,244 DT/action	3,962 DT/action
Général Tunisienne d'Informatique	1 398	2 520	405	323	794	(4)	1,200 DT/action	0
Général Immobilière du Sud	6 870	1 094	728	431	4 928	(225)	33,333 DT/action	45,000 DT/action
Attijari Assurances	14 217	8 218	6 004	3 813	204 310	0	0	0

Source : Etats financiers arrêtés au 31/12/2017 des filiales du Groupe Attijari bank

### III.1.6 Les engagements financiers du Groupe Attijari bank au 31/12/2017

En MDT	Crédits bancaires	Crédits extérieurs	Emprunts obligataires	Fonds gérés	Emprunts et ressources spéciales <sup>3</sup>	Découverts bancaires	Billets de trésorerie, certificats de leasing et certificats de dépôt	Leasing	TOTAL
Attijari bank	15 411	-	161 922	-	14 794	-	-	657	192 784
Attijari Intermédiation	11	-	-	-	-	5	-	-	16
Attijari Recouvrement	-	-	-	-	-	-	-	70	70
Attijari SICAR	-	-	-	58 052	-	-	-	-	58 052
Attijari Leasing	172 796	15 798	158 377	-	-	861	84 000	18	431 850
Attijari Immobilière	19 497	-	-	-	-	410	-	-	19 907
Attijari Finances Tunisie	-	-	-	-	-	162	-	31	193
Attijari Gestion	-	-	-	-	-	-	-	36	36
Attijari Obligataire SICAV	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Générale Tunisienne d'Informatique	-	-	-	-	-	-	-	19	19
Générale Immobilière du Sud	2 500	-	-	-	-	-	-	-	2 500
Attijari Assurances	-	-	-	-	-	-	-	250	250

Source : Etats financiers arrêtés au 31/12/2017 des filiales du Groupe Attijari bank

<sup>3</sup> Hors emprunts obligataires

### III.1.7 Principaux agrégats financiers d'Attijari bank

Les principaux agrégats consolidés d'Attijari bank se présentent comme suit :

Indicateurs en mDT	2015	2016	2017
<b>Activité</b>			
Dépôts et avoirs de la clientèle	4 883 308	5 469 433	6 014 592
Créances sur la clientèle	4 264 371	4 954 103	5 760 969
<b>Assise financière</b>			
Total bilan	6 539 981	7 436 322	8 496 398
Capital social	198 741	198 741	198 741
Fonds propres part Groupe avant répartition	457 071	502 115	554 938
<b>Résultats</b>			
Produit net bancaire	301 416	344 190	400 581
Charges générales d'exploitation	37 234	40 543	43 550
Résultat net consolidé après modif. compt.	95 575	104 693	133 065
<b>Ratios</b>			
Rendement des capitaux propres (ROE) <sup>4</sup>	21,78%	21,83%	25,18%
Rendement des actifs (ROA) <sup>5</sup>	1,56%	1,50%	1,67%
<b>Indicateurs boursiers</b>			
Cours de l'action au 31 décembre	23,700	27,390	36,400
BPA de base (résultat net consolidé avant modif. compt. / nombre d'actions)	2,832	3,102	3,943
BPA dilué (résultat net consolidé avant modif. compt. / (nombre d'actions de base + nombre d'actions résultant de la convocation des OCA))	2,405	2,634	3,348

Source : Attijari bank

### III.2 POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER SOCIETES DU GROUPE ATTIJARI BANK

Afin de répondre à leurs besoins courants de financement, les filiales du Groupe Attijari bank recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des billets de trésorerie avalisés par Attijari bank et souscrits par les sociétés du Groupe dans les conditions du marché.

### III.3 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU GROUPE

Depuis la privatisation de la banque, un ambitieux plan de transformation a été mis en place dans un objectif de faire d'Attijari Bank Tunisie une banque de référence dans le paysage bancaire Tunisien à travers plusieurs initiatives dont notamment:

- ✓ Assainissement financier
- ✓ Expansion du réseau
- ✓ Nouvelle organisation commerciale
- ✓ Mise en place d'un nouveau système d'information
- ✓ Enrichissement de l'offre de valeur pour la clientèle

La stratégie de développement de la Banque Attijari de Tunisie repose sur une méthodologie visant à garantir une analyse exhaustive des potentialités tout en optimisant les différentes activités existantes.

<sup>4</sup>ROE = résultat net consolidé après modif.compt./ moyenne (n, n-1) des fonds propres part Groupe avant affectation des résultats

<sup>5</sup>ROA= résultat net consolidé après modif.compt./ moyenne (n, n-1) du total bilan

Cette méthodologie se décline en deux grands axes :

- Analyse systématique des leviers de création de valeur :
  - ✓ capitalisation sur les meilleures pratiques d'Attijariwafa bank ;
  - ✓ reengineering et optimisation des process ;
  - ✓ qualité de service ;
  - ✓ banque multicanal ;
  - ✓ recouvrement.
- Mise en place d'un ensemble d'initiatives métiers pour affiner les potentiels par ligne métiers, à savoir :
  - ✓ la Banque de détail ;
  - ✓ la Banque d'Entreprise ;
  - ✓ la Banque d'Investissement ;
  - ✓ les fonctions transversales.

La réalisation de ce plan devra permettre à la Banque d'avoir une bonne assise financière et de se mettre aux standards internationaux, notamment sur le plan organisationnel, informatique et commercial.

### III.4 RELATIONS ENTRE ATTIJARI LEASING ET LES SOCIÉTÉS DU GROUPE ATTIJARI BANK AU 31/12/2017

#### III.4.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe Attijari bank

##### a) Crédit reçus

Au 31/12/2017, les emprunts et certificats de dépôt avec les parties liées se détaillent ainsi :

DESIGNATION	SOLDE DEBUT (EN DT)	UTILISATIONS (EN DT)	REMBOURSEMENTS (EN DT)	SOLDE FIN (EN DT)	INTERET 2017 (EN DT)
Attijari bank	90 200 000	113 500 000	114 563 157	89 136 843	6 141 853
Attijari OBLIG SICAV	2 500 000	17 500 000	19 000 000	1 000 000	329 493
Attijari SICAR	-	7 000 000	5 000 000	2 000 000	96 573
<b>TOTAL</b>	<b>92 700 000</b>	<b>138 000 000</b>	<b>138 563 157</b>	<b>92 136 843</b>	<b>6 567 919</b>

Attijari Bank a participé à des emprunts obligataires émis par Attijari Leasing qui ont été totalement remboursés au 31/12/2017. Le produit constaté par la banque en 2017 s'élève à 13 KDT.

Attijari SICAR a procédé à la souscription, pour son propre compte, aux emprunts obligataires émis par Attijari Leasing pour les montants mentionnés ci-dessous. Les conditions des emprunts obligataires peuvent se présenter comme suit :

Emprunt obligataire	Montant souscrit (En DT)	Date de souscription	Remboursement	Taux d'intérêt annuel
Attijari Leasing 2011	3 000 000	13/01/2012	Annuel à raison de 20 DT par obligation	6% brut l'an
Attijari Leasing 2013-1	1 000 000	22/11/2013	Annuel à raison de 20 DT par obligation	7% brut l'an
Attijari Leasing 2014-1	500 000	11/06/2014	Annuel à raison de 20 DT par obligation	7,2% brut l'an

Attijari SICAR a procédé également à la souscription à l'emprunt obligataire émis par Attijari Leasing pour le compte du fonds géré Attijari bank. Les conditions de cet emprunt obligataire peuvent se présenter comme suit :

Emprunt obligataire	Montant souscrit (En DT)	Date de souscription	Remboursement	Taux d'intérêt annuel
Attijari Leasing 2013-1	2 000 000	22/11/2013	Annuel à raison de 20 DT par obligation	7% brut l'an

En outre, Attijari SICAR a procédé en date du 19 décembre 2013 à l'acquisition de l'emprunt obligataire suivant :

Emprunt obligataire	Montant acquis (En DT)	Date d'acquisition	Montant des intérêts courus en date de la transaction (En DT)	Remboursement	Taux d'intérêt annuel
Attijari Leasing 2011	160 000	19/12/2013	9 074	Annuel à raison de 20 DT par obligation	6% brut l'an

#### b) Prêts octroyés

- Au cours de l'exercice 2017, Attijari Leasing a mis en force un contrat au profit de la société Attijari Bank, société mère, pour une valeur de **176 234 DT**.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à **1 480 515 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à **652 401 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2017, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari SICAR dans laquelle elle détient une participation, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à **64 868 DT**.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2017, à **44 202 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2017, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Finances, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à **88 381 DT**.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2017, à **26 548 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2017, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Intermédiation, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à **26 300 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à **16 254 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2017, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Gestion, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à **56 048 DT**.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2017, à **30 335 DT**.

- Au cours de l'exercice 2017, Attijari Leasing a mis en force un contrat au profit de la société Attijari Recouvrement, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de **32 297 DT**.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à **87 243 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à **59 216 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2017, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Générale Immobilière du Sud, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à **21 278 DT**.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2017, à **1 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2017, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Générale Tunisienne D'informatique, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à **103 645 DT**.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2017, à **19 131 DT**.

### III.4.2 Créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe Attijari bank

#### a) Créances sur les sociétés du groupe Attijari bank

Néant.

#### b) Dettes envers les sociétés du groupe Attijari bank

Néant.

### III.4.3 Apports en capitaux en 2017 avec les sociétés du groupe Attijari bank

#### a) Reçus

Néant

#### b) Donnés

Néant

### III.4.4 Dividendes et autres rémunérations encaissés par la société Attijari Leasing et distribués par les sociétés du groupe Attijari bank (2015-2017)

En DT	2015	2016	2017	Forme de rémunération
Attijari SICAR	0	5 292	2 293	dividendes
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>5 292</b>	<b>2 293</b>	

### III.4.5 Dividendes et autres rémunérations distribués par la société Attijari Leasing et encaissés par les sociétés du groupe Attijari bank

Au titre de l'exercice 2016, la société Attijari Leasing a distribué des dividendes à raison de 1,4 DT par action soit un total de 2 975 000 DT.

Société	Montant en DT
ATTIJARI BANK	1 865 808
ATTIJARI SICAR	48 902
<b>Total groupe Attijari</b>	<b>1 914 710</b>

Au titre de l'exercice 2017, la société Attijari Leasing a distribué des dividendes à raison de 1,2 DT par action soit un total de 3 300 000 DT.

Société	Montant en DT
ATTIJARI BANK	2 091 790
ATTIJARI SICAR	49 310
<b>Total groupe Attijari</b>	<b>2 141 100</b>

Au titre de l'exercice 2016, la société Attijari Leasing a distribué des jetons de présence à Attijari bank comme suit :

Société	Montant en DT
ATTIJARI BANK	7 111
<b>Total</b>	<b>7 111</b>

Au titre de l'exercice 2017, la société Attijari Leasing a distribué des jetons de présence à Attijari bank comme suit :

Société	Montant en DT
ATTIJARI BANK	6 857
<b>Total</b>	<b>6 857</b>

### III.4.6 Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe Attijari bank

✓ Les garanties et sûretés réelles :

#### a) Reçues

Néant

#### b) Données

Néant

✓ Les cautions :

#### a) Reçues

Néant

#### b) Données

Néant

### III.4.7 Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe Attijari bank

#### a) Encaissé

Néant

#### b) Décaissé

Néant

### III.4.8 Achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou tout autre élément d'actifs avec les sociétés du groupe Attijari bank

#### a) Achats

Néant

#### b) Ventes

Néant

### III.4.9 Prestations de services reçues ou données

#### a) Reçues

- Au cours de l'exercice 2008, la société Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec Attijari bank portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil. Ces services portent principalement sur :
  - ✓ La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
  - ✓ Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
  - ✓ Le suivi des règlements des loyers revenant à Attijari Leasing ;
  - ✓ L'échange d'informations.

En contrepartie des prestations fournies par Attijari bank au courant de l'année 2017, la société Attijari Leasing a supporté une commission de **242 107 DT**.

- Attijari bank a facturé à la société Attijari Leasing la somme de **466 226 DT** représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière durant l'année 2017.
- La société Attijari Leasing a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société Attijari Finances afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de **60 000 DT**.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- ✓ Etablissement du Business Plan ;

- ✓ Détermination de la politique de financement ;
- ✓ Développement du factoring.

Un avenant à ce contrat a été signé le 18 avril 2017 en vertu duquel Attijari Finances s'engage, pour une durée de deux ans, à accompagner et assister Attijari Leasing dans l'établissement d'un nouveau Business Plan intégrant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, ainsi que la mise à jour dudit Business Plan intégrant les états financiers arrêtés aux 31 décembre 2017 et 2018 et tout changement d'ordre stratégique décidé par la direction générale.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Finances percevra une rémunération forfaitaire de **75 000 DT**.

La charge supportée à ce titre, au 31 décembre 2017, s'élève à **25 000 DT**.

- En date du **11 avril 2016**, les sociétés Attijari Leasing et Attijari Finances ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunts obligataires.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera pour l'ensemble des emprunts, une commission forfaitaire de **50 000 DT** et pour chaque emprunt une commission de succès de **0,50%** sur les montants levés et une commission de clôture de **0,05%**.

La charge supportée à ce titre en 2017 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à **165 000 DT**.

- La société Attijari Leasing et la société Attijari Intermédiation ont conclu, en date du **21 avril 2010**, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule des droits et des obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à **4 000 DT** hors taxes.

- La société Attijari Leasing a conclu en date du **18 Avril 2017**, un contrat de conseil avec les sociétés Attijari Finances et Attijari Intermédiation, afin de l'accompagner pour la réalisation des opérations d'augmentation de capital et des émissions d'emprunts obligataires 2017.

En vertu de ce contrat, Attijari Finances, en tant que Conseil Financier Exclusif et Coordinateur Global et Attijari Intermédiation en tant qu'Intermédiaire en Bourse, sont chargées notamment des missions suivantes :

- ✓ La gestion des relations avec les autorités de marché (document de référence, notes d'opérations, visas ....) ;
- ✓ L'assistance dans la préparation de toute annonce ou documentation à envoyer aux actionnaires ;
- ✓ La coordination des conseils externes retenus dans le cadre des émissions obligataires 2017 ou de l'augmentation du capital ;
- ✓ La proposition des modalités de l'augmentation du capital les plus optimales.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Finances perçoit pour son compte et pour le compte d'Attijari Intermédiation :

- ✓ Une commission forfaitaire de **70 000 DT** en hors taxes ;
- ✓ Une commission de succès de **0,6%** en hors taxes sur les fonds levés dans le cadre des émissions obligataires 2017 ;
- ✓ Une commission de closing de **0,05%** en hors taxes sur les fonds levés dans le cadre des émissions obligataires 2017, en cas d'atteinte de la fourchette haute de chacune desdites émissions ;
- ✓ Une commission de succès de **0,80%** en hors taxes applicable sur les fonds levés dans le cadre de l'augmentation de capital, avec un minimum de **50 000 DT** en hors taxes.

La charge totale supportée au titre du contrat de conseil s'est élevée à **250 611 DT** et a été constatée aux postes « frais d'émissions des emprunts » et « frais d'augmentation du capital » pour respectivement **200 611 DT** et **50 000 DT**.

#### b) Données

- En date du **12 septembre 2014**, une convention a été conclue entre les sociétés Attijari Leasing et Attijari Finances en vertu de laquelle Attijari Leasing met à la disposition d'Attijari Finances un technicien ayant les qualifications et l'expérience nécessaires pour assurer au profit de cette dernière des services informatiques, moyennant la prise en charge de **20%** du coût de sa rémunération.

En 2017, Attijari Leasing a facturé la somme de **8 978 DT**.

#### III.4.10 Contrat de gestion

La société Attijari Leasing a conclu, le **11 octobre 2011**, une convention avec la société Attijari Immobilière en vertu de laquelle, la société Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de **4%** hors TVA du prix de vente du bien.

Aucune charge n'a été constatée à ce titre, en 2017.

#### III.4.11 Contrat de location

- La société Attijari Leasing a conclu, en date du **31 mars 2009**, un contrat de location avec la société Attijari Finances en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m<sup>2</sup> situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac, Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le **1<sup>er</sup> avril 2009** renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de **3 000 DT** payable trimestriellement d'avance, et majoré de **10%** l'an pour les deux premières années et de **5%** l'an à partir de la fin de la troisième année.

La société Attijari Leasing a ramené l'augmentation prévue de **5%** à **2,5%** en 2015 suite à une demande adressée par la société Attijari Finances.

Un avenant audit contrat a été signé le **25 Novembre 2015**, en vertu duquel Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de **7%** l'an à compter du **1<sup>er</sup> avril 2016**. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

Les produits constatés à ce titre en 2017, s'élèvent à **50 287 DT**.

#### III.4.12 Fonds gérés

- La société Attijari Leasing a conclu, le **22 mars 2012**, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société Attijari SICAR, en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de **1 000 000 DT**.

En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à **0,75%** du montant initial du fonds.

En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à **5%** des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2017 pour respectivement **7 500 DT** et **542 DT**.

- La société Attijari Leasing a conclu, le **19 mars 2013**, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société Attijari SICAR, en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de **1 000 000 DT**.

En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à **0,75%** du montant initial du fonds.

En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à **5%** des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2017 pour respectivement **7 500 DT et 473 DT**.

- La société Attijari Leasing a conclu, le **13 mars 2014**, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société Attijari SICAR, en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de **2 000 000 DT**.

En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à **0,75%** du montant initial du fonds.

En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à **5%** des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2017 pour respectivement **15 000 DT et 992 DT**.

- La société Attijari Leasing a conclu, le **23 mars 2015**, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société Attijari SICAR, en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de **2 500 000 DT**.

En contrepartie, la société ATTIJARI SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à **1%** du montant initial du fonds.

En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à **5%** des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2017, respectivement à **25 000 DT et 4 114 DT**.

- La société Attijari Leasing a conclu, le **17 mars 2016**, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société Attijari SICAR, en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de **1 000 000 DT**.

En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à **1%** du montant initial du fonds.

En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à **5%** des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2017, respectivement à **10 000 DT et 1 756 DT**.

- La société Attijari Leasing a conclu, le **21 mars 2017**, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société Attijari SICAR, en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de **2 000 000 DT**.

En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à **1%** du montant initial du fonds.

En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à **10%** des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2017, respectivement à **20 000 DT et 7 110 DT**.

### III.4.13 Transfert des ressources

#### a) Reçues

Néant.

#### b) Données

Néant.

### III.5 RELATIONS DE LA SOCIÉTÉ ATTIJARI LEASING AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES AUTRES QUE LES SOCIÉTÉS DU GROUPE ATTIJARI BANK AU 31/12/2017

#### III.5.1 Prêts octroyés et crédits reçus auprès des autres parties liées autres que les sociétés du Groupe

##### a) Crédits Reçus

DESIGNATION	SOLDE DEBUT (EN DT)	UTILISATIONS (EN DT)	REMBOURSEMENTS (EN DT)	SOLDE FIN (EN DT)	INTERET 2017 (EN DT)
Attijari FCPR DYNAMIQUE	1 000 000	7 000 000	6 500 000	1 500 000	108 044
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000</b>	<b>7 000 000</b>	<b>6 500 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>108 044</b>

##### b) Prêts octroyés

- Au cours de l'exercice 2017, Attijari Leasing a mis en force un contrat au profit de la société Compagnie Nouvelle D'assurance, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de **98 212 DT**.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à **344 683 DT**. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à **212 653 DT**.

- Au cours de l'exercice 2017, Attijari Leasing a mis en force un contrat au profit de la société «HORCHANI DISTRIBUTION PRODUITS DE LA MER», dans laquelle elle a des actionnaires en commun, pour une valeur **66 826 DT**.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2017, à **65 159 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2017, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit de la société « LES PIERRES DU NORD », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à **905 432 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à **164 994 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2017, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit de la société « THON MANAR », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à **365 067 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à **4 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2017, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit de la société « CIVILE IMMOBILIERE EL HAMD », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à **95 911 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à **42 963 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2017, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit de la société « DE SERVICES AUTOMOBILE », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à **62 434 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à **34 133 DT**.

- Au cours de l'exercice 2017, Attijari Leasing a mis en force 4 contrats au profit de la société « DES VIANDES ET D'ELEVAGE SOVIE » dans laquelle elle a des actionnaires en commun, pour une valeur de **177 410 DT**.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à **257 210 DT**. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à **181 501 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2017, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit de la société «TUNISIA FLEET MANAGEMENT », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à **126 925 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à **51 247 DT**.

- Au cours de l'exercice 2017, Attijari Leasing a mis en force un contrat au profit de la société « TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES » dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de **13 036 DT**.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à **122 786 DT**. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à **39 679 DT**

### **III.5.2 Créances et dettes commerciales avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe**

#### **a) Créances commerciales**

Néant.

#### **b) Dettes commerciales**

Néant.

### **III.5.3 Apports en capitaux en 2017 avec les parties liées autres que les sociétés du Groupe**

Néant.

### **III.5.4 Dividendes et autres rémunérations encaissés par la société Attijari Leasing et décaissés par les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe**

Néant.

### III.5.5 Dividendes et autres rémunérations décaissés par la société Attijari Leasing et encaissés par les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe

- Au titre de l'exercice 2017, les dividendes et autres rémunérations décaissés par la société Attijari Leasing et encaissés par les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe se présentent comme suit :

Nom ou raison sociale	Nb d'actions	Dividendes (en DT)	Jetons de présence (en DT)	Rémunération en tant que membre de comités (en DT)
<b>TOTAL GROUPE KAMOUN</b>	<b>173 733</b>	<b>208 480</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
M. Habib KAMOUN	95 803	114 964	0	0
COMPAGNIE ARABE DE PROMOTION IMMOBILIERE (CAPI)	67 870	81 444	0	0
STE MEHARI BEACH	3 467	4 160	0	0
CAPINVEST	6 593	7 912	0	0
<b>TOTAL GROUPE BEN JEMAA</b>	<b>131 967</b>	<b>158 360</b>	<b>0</b>	<b>4 000</b>
M. Khaled BEN JEMAA	33 819	40 583	0	4 000
ITTC	11 036	13 243	0	0
STE D'AUTOMOBILE ET DE MATERIEL (SAM)	87 112	104 534	0	0
<b>TOTAL RACHED HORCHANI</b>	<b>249 997</b>	<b>299 996</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
HORCHANI FINANCE	180 206	216 247	0	0
Mme. Yasmine HORCHANI	69 791	83 749	0	0
<b>TOTAL AUTRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>57 143</b>	<b>28 000</b>
M. Hicham SEFFA représentant légal d'Attijari bank	0	0	6 857	0
M. Mohsen BOUZID	0	0	11 429	3 200
M. Kamel HABBACHI	0	0	9 143	4 000
M. Hédi Karim SELLAMI	0	0	6 857	8 000
M. Walid KALBOUSSI	0	0	11 429	6 400
M. Salem DEHMANI	0	0	11 429	3 200
M. Ilyes MAATKI	0	0	0	3 200
<b>Total</b>	<b>555 697</b>	<b>666 836</b>	<b>57 143</b>	<b>32 000</b>

- Au titre de l'exercice 2016, la société Attijari Leasing a distribué des dividendes à raison 1,4 DT par action soit un total de 2 975 000 DT.

Société	Montant en DT
ATTIJARI FCP CEA	700
<b>Total</b>	<b>700</b>

- Au titre de l'exercice 2017, la société Attijari Leasing a distribué des dividendes à raison 1,2 DT par action soit un total de 3 300 000 DT.

Société	Montant en DT
ATTIJARI FCP CEA	3 792
<b>Total</b>	<b>3 792</b>

### III.5.6 Obligations et engagements de la société Attijari Leasing envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du **31 mars 2015** et la décision du conseil d'administration du **31 mars 2015**, M. MOEZ TERZI est désigné en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing.

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. MOEZ TERZI au titre de l'exercice 2017, s'élève à **104 738 DT**. La charge supportée à ce titre en 2017 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève **173 970 DT**.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

### III.5.7 Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des autres parties liées autres que les sociétés du Groupe

✓ Les garanties et sûretés réelles :

#### a) Reçues

Néant

#### b) Données

Néant

✓ Les cautions :

#### a) Reçues

Néant

#### b) Données

Néant

### III.5.8 Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe

#### a) Encaissé

Néant

#### b) Décaissé

Néant

### III.5.9 Achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou tout autre élément d'actif avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe

#### a) Achats

Néant

#### b) Ventes

Néant

### III.5.10 Prestations de services reçues ou données

#### a) Reçues

Néant

**b) Données**

Néant

**III.5.11 Contrats de gestion**

Néant

**III.5.12 Contrats de location**

Néant

**III.5.13 Fonds gérés**

Néant

**III.5.14 Transfert de ressources**

**a) Reçues**

Néant

**b) Données**

Néant.

**III.6 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

En DT	2015	2016	2017
Capital	21 250 000	21 250 000	27 500 000
Nombre d'actions	2 125 000	2 125 000	2 750 000
Dividende global	2 975 000	2 975 000	3 300 000
Dividende par action	1,4	1,4	1,2
<i>% du nominal</i>	<i>14,0%</i>	<i>14,0%</i>	<i>12,0%</i>
Date de paiement	15/06/2016	29/06/2017	27/06/2018

### III.7 MARCHE DES TITRES D'ATTIJARI LEASING

Les titres de capital d'Attijari Leasing sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 30/06/2018, les emprunts obligataires émis par Attijari Leasing sur le marché obligataire se présentent comme suit :

Intitulé de l'emprunt	Montant émis (En DT)	Encours au 30/06/2018 (En DT)
E.O. GL 01/2012 CATEG C	8 360 000	1 672 000
E.O. GL 02/2012 CATEG C	3 200 000	914 400
E.O. GL 01/2013 CATEG A	2 500 000	500 000
E.O. GL 01/2013 CATEG B	18 292 000	3 058 400
E.O. GL 01/2013 CATEG C	3 290 000	1 974 000
E.O. GL 01/2014 CATEG B	15 204 600	3 040 920
E.O. GL 01/2014 CATEG C	9 950 000	5 970 000
Emprunt Subordonné 2014 CATEG A	7 368 000	2 947 200
Emprunt Subordonné 2014 CATEG B	10 632 000	8 505 600
Emprunt Subordonné 2014 CATEG C	2 000 000	800 000
Emprunt obligataire 2015-1 A	11 082 000	4 432 800
Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	14 334 400
Emprunt obligataire 2015-1 C	1 000 000	400 000
Emprunt obligataire 2015-2 A	30 000 000	18 000 000
Emprunt obligataire 2016-1 A	7 850 000	6 280 000
Emprunt obligataire 2016-1 B	22 150 000	22 150 000
Emprunt obligataire 2016-2 A	14 240 000	11 392 000
Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	15 760 000
Emprunt obligataire 2017-1 A	6 094 000	6 094 000
Emprunt obligataire 2017-1 B	10 000 000	10 000 000
Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	4 000 000
Emprunt obligataire 2018-1 A	1 680 000	1 680 000
Emprunt obligataire 2018-1 B	18 320 000	18 320 000
Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	5 000 000
<b>Total</b>	<b>245 890 600</b>	<b>167 225 720</b>

### III.8 NOTATION

En date du **21 mars 2018**, l'agence de notation internationale Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à la société tunisienne « Attijari Leasing » à **'BB+ (tun)'** et la note nationale à court terme à **'B (tun)'**. La perspective de la note nationale à long terme est **Stable**.

Les notes nationales attribuées à « Attijari Leasing » sont fondées sur son intégration dans le groupe marocain « Attijariwafa Bank » (AWB, 'BB+' / Stable / 'B') à travers sa filiale tunisienne, « Attijari Bank » Tunisie (ABT).

Les notes attribuées à Attijari Leasing sont fondées sur son appartenance au groupe Attijariwafa Bank. Tout changement notable de l'actionnariat d'Attijari Leasing, de son importance stratégique pour Attijariwafa Bank ou de la solidité financière de cette dernière pourrait conduire à une révision des notes d'Attijari Leasing.

Le tableau suivant décrit l'évolution des notes attribuées à la société Attijari Leasing depuis mars 1999 :

Date de modification	Note Court Terme	Note Long Terme	Perspective de la note LT
12/03/1999	F2	BBB+	
20/07/2000	F2	BBB+	
27/03/2003	F2	BBB+	
16/06/2003	F3	BBB	Négative
16/04/2004	F3	BBB	Négative
08/04/2005	F3	BBB-	Stable
03/06/2005	F3	BBB-	
06/10/2005	B	BB-	
26/04/2006	B	B+	Stable
08/02/2008	B	B+	
11/08/2008	B	BB+	Stable
26/06/2009	B	BB+	Stable
11/05/2010	B	BB+	Stable
09/02/2011	B	BB+	Stable
01/07/2011	B	BB+	Stable
07/09/2011	B	BB+	Stable
04/07/2012	B	BB+	Stable
13/02/2013	B	BB+	Stable
07/02/2014	B	BB+	Stable
14/03/2014	B	BB+	Stable
06/02/2015	B	BB+	Stable
24/03/2016	B	BB+	Stable
02/06/2017	B	BB+	Stable
21/03/2018	B	BB+	Stable

## **LETTRE DE NOTATION**

Paris, le 21 mars 2018

Fitch ("**Fitch**") (voir définition ci-dessous) vérifie les notes suivantes:

Société :	Attijari Leasing
Note Nationale à Long-Terme:	BB+(tun)
Perspective:	Stable
Note Nationale à Court-Terme :	B(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch :  
[www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des

# FitchRatings

informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch France ainsi que tous ayants droit.

Sincères salutations,



Eric Dupont  
Senior Director

## **Chapitre 3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE D'ATTIJARI LEASING ET SON EVOLUTION**

## I. APERÇU DU SECTEUR DU LEASING TUNISIEN

### I.1 CADRE REGLEMENTAIRE

#### I.1.1 Lois régissant le secteur

L'activité des sociétés de leasing est régie par les lois suivantes :

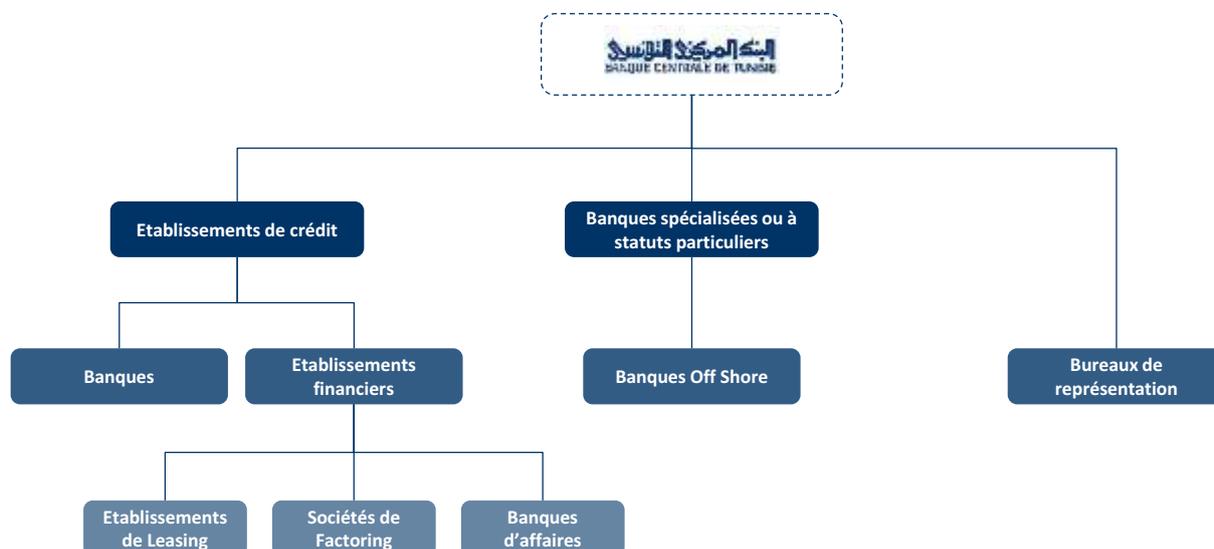
- Loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et aux établissements financiers.
- Loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994 ;
- Loi n°77-37 du 25 mai 1977 régissant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux d'immeubles ou des locaux à usage commercial, industriel ou artisanal ;
- Loi n°85-108 du 6 décembre 1985 portant encouragement d'organismes financiers et bancaires travaillant essentiellement avec les non-résidents.

#### I.1.2 Organisation du secteur du leasing tunisien

Les établissements de crédit en Tunisie sont placés sous le contrôle et la supervision de la Banque Centrale de Tunisie dont les principaux rôles sont :

- Veiller sur la politique monétaire ;
- Contrôler la circulation monétaire et veiller au bon fonctionnement des systèmes de paiement et garantir sa stabilité, sa solidité, son efficacité ainsi que sa sécurité ;
- Superviser les établissements de crédit ;
- Préserver la stabilité et la sécurité du système financier.

#### Organisation du système bancaire et organismes spécialisés tunisiens



Source : BCT

## I.2 HISTORIQUE

L'activité du leasing en Tunisie est une activité relativement jeune. Elle a été instaurée en 1984 date à laquelle la première société de leasing, à savoir Tunisie Leasing, a été créée.

Cette activité est venue consolider le paysage des services financiers en Tunisie afin de contribuer au financement de l'économie tunisienne et de relayer le financement par endettement bancaire.

Les produits proposés par les sociétés de leasing ont connu un franc succès principalement auprès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) tunisiennes qui voient en cette solution de financement une alternative au crédit bancaire.

## I.3 PRESENTATION DU SECTEUR DU CREDIT-BAIL TUNISIEN

Le secteur du leasing occupe une place de taille dans le paysage financier tunisien. Sa contribution au financement de l'économie prend de plus en plus d'ampleur.

En 2017, les mises en force ont atteint 2 433 MDT contre 1 862 MDT en 2016, enregistrant ainsi une croissance de 30,67% sur cette période.

La nature du tissu économique tunisien composé principalement de PME fait que le recours au secteur du leasing s'intensifie d'une année à l'autre. La célérité du traitement du dossier et la souplesse des procédures de financement restent les points forts du secteur. De ce fait, le recours au financement leasing est devenu le choix préféré pour un grand nombre de sociétés.

Le secteur de leasing recèle des potentialités de croissance considérables. Sauf événements exceptionnels, les professionnels sont unanimes quant à l'évolution favorable du secteur.

En Tunisie, la majorité des banques disposent actuellement d'une filiale de crédit-bail. A ce jour, il existe huit sociétés de leasing en Tunisie dont sept sont cotées sur la bourse de Tunis.

Société	Raison sociale	Cotation	Principaux actionnaires
TLS	Tunisie Leasing	Coté	Groupe Amen
TJL	Attijari Leasing	Coté	Attijari bank
CIL	Compagnie Internationale de Leasing	Coté	Société Générale Financière
ATL	Arab Tunisian Lease	Coté	Arab Tunisian Bank
Modern Leasing	Modern Leasing	Coté	Banque de l'Habitat
AIL	Arab International Lease	Non coté	Banque Tuniso-Koweitienne
Best Lease	Best Lease	Coté	Al Tawfik Development House, Al-Baraka Bank
HL	Hannibal Lease	Coté	Groupe Djilani

Source : BVMT

Le taux de pénétration du secteur ne cesse d'augmenter grâce à un recours croissant des PME au produit leasing.

Toutes les sociétés de leasing se sont penchées sur la maîtrise du coût des ressources et ce, afin d'assurer l'équilibre de leurs situations financières. L'émission des emprunts obligataires reste la forme préférée de refinancement.

## II. HISTORIQUE D'ATTIJARI LEASING

Attijari Leasing a été créée en décembre 1994 sous la dénomination de Général Leasing avec un capital initial de 5 000 000 DT, porté à 7 500 000 DT en mars 1999.

La société a été introduite à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis en juillet 1999 par une offre publique de vente portant sur 225 000 titres soit 30,0% du capital ce qui lui a permis de bénéficier d'un taux d'impôt sur les sociétés réduit à 20,0% pour une période de 5 ans à partir de l'année d'ouverture du capital et ce, dans le cadre des dispositions de l'article 2 de la loi n° 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier. Cet avantage a pris fin avec la clôture de l'exercice 2003.

Attijari Leasing a pour activité principale la réalisation des opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles ainsi que le factoring qui a démarré en juillet 2002 et qui assure le suivi de l'encours commercial, la gestion du poste client et le financement à court terme des entreprises.

En avril 2000, le capital social de la société a été porté à 10,0 MDT.

En 2005, Attijari Leasing a commencé à connaître des difficultés. En effet, suite à la requalification de certaines opérations réalisées par la société, l'administration fiscale a effectué un contrôle portant sur les exercices 2001 à 2004. Ce contrôle a généré une dette fiscale définitive d'un montant de 4,9 MDT, payable sur 7 ans. De ce fait, Attijari Leasing, a vu ses comptes lourdement plombés par la constitution d'une provision pour risque fiscal suite au redressement intervenu en juillet 2005 au titre de la TVA relative au financement du matériel spécifique effectué durant les exercices 2003 et 2004.

L'irrecevabilité de la qualification de « leasing » par l'administration fiscale au titre des transactions précitées du fait de l'inexistence d'une partie importante de matériels, a mis à la charge d'Attijari Leasing, la TVA déduite à tort par elle. Ces événements ont perturbé sensiblement l'activité d'Attijari Leasing au cours des exercices 2004, 2005 et 2006.

En décembre 2005 et dans le cadre du développement des activités de la société, de consolidation de ses capitaux permanents et en vue de se conformer aux obligations des autorités de tutelle en ce qui concerne les ratios spécifiques au secteur de leasing, le capital d'Attijari Leasing a été porté à 12,5 MDT.

En janvier 2008, et afin de se conformer aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et de l'article 20 de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédit, et en vue de résorber une partie des pertes antérieures qui plombent le bilan de la société, le capital social d'Attijari Leasing a été réduit à concurrence de 3,750 MDT en le portant de 12,5 MDT à 8,750 MDT, et ce par l'annulation de 375 000 actions de nominal 10 dinars chacune. Cette réduction du capital a été suivie d'une augmentation le portant de 8,750 MDT à 21,250 MDT. Cette opération s'est inscrite dans le cadre de la recapitalisation de la société et de la consolidation de ses fonds propres en vue de se conformer aux obligations légales et à celles des autorités de tutelle en ce qui concerne les ratios spécifiques au secteur de leasing.

Suite à la promulgation de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, plusieurs dispositions ont été introduites touchant notamment la bonne gouvernance, le capital minimum exigé pour exercer l'activité, le contrôle, les seuils de participation dans d'autres sociétés, etc..., avec l'imposition de délais bien déterminés pour respecter ces nouvelles dispositions.

Dans ce cadre, la société Attijari Leasing a mis en place les dispositions ci-dessous et ce, en vue de se conformer aux nouvelles exigences de la loi susmentionnée et à régulariser sa situation :

- Démission de M. Moez TERZI, Directeur Général d'Attijari Leasing, de son poste d'administrateur de la Société, telle que mentionnée au niveau de l'**AGO du 28/04/2017** ;
- Décision d'augmentation de capital de la société Attijari Leasing, telle qu'approuvée par l'**AGE du 28/04/2017**, portant le capital de 21 250 000 DT à 27 500 000 DT.

En 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6 250 000DT pour le porter de 21 250 000 DT à 27 500 000 DT et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3 750 000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1er janvier 2017.
- Par apport en numéraire pour un montant de 2 500 000 DT par la création de 250 000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8 DT de prime d'émission, portant jouissance au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

### III. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE D'ATTIJARI LEASING AU 31/12/2017

#### III.1 SITUATION D'ATTIJARI LEASING PAR RAPPORT AU SECTEUR DU LEASING AU 31/12/2017

Le tableau ci-après retrace l'évolution du secteur de leasing tunisien sur la période 2015-2017 :

En MDT	Ensemble du secteur			Attijari Leasing			Part de Marché d'Attijari Leasing		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
<b>Approbations</b>	2 162	2 418	3 049	274	327	369	12,7%	13,5%	12,1%
<b>Mises en force</b>	1 729	1 862	2 433	216	251	280	12,5%	13,5%	11,5%
<b>Encours financiers</b>	3 167	3 339	4 085	408	452	499	12,9%	13,6%	12,2%

Source : Attijari Leasing

#### III.2 EVOLUTION DES APPROBATIONS D'ATTIJARI LEASING

A fin 2017, les approbations enregistrent une hausse de 12,9% par rapport à leur niveau de 2016. Sur la période 2015-2017, les approbations enregistrent une hausse annuelle moyenne de 16,1% s'établissant à 369 MDT en 2017 contre 274 MDT en 2015.

En MDT	2015	2016	2017	Var.16/15 en %	Var.17/16 en %	TCAM 17/15
<b>Approbations</b>	<b>274</b>	<b>327</b>	<b>369</b>	<b>19,5%</b>	<b>12,9%</b>	<b>16,1%</b>

##### III.2.1 Répartition des approbations par type de bien

Le tableau suivant retrace l'évolution des approbations, sur la période 2015-2017, réparties par type de bien :

En MDT	2015		2016		2017		Var.16/15 en %	Var.17/16 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
Mobilier	261	95,3%	315	96,2%	355	96,3%	20,5%	12,9%
Immobilier	13	4,7%	12	3,8%	14	3,7%	(3,1%)	12,2%
<b>Total</b>	<b>274</b>	<b>100,0%</b>	<b>327</b>	<b>100,0%</b>	<b>369</b>	<b>100,0%</b>	<b>19,5%</b>	<b>12,9%</b>

Le crédit-bail mobilier représente une part plus importante comparé au crédit-bail immobilier. Ce dernier présente un certain nombre d'inconvénients, dont notamment une durée plus longue du contrat ainsi qu'une garantie représentée par l'hypothèque du titre foncier.

##### III.2.2 Répartition des approbations par secteur

La répartition des approbations d'Attijari Leasing, sur la période 2015-2017, par secteur se présente comme suit :

En MDT	2015		2016		2017		Var.16/15 en %	Var.17/16 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
BTP	33	12,0%	66	20,2%	61	16,6%	>100,0%	(7,2%)
Agriculture	43	15,7%	34	10,3%	29	7,9%	(22,4%)	(12,5%)
Industrie	27	9,9%	31	9,4%	43	11,8%	14,2%	40,9%
Services	165	60,2%	191	58,5%	229	62,2%	15,9%	20,0%
Tourisme	6	2,2%	5	1,6%	5	1,5%	(11,7%)	2,0%
<b>Total</b>	<b>274</b>	<b>100,0%</b>	<b>327</b>	<b>100,0%</b>	<b>369</b>	<b>100,0%</b>	<b>19,5%</b>	<b>12,9%</b>

En 2017, les secteurs « Services » et « BTP » représentent 78,8% des approbations totales d'Attijari Leasing.

### III.2.3 Répartition des approbations par type de matériel

La répartition des approbations d'Attijari Leasing par type de matériel sur la période 2015-2017 se présente comme suit :

En MDT	2015		2016		2017		Var.16/15 en %	Var.17/16 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
Véhicule	134	48,9%	148	45,2%	166	45,0%	10,0%	12,4%
Camionnette	40	14,6%	38	11,8%	38	10,2%	(2,7%)	(2,0%)
Matériel industriel	20	7,3%	19	5,9%	27	7,3%	(5,2%)	40,5%
Camion	35	12,8%	51	15,7%	69	18,7%	46,2%	34,2%
Matériel BTP	29	10,6%	47	14,4%	48	13,1%	61,3%	2,6%
Immobilier	13	4,7%	12	3,8%	14	3,7%	(3,1%)	12,2%
Bus	1	0,6%	3	0,8%	5	1,3%	164,2%	90,6%
Matériel médical	1	0,4%	8	2,4%	2	0,6%	486,4%	(73,7%)
<b>Total</b>	<b>274</b>	<b>100,0%</b>	<b>327</b>	<b>100,0%</b>	<b>369</b>	<b>100,0%</b>	<b>19,5%</b>	<b>12,9%</b>

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail en termes d'approbations, concerne majoritairement les véhicules, les camionnettes, les camions et le matériel BTP.

### III.3 EVOLUTION DES MISES EN FORCE D'ATTIJARI LEASING

A fin 2017, les mises en force s'établissent à 280 MDT contre 216 MDT à fin 2015, enregistrant ainsi une hausse de 13,9% sur la période considérée.

En MDT	2015	2016	2017	Var.16/15 en %	Var.17/16 en %	TCAM 17/15
Mises en force	216	251	280	16,1%	11,7%	13,9%

#### III.3.1 Répartition des mises en force par type de bien

Le tableau suivant retrace l'évolution des mises en forces, sur la période 2015-2017, réparties par type de bien :

En MDT	2015		2016		2017		Var.16/15 en %	Var.17/16 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
Mobilier	208	96,3%	243	96,8%	272	97,0%	16,6%	11,9%
Immobilier	8	3,7%	8	3,2%	8	3,0%	3,9%	5,8%
<b>Total</b>	<b>216</b>	<b>100,0%</b>	<b>251</b>	<b>100,0%</b>	<b>280</b>	<b>100,0%</b>	<b>16,1%</b>	<b>11,7%</b>

Le crédit-bail mobilier représente une part plus importante comparé au crédit-bail immobilier. Ce dernier présente un certain nombre d'inconvénients, dont notamment une durée plus longue du contrat ainsi qu'une garantie représentée par l'hypothèque du titre foncier.

#### III.3.2 Répartition des mises en force par secteur

La répartition des mises en force d'Attijari Leasing par secteur, sur la période 2015-2017, se présente comme suit :

En MDT	2015		2016		2017		Var.16/15 en %	Var.17/16 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
BTP	21	9,7%	42	16,8%	41	14,8%	>100,0%	(1,7%)
Agriculture	34	15,7%	27	10,8%	23	8,1%	(19,3%)	(16,7%)
Industrie	19	8,8%	19	7,6%	37	13,1%	1,2%	91,8%
Services	139	64,4%	158	63,1%	176	62,7%	13,8%	11,0%
Tourisme	4	1,9%	4	1,6%	4	1,3%	9,6%	(9,5%)
<b>Total</b>	<b>216</b>	<b>100,0%</b>	<b>251</b>	<b>100,0%</b>	<b>280</b>	<b>100,0%</b>	<b>16,1%</b>	<b>11,7%</b>

En 2017, les secteurs « Services » et « BTP » représentent 77,6% des mises en force totales d'Attijari Leasing.

### III.3.3 Répartition des mises en force par type de matériel

La répartition des mises en force d'Attijari Leasing par type d'équipement, sur la période 2015-2017, se présente comme suit :

En MDT	2015		2016		2017		Var.16/15 en %	Var.17/16 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
Véhicule	113	52,3%	121	48,2%	134	48,0%	6,4%	10,7%
Camionnette	32	14,8%	34	13,5%	30	10,9%	4,1%	(11,8%)
Matériel industriel	14	6,5%	16	6,4%	18	6,5%	17,7%	12,5%
Camion	26	12,0%	33	13,3%	48	17,1%	26,2%	45,5%
Matériel BTP	20	9,2%	35	14,0%	35	12,6%	74,3%	0,0%
Immobilier	8	3,7%	8	3,2%	8	3,0%	3,9%	5,8%
Bus	1	0,4%	2	0,8%	2	0,7%	>100,0%	0,0%
Matériel médical	1	0,4%	2	0,7%	3	1,2%	21,1%	50,0%
<b>Total</b>	<b>216</b>	<b>100,0%</b>	<b>251</b>	<b>100,0%</b>	<b>280</b>	<b>100,0%</b>	<b>16,1%</b>	<b>11,7%</b>

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail en termes de mises en force, concerne majoritairement les véhicules, les camionnettes, les camions et le matériel BTP.

### III.4 EVOLUTION DES ENCOURS FINANCIERS D'ATTIJARI LEASING

A fin 2017, les encours financiers s'établissent à 499 MDT contre 408 MDT à fin 2015, enregistrant ainsi une croissance annuelle moyenne de 10,6% sur la période 2015-2017.

Les encours financiers sont déterminés comme suit :

En MDT	2015	2016	2017
<b>Encours financiers figurant au niveau des états financiers</b>	<b>426</b>	<b>472</b>	<b>518</b>
Contrats en instance de MEF	2	2	5
A déduire	0	0	1
Contrats suspendus (ordinaires et contentieux)	20	21	23
<b>Encours financiers</b>	<b>408</b>	<b>452</b>	<b>499</b>

#### III.4.1 Répartition des encours financiers par type de bien

Le tableau suivant retrace l'évolution des encours financiers, sur la période 2015-2017, répartis par type de bien :

En MDT	2015		2016		2017		Var.16/15 en %	Var.17/16 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
Mobilier	382	93,6%	424	93,7%	469	94,0%	11,0%	10,6%
Immobilier	26	6,4%	29	6,3%	30	6,0%	11,2%	5,1%
<b>Total</b>	<b>408</b>	<b>100,0%</b>	<b>452</b>	<b>100,0%</b>	<b>499</b>	<b>100,0%</b>	<b>11,0%</b>	<b>10,3%</b>

Le crédit-bail mobilier représente une part plus importante comparé au crédit-bail immobilier. Ce dernier présente un certain nombre d'inconvénients, dont notamment une durée plus longue du contrat ainsi qu'une garantie représentée par l'hypothèque du titre foncier.

### III.4.2 Répartition des encours financiers par secteur

La répartition des encours financiers d'Attijari Leasing par secteur d'activité sur la période 2015-2017 se présente comme suit :

En MDT	2015		2016		2017		Var.16/15 en %	Var.17/16 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
BTP	47	11,5%	65	14,5%	74	14,9%	39,5%	13,2%
Agriculture	88	21,6%	64	14,2%	77	15,4%	(27,2%)	19,7%
Industrie	48	11,8%	46	10,2%	59	11,8%	(2,8%)	27,6%
Services	218	53,4%	268	59,3%	281	56,2%	23,3%	4,5%
Tourisme	7	1,7%	8	1,8%	8	1,7%	10,2%	4,1%
<b>Total</b>	<b>408</b>	<b>100,0%</b>	<b>452</b>	<b>100,0%</b>	<b>499</b>	<b>100,0%</b>	<b>11,0%</b>	<b>10,3%</b>

En 2017, les secteurs « BTP », « Services » et « Agriculture » représentent 86,5% des encours financiers totaux d'Attijari Leasing.

### III.4.3 Répartition des encours financiers par type de matériel

La répartition des encours financiers d'Attijari Leasing par type d'équipement, sur la période 2015-2017, se présente comme suit :

En MDT	2015		2016		2017		Var.16/15 en %	Var.17/16 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
Véhicule	189	46,3%	198	43,7%	221	44,4%	4,6%	12,0%
Camionnette	59	14,5%	65	14,5%	64	12,8%	10,0%	(2,4%)
Matériel industriel	39	9,6%	38	8,5%	39	7,7%	(2,9%)	0,9%
Camion	47	11,5%	61	13,5%	75	15,1%	29,4%	23,3%
Matériel BTP	41	10,0%	54	11,8%	60	12,1%	30,8%	12,3%
Immobilier	26	6,4%	29	6,3%	30	6,0%	11,2%	5,1%
Bus	1	0,2%	2	0,4%	3	0,6%	>100,0%	50,6%
Matériel médical	5	1,2%	5	1,0%	6	1,2%	1,3%	33,4%
<b>Total</b>	<b>408</b>	<b>100,0%</b>	<b>452</b>	<b>100,0%</b>	<b>499</b>	<b>100,0%</b>	<b>11,0%</b>	<b>10,3%</b>

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail en termes des encours financiers, concerne majoritairement les véhicules, les camionnettes, les camions et le matériel BTP.

### III.5 ANALYSE DES ENGAGEMENTS SUR LA CLIENTELE SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES

En mDT	2015	2016	2017	Var.16/15 en %	Var.17/16 en %
<b>Total des engagements sur la clientèle (a)</b>	<b>468 115</b>	<b>511 238</b>	<b>557 815</b>	<b>9,2%</b>	<b>9,1%</b>
<b>Montant des engagements courants sur la clientèle</b>	<b>421 609</b>	<b>461 523</b>	<b>505 207</b>	<b>9,5%</b>	<b>9,5%</b>
<b>Montant des créances classées leasing (b)</b>	<b>46 506</b>	<b>49 715</b>	<b>52 608</b>	<b>6,9%</b>	<b>5,8%</b>
Dont actifs classe 4	35 108	36 392	37 050	3,7%	1,8%
Dont actifs classe 3	5 713	6 084	8 677	6,5%	42,6%
Dont actifs classe 2	5 685	7 239	6 881	27,3%	(4,9%)
<b>Provisions + agios réservés (c)</b>	<b>31 367</b>	<b>33 543</b>	<b>34 356</b>	<b>6,9%</b>	<b>2,4%</b>
Provisions	28 201	30 255	31 001	7,3%	2,5%
Agios réservés	3 166	3 288	3 355	3,9%	2,0%
<b>Ratio des créances classées (b/a)</b>	<b>9,93%</b>	<b>9,72%</b>	<b>9,43%</b>		
<b>Taux de couverture des créances classées (c/b)</b>	<b>67,45%</b>	<b>67,47%</b>	<b>65,30%</b>		

### III.6 EVOLUTION DE L'ACTIVITE FACTORING

En mDT	2015	2016	2017	Var.16/15 en %	Var.17/16 en %
<b>Acheteurs Factorés</b>	<b>8 790</b>	<b>11 633</b>	<b>14 197</b>	<b>32,4%</b>	<b>22,0%</b>
Commissions de factoring	290	345	373	18,9%	8,0%
Commissions de financement	642	823	1 124	28,2%	36,6%
<b>Total des produits de factoring</b>	<b>932</b>	<b>1 169</b>	<b>1 497</b>	<b>25,3%</b>	<b>28,2%</b>

Le solde net du poste « Acheteurs Factorés » au 31/12/2017 s'élève à 14 197 mDT contre 11 633 mDT à fin 2016 enregistrant ainsi une hausse de 22,0% sur la période étudiée.

On constate également :

- Une augmentation des commissions de factoring qui passent de 345 mDT en 2016 à 373 mDT en 2017, enregistrant ainsi une hausse de 8,0% ;
- Une augmentation des commissions de financement de 823 mDT en 2016 à 1 124 mDT en 2017, soit une hausse de 36,6%.

### III.7 COMPOSITION DE L'ENCOURS COMPTABLES EN 2015, 2016 ET 2017

En DT	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Créances de leasing	425 718 418	472 618 396	518 575 050
Impayés	33 521 602	32 319 240	32 045 870
Effets impayés et à l'encaissement	44 759	44 249	44 249
Intérêts échus et différés	(2 095 352)	(2 313 360)	(2 520 287)
Créances sur contrats en instance de mise en force	2 450 749	1 536 807	4 752 729
Créances radiées	-	434 846	434 846
<b>Total brut</b>	<b>459 640 175</b>	<b>504 640 178</b>	<b>553 332 457</b>
Provisions pour dépréciation des encours	(11 125 751)	(12 141 005)	(12 470 676)
Provisions pour dépréciation des impayés	(16 700 234)	(17 782 382)	(18 218 336)
Provisions additionnelles	(374 955)	(331 520)	(311 909)
Provisions collectives	(1 895 481)	(2 004 922)	(2 046 626)
Provisions pour différence d'encours	(169 531)	(168 401)	(168 401)
Provisions sur créances radiées	-	(434 846)	(434 846)
Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)	(44 249)
Produits réservés	(3 165 799)	(3 288 000)	(3 354 806)
<b>Total des provisions et produits réservés</b>	<b>(33 475 999)</b>	<b>(36 195 325)</b>	<b>(37 049 849)</b>
<b>Total net</b>	<b>426 164 176</b>	<b>468 444 853</b>	<b>516 282 608</b>

## IV. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE D'ATTIJARI LEASING AU 30/06/2018

### IV.1 SITUATION D'ATTIJARI LEASING PAR RAPPORT AU SECTEUR DU LEASING AU 30/06/2018

Le tableau ci-après retrace l'évolution du secteur de leasing tunisien sur la période allant du 30/06/2017 au 30/06/2018 :

En MDT	Ensemble du secteur			Attijari Leasing			Part de Marché d'Attijari Leasing		
	juin-17	juin-18	déc-17	juin-17	juin-18	déc-17	juin-17	juin-18	déc-17
Approbations	1 570	1 495	3 049	175	184	369	11,1%	12,3%	12,1%
Mises en force	1 214	1 196	2 433	135	143	280	11,1%	11,9%	11,5%
Encours financiers	3 699	4 321	4 085	469	514	499	12,7%	11,9%	12,2%

Source : Attijari Leasing

### IV.2 EVOLUTION DES APPROBATIONS D'ATTIJARI LEASING

Au 30/06/2018, les approbations d'Attijari Leasing s'établissent à 184 MDT contre 175 MDT au 30/06/2017, enregistrant ainsi une croissance de 5,1% sur la période considérée.

En MDT	30/06/2017	30/06/2018	31/12/2017	Var. S1 2018 – S1 2017 en %
Approbations	175	184	369	5,1%

#### IV.2.1 Répartition des approbations par type de bien

Le tableau suivant retrace l'évolution des approbations, entre le 1er semestre 2017 et le 1er semestre 2018, réparties par type de bien :

En MDT	30/06/2017		30/06/2018		31/12/2017		Var. S1 2018 – S1 2017 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Mobilier	172	98,1%	173	94,1%	355	96,3%	0,8%
Immobilier	3	1,9%	11	5,9%	14	3,7%	289,6%
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>100,0%</b>	<b>184</b>	<b>100,0%</b>	<b>369</b>	<b>100,0%</b>	<b>5,1%</b>

#### IV.2.2 Répartition des approbations par secteur

La répartition des approbations d'Attijari Leasing, sur la période allant du 30/06/2017 au 30/06/2018, par secteur se présente comme suit :

En MDT	30/06/2017		30/06/2018		31/12/2017		Var. S1 2018 – S1 2017 en %
	Montants	Parts	Parts	Montants	Parts		
BTP	33	18,6%	22	12,2%	61	16,6%	(30,9)%
Agriculture	11	6,5%	20	10,9%	29	7,9%	75,2%
Industrie	14	8,3%	25	13,4%	43	11,8%	70,8%
Services	115	65,7%	113	61,5%	229	62,2%	(1,5)%
Tourisme	2	0,9%	4	1,9%	5	1,5%	114,0%
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>100,0%</b>	<b>184</b>	<b>100,0%</b>	<b>369</b>	<b>100,0%</b>	<b>5,1%</b>

### IV.2.3 Répartition des approbations par type de matériel

La répartition des approbations d'Attijari Leasing par type de matériel sur la période 30/06/2017 – 30/06/2018 se présente comme suit :

En MDT	30/06/2017		30/06/2018		31/12/2017		Var.S1 2018/S1 2017 En %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Véhicule	81	45,7%	87	47,4%	166	45,0%	9,0%
Camionnette	15	8,6%	19	10,2%	38	10,2%	23,9%
Matériel industriel	11	6,3%	10	5,6%	27	7,3%	(5,7)%
Camion	32	18,2%	36	19,6%	69	18,7%	13,6%
Matériel BTP	30	17,3%	18	9,9%	48	13,1%	(39,8)%
Immobilier	3	1,9%	11	5,8%	14	3,7%	224,6%
Bus	3	1,8%	2	1,2%	5	1,3%	(34,3)%
Matériel médical	0	0,2%	1	0,3%	2	0,6%	30,0%
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>100,0%</b>	<b>184</b>	<b>100,0%</b>	<b>369</b>	<b>100,0%</b>	<b>5,1%</b>

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail en termes d'approbations, concerne majoritairement les véhicules, les camionnettes, les camions et le matériel BTP.

### IV.3 EVOLUTION DES MISES EN FORCE D'ATTIJARI LEASING

Au 30/06/2018, les mises en force s'établissent à 143 MDT contre 135 MDT au 30/06/2017, enregistrant ainsi une hausse de 6,0% sur la période considérée.

En MDT	30/06/2017	30/06/2018	31/12/2017	Var.S1 2018/S1 2017 En %
Mises en force	135	143	280	6,0%

#### IV.3.1 Répartition des mises en force par type de bien

Le tableau suivant retrace l'évolution des mises en forces, sur la période 30/06/2017 – 30/06/2018, réparties par type de bien :

En MDT	30/06/2017		30/06/2018		31/12/2017		Var.S1 2018/S1 2017 En %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Mobilier	130	96,3%	134	93,6%	272	97,0%	3,0%
Immobilier	5	3,7%	9	6,4%	8	3,0%	85,0%
<b>Total</b>	<b>135</b>	<b>100,0%</b>	<b>143</b>	<b>100,0%</b>	<b>280</b>	<b>100,0%</b>	<b>6,0%</b>

Le crédit-bail mobilier représente une part plus importante comparé au crédit-bail immobilier. Ce dernier présente un certain nombre d'inconvénients, dont notamment une durée plus longue du contrat ainsi qu'une garantie représentée par l'hypothèque du titre foncier.

#### IV.3.2 Répartition des mises en force par secteur

La répartition des mises en force d'Attijari Leasing par secteur, sur la période 30/06/2017 – 30/06/2018, se présente comme suit :

En MDT	30/06/2017		30/06/2018		31/12/2017		Var.S1 2018/S1 2017 En %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
BTP	24	17,6%	21	14,4%	41	14,8%	(13,3)%
Agriculture	9	7,0%	17	12,1%	23	8,1%	83,3%
Industrie	12	8,8%	20	13,9%	37	13,1%	66,7%
Services	88	65,4%	81	56,9%	176	62,7%	(7,8)%
Tourisme	2	1,2%	4	2,7%	4	1,3%	150,0%
<b>Total</b>	<b>135</b>	<b>100,0%</b>	<b>143</b>	<b>100,0%</b>	<b>280</b>	<b>100,0%</b>	<b>6,0%</b>

Au 30/06/2018, les secteurs « Services » et « BTP » représentent 71,3% des mises en force totales d'Attijari Leasing.

### IV.3.3 Répartition des mises en force par type de matériel

La répartition des mises en force d'Attijari Leasing par type d'équipement, sur la période 30/06/2017 – 30/06/2018, se présente comme suit :

En MDT	30/06/2017		30/06/2018		31/12/2017		Var.S1 2018/S1 2017 En %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Véhicule	66	48,9%	72	50,7%	134	48,0%	10,0%
Camionnette	14	10,3%	16	11,0%	30	10,9%	13,2%
Matériel industriel	6	4,1%	9	6,5%	18	6,5%	67,3%
Camion	23	17,3%	21	14,9%	48	17,1%	-8,3%
Matériel BTP	18	13,0%	13	9,4%	35	12,6%	-23,2%
Immobilier	5	3,7%	9	6,4%	8	3,0%	85,0%
Bus	1	0,7%	1	1,0%	2	0,7%	51,6%
Matériel médical	3	2,3%	0	0,2%	3	1,2%	-91,0%
<b>Total</b>	<b>135</b>	<b>100,0%</b>	<b>143</b>	<b>100,0%</b>	<b>280</b>	<b>100,0%</b>	<b>6,0%</b>

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail en termes de mises en force, concerne majoritairement les véhicules, les camionnettes, les camions et le matériel BTP.

### IV.4 EVOLUTION DES ENCOURS FINANCIERS D'ATTIJARI LEASING

Au 30/06/2018, les encours financiers s'établissent à 514 MDT contre 469 MDT au 30/06/2017.

Les encours financiers sont déterminés comme suit :

En MDT	30/06/2017	30/06/2018	31/12/2017
<b>Encours financiers figurant au niveau des états financiers</b>	<b>487</b>	<b>527</b>	<b>518</b>
Contrats en instance de MEF	1	5	5
A déduire	0,2	0,7	0,6
Contrats suspendus (ordinaires et contentieux)	22	23	23
<b>Encours financiers</b>	<b>469</b>	<b>514</b>	<b>499</b>

#### IV.4.1 Répartition des encours financiers par type de bien

Le tableau suivant retrace l'évolution des encours financiers, sur la période 30/06/2017 – 30/06/2018, répartis par type de bien :

En MDT	30/06/2017		30/06/2018		31/12/2017		Var.S1 2018/S1 2017 En %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Mobilier	439	93,7%	479	93,2%	469	94,0%	8,9%
Immobilier	30	6,3%	35	6,8%	30	6,0%	18,3%
<b>Total</b>	<b>469</b>	<b>100,0%</b>	<b>514</b>	<b>100,0%</b>	<b>499</b>	<b>100,0%</b>	<b>9,5%</b>

Le crédit-bail mobilier représente une part plus importante comparé au crédit-bail immobilier. Ce dernier présente un certain nombre d'inconvénients, dont notamment une durée plus longue du contrat ainsi qu'une garantie représentée par l'hypothèque du titre foncier.

#### IV.4.2 Répartition des encours financiers par secteur

La répartition des encours financiers d'Attijari Leasing par secteur d'activité sur la période 30/06/2017 – 30/06/2018 se présente comme suit :

En MDT	30/06/2017		30/06/2018		31/12/2017		Var.S1 2018/S1 2017 En %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
BTP	72	15,4%	79	15,4%	74	14,8%	9,1%
Agriculture	59	12,5%	77	15,0%	77	15,4%	31,6%
Industrie	50	10,7%	65	12,7%	59	11,8%	30,8%
Services	280	59,7%	283	55,0%	281	56,3%	1,0%
Tourisme	8	1,8%	10	1,9%	8	1,6%	15,9%
<b>Total</b>	<b>469</b>	<b>100,0%</b>	<b>514</b>	<b>100,0%</b>	<b>499</b>	<b>100,0%</b>	<b>9,5%</b>

Au 30/06/2018, les secteurs « BTP », « Services » et « Agriculture » représentent 85,4 % des encours financiers totaux d'Attijari Leasing.

#### IV.4.3 Répartition des encours financiers par type de matériel

La répartition des encours financiers d'Attijari Leasing par type d'équipement, sur la période 30/06/2017 – 30/06/2018, se présente comme suit :

En MDT	30/06/2017		30/06/2018		31/12/2017		Var.S1 2018/S1 2017 En %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Véhicule	208	44,5%	228	44,4%	221	44,4%	9,4%
Camionnette	64	13,7%	63	12,3%	64	12,8%	(1,2)%
Matériel industriel	35	7,4%	38	7,3%	39	7,7%	8,8%
Camion	65	13,9%	80	15,6%	75	15,1%	22,7%
Matériel BTP	56	12,0%	60	11,7%	60	12,1%	6,9%
Immobilier	30	6,3%	35	6,8%	30	6,0%	18,3%
Bus	3	0,6%	4	0,7%	3	0,6%	42,9%
Matériel médical	7	1,4%	6	1,1%	6	1,2%	(15,2)%
<b>Total</b>	<b>469</b>	<b>100,0%</b>	<b>514</b>	<b>100,0%</b>	<b>499</b>	<b>100,0%</b>	<b>9,5%</b>

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail en termes des encours financiers, concerne majoritairement les véhicules, les camionnettes, les camions et le matériel BTP.

#### IV.5 ANALYSE DES ENGAGEMENTS SUR LA CLIENTELE SUR LA PERIODE ALLANT DU 30/06/2017 AU 30/06/2018

L'évolution comparée des créances classées au cours de la période allant du 30/06/2017 au 30/06/2018 se présente comme suit :

En mDT	30/06/2017	30/06/2018	31/12/2017	Var. S1 2018 – S1 2017 en %
<b>Total des engagements sur la clientèle (a)</b>	<b>530 888</b>	<b>571 305</b>	<b>557 815</b>	<b>7,6%</b>
<b>Montant des engagements courants sur la clientèle</b>	<b>474 048</b>	<b>513 190</b>	<b>505 207</b>	<b>8,3%</b>
<b>Montant des créances classées leasing (b)</b>	<b>56 841</b>	<b>58 115</b>	<b>52 608</b>	<b>2,2%</b>
Dont actifs classe 4	36 223	39 305	37 050	8,5%
Dont actifs classe 3	8 086	6 467	8 677	(20,0)%
Dont actifs classe 2	12 532	12 343	6 881	(1,5)%
<b>Provisions + agios réservés (c)</b>	<b>34 374</b>	<b>34 743</b>	<b>34 356</b>	<b>1,1%</b>
Provisions	30 839	31 171	31 001	1,1%
Agios réservés	3 535	3 572	3 355	1,1%
<b>Ratio des créances classées (b/a)</b>	<b>10,71%</b>	<b>10,17%</b>	<b>9,43%</b>	
<b>Taux de couverture des créances classées (c/b)</b>	<b>60,48%</b>	<b>59,78%</b>	<b>65,30%</b>	

#### IV.6 EVOLUTION DE L'ACTIVITE FACTORING

En mDT	30/06/2017	30/06/2018	31/12/2017	Var.S1 2018/S1 2017 En %
<b>Acheteurs Factorés</b>	<b>11 020</b>	<b>14 520</b>	<b>14 197</b>	<b>31,8%</b>
Commissions de factoring	157	188	373	19,4%
Commissions de financement	493	684	1 124	38,9%
<b>Total des produits de factoring</b>	<b>650</b>	<b>872</b>	<b>1 497</b>	<b>34,1%</b>

Le solde net du poste « Acheteurs Factorés » au 30/06/2018 s'élève à 14 520 mDT contre 11 020 mDT au 30/06/2017 enregistrant ainsi une hausse de 31,8% sur la période étudiée.

On constate également :

- Une augmentation des commissions de factoring qui passent de 157 mDT au 30/06/2017 à 188 mDT au 30/06/2018, enregistrant ainsi une hausse de 19,4% ;
- Une augmentation des commissions de financement de 493 mDT au 30/06/2017 à 684 mDT au 30/06/2018, soit une hausse de 38,9%.

## V. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE D'ATTIJARI LEASING AU 30/09/2018

### V.1 SITUATION D'ATTIJARI LEASING PAR RAPPORT AU SECTEUR DU LEASING AU 30/09/2018

Le tableau ci-après retrace l'évolution du secteur de leasing tunisien sur la période allant du 30/09/2017 au 30/09/2018 :

En MDT	Ensemble du secteur			Attijari Leasing			Part de Marché d'Attijari Leasing		
	sept-17	sept-18	déc-17	sept-17	sept-18	déc-17	sept-17	sept-18	déc-17
Approbations	2 197	1 928	3 049	257	256	369	11,7%	13,3%	12,1%
Mises en force	1 732	1 595	2 433	192	189	280	11,1%	11,8%	11,5%
Encours financiers	3 878	4 270	4 085	471	496	499	12,1%	11,6%	12,2%

Source : Attijari Leasing

### V.2 EVOLUTION DES APPROBATIONS D'ATTIJARI LEASING

Au 30/09/2018, les approbations d'Attijari Leasing s'établissent à 256 MDT contre 257 MDT au 30/09/2017, enregistrant ainsi une très légère baisse de 0,2% sur la période considérée.

En MDT	30/09/2017	30/09/2018	31/12/2017	Var. T3 2018 – T3 2017 en %
Approbations	257	256	369	(0,2)%

#### V.2.1 Répartition des approbations par type de bien

Le tableau suivant retrace l'évolution des approbations, sur la période allant du 30/09/2017 au 30/09/2018, réparties par type de bien :

En MDT	30/09/2017		30/09/2018		31/12/2017		Var. T3 2018/T3 2017 En %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Mobilier	250	97,4%	243	94,7%	355	96,3%	(2,9)%
Immobilier	7	2,6%	13	5,1%	14	3,7%	85,7%
<b>Total</b>	<b>257</b>	<b>100,0%</b>	<b>256</b>	<b>100,0%</b>	<b>369</b>	<b>100,0%</b>	<b>(0,2)%</b>

#### V.2.2 Répartition des approbations par secteur

La répartition des approbations d'Attijari Leasing, sur la période allant du 30/09/2017 au 30/09/2018, par secteur se présente comme suit :

En MDT	30/09/2017		30/09/2018		31/12/2017		Var. T3 2018/T3 2017 En %
	Montants	Parts	Parts	Montants	Parts		
BTP	46	18,0%	30	11,8%	61	16,6%	(34,4)%
Agriculture	14	5,6%	30	11,6%	29	7,9%	>100,0%
Industrie	27	10,4%	32	12,5%	43	11,8%	20,8%
Services	166	64,5%	158	61,8%	229	62,2%	(4,3)%
Tourisme	4	1,5%	5	2,1%	5	1,5%	40,4%
<b>Total</b>	<b>257</b>	<b>100,0%</b>	<b>256</b>	<b>100,0%</b>	<b>369</b>	<b>100,0%</b>	<b>(0,2)%</b>

### V.2.3 Répartition des approbations par type de matériel

La répartition des approbations d'Attijari Leasing par type de matériel sur la période 30/09/2017 – 30/09/2018 se présente comme suit :

En MDT	30/09/2017		30/09/2018		31/12/2017		Var.T3 2018/T3 2017 En %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Véhicule	115	44,9%	125	48,8%	166	45,0%	8,7%
Camionnette	23	8,9%	28	10,9%	38	10,2%	21,7%
Matériel industriel	18	7,2%	15	5,9%	27	7,3%	(16,7)%
Camion	47	18,5%	46	18,0%	69	18,7%	(2,1)%
Matériel BTP	41	16,0%	25	9,8%	48	13,1%	(39,0)%
Immobilier	7	2,6%	13	5,1%	14	3,7%	85,7%
Bus	4	1,6%	3	1,2%	5	1,3%	(25,0)%
Matériel médical	1	0,4%	1	0,4%	2	0,6%	0,0%
<b>Total</b>	<b>257</b>	<b>100,0%</b>	<b>256</b>	<b>100,0%</b>	<b>369</b>	<b>100,0%</b>	<b>(0,2)%</b>

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail en termes d'approbations, concerne majoritairement les véhicules, les camions, les camionnettes et le matériel BTP.

### V.3 EVOLUTION DES MISES EN FORCE D'ATTIJARI LEASING

Au 30/09/2018, les mises en force s'établissent à 189 MDT contre 192 MDT au 30/09/2017, enregistrant ainsi une baisse de 1,7% sur la période considérée.

En MDT	30/09/2017	30/09/2018	31/12/2017	Var.T3 2018/T3 2017 En %
Mises en force	192	189	280	(1,7)%

#### V.3.1 Répartition des mises en force par type de bien

Le tableau suivant retrace l'évolution des mises en forces, sur la période 30/09/2017 – 30/09/2018, réparties par type de bien :

En MDT	30/09/2017		30/09/2018		31/12/2017		Var.T3 2018/T3 2017 En %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Mobilier	187	97,2%	179	94,6%	272	97,0%	(4,3)%
Immobilier	5	2,5%	10	5,3%	8	3,0%	100,0%
<b>Total</b>	<b>192</b>	<b>100,0%</b>	<b>189</b>	<b>100,0%</b>	<b>280</b>	<b>100,0%</b>	<b>(1,7)%</b>

Le crédit-bail mobilier représente une part plus importante comparé au crédit-bail immobilier. Ce dernier présente un certain nombre d'inconvénients, dont notamment une durée plus longue du contrat ainsi qu'une garantie représentée par l'hypothèque du titre foncier.

#### V.3.2 Répartition des mises en force par secteur

La répartition des mises en force d'Attijari Leasing par secteur, sur la période 30/09/2017 – 30/09/2018, se présente comme suit :

En MDT	30/09/2017		30/09/2018		31/12/2017		Var.T3 2018/T3 2017 En %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
BTP	31	16,4%	24	12,6%	41	14,8%	(24,1)%
Agriculture	11	5,8%	25	13,2%	23	8,1%	>100,0%
Industrie	19	9,9%	24	12,9%	37	13,1%	28,2%
Services	128	66,6%	110	58,0%	176	62,7%	(14,3)%
Tourisme	3	1,3%	6	3,2%	4	1,3%	>100,0%
<b>Total</b>	<b>192</b>	<b>100,0%</b>	<b>189</b>	<b>100,0%</b>	<b>280</b>	<b>100,0%</b>	<b>(1,7)%</b>

Au 30/09/2018, les secteurs « Services » et « Agriculture » représentent 71,2% des mises en force totales d'Attijari Leasing.

### V.3.3 Répartition des mises en force par type de matériel

La répartition des mises en force d'Attijari Leasing par type d'équipement, sur la période 30/09/2017 – 30/09/2018, se présente comme suit :

En MDT	30/09/2017		30/09/2018		31/12/2017		Var.T3 2018/T3 2017 En %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Véhicule	97	50,3%	98	51,9%	134	48,0%	1,0%
Camionnette	19	9,8%	23	12,2%	30	10,9%	21,1%
Matériel industriel	8	4,0%	12	6,3%	18	6,5%	50,0%
Camion	34	17,8%	25	13,2%	48	17,1%	(26,5)%
Matériel BTP	25	13,0%	17	9,0%	35	12,6%	(32,0)%
Immobilier	5	2,5%	10	5,3%	8	3,0%	100,0%
Bus	1	0,7%	3	1,6%	2	0,7%	>100,0%
Matériel médical	3	1,8%	1	0,5%	3	1,2%	(66,7)%
<b>Total</b>	<b>192</b>	<b>100,0%</b>	<b>189</b>	<b>100,0%</b>	<b>280</b>	<b>100,0%</b>	<b>(1,7)%</b>

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail en termes de mises en force, concerne majoritairement les véhicules, les camionnettes, les camions et le matériel BTP.

### V.4 EVOLUTION DES ENCOURS FINANCIERS D'ATTIJARI LEASING

Au 30/09/2018, les encours financiers s'établissent à 496 MDT contre 471 MDT au 30/09/2017.

Les encours financiers sont déterminés comme suit :

En MDT	30/09/2017	30/09/2018	31/12/2017
<b>Encours financiers figurant au niveau des états financiers</b>	<b>491</b>	<b>521</b>	<b>518</b>
Contrats en instance de MEF	1	0	5
A déduire	0	0,6	0,6
Contrats suspendus (ordinaires et contentieux)	22	24	23
<b>Encours financiers</b>	<b>471</b>	<b>496</b>	<b>499</b>

#### V.4.1 Répartition des encours financiers par type de bien

Le tableau suivant retrace l'évolution des encours financiers, sur la période 30/09/2017 – 30/09/2018, répartis par type de bien :

En MDT	30/09/2017		30/09/2018		31/12/2017		Var.T3 2018/T3 2017 En %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Mobilier	442	93,9%	463	93,3%	469	94,0%	4,8%
Immobilier	29	6,1%	33	6,7%	30	6,0%	13,8%
<b>Total</b>	<b>471</b>	<b>100,0%</b>	<b>496</b>	<b>100,0%</b>	<b>499</b>	<b>100,0%</b>	<b>5,3%</b>

Le crédit-bail mobilier représente une part plus importante comparé au crédit-bail immobilier. Ce dernier présente un certain nombre d'inconvénients, dont notamment une durée plus longue du contrat ainsi qu'une garantie représentée par l'hypothèque du titre foncier.

#### V.4.2 Répartition des encours financiers par secteur

La répartition des encours financiers d'Attijari Leasing par secteur d'activité sur la période 30/09/2017 – 30/09/2018 se présente comme suit :

En MDT	30/09/2017		30/09/2018		31/12/2017		Var.T3 2018/T3 2017 En %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
BTP	74	15,6%	71	14,3%	74	14,8%	(4,1)%
Agriculture	57	12,2%	71	14,3%	77	15,4%	24,6%
Industrie	50	10,6%	61	12,3%	59	11,8%	22,0%
Services	282	59,8%	284	57,3%	281	56,3%	0,7%
Tourisme	8	1,8%	9	1,8%	8	1,6%	12,5%
<b>Total</b>	<b>471</b>	<b>100,0%</b>	<b>496</b>	<b>100,0%</b>	<b>499</b>	<b>100,0%</b>	<b>5,3%</b>

Au 30/09/2018, les secteurs « BTP », « Services » et « Agriculture » représentent 85,9% des encours financiers totaux d'Attijari Leasing.

#### V.4.3 Répartition des encours financiers par type de matériel

La répartition des encours financiers d'Attijari Leasing par type d'équipement, sur la période 30/09/2017 – 30/09/2018, se présente comme suit :

En MDT	30/09/2017		30/09/2018		31/12/2017		Var.T3 2018/T3 2017 En %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Véhicule	197	41,8%	226	45,6%	221	44,4%	14,7%
Camionnette	65	13,8%	61	12,3%	64	12,8%	(6,2)%
Matériel industriel	35	7,5%	36	7,3%	39	7,7%	2,9%
Camion	72	15,4%	75	15,1%	75	15,1%	4,2%
Matériel BTP	63	13,3%	56	11,3%	60	12,1%	(11,1)%
Immobilier	29	6,1%	33	6,7%	30	6,0%	13,8%
Bus	3	0,6%	4	0,8%	3	0,6%	33,3%
Matériel médical	7	1,5%	5	1,0%	6	1,2%	(28,6)%
<b>Total</b>	<b>471</b>	<b>100,0%</b>	<b>496</b>	<b>100,0%</b>	<b>499</b>	<b>100,0%</b>	<b>5,3%</b>

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail en termes des encours financiers, concerne majoritairement les véhicules, les camionnettes, les camions et le matériel BTP.

## **VI. ORGANISATION D'ATTIJARI LEASING**

### **VI.1 PROCEDURES GENERALES**

Attijari Leasing répond aux exigences de la norme ISO 9001 version 2015. La validité de cette certification s'étale du 11/01/2017 au 18/11/2018. Cette certification témoigne tant de l'orientation client et de la recherche continue de la satisfaction de ses attentes que de l'organisation des différents départements et services.

A cet effet, un audit de renouvellement de certification est actuellement en cours à l'issue duquel la société devrait obtenir un nouveau certificat valable pour une durée de trois ans.

Par ailleurs, la société Attijari Leasing est certifiée MSI 20000. Cette certification est valide durant 3 ans avec suivi annuel du 01/02/2016 au 31/01/2019.

De ce fait, la Société a structuré son système organisationnel autour de l'approche processus et a identifié 8 processus qui sont répartis entre processus de management, processus de réalisation et processus support.

Ce système qui est présenté dans un manuel qualité permet de :

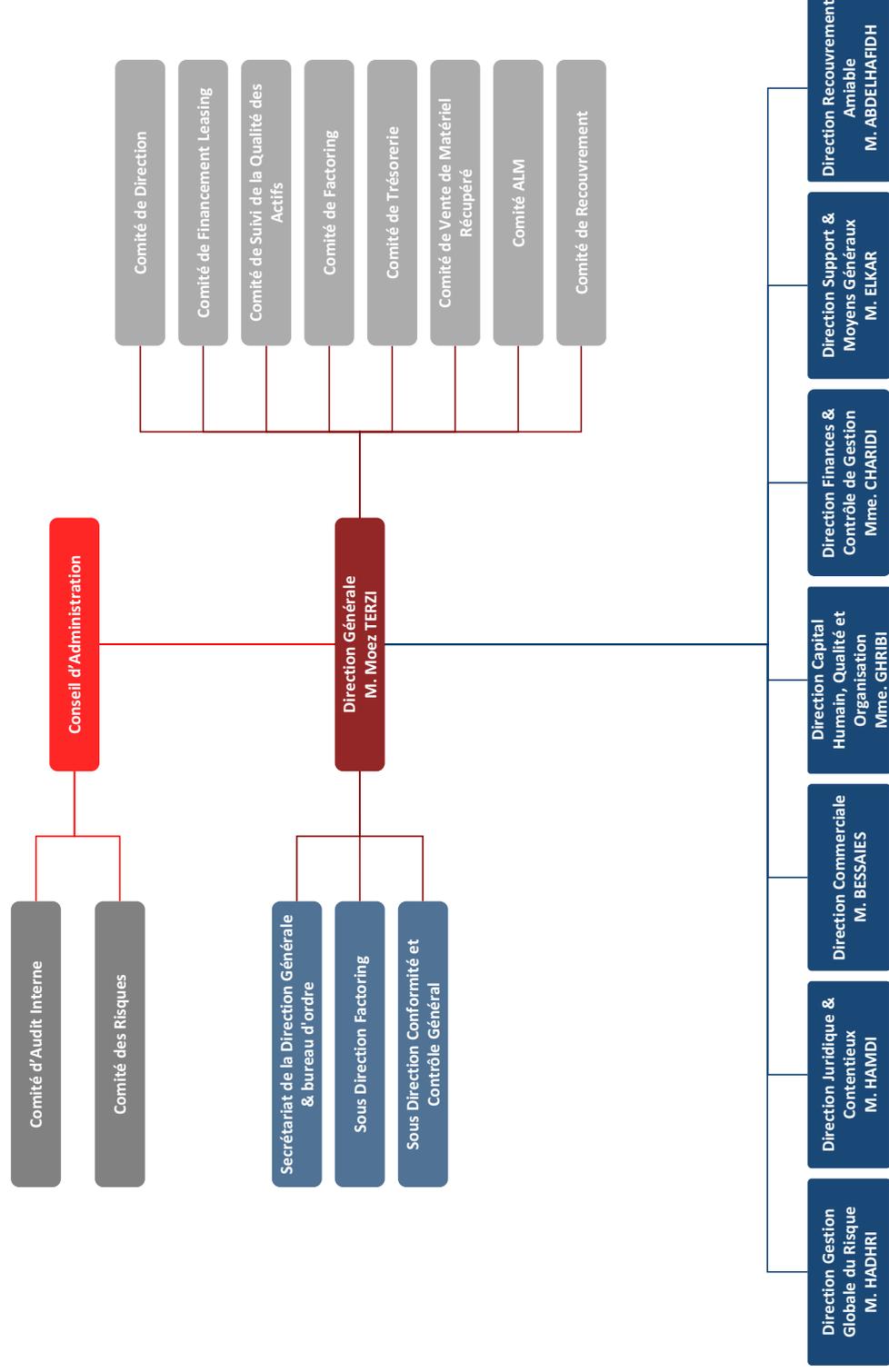
- Préserver et améliorer la compétitivité de l'entreprise ;
- Favoriser la synergie avec les structures d'Attijari bank, l'actionnaire de référence de la société, et particulièrement avec le réseau afin de développer l'activité commerciale ;
- Optimiser le rapport coût/rendement des opérations d'Attijari Leasing ;
- Limiter la progression des charges d'exploitation ;
- Améliorer la qualification et l'efficacité de l'équipe par la formation continue et le recrutement de cadre compétent d'une part et la réorganisation de l'entreprise d'autre part ;
- Assurer l'adhésion du personnel d'Attijari Leasing aux normes du Groupe Attijari bank, respecter le code de déontologie du Groupe ;
- Améliorer la qualité de prestations de la Société.

## VI.2 ORGANIGRAMME FONCTIONNEL D'ATTIJARI LEASING

### VI.2.1 Organigramme fonctionnel d'Attijari Leasing

L'organigramme fonctionnel actuel d'Attijari Leasing, se présente comme suit :

#### Organigramme fonctionnel



## VI.2.2 Gouvernance

### a) Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'Attijari Leasing est composé de :

- M. Khaled Ben JEMAA : Président ;
- ATTIJARI BANK représentée par :
  - ✓ M. Hicham SEFFA : Administrateur ;
  - ✓ M. Kamel HABBACHI : Administrateur ;
  - ✓ M. Mohsen BOUZID : Administrateur.
- M. Salem DAHMANI : Administrateur, représentant des petits porteurs ;
- M. Hedi Karim SELLAMI : Administrateur indépendant ;
- M. Walid KALBOUSSI : Administrateur indépendant.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale et peuvent être pris parmi ou en dehors des actionnaires.

Conformément à l'article 23 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son administration.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction de la société moyennant une délégation de pouvoirs accordés par le Conseil.

### i) Comité d'Audit Interne

Le Comité d'Audit Interne est chargé de :

- Vérifier les informations et apprécier la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Examiner les insuffisances du système de contrôle interne et prendre les mesures qui corrigent ces insuffisances ;
- Contrôler et coordonner les activités des structures chargées du contrôle et donner son avis au Conseil d'Administration sur la désignation des responsables de l'Audit Interne et du Contrôle de la conformité ;
- Proposer la nomination des Commissaires Aux Comptes et des Auditeurs Externes et formuler des remarques sur leurs programmes et les résultats de leurs contrôles ;
- Veiller à ce que la structure d'Audit Interne soit dotée de moyens humains et logistiques pour s'acquitter efficacement de sa mission.

Créé en 2009, le Comité d'Audit Interne est composé, selon le Conseil d'Administration du **21/06/2016**, comme suit :

- Président : M. Walid KALBOUSSI ;
- Membres : M. Mohsen BOUZID, M. Ilyes MAATKI et M. Salem DAHMANI ;
- Invités permanents :
  - ✓ M. Mehdi YERMINI : Responsable contrôle général d'Attijari bank ;
  - ✓ M. Mohamed MOUSSA : Responsable du Pôle Finances d'Attijari bank.

L'AGO du **19/04/2018** a fixé la rémunération de ce comité, au titre de l'exercice 2018, à 15 000 dinars.

### ii) Comité des Risques

Créé en 2013, le Comité des Risques est composé, selon le Conseil d'Administration du **21/06/2016**, comme suit :

- Président : M. Hédi Karim SELLAMI ;
- Membres : M. Kamel HABBACHI et M. Khaled BEN JEMAA ;
- Invité permanent : M. Khaled HATTAB, membre représentant le département de la Gestion Globale des Risques d'Attijari bank ;

- Le secrétariat du comité est assuré par M. Radhouane EL HADHRI, Directeur du département de la Gestion Globale des Risques d'Attijari Leasing.

L'AGO du **19/04/2018** a fixé la rémunération de ce comité, au titre de l'exercice 2018, à 15 000 dinars.

#### **b) Direction Générale**

La Direction Générale a pour mission principale :

- La réalisation de la stratégie et la politique générale de l'entreprise ;
- L'optimisation d'utilisation des ressources pour atteindre les objectifs arrêtés par le Conseil d'Administration ;
- La réalisation du processus adéquat lui permettant l'identification, la mesure et le contrôle des risques encourus et la surveillance de l'efficacité du système de contrôle interne mis en place.

Pour l'accomplissement de sa mission, la Direction Générale est assistée par les comités suivants :

#### **i) Comité de Direction**

Le Comité de Direction est composé du Directeur Général, du Directeur Commercial, du Directeur Juridique et Contentieux, du Directeur Financier, du Directeur Gestion Globale des Risques, du Directeur Support et Moyens Généraux, du Responsable Recouvrement Amiable, du Responsable Capital Humain, et du Responsable Contrôle Général.

Ce comité assiste le Directeur Général dans le pilotage de la performance globale d'Attijari Leasing et la mise en œuvre de la stratégie décidée par le Conseil d'Administration.

#### **ii) Comité de Financement Leasing**

Le Comité de Financement Leasing est composé du Directeur Général, du Directeur Commercial et du Directeur Gestion Globale des Risques.

Ce comité a pour mission de statuer sur les demandes de financement relatifs aux relations dont :

- L'engagement net est supérieur à 50 mDT (HT) et inférieur ou égal à 500 mDT (HT), pour un financement leasing mobilier de matériels standards ;
- L'engagement net est inférieur ou égal à 500 mDT (HT), pour un financement leasing mobilier de matériels spécifiques ou immobilier ;
- Les demandes de financement du personnel Attijari Leasing ;

#### **iii) Comité de Vente de Matériel Récupéré**

Le Comité de Vente de Matériel Récupéré est composé du Directeur Général, du Responsable Vente Matériels, du Directeur Juridique et Contentieux, du Directeur Commercial et du Directeur Supports et Moyens Généraux.

Ce comité a pour objet de statuer sur la décision de la vente des biens récupérés ainsi que le mode de règlement et ce, en fonction de la meilleure offre proposée et de la valeur du bien à vendre selon l'expertise effectuée par un expert agréé.

#### **iv) Comité de Recouvrement**

Le Comité de Recouvrement est composé du Directeur Général, du Directeur Juridique et Contentieux, du Responsable Recouvrement Amiable, du Directeur Commercial et du Directeur Risques.

Ce comité a pour mission de statuer sur les propositions de transfert des clients du service recouvrement amiable au service contentieux.

#### **v) Comité de Suivi de la Qualité des Actifs**

Le Comité de Suivi de la qualité des Actifs est composé du Directeur Général, du Directeur de la Gestion Globale des Risques d'Attijari Banque, du Directeur du pôle RJ et CD d'Attijari Banque, du Directeur Risques d'Attijari Leasing, du Directeur Juridique et Contentieux Leasing et du Responsable Recouvrement Amiable.

Ce comité constitue une instance interne de décision qui a pour mission la discussion des prévisions annuelles de recouvrement amiable et contentieux, l'examen et la discussion de la répartition du portefeuille des créances classées entre les unités de recouvrement, le suivi des réalisations et des prévisions de recouvrement, la validation de l'ajustement de classes proposé par les unités de recouvrement, ainsi que l'élaboration d'un point de situation mensuelle sur les actifs classés de la société.

#### **vi) Comité de Factoring**

Le Comité de Factoring est composé du Directeur Général, du Responsable Factoring et du Chargé de l'unité d'Exploitation des Remises.

Ce comité a pour mission de statuer sur les remises de créances des adhérents (client de factoring) et les demandes d'autorisations des acheteurs (tiré de l'adhérent).

#### **vii) Comité de Trésorerie**

Le Comité de Trésorerie est composé du Directeur Général, du Directeur Financier et Contrôle de Gestion (ou son intérim), du Responsable de Trésorerie (ou son intérim) et du Responsable du Service Portefeuille (le cas échéant).

Ce comité assure le suivi périodique de la situation de trésorerie et décide des choix en matière de ressources.

#### **viii) Comité Asset and Liability Management (ALM) « Gestion Actif-Passif »**

Ce comité est composé du Directeur Général, des Responsables de la Direction Financière et Contrôle de Gestion, Direction Commerciale, Direction de Gestion Globale des Risques, service trésorerie, d'un représentant du Pôle Finance d'Attijari Bank et du Responsable du Marché des Capitaux d'Attijari Bank.

Le Comité ALM a pour mission d'analyser les risques du bilan globalement, risque taux, risque de liquidité, risque de change (pour les banques).

## VII. CONTROLE INTERNE

Attijari Leasing est dotée d'un système de contrôle interne qui lui permet d'assurer la maîtrise des risques liés à ses opérations et de se conformer aux lois et règlements et notamment ceux régissant les établissements financiers (dont la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et la circulaire aux établissements de crédits n° 2006-19 du 28 novembre 2006 relative au contrôle interne).

Ce système de contrôle interne comprend trois niveaux de contrôle :

- Un contrôle de premier niveau assuré tant par les chefs hiérarchiques que par le système d'information, les procédures, les instructions et notes de services mises en place par la Direction Générale visant à assurer en permanence la sécurité et l'efficacité des opérations, la protection des actifs de la société ainsi que la fiabilité de l'information financière ;
- Un contrôle de second niveau, mis en place à compter de Août 2011 est assuré par le service de contrôle permanent et permet un contrôle des dossiers commerciaux jusqu'au stade de la mise en force d'un contrat. Ce contrôle s'étend à tous les autres services ;
- Un contrôle périodique de troisième niveau assuré par l'organe d'audit. Les missions d'audit interne sont programmées sur la base d'un plan annuel d'audit approuvé par la Direction Générale et soumis au Comité Permanent d'Audit Interne pour avis. Les rapports émis suite à toute action sont diffusés et les recommandations proposées et validées seront prises en compte pour la mise à jour des procédures et instructions.

Toutefois, le rapport des Commissaires Aux Comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2017 a révélé certaines défaillances notamment en ce qui concerne :

▪ **Risque comptable :**

- ✓ Existence d'un écart compensé entre les soldes comptables des encours clients et les soldes sur « PROLEASE » dont l'origine remonte à l'exercice 2008 et antérieur.
- ✓ Manquement au niveau du manuel comptable qui ne décrit pas tous les traitements comptables inhérents à l'activité de leasing. De plus, il n'a pas été adapté aux dispositions de la norme comptable n°41 relative aux opérations de leasing ;
- ✓ Etablissement manuel des états financiers de la société ;
- ✓ Absence d'intégration comptable des processus de gestion des immobilisations et de gestion de la paie ;
- ✓ Pas de rapprochement entre le solde comptable de certains comptes acheteurs factorés avec le solde sur « PROFACTOR » ;
- ✓ Les procédures comptables en vigueur au sein de la société ne permettent pas de saisir l'ensemble des engagements hors bilan et de leur assurer un suivi rigoureux ;
- ✓ Le logiciel comptable de la société n'est pas en mesure de letter les comptes. En effet, la justification des compte est assurée manuellement ;
- ✓ Centralisation manuelle de la balance relative à l'activité de factoring avec celle relative à l'activité de leasing ;
- ✓ Existence de suspens d'une antériorité supérieure à une année au niveau des états de rapprochement bancaire ;
- ✓ Existence d'une confusion concernant le matériel destiné à l'usage de Taxi relative à l'affectation de ce type de matériel entre le matériel standard et le matériel spécifique. De même, pour le matériel roulant destiné au secteur de location de voiture, il existe une certaine confusion au niveau de l'application du taux de décote approprié.

▪ **Risque financier :**

- ✓ Non facturation à temps des intérêts intercalaires ;
- ✓ Vices de forme pour certaines titres d'encaissement ;
- ✓ Absence d'un logiciel de trésorerie.

▪ **Risque réglementaire :**

- ✓ La Société ne dispose pas d'un outil permettant la gestion du risque de liquidité tel qu'exigé par la circulaire n°2006-19 de la BCT.

## VIII. SYSTEME D'INFORMATION

Le système d'information d'Attijari Leasing couvre toutes les lignes de métiers de la société :

### VIII.1 LE PARC INFORMATIQUE

Tout le parc serveurs d'Attijari Leasing est mis en place dans les Datacenters d'Attijari Bank tout en assurant le déploiement et intégration de solutions de haute disponibilité (cluster), virtualisation des systèmes.

Seul le serveur Proxy reste à la Salle de serveurs Attijari Leasing et joue le rôle d'un serveur de secours pour la connexion internet.

### VIII.2 LA CONNECTIVITE

#### a) Domaine

Toute l'infrastructure d'Attijari Leasing est sous le contrôle du domaine d'Attijari Bank nommé « Bank-sud ».

Les utilisateurs, les postes de travail ainsi que les serveurs sont connectés au domaine principal « Bank-sud » sous forme d'une unité d'organisation nommée « Filiale Leasing ».

#### b) Attijari Leasing – Banque Centrale

Attijari Leasing est reliée à la Banque Centrale à travers une liaison FRAME RELAY via un poste de travail ayant une adresse IP Statique : 10.2.41.2.

#### c) Attijari Leasing – Attijari Bank

Attijari Leasing est reliée à Attijari Bank à travers une liaison Fibre Optique à haut débit.

#### d) Attijari Leasing : Siège – Agences

Attijari Leasing est reliée avec ses agences par routage du réseau Attijari Bank via des liaisons MPLS ou SDSL.

#### e) Attijari Leasing – Local

Un serveur DHCP attribue automatiquement les adresses IP des postes de travail au sein du siège d'Attijari Leasing.

#### f) Attijari Leasing – Internet

Attijari Bank prend en charge la connexion internet d'Attijari Leasing à travers des comptes Websense.

#### g) Attijari Leasing – Téléphone

Attijari Leasing possède 2 types de liaisons téléphoniques :

- Liaison RTC chez TUNISIE TELECOM pour la réception des appels ;
- Liaison VOIP chez ORANGE pour l'émission et la réception des appels.

### VIII.3 LA SECURITE DU MATERIEL

Attijari Leasing assure la sécurité matérielle du parc informatique en respectant les normes de sécurité dans ses salles des serveurs à travers :

- Des détecteurs d'incendie ;
- Des onduleurs ;
- Un système d'aération ;
- Un système de basculement des climatiseurs qui assure leurs fonctionnements sans arrêts.

## VIII.4 LES LOGICIELS

### a) Environnement du travail

Attijari Leasing a opté pour l'environnement MICROSOFT mis en place par la société ADVANCIA.

Le système d'information d'Attijari Leasing se compose comme suit :

- 107 postes de travail qui fonctionnent avec MICROSOFT WINDOWS SEVEN ;
- 2 poste de travail qui fonctionne avec MICROSOFT WINDOWS 10 ;
- 8 serveurs qui fonctionnent avec MICROSOFT WINDOWS SERVER 2008 R2 ;

Pour les applications bureautiques, tous les postes de travail utilisent le pack bureautique MICROSOFT OFFICE 2007.

### b) Applications métiers

Dans le cadre de son exploitation, Attijari Leasing utilise les applications suivantes :

Application	Outil de développement	Base de données	Observations
Prolease	WinDev	SQL server	Solution de traitement des opérations de leasing
Profactor	WinDev	SQL server	Solution de traitement des opérations de factoring
Wcompta	WinDev	SQL server	Solution de traitement des opérations comptables

Etant donné que l'activité principale d'Attijari Leasing est le crédit-bail, l'application la plus utilisée par le personnel est « Prolease ».

Prolease est un progiciel dédié exclusivement aux sociétés de leasing. Il est constitué de modules fonctionnels indépendants, organisés autour d'une base de données relationnelle unique destinée à la gestion globale des opérations de leasing.

### c) Solutions internes d'Attijari Leasing

Afin d'améliorer la qualité du système d'information, Attijari Leasing utilise les applications suivantes :

#### MICROSOFT SHAREPOINT

La plateforme SHAREPOINT est un site web représentant un espace de stockage centralisé pour les documents et les informations.

Cette plateforme permet aux utilisateurs d'effectuer les tâches suivantes :

- ✓ Consulter les différents communiqués de la société (Notes de service, notes d'information, etc.) ;
- ✓ Coordonner des projets, des calendriers et des agendas ;
- ✓ Echanger des idées et revoir des documents ou des propositions ;
- ✓ Partager des documents ou des informations au sein de la société.

#### SERVICE HELP DESK

Le service Help Desk est un site web local qui aide à organiser et suivre les demandes ou les réclamations fournies par le personnel au niveau du support technique, physique ou logistique.

### d) Sécurité logiciel

#### ANTIVIRUS

Pour la protection contre les virus et les logiciels malveillants, Attijari Leasing exploite l'antivirus SYMANTEC END POINT utilisé aussi par Attijari Bank suivant une politique de mise à jour centralisée.

## **DONNEES**

Pour la protection des données, le serveur de sauvegarde prend en charge de sauvegarder les bases de données, les machines virtuelles et les applications métier grâce au logiciel SYMANTEC BACKUPEXEC suivant les politiques suivantes :

- ✓ Une sauvegarde quotidienne des journaux des bases des données ;
- ✓ Une sauvegarde hebdomadaire des bases de données SQL ;
- ✓ Une sauvegarde mensuelle des machines virtuelles ;
- ✓ Une sauvegarde instantanée lors de chaque mise à jour de l'application métier.

## **RESEAUX**

Un Pare-feu CISCO ASA 5510 est implémenté dans le réseau d'Attijari Leasing pour empêcher toute intrusion. L'équipe de sécurité réseau d'Attijari Leasing prend en charge le monitoring du réseau.

## **IX. POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIFS DE LA SOCIETE**

### **IX.1 POLITIQUE DE RECRUTEMENT**

Depuis sa restructuration en 2008, Attijari Leasing a entrepris un important programme de transformation et de renforcement de son réseau. Ceci a nécessité la mise en place d'un plan de recrutement qui a permis d'intégrer, entre 2008 et 2017, 62 employés.

### **IX.2 POLITIQUE DE FORMATION**

La société continue à faire participer son personnel aux actions de formation à chaque fois que le besoin se fait sentir ou les thèmes proposés par les cabinets de formation répondent aux attentes de la société en matière de leasing surtout pour les aspects gestion des risques, fiscalité, audit, analyse financière, etc.

Les actions de formations effectuées en 2017 sont au nombre de 28 et auxquelles 86 participants ont en bénéficié durant l'année 2017.

### **IX.3 POLITIQUE D'INTERESSEMENT**

L'exercice 2010 a été marqué par le lancement de plusieurs challenges et l'attribution de primes de performance indexées sur les objectifs visant la motivation des collaborateurs d'Attijari Leasing.

Attijari Leasing a continué en 2017 son action de motivation de son personnel lancée en 2010 et a attribué des primes à ses commerciaux en fonction de leurs performances.

### **IX.4 EVOLUTION DES EFFECTIFS**

#### **IX.4.1 Structure des effectifs par catégorie socioprofessionnelle**

Catégorie	2015	2016	2017	Var.16/15 en %	Var.17/16 en %
Cadres	71	76	81	7,0%	6,6%
Exécution	13	13	11	0,0%	-15,4%
Stagiaires	11	12	13	9,1%	8,3%
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>101</b>	<b>105</b>	<b>6,3%</b>	<b>4,0%</b>

En 2017, l'évolution de l'effectif d'Attijari Leasing s'est caractérisée notamment par la hausse de l'effectif d'encadrement.

Année	2015	2016	2017
<b>Taux d'encadrement<sup>6</sup></b>	<b>74,7%</b>	<b>75,2%</b>	<b>77,1%</b>

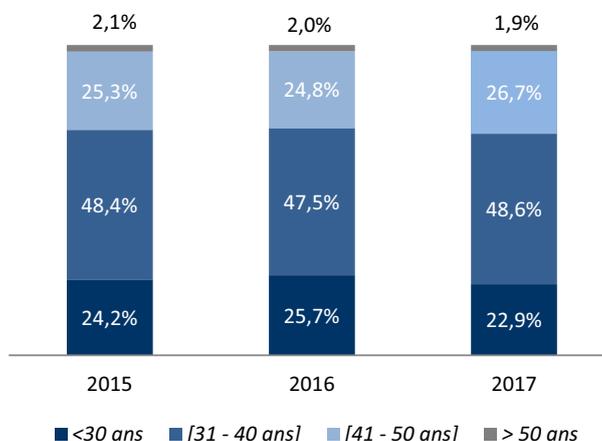
Comme l'illustre le tableau ci-dessus, le taux d'encadrement s'établit à 77,1% en 2017 contre 75,2% en 2016.

<sup>6</sup> Taux d'encadrement : le rapport entre le nombre de cadres d'une part et l'effectif total d'autre part.

## IX.4.2 Structure des effectifs par tranche d'âge et par sexe

La répartition de l'effectif d'Attijari Leasing, sur les trois derniers exercices, par tranche d'âge se décline de la manière suivante :

### Répartition de l'effectif par tranche d'âge

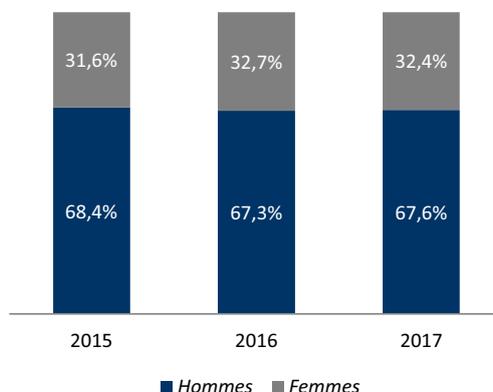


Source : Attijari Leasing

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, en 2017, les moins de 40 ans représentent 71,4% de l'effectif global d'Attijari Leasing.

La répartition de l'effectif d'Attijari Leasing, sur les trois derniers exercices, par sexe se décline comme suit :

### Répartition de l'effectif par sexe



Source : Attijari Leasing

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, les femmes représentent 32,4% de l'effectif total d'Attijari Leasing en 2017. Cette présence renseigne sur l'importance accordée à la mixité au sein de la Société.

### IX.4.3 Turnover

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des départs et des recrutements enregistrés par Attijari Leasing au cours des trois derniers exercices :

Turnover	2015	2016	2017	Var.16/15 en %	Var.17/16 en %
Recrutements <sup>7</sup> (1)	12	8	5	-33,3%	-37,5%
Départs (2)	2	2	3	0,0%	50,0%
<i>dont départs à la retraite volontaires</i>	0	0	0	0,0	0,0
<b>Solde (1) – (2)</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>-40,0%</b>	<b>-66,7%</b>

Le turnover d'Attijari Leasing s'est établi à 2 personnes en 2017.

## X. FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE D'ATTIJARI LEASING

En tant qu'établissement financier, Attijari Leasing est confrontée aux risques suivants :

### X.1 LE RISQUE DE TAUX

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 en date du 28/11/2006, le risque global de taux est défini comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

Pour Attijari Leasing, ces risques de taux global se manifestent principalement dans les cas suivants :

- L'augmentation du taux de refinancement sur le marché en défaveur de la société dont la structure des taux est fixe, c'est un risque couru pour tout le secteur de leasing ;
- La diminution de la marge due à la concurrence et au nombre élevé des sociétés de leasing opérant sur le marché.

Pour faire face à ces risques, Attijari Leasing a cherché à diversifier ses ressources de financement auprès des banques de la place ou auprès du marché financier tant à taux fixes et variables que court et moyen terme.

### X.2 LE RISQUE DE LIQUIDITE

L'article 38 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Pour faire face à ce risque et afin d'assurer convenablement le suivi des engagements d'Attijari Leasing envers ses fournisseurs de matériels de leasing et pouvoir assurer en conséquence les engagements de financement envers sa clientèle, un comité de trésorerie hebdomadaire est tenu pour le suivi des engagements de la société, d'assurer à temps la gestion des ressources nécessaires au financement afin d'éviter tout risque de taux ou de liquidité et d'honorer dans les délais ses engagements.

### X.3 LE RISQUE DE CONTREPARTIE (OU DE CREDIT)

L'article 22 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 le définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées contre un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Pour se prémunir contre ce risque, Attijari Leasing a renforcé ses structures fin 2008 par la mise en place d'un département de gestion des risques.

Ce département est chargé de l'analyse des risques, de s'assurer de l'adéquation des demandes de financement par rapport aux besoins des clients, à leur capacité de remboursement et compte tenu de l'environnement économique dans lequel opère le client.

<sup>7</sup> Ne tenant pas compte des détachés d'Attijari bank

Conformément à sa politique générale de financement, Attijari Leasing ne traite qu'avec les contreparties, personnes physiques ou morales, bénéficiant d'une bonne réputation, y compris personnelle du promoteur, et exerçant des activités licites et jugées honorables. Les équipes commerciales sont responsables pour recueillir les informations pertinentes sur la clientèle, en excluant la clientèle qui serait répertoriée dans les bases négatives (interdits de comptes/chéquiers, contentieux, terrorisme, lutte anti-blanchissement...).

Si une contrepartie n'honore pas sa signature auprès d'Attijari Leasing ou du système bancaire, elle ne peut plus prétendre à de nouvelles attributions de crédit auprès d'Attijari Leasing sauf en cas de leur régularisation rapide.

Les décisions de financements sont traitées au niveau du comité de financement leasing conformément aux procédures en vigueur.

#### **X.4 LE RISQUE DE MARCHE**

L'article 31 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 définit le risque de marché, comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter de la fluctuation des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur ou des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

Attijari Leasing n'est pas exposé au risque de change, dans la mesure où ses avoirs et engagements sont contractés et libellés en Dinars tunisiens.

#### **X.5 LE RISQUE DE REGLEMENT**

Selon l'article 42 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19, le risque de règlement s'entend comme étant le risque de survenance au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus lorsque ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

Attijari Leasing gère ce risque en deux phases :

- 1ère phase : au niveau de la direction du recouvrement amiable et ce, par le suivi et les actions de recouvrement des impayés inférieurs à 90 jours.
- 2ème phase : au niveau de la direction juridique et contentieux et ce, par le suivi et les actions judiciaires de recouvrement des impayés supérieurs à 90 jours.

Le Comité de Recouvrement se réunit régulièrement et se charge de la coordination et du suivi des résultats des actions.

#### **X.6 LE RISQUE OPERATIONNEL**

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de carences ou défaillances attribuables à la conception, l'organisation et à la mise en œuvre des procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Le dispositif de maîtrise du risque opérationnel s'appuie sur 3 éléments majeurs :

- La cartographie des risques opérationnels avérés et potentiels ;
- Le recensement des incidents avérés ;
- Les indicateurs de suivi des risques opérationnels.

Afin de maîtriser ces risques, Attijari Leasing a revu son système de contrôle interne pour renforcer les contrôles permanents au niveau de la société relativement à sa taille. Une sous-direction de contrôle général rattachée à la Direction Générale a été mise en place depuis août 2011 pour assurer progressivement le contrôle des travaux assurés au niveau des services opérationnel, commercial, mises en forces, etc.

Une cartographie des risques a été arrêtée pour déterminer à tout niveau les risques existants et les actions qu'il faut pour y faire face, renforcer les contrôles périodiques menés par le département d'audit interne.

Depuis janvier 2014, Attijari Leasing est dotée d'une Direction de Gestion Globale du Risque, qui assure la gestion des différents risques ci-dessus énumérés et ce, en étroite relation avec la Gestion Globale des Risques d'Attijari bank. Progressivement, les procédures et process actuels seront revus pour une meilleure maîtrise de ces différents risques.

## **X.7 LE RISQUE DE GOUVERNANCE**

L'article 200 du Code des Sociétés Commerciales prévoit que toute convention conclue directement ou par personne interposée entre la société, d'une part, et une autre société disposant de dirigeant commun d'autre part, est soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration. Or, Attijari Leasing, a obtenu l'accord pour la convention conclue avec Attijari Finances et Attijari Intermédiation en date du 18 avril 2017 à postériori. En effet, ladite convention a été autorisée et mentionnée au niveau de l'assemblée générale ordinaire du 19 Avril 2018.

A ce titre, la Société s'engage à se conformer à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

## **XI. DEPENDANCE D'ATTIJARI LEASING**

### **XI.1 DEPENDANCE DE LA SOCIETE AU 31/12/2017**

La dépendance d'Attijari Leasing s'apprécie principalement par le niveau de respect des règles prudentielles prévues par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

#### **XI.1.1 Application de l'article 1**

En vertu de l'article 1 de la circulaire susmentionnée, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

**3 fois** les fonds propres nets de la société, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets ;

- Au 31/12/2017, le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets s'élève à 15 773 mDT, soit **26,31%** des fonds propres nets et donc n'excède pas la limite de 3 fois desdits fonds propres, **d'où respect de cette condition.**

**1,5 fois** les fonds propres nets de la société pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

- Au 31/12/2017, aucune relation ne dispose d'un engagement dépassant 15% des fonds propres nets de la société, **d'où respect de cette condition.**

#### **XI.1.2 Application de l'article 2**

En vertu de l'article 2 de la circulaire susmentionnée, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de la société.

- Au 31/12/2017, aucune relation ne présente un engagement supérieur à 25% des fonds propres, **d'où respect de cette condition.**

#### **XI.1.3 Application de l'article 3**

En vertu de l'article 3 de la circulaire susmentionnée, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement financier au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets de l'établissement financier.

- Au 31/12/2017, le total des risques encourus s'élève à 1 645 mDT, soit **2,74%** des fonds propres nets de la société, **d'où respect de cet article 3.**

#### XI.1.4 Application de l'article 4

Conformément à l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, les fonds propres nets de la société doivent représenter en permanence au moins 10% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter en permanence au moins 7% des risques encourus pondérés.

- Au 31/12/2017, le montant des fonds propres nets d'Attijari Leasing s'élève à **59 961 mDT** et le montant des fonds propres nets de base s'élève à **45 662 mDT** à la même date. Le montant des risques encourus pondérés s'élève à **540 000 mDT** et le montant du risque opérationnel s'élève à **35 455 mDT** soit un montant de risques encourus de **575 456 mDT**.
- Ainsi et au 31/12/2017, les fonds propres nets de la société représentent 10,42% des risques encourus pondérés et le ratio de couverture des risques par les fonds propres nets de base s'élève à la même date à 7,93%, **d'où respect de cette condition.**

#### XI.2 DEPENDANCE DE LA SOCIETE AU 30/06/2018

La dépendance d'Attijari Leasing s'apprécie principalement par le niveau de respect des règles prudentielles prévues par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

##### XI.2.1 Application de l'article 1

En vertu de l'article 1 de la circulaire susmentionnée, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

**3 fois** les fonds propres nets de la société, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets ;

- Au 30/06/2018, le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets de la société s'élève à 23 075 mDT, soit **32,16%** des fonds propres nets, représentant ainsi 0,32 fois les fonds propres nets et donc n'excède pas la limite de 3 fois desdits fonds propres, **d'où respect de cette condition.**

**1,5 fois** les fonds propres nets de la société pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

- Au 30/06/2018, aucune relation ne dispose d'un engagement dépassant 15% des fonds propres nets de la société, **d'où respect de cette condition.**

##### XI.2.2 Application de l'article 2

En vertu de l'article 2 de la circulaire susmentionnée, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de la société.

- Au 30/06/2018, aucune relation ne présente un engagement supérieur à 25% des fonds propres, **d'où respect de cette condition.**

##### XI.2.3 Application de l'article 3

En vertu de l'article 3 de la circulaire susmentionnée, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement financier au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets de l'établissement financier.

- Au 30/06/2018, le total des risques encourus s'élève à 7 977 mDT, soit **11,12%** des fonds propres nets de la société, **d'où respect de cet article 3.**

#### **XI.2.4 Application de l'article 4**

Conformément à l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, les fonds propres nets de la société doivent représenter en permanence au moins 10% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter en permanence au moins 7% des risques encourus pondérés.

- Au 30/06/2018, le montant des fonds propres nets d'Attijari Leasing s'élève à **71 760 mDT** et le montant des fonds propres nets de base s'élève à **47 008 mDT** à la même date. Le montant des risques encourus pondérés s'élève à **595 286 mDT**.
- Ainsi et au 30/06/2018, les fonds propres nets de la société représentent **12,05%** des risques encourus pondérés et le ratio de couverture des risques par les fonds propres nets de base s'élève à la même date à **7,90%**, **d'où respect de cette condition.**

#### **XII. LITIGES ET ARBITRAGES**

Aucun litige ou arbitrage n'est à signaler en dehors des contentieux liés à l'activité.

### XIII. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous retrace la politique d'investissement de la société Attijari Leasing sur la période prévisionnelle 2018-2022 :

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	2022 <sup>P</sup>	TCAM 2018-2022
Immobilier	0	1 000	0	0	0	0	(100,0%)
<i>Taux de croissance</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	(100,0%)	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	
Matériel roulant	0	0	0	0	0	0	0,0%
<i>Taux de croissance</i>	(100,0%)	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	
Matériel de bureaux	15	100	100	100	100	100	0,0%
<i>Taux de croissance</i>	(18,5%)	>100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
AAI	31	100	100	100	100	100	0,0%
<i>Taux de croissance</i>	(58,5%)	>100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Matériel et log Informatique	74	100	100	100	100	100	0,0%
<i>Taux de croissance</i>	42,6%	35,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Autres	181	0	0	0	0	0	0,0%
<i>Taux de croissance</i>	>100,0%	(100,0%)	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	
<b>Total Investissements Propres</b>	<b>300</b>	<b>1 300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>(30,7%)</b>
<i>Taux de croissance</i>	<b>60,7%</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>(76,9%)</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

### XIV. ANALYSE SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutien de son principal actionnaire Attijari bank</li> <li>▪ Ressources humaines dévouées et recrutement de nouvelles compétences</li> <li>▪ Leviers de développement à travers le réseau commercial de la banque</li> <li>▪ Partenariats et synergies groupe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poids des créances accrochées</li> <li>▪ Coefficient d'exploitation relativement faible</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ De grands projets d'infrastructure (programme d'appui au développement de la Tunisie « Tunisia 2020 ») devant profiter au secteur du leasing</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Concurrence acerbe sur le secteur</li> <li>▪ Retard dans la relance économique du Pays</li> </ul>

## XV. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

La politique de croissance d'Attijari Leasing pour les années à venir sera basée sur le développement de la société à un rythme soutenu avec une meilleure maîtrise du risque qui tient compte notamment de la conjoncture économique du pays après les événements du 14/01/2011 en matière de nouveaux investissements ou de disponibilité des ressources de financement.

En effet, la stratégie adoptée par la société s'articule autour des axes suivants :

- Une meilleure orientation en matière de financement leasing quant à la sélection d'une clientèle diversifiée, présentant une assise financière équilibrée et dont les projets de financement envisagés pouvant assurer une rentabilité acceptable ;
- Le maintien d'une action vigoureuse de recouvrement du portefeuille afin :
  - ✓ D'assurer une meilleure gestion du risque client en développant une meilleure réactivité du recouvrement amiable ;
  - ✓ D'améliorer le rendement du portefeuille des créances classées par des actions de recouvrement ciblées.

Cette stratégie vise à diminuer le ratio des créances douteuses et litigieuses et se conformer aux normes exigées par la Banque Centrale de Tunisie.

Attijari Leasing vise à consolider sa présence sur le marché tunisien en augmentant sa part de marché et en améliorant sa capacité bénéficiaire et ce en réalisant ses objectifs tels qu'avancés dans les états prévisionnels ci-après présentés.

## **Chapitre 4 PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE – RESULTATS**

## I. PATRIMOINE D'ATTIJARI LEASING AU 31/12/2017

### I.1 CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING AU 31/12/2017

Cette rubrique s'analyse ainsi :

En DT	31/12/2017	31/12/2016
Créances de leasing	518 575 050	472 618 396
Impayés	32 045 870	32 319 240
Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249
Intérêts échus et différés	(2 520 287)	(2 313 360)
Créances sur contrats en instance de mise en force	4 752 729	1 536 807
Créances radiées	434 846	434 846
<b>Total brut</b>	<b>553 332 457</b>	<b>504 640 178</b>
Provisions pour dépréciation des encours	(12 470 676)	(12 141 005)
Provisions pour dépréciation des impayés	(18 218 336)	(17 782 382)
Provisions additionnelles	(311 909)	(331 520)
Provisions collectives	(2 046 626)	(2 004 922)
Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)
Provisions sur créances radiées	(434 846)	(434 846)
Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)
Produits réservés	(3 354 806)	(3 288 000)
<b>Total des provisions et produits réservés</b>	<b>(37 049 849)</b>	<b>(36 195 325)</b>
<b>Total net</b>	<b>516 282 608</b>	<b>468 444 853</b>

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing, durant l'exercice sont indiqués ci-après :

En DT	Valeur brute
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>474 155 203</b>
<b>Additions de la période</b>	
Investissements	282 536 720
Relocations	7 794 991
<b>Retraits de la période</b>	
Remboursement des créances échues	(218 241 976)
Remboursement anticipé de créances	(13 657 350)
Remboursement des valeurs résiduelles	(8 562)
Relocations	(8 380 877)
Radiations de créances	(870 370)
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>523 327 779</b>

### **Analyse par maturité**

L'encours des créances de leasing, se détaille par maturité, comme suit:

<b>En DT</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Paielements minimaux sur contrats actif (a)</b>	<b>578 602 209</b>	<b>528 262 608</b>
A recevoir dans moins d'un an	212 029 491	196 135 370
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	360 615 911	327 142 576
A recevoir dans plus de 5 ans	5 956 807	4 984 662
<b>Produits financiers non acquis (b)</b>	<b>83 914 068</b>	<b>77 382 377</b>
A recevoir dans moins d'un an	39 493 188	36 112 309
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	43 892 272	40 796 535
A recevoir dans plus de 5 ans	528 608	473 533
<b>Encours contrats actif (1) = (a)- (b)</b>	<b>494 688 141</b>	<b>450 880 231</b>
Créances en instance de mise en force (2)	4 752 729	1 536 807
Créances échues (3)	625 878	496 112
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	1 225 151	1 151 702
Contrats suspendus (contentieux) (5)	22 035 880	20 090 351
<b>Encours global : (1)+(2)+(3)+(4)+(5)</b>	<b>523 327 779</b>	<b>474 155 203</b>

### **Analyse par secteur d'activité**

<b>En DT</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Bâtiment et travaux publics	82 054 107	72 991 568
Industrie	64 100 509	52 663 836
Tourisme	10 492 836	8 939 916
Commerces et service	286 191 944	253 759 323
Agriculture	80 488 383	85 800 561
<b>Total</b>	<b>523 327 779</b>	<b>474 155 203</b>

### **Analyse par type de matériel**

<b>En DT</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Equipements	65 710 282	55 592 929
Matériel roulant	378 434 579	342 849 797
Matériel spécifique	47 748 920	45 541 616
<b>Sous Total</b>	<b>491 893 780</b>	<b>443 984 342</b>
Immobilier	31 433 999	30 170 862
<b>Total</b>	<b>523 327 779</b>	<b>474 155 203</b>

## I.2 ACHETEURS FACTORES

Au 31 décembre 2017, le solde net de ce poste étant de 14 197 411 DT contre 11 633 141 DT à la clôture de l'exercice précédent, se détaille comme suit :

En DT	31/12/2017	31/12/2016
Compte des acheteurs factorés	14 177 162	11 908 374
Effets à l'encaissement	647 376	383 452
<b>Sous Total (A)</b>	<b>14 824 538</b>	<b>12 291 826</b>
Provisions	(580 397)	(601 282)
Agios réservés	(46 730)	(57 403)
<b>Total des provisions</b>	<b>(627 127)</b>	<b>(658 685)</b>
<b>Total net</b>	<b>14 197 411</b>	<b>11 633 141</b>
Comptes des adhérents		
Fonds de garantie	2 147 012	1 781 127
<b>Sous Total (B)</b>	<b>2 147 012</b>	<b>1 781 127</b>
<b>Encours de financement des adhérents (A)-(B)</b>	<b>12 677 526</b>	<b>10 510 699</b>

## I.3 PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017

L'analyse des immobilisations financières, se présente comme suit :

En DT	31/12/2017	31/12/2016
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds communs de placements à risque (Attijari Sicar)	9 861 530	7 814 882
<b>Total</b>	<b>10 037 930</b>	<b>7 991 282</b>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2017 comme suit :

En DT	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	% détention
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

#### I.4 VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2017, cette rubrique totalisant 3 828 990DT contre 4 097 565DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

En DT	Taux	Valeurs brutes		Amortissements		Provisions	Valeur comptable nette					
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut			Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Mises en rebut	Fin de période
Logiciels	33,3%	269 854	4 000	0	0	273 854	236 679	14 062	0	250 741	0	23 113
Logiciels en cours		0	56 784	0	0	56 784	0	0	0	0	0	56 784
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>269 854</b>	<b>60 784</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>330 638</b>	<b>236 679</b>	<b>14 062</b>	<b>0</b>	<b>250 741</b>	<b>0</b>	<b>79 898</b>
Terrain	-	949 160	0	0	0	949 160	0	0	0	0	0	949 160
Construction	5,0%	3 403 650	0	0	0	3 403 650	1 726 085	170 182	0	1 896 267	0	1 507 383
Matériel de transport	20,0%	470 369	0	0	0	470 369	167 045	94 034	0	261 079	0	209 290
Installations générales	10,0%	811 589	30 611	0	0	842 200	397 699	69 127	0	466 826	0	375 373
Mobilier de bureau	20,0%	247 218	15 476	0	(70 701)	191 993	214 385	12 336	(68 661)	158 060	0	33 933
Matériel informatique	33,3%	254 321	12 898	0	(48 930)	218 289	230 758	16 231	(48 899)	198 090	0	20 199
Matériel de transport à statut juridique particulier	20,0%	130 482	0	0	0	130 482	66 785	46 038	0	112 823	0	17 659
Immobilisations hors exploitation		600 358	0	(44 849)	0	555 509	0	0	0	0	100 000	455 509
Immobilisations corporelles en cours		0	180 587	0	0	180 587	0	0	0	0	0	180 587
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>6 847 147</b>	<b>239 571</b>	<b>(44 849)</b>	<b>(119 631)</b>	<b>6 942 237</b>	<b>2 802 757</b>	<b>407 949</b>	<b>(117 560)</b>	<b>3 093 145</b>	<b>100 000</b>	<b>3 749 092</b>
<b>Totaux</b>		<b>7 137 001</b>	<b>300 355</b>	<b>(44 849)</b>	<b>(119 631)</b>	<b>7 272 876</b>	<b>3 039 436</b>	<b>422 010</b>	<b>(117 560)</b>	<b>3 343 886</b>	<b>100 000</b>	<b>3 828 990</b>

## II. PATRIMOINE D'ATTIJARI LEASING AU 30/06/2018

### II.1 CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING AU 30/06/2018

Cette rubrique s'analyse ainsi :

En DT	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Créances de leasing	526 934 176	487 606 942	518 575 050
Impayés	35 877 714	34 821 418	32 045 870
Effets impayés et à l'encaissement	44 876	45 416	44 249
Intérêts échus et différés	(2 659 980)	(2 500 512)	(2 520 287)
Créances sur contrats en instance de mise en force	5 033 553	1 459 881	4 752 729
Créances radiées	434 846	434 846	434 846
<b>Total brut</b>	<b>565 665 185</b>	<b>521 867 991</b>	<b>553 332 457</b>
Provisions pour dépréciation des encours	(12 397 732)	(12 192 055)	(12 470 676)
Provisions pour dépréciation des impayés	(18 460 984)	(18 335 732)	(18 218 336)
Provisions additionnelles	(311 909)	(311 631)	(311 909)
Provisions collectives	(2 046 626)	(2 004 922)	(2 046 626)
Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)	(168 401)
Provisions sur créances radiées	(434 846)	(434 846)	(434 846)
Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)	(44 249)
Produits réservés	(3 572 188)	(3 535 057)	(3 354 806)
<b>Total des provisions et produits réservés</b>	<b>(37 436 935)</b>	<b>(37 026 893)</b>	<b>(37 049 849)</b>
<b>Total net</b>	<b>528 228 250</b>	<b>484 841 097</b>	<b>516 282 608</b>

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing, durant l'exercice sont indiqués ci-après :

En DT	Valeur brute
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>523 327 779</b>
<b>Additions de la période</b>	
Investissements	130 943 640
Relocations	2 233 800
Consolidations	47 264
<b>Retraits de la période</b>	
Remboursement des créances échues	(113 189 760)
Remboursement anticipé de créances	(8 618 527)
Remboursement des valeurs résiduelles	(1 380)
Relocations	(2 473 152)
Radiations de créances	(301 935)
<b>Solde au 30 juin 2018</b>	<b>531 967 729</b>

### Analyse par secteur d'activité

En DT	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Bâtiment et travaux publics	82 608 553	48 985 984	82 054 107
Industrie	66 875 671	49 652 540	64 100 509
Tourisme	12 444 055	7 773 093	10 492 836
Commerces et service	292 118 038	230 102 183	286 191 944
Agriculture	77 921 409	91 655 367	80 488 383
<b>Total</b>	<b>531 967 726</b>	<b>428 169 167</b>	<b>523 327 779</b>

### Analyse par type de matériel

En DT	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Equipements	61 863 751	41 380 406	65 710 282
Matériel roulant	390 813 616	311 435 666	378 434 579
Matériel spécifique	43 195 580	45 776 191	47 748 920
<b>Sous Total</b>	<b>495 872 947</b>	<b>398 592 263</b>	<b>491 893 780</b>
Immobilier	36 094 781	29 576 903	31 433 999
<b>Total</b>	<b>531 967 729</b>	<b>428 169 167</b>	<b>523 327 779</b>

### Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaille par maturité, comme suit:

En DT	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
<b>Paiements minimaux sur contrats actif (a)</b>	<b>588 739 465</b>	<b>542 922 346</b>	<b>578 602 209</b>
A recevoir dans moins d'un an	114 044 973	201 378 670	212 029 491
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	468 055 061	335 672 933	360 615 911
A recevoir dans plus de 5 ans	6 639 431	5 870 743	5 956 807
<b>Produits financiers non acquis (b)</b>	<b>85 101 389</b>	<b>77 143 270</b>	<b>83 914 068</b>
A recevoir dans moins d'un an	22 147 506	36 813 912	39 493 188
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	62 254 976	39 758 614	43 892 272
A recevoir dans plus de 5 ans	698 907	570 744	528 608
<b>Encours contrats actif (1) = (a)- (b)</b>	<b>503 638 076</b>	<b>465 779 075</b>	<b>494 688 141</b>
Créances en instance de mise en force (2)	5 033 550	1 459 881	4 752 729
Créances échues (3)	667 521	152 773	625 878
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	0	1 134 173	1 225 151
Contrats suspendus (contentieux) (5)	22 628 582	20 540 922	22 035 880
<b>Encours global : (1)+(2)+(3)+(4)+(5)</b>	<b>531 967 729</b>	<b>489 066 823</b>	<b>523 327 779</b>

## II.2 ACHETEURS FACTORES

Au 30/06/2018, le solde net de ce poste étant de 14 520 004 DT contre 11 019 632 DT au 30/06/2017, se détaille comme suit :

En DT	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Compte des acheteurs factorés	14 608 363	11 183 720	14 177 162
Effets à l'encaissement	543 014	520 532	647 376
<b>Sous Total (A)</b>	<b>15 151 377</b>	<b>11 704 252</b>	<b>14 824 538</b>
Provisions	(574 879)	(617 834)	(580 397)
Agios réservés	(56 494)	(66 786)	(46 730)
<b>Total des provisions</b>	<b>(631 373)</b>	<b>(684 620)</b>	<b>(627 127)</b>
<b>Total net</b>	<b>14 520 004</b>	<b>11 019 632</b>	<b>14 197 411</b>
Comptes des adhérents			
Fonds de garantie	2 252 905	1 985 985	2 147 012
<b>Sous Total (B)</b>	<b>2 252 905</b>	<b>1 985 985</b>	<b>2 147 012</b>
<b>Encours de financement des adhérents (A)-(B)</b>	<b>12 898 473</b>	<b>9 718 267</b>	<b>12 677 526</b>

## II.3 PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT AU 30/06/2018

L'analyse des immobilisations financières, se présente comme suit :

En DT	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Titres immobilisés	176 400	176 400	176 400
Fonds communs de placements à risque (Attijari Sicar)	12 674 392	9 882 577	9 861 530
<b>Total</b>	<b>12 850 792</b>	<b>10 058 977</b>	<b>10 037 930</b>

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2018 comme suit :

En DT	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	% détention
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

#### II.4 VALEURS IMMOBILISEES

Au 30 juin 2018, cette rubrique totalisant 4 379 494 DT contre 3 914 467 DT au 30 juin 2017, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

En DT	Taux	Valeurs brutes			Amortissements			Provisions	Valeur comptable nette	
		Début de période	Acquisitions	Transfert	Fin de période	Début de période	Dotations de la période			Fin de période
Logiciels	33,3%	273 854	0	0	273 854	250 741	6 663	257 404	0	16 450
Logiciels en cours		0	59 834	0	59 834	0	0	0	0	59 834
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>273 854</b>	<b>59 834</b>	<b>0</b>	<b>333 688</b>	<b>250 741</b>	<b>6 663</b>	<b>257 404</b>	<b>0</b>	<b>76 285</b>
Terrain	-	949 160	0	0	949 160	0	0	0	0	949 160
Construction	5,0%	3 403 650	0	0	3 403 650	1 896 267	85 092	1 981 359	0	1 422 291
Matériel de transport	20,0%	470 369	75 794	0	546 163	261 079	50 196	311 275	0	234 888
Installations générales	10,0%	842 200	5 689	54 890	902 779	466 826	36 753	503 579	0	399 199
Mobilier de bureau	20,0%	191 993	18 915	0	210 908	158 060	6 168	164 228	0	46 680
Matériel informatique	33,3%	218 289	22 265	0	240 554	198 090	8 496	206 586	0	33 968
Matériel de transport à statut juridique particulier	20,0%	130 482	0	0	130 482	112 823	12 425	125 248	0	5 234
Immobilisations hors exploitation		555 509	0	0	555 509	0	0	0	100 000	455 509
Immobilisations corporelles en cours		180 587	630 584	(54 890)	756 281	0	0	0	0	756 281
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>6 942 237</b>	<b>753 247</b>	<b>0</b>	<b>7 695 484</b>	<b>3 093 145</b>	<b>199 130</b>	<b>3 292 275</b>	<b>100 000</b>	<b>4 303 209</b>
<b>Totaux</b>		<b>7 216 091</b>	<b>813 081</b>	<b>0</b>	<b>8 029 173</b>	<b>3 343 886</b>	<b>205 793</b>	<b>3 549 679</b>	<b>100 000</b>	<b>4 379 494</b>

III. PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES POSTERIEURES AU 30/06/2018

En DT Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes					
		Début de période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période
Matériel de transport	20,0%	546 163	34 000	-	20 000	-	560 163
Installations générales	10,0%	902 779	19 206	-	-	-	921 985
<b>Totaux</b>		<b>1 448 942</b>	<b>53 206</b>	<b>-</b>	<b>20 000</b>	<b>-</b>	<b>1 482 148</b>

#### IV. ETATS FINANCIERS COMPARES AU 31 DECEMBRE 2017

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2017, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises, notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires telles que :

- Une note complémentaire au paragraphe « C/ Obligations et engagements envers les dirigeants » figurant au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant les rémunérations servies aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'aux membres des divers comités et indiquant l'organe ayant fixé la rémunération et les avantages du Directeur Général et ce, conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.
- Une note sur l'état des engagements hors bilan.
- Une note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers, survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers.
- Une note complémentaire à la note 42 « Informations sur les parties liées » indiquant la nature des relations entre la société Attijari Leasing et les parties liées et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 21 de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.

**La société Attijari Leasing s'engage, pour l'établissement de ses états financiers individuels, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et du code des sociétés commerciales et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2018 et suivants.**

## IV.1 BILANS COMPARES AU 31/12/2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	NOTES	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
<b>ACTIFS</b>				
Caisse et Avoirs auprès des banques	4	5 466 367	6 717 900	9 213 283
Créances sur la clientèle de Leasing	5	516 282 608	468 444 853	426 164 176
Acheteurs factorés	6	14 197 411	11 633 141	8 789 541
Portefeuille de placement	7	186 340	300 160	11 725 221
Portefeuille d'investissement	8	10 037 930	7 991 282	6 906 834
Valeurs immobilisées	9	3 828 990	4 097 565	4 320 424
Autres actifs	10	7 519 135	3 669 612	2 989 811
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>557 518 781</b>	<b>502 854 513</b>	<b>470 109 290</b>
<b>PASSIFS</b>				
Concours Bancaires	11	860 831	569	569
Dettes envers la clientèle	12	8 974 824	7 321 555	6 671 439
Comptes courants des adhérents	6	2 147 012	1 781 127	1 648 720
Emprunts et Dettes rattachées	13	439 280 484	406 859 321	396 015 483
Fournisseurs et comptes rattachés	14	52 446 324	40 560 388	22 923 578
Autres Passifs	15	3 857 297	4 285 758	2 926 941
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>507 566 772</b>	<b>460 808 718</b>	<b>430 186 730</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		27 500 000	21 250 000	21 250 000
Réserves		11 725 093	9 716 736	8 687 104
Primes d'émission		2 000 000	0	0
Résultats reportés		2 805 859	6 462 255	5 204 778
Effets des modifications comptables		(551 800)	(551 800)	(551 800)
Résultat de l'exercice		6 472 857	5 168 604	5 332 477
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	16	<b>49 952 009</b>	<b>42 045 795</b>	<b>39 922 559</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>557 518 781</b>	<b>502 854 513</b>	<b>470 109 290</b>

## IV.2 ETATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN COMPARES AU 31/12/2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
<b>ENGAGEMENTS DONNEES</b>	<b>71 778 194</b>	<b>63 030 240</b>	<b>61 223 604</b>
Engagements de financement en faveur de la clientèle	11 545 743	12 214 200	13 185 754
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	58 245 247	48 177 007	45 108 943
Engagements de factoring	1 987 204	2 639 033	2 928 906
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>680 815 130</b>	<b>607 184 697</b>	<b>535 628 923</b>
Garanties reçues	18 357 138	9 660 059	638 458
Intérêts à échoir sur contrats actifs	83 914 068	77 382 377	68 414 468
Valeurs des biens, objet de leasing	578 543 924	520 142 261	466 575 997
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>12 000 000</b>	<b>31 530 000</b>	<b>7 104 763</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	12 000 000	31 530 000	7 104 763

### IV.3 ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31/12/2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus de leasing	17	48 111 862	43 356 537	39 673 703
Revenus de factoring	18	1 496 904	1 168 545	932 043
<b>Total des revenus</b>		<b>49 608 766</b>	<b>44 525 082</b>	<b>40 605 746</b>
Autres produits d'exploitation	19	2 251 805	2 091 409	2 013 996
<b>Total Produits d'exploitation</b>		<b>51 860 571</b>	<b>46 616 491</b>	<b>42 619 742</b>
Charges financières nettes	20	(30 832 677)	(26 878 010)	(25 727 662)
Commissions encourues		(242 107)	(142 939)	(89 226)
Produits des placements	21	402 049	446 025	638 332
<b>Produits nets</b>		<b>21 187 836</b>	<b>20 041 567</b>	<b>17 441 186</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Charges de personnel	22	(5 878 131)	(4 703 492)	(4 002 471)
Autres charges d'exploitation	23	(2 747 586)	(2 572 880)	(2 316 123)
Dotations aux amortissements	24	(426 605)	(409 760)	(353 229)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>12 135 514</b>	<b>12 355 435</b>	<b>10 769 363</b>
Dotations nettes aux provisions sur la clientèle et résultat des créances radiées	25	(2 817 926)	(3 665 267)	(2 903 545)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(248 408)	(1 096 840)	(316 964)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>9 069 180</b>	<b>7 593 328</b>	<b>7 548 854</b>
Autres gains ordinaires	27	239 914	588 925	363 424
Autres pertes ordinaires	28	(193 782)	(586)	(76 949)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>9 115 312</b>	<b>8 181 667</b>	<b>7 835 330</b>
Impôt sur les bénéfices	29	(2 312 148)	(2 357 817)	(2 502 852)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>6 803 164</b>	<b>5 823 850</b>	<b>5 332 477</b>
Contribution conjoncturelle	29	(330 307)	(655 246)	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>6 472 857</b>	<b>5 168 604</b>	<b>5 332 477</b>
<b>Résultat par action</b>	16	<b>2,532</b>	<b>2,067</b>	<b>2,509</b>

#### IV.4 ETATS DE FLUX DE TRESORERIE COMPARES AU 31/12/2017

(Montant exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>				
Encaissements reçus des clients	30	321 975 918	288 966 886	264 933 826
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	45 978 812	43 704 482	39 188 942
Financements des adhérents	31	(46 534 923)	(45 063 097)	(37 112 228)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(309 618 538)	(269 702 267)	(241 527 751)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(9 454 491)	(7 009 516)	(7 232 067)
Intérêts payés	34	(29 463 721)	(26 888 225)	(25 069 397)
Impôts et taxes payés	35	(4 775 511)	(5 133 115)	(2 937 080)
Autres flux de trésorerie	36	(330 362)	12 004 200	5 262 094
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION</b>		<b>(32 222 814)</b>	<b>(9 120 651)</b>	<b>(4 493 660)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(300 355)	(186 901)	(928 730)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	61 000	-	11 194
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 000 000)	(1 000 000)	(2 500 000)
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTES AUX) ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(2 239 355)</b>	<b>(1 186 901)</b>	<b>(3 417 536)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITE DE FINANCEMENT</b>				
Encaissement suite à l'émission d'actions	16	4 500 000	-	-
Dividendes et autres distributions	40	(3 066 643)	(3 045 368)	(2 605 099)
Encaissements provenant des emprunts	13	210 124 000	168 470 000	179 321 605
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	13	(180 706 982)	(160 937 463)	(165 108 157)
Flux liés au financement à court terme	13	1 500 000	3 325 000	(4 395 000)
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTES AUX) ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>32 350 375</b>	<b>7 812 169</b>	<b>7 213 349</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(2 111 795)</b>	<b>(2 495 383)</b>	<b>(697 847)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités début de période</b>		<b>41</b>	<b>6 717 331</b>	<b>9 212 714</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>		<b>41</b>	<b>4 605 536</b>	<b>6 717 331</b>

## NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

### 1-1 Présentation de la société

La société « ATTIJARI LEASING » précédemment nommée « GENERAL LEASING » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000 DT, divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10 DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000 DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « GENERAL LEASING » à « ATTIJARI LEASING ».

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6.250.000 DT pour le porter de 21.250.000 DT à 27.500.000 DT et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3.750.000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- Par apport en numéraire pour un montant de 2.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8 DT de prime d'émission, portant jouissance au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2017, à 27.500.000 DT composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

## 1-2 Régime fiscal de la société

### 1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt dû sur les sociétés, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

### 1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

### 1-2-3 Autres impôts et taxes :

« ATTIJARI LEASING » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

## **NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », arrêtés au 31 Décembre 2016, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « **ATTIJARI LEASING** » et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

## **NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

### **3-1 Bases de mesure**

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

### **3-2 Unité monétaire**

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** » sont libellés en Dinar Tunisien.

### **3-3 Sommaire des principales méthodes comptables**

#### 3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

### 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash flow » compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT ;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- *Matériel standard* : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- *Matériel spécifique* : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- *Immeubles* : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

#### Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

#### Dépréciation à base collective des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général, dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « ATTIJARI LEASING ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n° 91-24 et adaptée par « ATTIJARI LEASING ».

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
  - a. Agriculture ;
  - b. BTP ;
  - c. Commerce ;
  - d. Industrie ;
  - e. Médical ;
  - f. Services ;
  - g. Tourisme ;
  - h. Transport.

2. La détermination pour chaque groupe de créances  $i$ , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2014 à 2016  $TMM_{gi}$ , selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe } i \text{ de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe  $i$  : les engagements 0 et 1 de l'année  $N-1$  du groupe  $i$  devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année  $N$  ;
- $TMM_{gi}$  : Taux de migration moyen du groupe de créances  $i$  ;
- $n$  : Nombre d'années retenues dans le calcul du  $TMM_{gi}$ .

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances «  $FS_{gi}$  » traduisant l'aggravation des risques en 2017. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2017}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2016}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances «  $TPM_{gi}$  » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2014-2016 :

$$TPM_{gi} = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année } N}{\text{Risque additionnel de l'année } N} \right) / n$$

Avec  $TPM_{gi}$  : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances  $i$ .

5. Calcul des provisions collectives du groupe  $i$  «  $PC_{gi}$  », selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = (\text{Engagements}_{gi} \text{ 0 et 1}) \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales «  $PC$  » s'obtiennent par la sommation des  $PC_{gi}$ .

### 3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

#### 3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

#### 3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

### Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

### Placements à long terme

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

#### Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### 3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

#### 3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

### 3-4 Faits saillants

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Une première notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Juillet 2016 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 3.013.279 DT dont 1.109.038 DT de pénalités et de ramener le crédit de TVA constaté au 31 décembre 2014 de 2.900.026 DT à 252.359 DT.

En application de l'article 44 du code des droits et des procédures fiscaux, la société a formulé, en septembre 2016, son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale et a présenté ses observations et arguments justifiant la régularité de sa situation fiscale et la sincérité de ses déclarations.

Le dénouement de cette opération a eu lieu en 2017, sans recours juridictionnel et a eu pour effet de ramener le complément des impôts et taxes réclamés à 386.800 DT dont 359.830 DT de pénalités, le crédit de TVA constaté au 31 décembre 2014 de 2.900.026 DT à 1.062.490 DT et le crédit de l'impôt sur les sociétés à la même date de 241.989 DT à 52.048 DT.

A ce titre, et compte tenu de l'effet des corrections symétriques qui en découlent, la société a enregistré des pertes pour un montant de 906.884 DT et a procédé à la reprise de la provision de 900.000 DT, constituée en 2016.

En 2017, l'opération de contrôle s'est poursuivie par l'ajustement des déclarations fiscales de 2015 et 2016, qui s'est traduit par la constatation d'une perte de 174.249 DT.

## NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et des avoirs auprès des banques, est le suivant :

	31 décembre	
	2017	2016
- Banques	5 464 790	6 715 445
- Caisses	1 577	2 455
<b><u>Total</u></b>	<b><u>5 466 367</u></b>	<b><u>6 717 900</u></b>

## NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 décembre	
	2017	2016
- Créances de leasing	518 575 050	472 618 396
- Impayés	32 045 870	32 319 240
- Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249
- Intérêts échus et différés	(2 520 287)	(2 313 360)
- Créances sur contrats en instance de mise en force	4 752 729	1 536 807
- Créances radiées	434 846	434 846
<b><u>Total brut</u></b>	<b><u>553 332 457</u></b>	<b><u>504 640 178</u></b>
- Provisions pour dépréciation des encours	(12 470 676)	(12 141 005)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(18 218 336)	(17 782 382)
- Provisions additionnelles	(311 909)	(331 520)
- Provisions collectives	(2 046 626)	(2 004 922)
- Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)
- Provisions pour Créances radiées	(434 846)	(434 846)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(3 354 806)	(3 288 000)
<b><u>Total des provisions et produits réservés</u></b>	<b><u>(37 049 849)</u></b>	<b><u>(36 195 325)</u></b>
<b><u>Total net</u></b>	<b><u>516 282 608</u></b>	<b><u>468 444 853</u></b>

Les mouvements enregistrés sur les créances de Leasing durant l'exercice, sont indiqués ci-après :

<b>Solde au 31 Décembre 2016</b>	<b>474 155 203</b>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	282 536 720
- Relocations	7 794 991
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(218 241 976)
- Remboursement anticipé de créances	(13 657 350)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(8 562)
- Relocations	(8 380 877)
- Radiations de créances	(870 370)
<b>Solde au 31 Décembre 2017</b>	<b>523 327 779</b>

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaille par maturité, comme suit :

	31 décembre	
	2017	2016
Paiements minimaux sur contrats actifs (a)	578 602 209	528 262 608
A recevoir dans moins d'un an	212 029 491	196 135 370
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	360 615 911	327 142 576
A recevoir dans plus de 5 ans	5 956 807	4 984 662
Produits financiers non acquis (b)	83 914 068	77 382 377
A recevoir dans moins d'un an	39 493 188	36 112 309
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	43 892 272	40 796 535
A recevoir dans plus de 5 ans	528 608	473 533
Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)	494 688 141	450 880 231
Créances en instance de mise en force (2)	4 752 729	1 536 807
Créances échues (3)	625 878	496 112
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	1 225 151	1 151 702
Contrats suspendus (contentieux) (5)	22 035 880	20 090 351
<b>Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)</b>	<b>523 327 779</b>	<b>474 155 203</b>

Analyse par secteur d'activité :

	<u>31 décembre 2017</u>	<u>31 décembre 2016</u>
Bâtiment et travaux publics	82 054 107	72 991 568
Industrie	64 100 509	52 663 836
Tourisme	10 492 836	8 939 916
Commerces et services	286 191 944	253 759 323
Agriculture	80 488 383	85 800 561
<b><u>Total</u></b>	<b><u>523 327 779</u></b>	<b><u>474 155 203</u></b>

Analyse par type de matériel :

	<u>31 décembre 2017</u>	<u>31 décembre 2016</u>
Equipements	65 710 282	55 592 929
Matériel roulant	378 434 579	342 849 797
Matériel spécifique	47 748 920	45 541 616
<b><u>Sous Total</u></b>	<b><u>491 893 780</u></b>	<b><u>443 984 342</u></b>
Immobilier	31 433 999	30 170 862
<b><u>Total</u></b>	<b><u>523 327 779</u></b>	<b><u>474 155 203</u></b>

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 31 décembre 2017 comme suit :

## ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

ANALYSE PAR CLASSE					
A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromi- s	TOTAL
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable) (*)					
Impayés	56 183 104	5 512 583	6 562 269	18 732 646	518 445 647
Contrats en instance de mise en force	5 484 168	1 401 890	2 370 666	20 369 248	32 045 870
	-	-	-	244 354	4 752 729
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>61 667 272</b>	<b>6 914 474</b>	<b>8 932 935</b>	<b>39 346 249</b>	<b>555 244 246</b>
Avances reçues (**)	(142 420)	(33 703)	(255 507)	(2 296 089)	(8 974 834)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>61 524 852</b>	<b>6 880 770</b>	<b>8 677 429</b>	<b>37 050 159</b>	<b>546 269 422</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	-	-	-	-	<b>11 545 743</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>61 524 852</b>	<b>6 880 770</b>	<b>8 677 429</b>	<b>37 050 159</b>	<b>557 815 164</b>
Produits réservés	-	(192 429)	(412 340)	(2 750 037)	(3 354 806)
Provisions sur encours financiers	-	(40 408)	(170 514)	(12 259 754)	(12 470 676)
Provisions sur impayés	-	(206 263)	(904 896)	(17 107 177)	(18 218 336)
Provisions additionnelles	-	-	-	(311 909)	(311 909)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	-	<b>(439 100)</b>	<b>(1 487 750)</b>	<b>(32 428 877)</b>	<b>(34 355 727)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>61 524 852</b>	<b>6 441 670</b>	<b>7 189 678</b>	<b>4 621 282</b>	<b>523 459 437</b>
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)		1,23%	1,56%	6,64%	
		9,43%	9,72%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2016					
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés		6,38%	17,15%	87,53%	
			65,30%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2016			67,47%		

(\*) La différence de l'encours comptable avec l'encours financiers s'élève à 129.403 DT est totalement provisionnée.

(\*\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

## NOTE 6 : ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 décembre	
	2017	2016
- Comptes des acheteurs factorés	14 177 162	11 908 374
- Effets à l'encaissement	647 376	383 452
<u>Sous Total (A)</u>	<u>14 824 538</u>	<u>12 291 826</u>
- Provisions	(580 397)	(601 282)
- Agios réservés	(46 730)	(57 403)
<u>Total des provisions</u>	<u>(627 127)</u>	<u>(658 685)</u>
<u>Total net</u>	<u>14 197 411</u>	<u>11 633 141</u>
Comptes des adhérents		
- Fonds de garantie	2 147 012	1 781 127
<u>Sous total (B)</u>	<u>2 147 012</u>	<u>1 781 127</u>
<u>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</u>	<u>12 677 526</u>	<u>10 510 699</u>

## ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES DE FACTORING

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	13 265 091	216 251	-	-	706 981	14 188 323
Valeurs à l'encaissement	646 376	-	-	-	1 000	647 376
Fonds de garantie (**)	(1 952 722)	(114 793)	-	-	(80 854)	(2 148 369)
<b>ENGAGEMENTS BILAN</b>	<b>11 958 745</b>	<b>101 458</b>	-	-	<b>627 127</b>	<b>12 687 330</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>1 703 455</b>	<b>283 749</b>	-	-	-	<b>1 987 204</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>13 662 200</b>	<b>385 207</b>	-	-	<b>627 127</b>	<b>14 674 534</b>
Produits réservés	-	-	-	-	46 730	46 730
Provisions	-	-	-	-	580 397	580 397
<b>TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES</b>	-	-	-	-	<b>627 127</b>	<b>627 127</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>13 662 200</b>	<b>385 207</b>	-	-	-	<b>14 047 407</b>
<b>Ratio des actifs non performants</b>	-	-	-	-	<b>4,27%</b>	
<b>Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2017</b>	-	-	-	<b>4,27%</b>	-	
<b>Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2016</b>	-	-	-	<b>5,01%</b>	-	
<b>Ratio de couverture par les provisions et agios réservés</b>	-	-	-	-	<b>100,00%</b>	
<b>Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2017</b>	-	-	-	<b>100,00%</b>	-	
<b>Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2016</b>	-	-	-	<b>100,00%</b>	-	

(\*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 11 161 DT.

(\*\*) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 357 DT.

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille de placement se présente comme suit :

	31 décembre	
	2017	2016
- Titres cotés	497 000	497 000
<u>Total brut</u>	<u>497 000</u>	<u>497 000</u>
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	(310 660)	(196 840)
<u>Total net</u>	<u>186 340</u>	<u>300 160</u>

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation Attijari Leasing	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Cours moyen du mois de décembre	Provisions	Pourcentage de détention
UADH	70 000	1,000	7,100	497 000	2,662	310 660	1,34%

Total
-------

## NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement, se présente comme suit :

	31 décembre	
	2017	2016
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds à capital risque	9 861 530	7 814 882
<u>Total</u>	<u>10 037 930</u>	<u>7 991 282</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2017 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>% détention</u>
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte à ATTJARI SICAR totalisent, au 31 décembre 2017, la somme de 9.861.530 DT et se présentent comme suit :

<i>Année de libération</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	TOTAL
Participation	800 000	800 000	1 600 000	2 000 000	800 000	250 000	6 250 000
Placements SICAV	264 152	229 514	481 949	156 744	12 951	1 465 274	2 610 585
Placements Emprunts obligataires	-	-	-	500 000	200 000	300 000	1 000 000
Disponibles	101	92	105	181	274	191	945
<b>Total des emplois</b>	<b>1 064 253</b>	<b>1 029 607</b>	<b>2 082 054</b>	<b>2 656 925</b>	<b>1 013 225</b>	<b>2 015 466</b>	<b>9 861 530</b>

Ressources des fonds à capital risque							
Dotations initiales	1 000 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	9 500 000
Excédents antérieurs	62 527	29 228	92 383	112 425	18 320	-	314 882
Excédent de l'exercice	1 726	379	(10 329)	44 501	(5 095)	15 466	46 648
<b>Total des ressources</b>	<b>1 064 253</b>	<b>1 029 607</b>	<b>2 082 054</b>	<b>2 656 925</b>	<b>1 013 225</b>	<b>2 015 466</b>	<b>9 861 530</b>

L'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'analyse comme suit :

Dividendes	10 843	9 468	19 841	79 146	33 910	69 691	222 899
Plus values latentes	373	320	702	2 709	-	-	4 104
Moins values latentes	-	-	-	-	(7 132)	(14 735)	(21 867)
Prime d'assurance	-	-	(12 000)	(3 000)	(18 000)	(7 500)	(40 500)
Frais de gestion	(8 851)	(8 851)	(17 701)	(29 501)	(11 801)	(23 601)	(100 303)
Commissions SICAR	(640)	(559)	(1 171)	(4 854)	(2 072)	(8 390)	(17 685)
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>1 726</b>	<b>379</b>	<b>(10 329)</b>	<b>44 501</b>	<b>(5 095)</b>	<b>15 466</b>	<b>46 648</b>

## NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2017, cette rubrique totalisant 3 828 990 DT contre 4 097 565 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

**TABEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**  
**ARRÊTÉ 31 DECEMBRE 2017**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements & provisions				Provisions	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Mises en rebut		
Logiciels	33,3%	269 854	4 000	-	-	273 854	14 062	-	-	-	23 113
Logiciels en cours		-	56 784	-	-	56 784	-	-	-	-	56 784
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>269 854</b>	<b>60 784</b>	-	-	<b>330 638</b>	<b>14 062</b>	-	-	-	<b>79 898</b>
Terrain	-	949 160	-	-	-	949 160	-	-	-	-	949 160
Construction	5,0%	3 403 650	-	-	-	3 403 650	170 182	-	-	-	1 507 383
Matériel de transport	20,0%	470 369	-	-	-	470 369	94 034	-	-	-	209 290
Installations générales	10,0%	811 589	30 611	-	-	842 200	69 127	-	-	-	375 373
Mobilier de bureau	20,0%	247 218	15 476	-	(70 701)	191 993	12 336	(68 661)	-	-	33 933
Matériel informatique	33,3%	254 321	12 898	-	(48 930)	218 289	16 231	(48 899)	-	-	20 199
Matériel de transport à statut juridique particulier	20,0%	130 482	-	-	-	130 482	46 038	-	-	-	17 659
Immobilisations hors exploitation		600 358	-	(44 849)	-	555 509	-	-	-	100 000	455 509
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>		-	180 587	-	-	180 587	-	-	-	-	180 587
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>6 867 147</b>	<b>239 571</b>	<b>(44 849)</b>	<b>(119 631)</b>	<b>6 942 237</b>	<b>407 949</b>	<b>(117 560)</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>3 749 092</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>7 137 001</b>	<b>308 355</b>	<b>(44 849)</b>	<b>(119 631)</b>	<b>7 272 876</b>	<b>422 010</b>	<b>(117 560)</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>3 828 990</b>

## NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31 décembre	
	2017	2016
- Frais d'émission des emprunts	939 442	804 254
- Frais d'augmentation du capital	50 531	-
- Dépôts et cautionnements versés	47 434	31 234
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	63 180	329 415
- Avances et acomptes au personnel	629 698	505 404
- Autres créances sur le personnel	3 010	3 010
- Etat, TCL en cours de restitution	133 515	133 515
- Etat, crédit de TVA	2 686 375	1 355 429
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	1 369 208	-
- Frais de syndic	1 389	1 389
- Prestataires Assurances	1 376 076	330 635
- Autres comptes débiteurs	380 451	380 451
- Produits à recevoir	224 940	200 049
- Compte d'attente	44 652	15 500
- Charges constatées d'avance	20 893	26 398
<b>Total brut</b>	<b>7 970 794</b>	<b>4 116 683</b>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation	(451 659)	(447 071)
<b>Total net</b>	<b>7 519 135</b>	<b>3 669 612</b>

Les charges reportées se présentent comme suit :

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation du capital (A)	33,33%	-	55 125	55 125	-	4 594	4 594	50 531
Frais d'émission des emprunts (B)	Durée de l'emprunt	2 066 837	474 284	2 541 121	1 262 583	339 096	1 601 679	939 442
<b>TOTAUX</b>		<b>2 066 837</b>	<b>529 409</b>	<b>2 596 246</b>	<b>1 262 583</b>	<b>343 690</b>	<b>1 606 273</b>	<b>989 973</b>

(A) Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(B) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

## NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2017	2016
- Banques, découverts	860 831	569
<b>Total</b>	<b>860 831</b>	<b>569</b>

## NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31 décembre	
	2017	2016
- Avances et acomptes reçus des clients	8 974 824	7 321 555
<b>Total</b>	<b>8 974 824</b>	<b>7 321 555</b>

## NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2017	2016
<b>Emprunts</b>		
- Banques locales	172 795 920	144 939 059
- Banques étrangères	15 797 676	22 164 390
- Emprunts obligataires	158 376 640	150 403 480
- Certificats de Leasing	77 000 000	72 500 000
- Certificats de dépôt	7 000 000	10 000 000
- Crédits de leasing	17 788	64 077
<b>Total emprunts</b>	<b>430 988 024</b>	<b>400 071 005</b>
<b>Dettes rattachées</b>		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 215 165	797 654
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	297 906	398 937
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 090 589	4 068 592
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 686 637	1 641 852
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	62 944	24 000
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(60 781)	(142 719)
<b>Total dettes rattachées</b>	<b>8 292 460</b>	<b>6 788 316</b>
<b>Total général</b>	<b>439 280 484</b>	<b>406 859 321</b>

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<b>BANQUES LOCALES</b>	<b>144 939 059</b>	<b>164 500 000</b>	<b>136 643 139</b>	<b>172 795 920</b>	<b>100 563 039</b>	<b>72 232 881</b>
* ATTIJARI BANK 19	250 000	-	250 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 20	500 000	-	500 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 21	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 25	5 000 000	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 26	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 27	2 750 000	-	1 000 000	1 750 000	750 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 28	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 29	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 15/1	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 15/2	4 900 000	-	1 400 000	3 500 000	2 100 000	1 400 000
* ATTIJARI BANK 15/3	3 750 000	-	1 000 000	2 750 000	1 750 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 15/4	3 000 000	-	800 000	2 200 000	1 400 000	800 000
* ATTIJARI BANK 16/1	1 700 000	-	400 000	1 300 000	900 000	400 000
* ATTIJARI BANK 16/2	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 16/3	1 800 000	-	400 000	1 400 000	1 000 000	400 000
* ATTIJARI BANK 16/4	2 850 000	-	600 000	2 250 000	1 650 000	600 000
* ATTIJARI BANK 16/5	1 900 000	-	400 000	1 500 000	1 100 000	400 000
* ATTIJARI BANK 16/6	3 800 000	-	800 000	3 000 000	2 200 000	800 000
* ATTIJARI BANK 16/7	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
* ATTIJARI BANK 16/8	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
* ATTIJARI BANK 16/9	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 16/10	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 17/01	-	5 000 000	750 000	4 250 000	3 250 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 17/02	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 17/03	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 17/04	-	2 500 000	131 579	2 368 421	1 842 105	526 316
* ATTIJARI BANK 17/05	-	2 500 000	131 578	2 368 422	1 842 110	526 312
* Crédits Directs, ATTIJARI BANK	25 000 000	93 500 000	93 500 000	25 000 000	-	25 000 000
<b>TOTAL ATTIJARI BANK</b>	<b>90 200 000</b>	<b>113 500 000</b>	<b>114 563 157</b>	<b>89 136 843</b>	<b>43 284 215</b>	<b>45 852 628</b>

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (suite)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
* AMEN BANK 18	375 000	-	375 000	-	-	-
* AMEN BANK 19	300 000	-	300 000	-	-	-
* AMEN BANK 20	100 000	-	100 000	-	-	-
* AMEN BANK 21	711 851	-	440 676	271 175	-	271 175
* AMEN BANK 22	179 657	-	111 201	68 456	-	68 456
* AMEN BANK 23	780 316	-	434 485	345 831	-	345 831
* AMEN BANK 24	780 460	-	434 565	345 895	-	345 895
* AMEN BANK 25	1 379 741	-	854 007	525 734	-	525 734
* AMEN BANK 27	998 906	-	298 172	700 734	378 497	322 237
* AMEN BANK 28	673 093	-	201 028	472 065	254 922	217 143
* AMEN BANK 29	1 085 823	-	324 690	761 133	410 803	350 330
* AMEN BANK 30	757 537	-	226 575	530 962	286 546	244 416
* AMEN BANK 16/1	2 000 000	-	341 213	1 658 787	1 285 735	373 052
* AMEN BANK 16/2	3 000 000	-	521 529	2 478 471	1 921 076	557 395
* AMEN BANK 17/1	-	2 000 000	270 632	1 729 368	1 340 012	389 356
* AMEN BANK 17/2	-	1 500 000	141 708	1 358 292	1 052 626	305 666
* AMEN BANK 17/3	-	1 500 000	143 588	1 356 412	1 051 747	304 665
* AMEN BANK 17/4	-	2 000 000	79 830	1 920 170	1 573 961	346 209
* AMEN BANK 17/5	-	1 000 000	-	1 000 000	831 711	168 289
<b>TOTAL AMEN BANK</b>	<b>13 122 384</b>	<b>8 000 000</b>	<b>5 598 899</b>	<b>15 523 486</b>	<b>10 387 637</b>	<b>5 135 849</b>
* BANQUE DE TUNISIE 2	749 850	-	428 600	321 250	-	321 250
* BANQUE DE TUNISIE 3	570 000	-	286 000	284 000	-	284 000
* BANQUE DE TUNISIE 4	1 800 000	-	800 000	1 000 000	200 000	800 000
* BANQUE DE TUNISIE 15/01	2 800 000	-	800 000	2 000 000	1 200 000	800 000
* BANQUE DE TUNISIE 16/01	3 600 000	-	800 000	2 800 000	2 000 000	800 000
* BANQUE DE TUNISIE 17/01	-	3 000 000	450 000	2 550 000	1 950 000	600 000
* BANQUE DE TUNISIE 17/02	-	2 000 000	71 430	1 928 570	1 642 850	285 720
* BANQUE DE TUNISIE 17/03	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
<b>TOTAL BI</b>	<b>9 519 850</b>	<b>8 000 000</b>	<b>3 636 030</b>	<b>13 883 820</b>	<b>9 392 850</b>	<b>4 490 970</b>
* BIAT 17/1	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
<b>TOTAL BIAT</b>	-	<b>15 000 000</b>	-	<b>15 000 000</b>	<b>12 000 000</b>	<b>3 000 000</b>
* BITL 17/1	-	3 000 000	300 000	2 700 000	2 100 000	600 000
<b>TOTAL BITL</b>	-	<b>3 000 000</b>	<b>300 000</b>	<b>2 700 000</b>	<b>2 100 000</b>	<b>600 000</b>

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (suite)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
* ABC7	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
* ABC3	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
* ABC 16/1	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* ABC 17/1	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
<b>TOTAL ABC</b>	<b>8 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>7 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>6 000 000</b>
* BH	2 004 079	-	769 597	1 234 482	422 557	811 924
* BH 15/01	4 117 745	-	639 741	3 478 004	2 793 639	684 366
* BH 15/02	1 714 286	-	285 714	1 428 572	1 142 857	285 714
* BH 15/03	2 571 429	-	428 572	2 142 857	1 714 285	428 571
* BH 16/01	2 785 714	-	428 572	2 357 142	1 928 571	428 571
* BH 16/02	1 928 571	-	285 714	1 642 857	1 357 143	285 714
* BH 17/01	-	5 000 000	357 143	4 642 857	3 928 571	714 286
* BH 17/02	-	5 000 000	-	5 000 000	4 285 714	714 286
<b>TOTAL BH</b>	<b>15 121 824</b>	<b>10 000 000</b>	<b>3 195 053</b>	<b>21 926 771</b>	<b>17 573 337</b>	<b>4 353 434</b>
* ATB	750 000	-	750 000	-	-	-
* ATB 2	700 000	-	400 000	300 000	-	300 000
* ATB 15/01	2 625 000	-	700 000	1 925 000	1 225 000	700 000
* ATB 16/01	1 900 000	-	400 000	1 500 000	1 100 000	400 000
* ATB 17/01	-	2 000 000	100 000	1 900 000	1 500 000	400 000
<b>TOTAL ATB</b>	<b>5 975 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 350 000</b>	<b>5 625 000</b>	<b>3 825 000</b>	<b>1 800 000</b>
* QNB	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
<b>TOTAL QNB</b>	<b>3 000 000</b>	-	<b>1 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					plus d'un an	moins d'un an
<b>BANQUES ETRANGERES</b>	<b>22 164 390</b>	-	<b>6 366 713</b>	<b>15 797 676</b>	<b>9 430 963</b>	<b>6 366 713</b>
* BAD 1	4 048 732	-	674 789	3 373 944	2 699 155	674 789
* BAD 2	1 156 964	-	177 994	978 969	800 975	177 994
<b>TOTAL BAD</b>	<b>5 205 696</b>	-	<b>852 783</b>	<b>4 352 913</b>	<b>3 500 130</b>	<b>852 783</b>
* BEI 5	7 201 639	-	2 880 655	4 320 983	1 440 328	2 880 655
* BEI 6	1 293 406	-	517 362	776 044	258 681	517 362
<b>TOTAL BEI</b>	<b>8 495 045</b>	-	<b>3 398 018</b>	<b>5 097 027</b>	<b>1 699 009</b>	<b>3 398 018</b>
* SANAD	8 463 649	-	2 115 912	6 347 737	4 231 825	2 115 912
<b>TOTAL SANAD</b>	<b>8 463 649</b>	-	<b>2 115 912</b>	<b>6 347 737</b>	<b>4 231 825</b>	<b>2 115 912</b>
<b>TOTAL DES CREDITS BANCAIRES</b>	<b>167 103 449</b>	<b>164 500 000</b>	<b>143 009 852</b>	<b>188 593 596</b>	<b>109 994 003</b>	<b>78 599 594</b>

**(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires :**

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>						
* Emprunt obligataire 01/2011 F	5 700 000	-	5 700 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 01/2011 V	300 000	-	300 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG B	2 328 000	-	2 328 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG C	5 016 000	-	1 672 000	3 344 000	1 672 000	1 672 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG A	594 000	-	594 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG B	2 766 000	-	2 766 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG C	1 371 520	-	457 120	914 400	457 280	457 120
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG A	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG B	7 316 800	-	3 658 400	3 658 400	-	3 658 400
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG C	2 632 000	-	658 000	1 974 000	1 316 000	658 000
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG B	9 122 760	-	3 040 920	6 081 840	3 040 920	3 040 920
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	9 950 000	-	1 990 000	7 960 000	5 970 000	1 990 000
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG A	4 420 800	-	1 473 600	2 947 200	1 473 600	1 473 600
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG B	10 632 000	-	2 126 400	8 505 600	6 379 200	2 126 400
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG C	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
* Emprunt obligataire 2015-1 A	8 865 600	-	2 216 400	6 649 200	4 432 800	2 216 400
* Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	-	-	17 918 000	14 334 400	3 583 600
* Emprunt obligataire 2015-1 C	800 000	-	200 000	600 000	400 000	200 000
* Emprunt obligataire 2015-2 A	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2016-1 A	7 850 000	-	1 570 000	6 280 000	4 710 000	1 570 000
* Emprunt obligataire 2016-1 B	22 150 000	-	-	22 150 000	22 150 000	-
* Emprunt obligataire 2016-2 A	1 170 000	13 070 000	-	14 240 000	11 392 000	2 848 000
* Emprunt obligataire 2016-2 B	3 300 000	12 460 000	-	15 760 000	15 760 000	-
* Emprunt obligataire 2017-1 A	-	6 094 000	-	6 094 000	4 875 200	1 218 800
* Emprunt obligataire 2017-1 B	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
* Emprunt obligataire 2017-1 C	-	4 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>150 403 480</b>	<b>45 624 000</b>	<b>37 650 840</b>	<b>158 376 640</b>	<b>122 763 400</b>	<b>35 613 240</b>

(4) : Mouvements enregistrés sur les certificats de leasing, les certificats de dépôt et les dettes de leasing :

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b>AUTRES EMPRUNTS</b>						
* CERTIFICATS DE LEASING	72 500 000	218 000 000	213 500 000	77 000 000	-	77 000 000
* CERTIFICATS DE DEPOT	10 000 000	45 000 000	48 000 000	7 000 000	-	7 000 000
* EMPRUNT A.T. LEASING CTR.N°51263	39 651	-	33 944	5 707	-	5 707
* EMPRUNT A.T. LEASING CTR.N°55610	24 426	-	12 345	12 081	-	12 081
<b>TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS</b>	<b>82 564 077</b>	<b>263 000 000</b>	<b>261 546 289</b>	<b>84 017 788</b>	<b>-</b>	<b>84 017 788</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>400 071 005</b>	<b>473 124 000</b>	<b>442 206 982</b>	<b>430 988 024</b>	<b>232 757 403</b>	<b>198 230 622</b>

## NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

	31 décembre	
	2017	2016
<i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats	13 809 747	6 547 704
- Effets à payer	38 636 577	34 012 684
<b>Total</b>	<b>52 446 324</b>	<b>40 560 388</b>

## NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31 décembre	
	2017	2016
- Personnel rémunérations dues	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	222 906	204 718
- Etat, retenues sur salaires	91 320	67 852
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	592 857	614 992
- Etat, impôts sur les bénéfices (voir note 29)	190 001	105 075
- Contribution conjoncturelle (voir note 29)	330 307	655 246
- Etat, autres impôts et taxes à payer	87 389	44 003
- Etat, TCL à payer	17 792	15 074
- C.N.S.S	226 883	186 448
- CAVIS	20 974	21 085
- Autres comptes créditeurs	162 221	14 157
- Remboursement assurance groupe	6 209	7 024
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	676 964	548 353
- Compte d'attente	169 022	133 456
- Caisse de compensation	6 156	6 156
- Produits constatés d'avance	225 273	165 933
- Prestataires de services	129 469	15 842
- Retenue de garantie	5 799	5 799
- Provisions pour passifs et charges	355 772	1 225 772
- Provisions pour départ à la retraite	271 657	180 447
<b>Total</b>	<b>3 857 297</b>	<b>4 285 758</b>

## NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 décembre	
		2017	2016
- Capital social	(A)	27 500 000	21 250 000
- Primes d'émission	(A)	2 000 000	-
- Réserve légale	(B)	2 125 000	2 125 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	(C)	9 500 000	7 500 000
- Réserve pour fonds social	(D)	100 093	91 736
- Effets des modifications comptables		(551 800)	(551 800)
- Résultats reportés		2 805 859	6 462 255
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	(E)	<u>43 479 152</u>	<u>36 877 191</u>
Résultat de l'exercice		6 472 857	5 168 604
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(G)	<u>49 952 009</u>	<u>42 045 795</u>
<b><u>Résultat par action:</u></b>			
Résultat de la période (1)		6 472 857	5 168 604
Nombre d'actions (2)		2 556 849	2 500 000
Résultat par action (1) / (2)	(F)	2,532	2,067

(A) L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6.250.000 Dinars pour le porter de 21.250.000 Dinars à 27.500.000 Dinars et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3.750.000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1er janvier 2017.

- Par apport en numéraire pour un montant de 2.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8 DT de prime d'émission, portant jouissance au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2017, à 27.500.000 Dinars composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars, libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Cette réserve a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.

(D) Cette réserve est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue, s'élèvent au 31 décembre 2017 à 4 000 000 DT, correspondant à une partie de la Réserve spéciale de réinvestissement.

- (F) Le résultat par action, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que définis par les normes comptables.
- (G) Voir tableau de mouvements ci-joint :

**NOTE 16 (SUIITE) : CAPITAUX PROPRES**

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES  
ARRETE AU 31 Décembre 2017**  
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2015</b>	21 250 000	-	2 125 000	6 500 000	62 104	(551 800)	5 204 778	5 332 477	39 922 559
Affectations approuvées par l'AGO du 13/05/2016				1 000 000	100 000		4 232 477	(5 332 477)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015							(2 975 000)		(2 975 000)
Prélèvement sur fonds social					(70 368)				(70 368)
Résultat au 31 décembre 2016								5 168 604	5 168 604
<b>Solde au 31 Décembre 2016</b>	21 250 000	-	2 125 000	7 500 000	91 736	(551 800)	6 462 255	5 168 604	42 045 795
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 28/04/2017	6 250 000	2 000 000					(3 750 000)		4 500 000
Affectations approuvées par l'AGO du 28/04/2017				2 000 000	100 000		3 068 604	(5 168 604)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016							(2 975 000)		(2 975 000)
Prélèvement sur fonds social					(91 643)				(91 643)
Résultat au 31 décembre 2017								6 472 857	6 472 857
<b>Solde au 31 Décembre 2017</b>	27 500 000	2 000 000	2 125 000	9 500 000	100 093	(551 800)	2 805 859	6 472 857	49 952 009

## NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31 décembre	
	2017	2016
Intérêts conventionnels	46 518 805	41 996 156
Intérêts intercalaires	32 856	37 649
Intérêts de retard	1 851 618	1 539 507
<b><u>Total intérêts de crédits bail</u></b>	<b><u>48 403 279</u></b>	<b><u>43 573 312</u></b>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(831 570)	(707 230)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	540 153	490 455
<b><u>Variation des produits réservés</u></b>	<b><u>(291 417)</u></b>	<b><u>(216 775)</u></b>
<b><u>Total des revenus de leasing</u></b>	<b><u>48 111 862</u></b>	<b><u>43 356 537</u></b>

## NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

	31 décembre	
	2017	2016
Commissions de factoring	372 593	345 265
Intérêts de financement	1 124 311	823 280
<b><u>Total revenus de factoring</u></b>	<b><u>1 496 904</u></b>	<b><u>1 168 545</u></b>

## NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

	31 décembre	
	2017	2016
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	575 797	431 038
- Commissions d'assurance	11 111	924
- Frais divers sur dossiers	1 657 789	1 653 222
- Autres produits d'exploitation	7 108	6 225
<b><u>Total des autres produits d'exploitation</u></b>	<b><u>2 251 805</u></b>	<b><u>2 091 409</u></b>

## NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes, se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2017	2016
- Intérêts des emprunts obligataires	11 756 733	10 758 595
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	13 627 769	11 103 980
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	1 136 728	1 511 243
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	339 096	330 558
<b>Total des charges financières des emprunts</b>	<b>26 860 326</b>	<b>23 704 376</b>
- Intérêts des comptes courants	458 787	483 643
- Intérêts sur opérations de financement	3 513 564	2 689 991
<b>Total des autres charges financières</b>	<b>3 972 351</b>	<b>3 173 634</b>
<b>Total général</b>	<b>30 832 677</b>	<b>26 878 010</b>

## NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements, se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2017	2016
- Dividendes sur titres immobilisés	2 293	5 292
- Dividendes sur titres cotés	10 500	4 550
- Dividendes sur titres SICAV	222 899	333 736
- Plus values latentes sur titres immobilisés	4 104	7 789
- Plus values sur cession de titres SICAV	62 130	75 918
- Moins values sur cession de titres cotés	-	(20 426)
- Moins values réalisées sur cession de titres SICAV	-	(95 215)
- Moins values latentes sur titres immobilisés	(21 867)	(8 196)
- Revenus des certificats de dépôt	-	46 664
- Intérêts sur emprunts obligataires	53 631	-
- Intérêts des comptes courants	68 359	95 913
<b>Total</b>	<b>402 049</b>	<b>446 025</b>

## NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 décembre	
	2017	2016
- Salaires et compléments de salaires	4 307 226	3 357 312
- Rémunérations du personnel détaché	466 226	421 701
- Charges connexes aux salaires	17 647	64 884
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	825 934	648 403
- Autres charges sociales	270 077	219 723
- Transfert de charges	(8 979)	(8 531)
<b>Total</b>	<b>5 878 131</b>	<b>4 703 492</b>

## NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation, se présente comme suit :

	31 décembre	
	2017	2016
- Achat de matières et fournitures	149 205	153 089
<b><u>Total des achats</u></b>	<b><u>149 205</u></b>	<b><u>153 089</u></b>
- Locations	87 666	88 302
- Charges locatives et de copropriété	30 437	31 611
- Entretien et réparations	80 401	67 765
- Primes d'assurances	187 788	192 657
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	20 178	21 083
<b><u>Total des services extérieurs</u></b>	<b><u>406 470</u></b>	<b><u>401 418</u></b>
- Formations	50 502	49 218
- Personnel extérieur à l'entreprise	8 126	8 911
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	583 425	477 553
- Publicités, publications, relations publiques	254 012	227 469
- Transports	54 443	46 518
- Déplacements, missions et réceptions	42 185	34 885
- Frais postaux et de télécommunications	164 358	167 112
- Services bancaires et assimilés	353 835	472 469
- Documentations	3 266	4 204
<b><u>Total des autres services extérieurs</u></b>	<b><u>1 514 152</u></b>	<b><u>1 488 339</u></b>
- Jetons de présence	119 000	50 000
- Rémunération comité d'audit	16 000	12 000
- Rémunération comité de risque	16 000	12 000
- Rémunération comité de crédit	4 000	12 000
<b><u>Total des charges diverses</u></b>	<b><u>155 000</u></b>	<b><u>86 000</u></b>
- Impôts et taxes sur rémunérations	127 095	85 399
- T.C.L	183 387	164 498
- Droits d'enregistrement et de timbres	203 865	188 044
- Autres impôts et taxes	8 412	6 094
<b><u>Total des impôts et taxes</u></b>	<b><u>522 759</u></b>	<b><u>444 035</u></b>
<b><u>Total général</u></b>	<b><u>2 747 586</u></b>	<b><u>2 572 880</u></b>

## NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2017	2016
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	14 062	12 068
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	407 949	397 692
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	4 594	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>426 605</u></b>	<b><u>409 760</u></b>

## NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR LA CLIENTELE ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2017	2016
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	5 108 811	5 442 463
- Dotations aux provisions additionnelles	338	206
- Reprise sur provisions additionnelles	(19 949)	(43 642)
- Provisions antérieures non déduites fiscalement	-	249 916
- Reprises de provisions antérieures non déduites fiscalement	-	(249 916)
- Dotations aux provisions collectives (*)	41 704	109 441
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 260 536)	(1 800 368)
- Créances radiées	2 356 629	1 223 005
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(2 082 651)	(1 110 976)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(224 610)	(94 574)
- Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	(20 885)	(51 394)
- Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	-	116
- Encaissement sur créances radiées	(80 925)	(9 010)
<b><u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u></b>	<b><u>2 817 926</u></b>	<b><u>3 665 267</u></b>

(\*) : Cette provision est constituée en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

## NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers, se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2017	2016
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	30 000	900 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actions cotés	113 820	196 840
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	4 588	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	100 000	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>248 408</u></b>	<b><u>1 096 840</u></b>

## NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

	31 décembre	
	2017	2016
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	16 151	-
- Revenus des immeubles	50 287	46 993
- Apurement de comptes	163 335	531 663
- Autres produits	10 141	10 268
<b><u>Total</u></b>	<b><u>239 914</u></b>	<b><u>588 925</u></b>

## NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

	31 décembre	
	2017	2016
- Redressement fiscal période 2012-2014	906 884	-
- Reprises sur provisions pour risques et charges	(900 000)	-
- Ajustement déclarations fiscales 2015-2016	174 249	-
- Autres	12 649	586
<b><u>Total</u></b>	<b><u>193 782</u></b>	<b><u>586</u></b>

## NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 décembre	
	2017	2016
<b>Bénéfice comptable</b>	9 115 312	8 181 667
<b>A réintégrer</b>		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	5 108 811	5 692 379
- Dotations aux provisions collectives	41 704	109 441
- Dotations aux provisions additionnelles	338	206
- Dotations aux provisions pour départ à la retraite	91 210	79 775
- Dotations aux provisions pour risques divers	248 408	1 096 840
- Provisions fiscales constituées en 2014/2013 pour affaires en cours	2 690 215	2 687 143
- Moins value latentes sur titres	21 867	8 196
- Redressement fiscal, période 2012-2014	575 841	-
- Ajustement déclarations fiscales 2015-2016	174 249	-
- Moins value sur cession des actions SICAV 2016	-	95 215
- Abandon de créances	140 166	238 102
- Pertes non déductibles	12 649	-
<b>A déduire</b>		
- Provisions fiscales constituées en 2014/2013 pour affaires en cours	2 690 215	2 687 143
- Reprises sur provisions additionnelles	19 949	43 642
- Reprise sur provisions ayant déjà subi l'Impôt	-	249 916
- Reprises sur provisions pour risques et charges	900 000	-
- Montant ayant déjà subi l'Impôt	-	90 964
- Moins value latentes sur titres 2016	-	30 447
- Dividendes	235 692	343 578
- Plus value latentes sur titres	4 104	7 789
<b><u>Bénéfice fiscal avant provisions</u></b>	<b><u>14 370 810</u></b>	<b><u>14 735 485</u></b>
Provisions pour créances douteuses	5 150 853	5 802 026
Provisions pour dépréciation de titres cotés	113 820	196 840
<b><u>Bénéfice fiscal</u></b>	<b><u>9 106 137</u></b>	<b><u>8 736 619</u></b>
Réinvestissements exonérés		
* Fonds gérés auprès d'Attijari Sicar	2 500 000	2 000 000
<b><u>Bénéfice imposable</u></b>	<b><u>6 606 137</u></b>	<b><u>6 736 619</u></b>
<b>Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)</b>	<b><u>2 312 148</u></b>	<b><u>2 357 817</u></b>
<b>A imputer</b>		
- Acomptes provisionnels payés	2 122 035	2 252 567
- Retenues à la source	112	175
<b><u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u></b>	<b><u>190 001</u></b>	<b><u>105 075</u></b>
<b><u>Contribution conjonctuelle</u></b>	<b><u>330 307</u></b>	<b><u>655 246</u></b>

## NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

		Notes	31 décembre	
			2017	2016
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+	5	32 319 240	33 521 602
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	-	5	(32 045 870)	(32 319 240)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	+	5	44 249	44 759
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	-	5	(44 249)	(44 249)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	-	12	(7 321 555)	(6 671 439)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+	12	8 974 824	7 321 555
- Créances radiées en début de période	+	5	434 846	-
- Créances radiées en fin de période	-	5	(434 846)	(434 846)
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou -	5	585 886	(24 497)
- Intérêts constatés d'avance en début de période	-	5	(2 313 360)	(2 095 352)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+	5	2 520 287	2 313 360
- TVA collectée	+		39 721 254	35 627 111
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	+ ou -	10	(1 369 208)	-
- Loyers encaissés	+	5 & 17	264 793 637	238 489 188
- Intérêts de retard	+	17	1 851 618	1 539 507
- Créances virées en Pertes	-	25	(2 356 629)	(1 223 005)
- Encours financiers virées en pertes	+	5	870 370	153 261
- Commissions encourues	-		(242 107)	(142 939)
- Remboursement des valeurs résiduelles	+	5	8 562	13 399
- Encaissement sur créances radiées	+	25	80 925	9 010
- Consolidations	-		-	(26 035)
- Remboursements anticipés	+	5	13 657 350	10 825 250
- Produits sur Cessions anticipées	+	19	575 797	431 038
- Autres produits d'exploitation	+	19	1 664 897	1 659 447
<b><u>Encaissements recus des clients</u></b>			<b><u>321 975 918</u></b>	<b><u>288 966 886</u></b>

## NOTE 31 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

		Notes	31 décembre	
			2017	2016
- Encours de Financement des adhérents en début de période	+	6	10 510 699	7 861 195
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	-	6	(12 677 526)	(10 510 699)
- Produits constatés d'avance en début de période	-	15	(165 933)	(95 325)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	15	225 273	165 933
- Revenus du factoring	+	18	1 496 904	1 168 545
- Variations des agios réservés	-	6	(10 673)	(10 411)
- Financement des adhérents	+		46 534 923	45 063 097
- TVA collectée	+		65 146	62 148
<b><u>Encaissements recus des acheteurs factorés</u></b>			<b><u>45 978 812</u></b>	<b><u>43 704 482</u></b>

## NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	Notes	31 décembre	
		2017	2016
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+ 14	40 560 388	22 923 578
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	- 14	(52 446 324)	(40 560 388)
- Fournisseurs, avances en début de période	- 10	(329 415)	(106 706)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+ 10	63 180	329 415
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+ 5	282 536 720	253 382 799
- TVA sur Investissements	+	39 233 989	33 733 568
<b><u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u></b>		<b><u>309 618 538</u></b>	<b><u>269 702 267</u></b>

## NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

	Notes	31 décembre	
		2017	2016
- Prestataires Assurances en début de période	- 10	(330 635)	(454 262)
- Prestataires Assurances en fin de période	+ 10	1 376 076	330 635
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- 10	(508 414)	(480 180)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ 10	632 708	508 414
- Charges constatées d'avance en début de période	- 10	(26 398)	(24 463)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+ 10	20 893	26 398
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ 15	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- 15	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ 15	204 718	148 398
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- 15	(222 906)	(204 718)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ 15	67 852	50 436
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- 15	(91 320)	(67 852)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ 15	614 992	542 099
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- 15	(592 857)	(614 992)
- C.N.S.S en début de période	+ 15	186 448	153 374
- C.N.S.S en fin de période	- 15	(226 883)	(186 448)
- CAVIS en début de période	+ 15	21 085	9 518
- CAVIS en fin de période	- 15	(20 974)	(21 085)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ 15	548 353	535 649
- Diverses Charges à payer en fin de période	- 15	(676 964)	(548 353)
- TVA, payées sur biens et services	+	466 969	554 386
- Charges de personnel	+ 22	5 786 921	4 623 717
- Autres charges d'exploitation	+ 23	2 747 586	2 572 880
- Impôts et taxes	- 23	(522 759)	(444 035)
<b><u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u></b>		<b><u>9 454 491</u></b>	<b><u>7 009 516</u></b>

## NOTE 34 : INTERETS PAYES

	Notes	31 décembre	
		2017	2016
- Frais d'émission des emprunts	+ 10	474 284	327 073
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ 13	4 068 592	3 872 295
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- 13	(5 090 589)	(4 068 592)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+ 13	797 654	1 013 825
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	- 13	(1 215 165)	(797 654)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+ 13	398 937	477 404
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	- 13	(297 906)	(398 937)
- Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période	+ 13	1 641 852	1 426 499
- Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période	- 13	(1 686 637)	(1 641 852)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+ 13	-	133 467
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	- 13	-	-
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en début de période	+ 13	24 000	-
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en fin de période	- 13	(62 944)	(24 000)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en début de période	- 13	(142 719)	(121 474)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en fin de période	+ 13	60 781	142 719
- Charges financières	+ 20	30 832 677	26 878 010
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- 20	(339 096)	(330 558)
<b><u>Intérêts payés</u></b>		<b><u>29 463 721</u></b>	<b><u>26 888 225</u></b>

## NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

	Notes	31 décembre	
		2017	2016
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ 15	105 075	527 089
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	- 15	(190 001)	(105 075)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ 15	44 003	45 690
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- 15	(87 389)	(44 003)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	+ 15	6 156	21 896
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	- 15	(6 156)	(6 156)
- Etat, TCL à payer en début de période	+ 15	15 074	13 663
- Etat, TCL à payer en fin de période	- 15	(17 792)	(15 074)
- Contributions conjoncturelles en début de période	+ 15	655 246	-
- Contributions conjoncturelles en fin de période	- 15	(330 307)	(655 246)
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	- 10	(133 515)	(133 515)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	+ 10	133 515	133 515
- TVA payées	+ 23	1 783 287	1 893 234
- Ajustement du report de TVA suite au contrôle fiscal	-	(366 899)	-
- Impôts et taxes	+ 23	522 759	444 035
- Contribution conjoncturelle	+ 29	330 307	655 246
- Impôts sur les bénéfices	+ 29	2 312 148	2 357 817
<b><u>Impôts et taxes payés</u></b>		<b><u>4 775 511</u></b>	<b><u>5 133 115</u></b>

## NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	Notes	31 décembre	
		2017	2016
- Placements en titres en début de période	+ 7	497 000	11 725 221
- Placements en titres en fin de période	- 7	(497 000)	(497 000)
- Remboursement assurance groupe en début de période	+ ou - 10 & 15	(7 024)	(2 370)
- Remboursement assurance groupe en fin de période	+ ou - 10 & 15	6 209	7 024
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ 10	200 049	151 058
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- 10	(224 940)	(200 049)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ 10	381 840	384 225
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- 10	(381 840)	(381 840)
- Comptes d'attente en début de période	+ ou - 10 & 15	(117 956)	(189 841)
- Comptes d'attente en fin de période	+ ou - 10 & 15	124 370	117 956
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	- 15	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	+ 15	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	- 15	(14 157)	(84 545)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ 15	162 221	14 157
- Prestataires en début de période	- 15	(15 842)	(4 779)
- Prestataires en fin de période	+ 15	129 469	15 842
- Dépôts et cautionnements en début de période	+ 10	31 234	31 234
- Dépôts et cautionnements en fin de période	- 10	(47 434)	(31 234)
- Retenue de garantie en début de période	- 15	(5 799)	(7 499)
- Retenue de garantie en fin de période	+ 15	5 799	5 799
- Produits des placements	+ 21	355 401	361 577
- Frais d'augmentation du capital	- 10	(55 125)	-
- Autres produits d'exploitation	+ 19	11 111	924
- Autres gains ordinaires	+ 27	223 763	588 924
- Autres pertes ordinaires	- 28	(1 093 782)	(586)
- Immobilisations mise en rebut	- 9	2 071	-
<b><u>Autres flux de trésorerie</u></b>		<b><u>(330 362)</u></b>	<b><u>12 004 200</u></b>

## NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Notes	31 décembre	
		2017	2016
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ 9	60 784	35 760
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ 9	239 571	151 141
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>		<b><u>300 355</u></b>	<b><u>186 901</u></b>

## NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Notes	31 décembre	
		2017	2016
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ 9	44 849	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+ 27	16 151	-
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>		<b>61 000</b>	<b>-</b>

## NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Notes	31 décembre	
		2017	2016
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+ 8	2 000 000	1 000 000
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u></b>		<b>2 000 000</b>	<b>1 000 000</b>

## NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	Notes	31 décembre	
		2017	2016
- Dividendes et tantièmes	+ 16	2 975 000	2 975 000
- Prélèvement sur fonds social	+ 16	91 643	70 368
<b><u>Dividendes et autres distributions</u></b>		<b>3 066 643</b>	<b>3 045 368</b>

## NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	Notes	31 décembre	
		2017	2016
- Banques	+ 4	5 464 790	6 715 445
- Caisses	+ 4	1 577	2 455
- Banques, découverts	- 11	(860 831)	(569)
<b><u>Liquidités et équivalents de liquidités</u></b>		<b>4 605 536</b>	<b>6 717 331</b>

## NOTE 42 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

### 1- Conventions de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »

**A-** La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 22 mars 2012, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2017, respectivement à 7 500 DT et 542 DT.

**B-** La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 19 mars 2013, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2017, respectivement à 7 500 DT et 473 DT.

**C-** La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 13 mars 2014, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2017, respectivement à 15 000 DT et 992 DT.

**D-** La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 23 mars 2015, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 500 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2017, respectivement à 25 000 DT et 4 114 DT.

**E-** La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 17 mars 2016, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2017, respectivement à 10 000 DT et 1 756 DT.

**F-** La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 21 mars 2017, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 10% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2017, respectivement à 20 000 DT et 7 110 DT.

## **2- Convention de partenariat avec « ATTIJARI IMMOBILIERE »**

La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec la société « **ATTIJARI IMMOBILIERE** » en vertu de laquelle, la société « **ATTIJARI LEASING** » confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, « **ATTIJARI IMMOBILIERE** » perçoit une commission de 4% hors TVA du prix de vente du bien.

Aucune charge n'a été constatée à ce titre, en 2017.

## **3- Convention conclue avec « ATTIJARI FINANCES » et « ATTIJARI INTERMEDIATION »**

La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu en date du 18 Avril 2017, un contrat de conseil avec les sociétés « **ATTIJARI FINANCES** » et « **ATTIJARI INTERMEDIATION** », afin de l'accompagner pour la réalisation des opérations d'augmentation de capital et des émissions d'emprunts obligataires 2017.

En vertu de ce contrat, « **ATTIJARI FINANCES** », en tant que Conseil Financier Exclusif et Coordinateur Global et « **ATTIJARI INTERMEDIATION** » en tant qu'Intermédiaire en Bourse, sont chargées notamment des missions suivantes :

- La gestion des relations avec les autorités de marché (document de référence, notes d'opérations, visas ....) ;
- L'assistance dans la préparation de toute annonce ou documentation à envoyer aux actionnaires ;

- La coordination des conseils externes retenus dans le cadre des émissions obligataires 2017 ou de l'augmentation du capital ;
- La proposition des modalités de l'augmentation du capital les plus optimales.

En rémunération des prestations rendues, « **ATTIJARI FINANCES** » perçoit pour son compte et pour le compte d'«**ATTIJARI INTERMEDIATION** » :

- Une commission forfaitaire de 70.000 DT en hors taxes ;
- Une commission de succès de 0,6% en hors taxes sur les fonds levés dans le cadre des émissions obligataires 2017 ;
- Une commission de closing de 0,05% en hors taxes sur les fonds levés dans le cadre des émissions obligataires 2017, en cas d'atteinte de la fourchette haute de chacune desdites émissions ;
- Une commission de succès de 0,80% en hors taxes applicable sur les fonds levés dans le cadre de l'augmentation de capital, avec un minimum de 50.000 DT en hors taxes.

La charge totale supportée au titre du contrat de conseil s'est élevée à 250.611 DT et a été constatée aux postes « frais d'émissions des emprunts » et « frais d'augmentation du capital » pour respectivement 200.611 DT et 50.000 DT.

#### **4- Conventions conclues avec « ATTIJARI FINANCES »**

**A-** La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec la société « **ATTIJARI FINANCES** » en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m<sup>2</sup>, situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1<sup>er</sup> avril 2009 renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 3 000 DT payable trimestriellement d'avance, et majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année.

La société « **ATTIJARI LEASING** » a ramené l'augmentation prévue de 5% à 2,5% en 2015 suite à une demande adressée par la société « **ATTIJARI FINANCES** ».

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel « **ATTIJARI FINANCES** » s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

Les produits constatés à ce titre en 2017, s'élèvent à 50 287 DT.

**B-** En date du 12 septembre 2014, une convention a été conclue entre les sociétés « **ATTIJARI LEASING** » et « **ATTIJARI FINANCES** » en vertu de laquelle « **ATTIJARI LEASING** » met à la disposition d'« **ATTIJARI FINANCES** » un technicien ayant les qualifications et l'expérience nécessaires pour assurer au profit de cette dernière des services informatiques, moyennant la prise en charge de 20% du coût de sa rémunération.

En 2017, « **ATTIJARI LEASING** » a facturé la somme de 8 978 DT.

C- En date du 11 avril 2016, les sociétés « **ATTIJARI LEASING** » et « **ATTIJARI FINANCES** » ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunts obligataires 2016.

En rémunération des prestations rendues, « **ATTIJARI LEASING** » paiera pour l'ensemble des emprunts, une commission forfaitaire de 50 000 DT et pour chaque emprunt une commission de succès de 0,50% sur les montants levés et une commission de clôture de 0,05%.

La charge supportée à ce titre en 2017 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 165 000 DT.

D- La société « **ATTIJARI LEASING** » a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société « **ATTIJARI FINANCES** » afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

Un avenant à ce contrat a été signé le 18 avril 2017 en vertu duquel « **ATTIJARI FINANCES** » s'engage, pour une durée de deux ans, à accompagner et assister « **ATTIJARI LEASING** » dans l'établissement d'un nouveau Business Plan intégrant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, ainsi que la mise à jour dudit Business Plan intégrant les états financiers arrêtés aux 31 décembre 2017 et 2018 et tout changement d'ordre stratégique décidé par la direction générale.

En contrepartie de ses prestations, « **ATTIJARI FINANCES** » percevra une rémunération forfaitaire de 75 000 DT.

La charge supportée à ce titre, au 31 décembre 2017, s'élève à 25 000 DT.

#### **5- Convention cadre avec « ATTIJARI BANK »**

Au cours de l'exercice 2008, la société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu une convention cadre avec « **ATTIJARI BANK** » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil. Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits de « **ATTIJARI LEASING** » à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients de « **ATTIJARI LEASING** » ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « **ATTIJARI LEASING** » ;
- L'échange d'informations.

En contrepartie des prestations fournies par « **ATTIJARI BANK** » au courant de l'année 2017, la société « **ATTIJARI LEASING** » a supporté une commission de 242 107 DT.

#### **6- Convention avec « ATTIJARI INTERMEDIATION »**

La société « **ATTIJARI LEASING** » et la société « **ATTIJARI INTERMEDIATION** » ont conclu, en date du 21 avril 2010, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule les droits et les obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 4 000 DT hors taxes.

#### **7- Contrats de leasing avec « ATTIJARI FINANCES »**

A la clôture de l'exercice 2017, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « ATTIJARI FINANCES », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 88 381 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2017, à 26 548 DT.

#### **8- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI INTERMEDIATION »**

A la clôture de l'exercice 2017, le cumul des contrats mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « ATTIJARI INTERMEDIATION », et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 26 300 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 16 254 DT.

#### **9- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI GESTION »**

A la clôture de l'exercice 2017, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « ATTIJARI GESTION », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 56 048 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2017, à 30 335 DT.

#### **10- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI RECOUVREMENT »**

Au cours de l'exercice 2017, « ATTIJARI LEASING » a mis en force un contrat au profit de la société « ATTIJARI RECOUVREMENT », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 32 297 DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 87 243 DT.  
L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 59 216 DT.

#### **11- Contrats de leasing avec la société « COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE »**

Au cours de l'exercice 2017, « ATTIJARI LEASING » a mis en force un contrat au profit de la société « COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 98 212 DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 344 683 DT.  
L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 212 653 DT.

#### **12- Contrats de leasing avec la société « HORCHANI DISTRIBUTION PRODUITS DE LA MER »**

Au cours de l'exercice 2017, « ATTIJARI LEASING » a mis en force un contrat au profit de la société « HORCHANI DISTRIBUTION PRODUITS DE LA MER », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, pour une valeur 66 826 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2017, à 65 159 DT.

#### **13- Contrats de leasing avec la société « LES PIERRES DU NORD »**

A la clôture de l'exercice 2017, le cumul des contrats mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « LES PIERRES DU NORD », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 905 432 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 164 994 DT.

#### **14- Contrats de leasing avec la société « THON MANAR »**

A la clôture de l'exercice 2017, le cumul des contrats mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « THON MANAR », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 365 067 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 4 DT.

#### **15- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI SICAR »**

A la clôture de l'exercice 2017, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « ATTIJARI SICAR », dans laquelle elle détient une participation, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 64 868 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2017, à 44 202 DT.

#### **16- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI BANK »**

Au cours de l'exercice 2017, « ATTIJARI LEASING » a mis en force un contrat au profit de la société « ATTIJARI BANK » société mère, pour une valeur de 176 234 DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 1 480 515 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 652 401 DT.

#### **17- Contrats de leasing avec la société « GENERALE IMMOBILIERE DU SUD »**

A la clôture de l'exercice 2017, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « GENERALE IMMOBILIERE DU SUD », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 21 278 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2017, à 1 DT.

#### **18- Contrats de leasing avec la société « GENERALE TUNISIENNE D'INFORMATIQUE »**

A la clôture de l'exercice 2017, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « GENERALE TUNISIENNE D'INFORMATIQUE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 103 645 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2017, à 19 131 DT.

#### **19- Contrats de leasing avec la société « CIVILE IMMOBILIERE EL HAMD »**

A la clôture de l'exercice 2017, le cumul des contrats mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « CIVILE IMMOBILIERE EL HAMD », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 95 911 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 42 963 DT.

#### **20- Contrats de leasing avec la société « DE SERVICES AUTOMOBILE »**

A la clôture de l'exercice 2017, le cumul des contrats mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « DE SERVICES AUTOMOBILE », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 62 434 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 34 133 DT.

### **21- Contrats de leasing avec la société « DES VIANDES ET D'ELEVAGE SOVIE »**

Au cours de l'exercice 2017, « ATTIJARI LEASING » a mis en force 4 contrats au profit de la société « DES VIANDES ET D'ELEVAGE SOVIE » dans laquelle elle a des actionnaires en commun, pour une valeur de 177 410 DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 257 210 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 181 501 DT.

### **22- Contrats de leasing avec la société « TUNISIA FLEET MANAGEMENT »**

A la clôture de l'exercice 2017, le cumul des contrats mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « TUNISIA FLEET MANAGEMENT », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 126 925 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 51 247 DT.

### **23- Contrats de leasing avec la société « TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES »**

Au cours de l'exercice 2017, « ATTIJARI LEASING » a mis en force un contrat au profit de la société « TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES » dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 13 036 DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 122 786 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 39 679 DT.

### **24- Emprunts et certificats de dépôt avec parties liées**

Les emprunts et certificats de dépôt avec les parties liées se détaillent ainsi :

*Montant en TND*

Désignation	Solde Début	Utilisation	Remb	Solde Fin	Intérêt 2017
ATTIJARI BANK	90 200 000	113 500 000	114 563 157	89 136 843	6 141 853
ATTIJARI OBLIG SICAV	2 500 000	17 500 000	19 000 000	1 000 000	329 493
ATTIJARI FCPR DYNAMIQUE	1 000 000	7 000 000	6 500 000	1 500 000	108 044
ATTIJARI SICAR	-	7 000 000	5 000 000	2 000 000	96 573
<b>Total</b>	<b>93 700 000</b>	<b>145 000 000</b>	<b>145 063 157</b>	<b>93 636 843</b>	<b>6 675 963</b>

### **25- Opérations réalisées avec « ATTIJARI BANK »**

« ATTIJARI BANK » a facturé à la société « ATTIJARI LEASING » la somme de 466 226 DT représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière durant l'année 2017.

### **26- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

En vertu des termes de la décision de détachement de « ATTIJARI BANK » du 31 mars 2015 et la décision du conseil d'administration du 31 mars 2015, M. MOEZ TERZI est désigné en tant que Directeur Général de la société « ATTIJARI LEASING ».

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. MOEZ TERZI au titre de l'exercice 2017, s'élève à 104 738 DT. La charge supportée à ce titre en 2017 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève 173 970 DT.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

**NOTE 43 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 02 février 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## **IV.6 NOTES COMPLEMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2017**

### **IV.6.1 Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 31/12/2017**

#### **a) Note complémentaire concernant les obligations et engagements envers les dirigeants**

Concernant les données manquantes du paragraphe « C/obligations et engagements envers les dirigeants » figurant au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes, il est à rajouter :

Le montant de rémunération servi aux administrateurs au titre de l'exercice 2017 relative aux jetons de présence est fixé à hauteur de 80 000 DT selon le PV de l'AGO du 19/04/2018 4<sup>ème</sup> résolution.

Le montant de rémunération servi au titre de l'exercice 2017 relative aux comités est fixé, selon le PV de l'AGO du 19/04/2018 5<sup>ème</sup> résolution comme suit :

- Comité audit interne : s'élève à 15 000 DT.
- Comité des risques : s'élève à 15 000 DT.

Concernant l'organe ayant fixé la rémunération et les avantages du Directeur Général, en vertu des termes de la décision de détachement de ATTIJARI BANK du 31/03/2015 (Article 41 de la convention collective des banques, relative au détachement) et vu les pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration, Mr MOEZ TERZI sera détaché de la banque auprès d'Attijari Leasing, il continue dans cette position à bénéficier de son salaire, des avantages et des régimes d'assurances et retraite lesquels seront facturés trimestriellement à Attijari Leasing.

## b) Note complémentaire sur les engagements hors bilan

Type d'engagements (DT)	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1-Engagements donnés</b>						
Garanties personnelles						
- Cautionnement						
- Aval						
- Autres garanties						
b) Garanties réelles						
- Hypothèques						
- Nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) En faveur de la clientèle	11 545 743	11 545 743				
e) Abandon de créances						
h) Engagements sur intérêts et commissions sur emprunt	58 245 247	39 445 328		18 799 919		
f) Engagements sur opérations de leasing						
g) engagement sur opérations de factoring	1 987 204	1 987 204				
<b>Total</b>	<b>71 778 194</b>	<b>52 978 275</b>	<b>0</b>	<b>18 799 919</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2- Engagements reçus</b>						
a) Garanties personnelles						
- Cautionnement	18 357 138	18 357 138				
- Aval						
- Autres garanties						
b) Garanties réelles						
- Hypothèques						
- Nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Abandon de créances						
f) Ligne de découvert						
g) Les intérêts à échoir au crédit de leasing	83 914 068	83 704 238		209 830		
h) Valeurs des biens, objet de leasing	578 543 924	576 696 217		1 847 707		
<b>Total</b>	<b>680 815 130</b>	<b>678 757 593</b>	<b>0</b>	<b>2 057 537</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>3-Engagements réciproques</b>						
- Emprunt obtenu non encore encaissé	12 000 000	12 000 000				
- Crédit consenti non encore versé						
- Opération de portage						
- Crédit documentaire						
- Commande de consommables						
- Contrat avec le personnel prévoyant des engagements Sup. à ceux prévus par la convention collective						
- Engagements sur dossiers génériques						
<b>Total</b>	<b>12 000 000</b>	<b>12 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**c) Note complémentaire sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers, survenus entre la date de clôture de l'exercice et jusqu'à la date d'aujourd'hui**

Il n'y a eu aucun événement postérieur qui peut rendre nécessaires des modifications de certains postes d'actif ou du passif ou entraîner une information complémentaire, entre la date du 31/12/2017, jusqu'à ce jour.

**d) Note complémentaire à la note 5 « Analyse et classification des créances sur la clientèle de leasing » expliquant les raisons de la dégradation du ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 67,47% au 31/12/2016 à 65,30% au 31/12/2017**

Concernant la baisse du taux de couverture entre le 31/12/2016 et le 31/12/2017, cette situation est expliquée par l'augmentation des créances classées en B3 au 31/12/2017. En effet, le taux de couverture reflète la situation du portefeuille à un instant donné, qui dans le cas d'Attijari Leasing a connu une croissance des relations classées en B3, qui ne sont provisionnées qu'à hauteur de 50%.

**e) Note complémentaire à la note 9 « Valeurs immobilisées » : ladite note ne renseigne pas sur les méthodes de comptabilisation des immobilisations hors exploitation**

**Méthode de comptabilisation des immobilisations hors exploitation**

Concernant la note 9 « Valeurs immobilisées », il est précisé le montant et la justification du choix de traitement retenu des immobilisations hors exploitation conformément à la norme IFRS 5. En effet, ces immobilisations sont acquises dans le cadre de compris et de protocoles de recouvrement de créance et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation.

Pour les informations à fournir concernant les immobilisations d'exploitation :

\* La société détient en actif non courant un ensemble d'immobiliers et de terrains acquis dans le cadre de compris et de protocoles de recouvrement de créance ;

\* La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de la même nature. Ainsi, un plan de vente de ces actifs est engagé par la Direction Générale et un programme est lancé pour trouver un acheteur et finaliser ces opérations et qu'il est peu probable que des changements notables soient apportés à ce plan ou que celui-ci soit retiré.

**Méthode de détermination du coût et d'évaluation des immeubles hors exploitation**

La société comptabilise les immeubles hors exploitation conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

En effet, le choix retenu de ce traitement est expliqué par le fait que sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de cet actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Elle doit comptabiliser une perte de valeur relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif.

La société ne doit pas amortir ces actifs étant donné qu'ils sont classés comme détenu en vue de la vente, mais, il faut continuer à comptabiliser les intérêts et autres charges attribuables à ces actifs.

**f) Note complémentaire à la note 42 : « Informations sur les parties liées » indiquant la nature des relations entre la société Attijari Leasing et les parties liées et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 21 de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées**

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

**1- Conventions de gestion de fonds à capital risque avec « Attijari Sicar », dans laquelle elle a des dirigeants en commun**

A- La société « Attijari Leasing » a conclu, le 22 mars 2012, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « Attijari Sicar », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contrepartie, la société « Attijari Sicar » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « Attijari Sicar » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2017, respectivement à 7 500 DT et 542 DT.

B- La société « Attijari Leasing » a conclu, le 19 mars 2013, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « Attijari Sicar », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contrepartie, la société « Attijari Sicar » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « Attijari Sicar » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2017, respectivement à 7 500 DT et 473 DT.

C- La société « Attijari Leasing » a conclu, le 13 mars 2014, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « Attijari Sicar », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

En contrepartie, la société « Attijari Sicar » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « Attijari Sicar » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2017, respectivement à 15 000 DT et 992 DT.

D- La société « Attijari Leasing » a conclu, le 23 mars 2015, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « Attijari Sicar », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 500 000 DT.

En contrepartie, la société « Attijari Sicar » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « Attijari Sicar » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2017, respectivement à 25 000 DT et 4 114 DT.

E- La société « Attijari Leasing » a conclu, le 17 mars 2016, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « Attijari Sicar », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contrepartie, la société « Attijari Sicar » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « Attijari Sicar » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2017, respectivement à 10 000 DT et 1 756 DT.

F- La société « Attijari Leasing » a conclu, le 21 mars 2017, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « Attijari Sicar », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

En contrepartie, la société « Attijari Sicar » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « Attijari Sicar » perçoit une commission de performance, égale à 10% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2017, respectivement à 20 000 DT et 7 110 DT.

## **2- Convention de partenariat avec « Attijari Immobilière »**

La société « Attijari Leasing » a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec la société « Attijari Immobilière », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, en vertu de laquelle, la société « Attijari Leasing » confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, « Attijari Immobilière » perçoit une commission de 4% hors TVA du prix de vente du bien.

Aucune charge n'a été constatée à ce titre, en 2017.

## **3- Convention conclue avec « Attijari finances » et « Attijari intermédiation »**

La société « Attijari Leasing » a conclu en date du 18 Avril 2017, un contrat de conseil avec les sociétés « Attijari Finances » et « Attijari Intermédiation », dans lesquelles elle a des dirigeants en commun, afin de l'accompagner pour la réalisation des opérations d'augmentation de capital et des émissions d'emprunts obligataires 2017.

En vertu de ce contrat, « Attijari finances », en tant que Conseil Financier Exclusif et Coordinateur Global et « Attijari intermédiation » en tant qu'Intermédiaire en Bourse, sont chargées notamment des missions suivantes :

- La gestion des relations avec les autorités de marché (document de référence, notes d'opérations, visas ....) ;
- L'assistance dans la préparation de toute annonce ou documentation à envoyer aux actionnaires ;
- La coordination des conseils externes retenus dans le cadre des émissions obligataires 2017 ou de l'augmentation du capital ;
- La proposition des modalités de l'augmentation du capital les plus optimales.

En rémunération des prestations rendues, « Attijari Finances » perçoit pour son compte et pour le compte d'« Attijari intermédiation » :

- Une commission forfaitaire de 70 000 DT en hors taxes ;

- Une commission de succès de 0,6% en hors taxes sur les fonds levés dans le cadre des émissions obligataires 2017 ;
- Une commission de closing de 0,05% en hors taxes sur les fonds levés dans le cadre des émissions obligataires 2017, en cas d'atteinte de la fourchette haute de chacune desdites émissions ;
- Une commission de succès de 0,80% en hors taxes applicable sur les fonds levés dans le cadre de l'augmentation de capital, avec un minimum de 50 000 DT en hors taxes.

La charge totale supportée au titre du contrat de conseil s'est élevée à 250 611 DT et a été constatée aux postes « frais d'émissions des emprunts » et « frais d'augmentation du capital » pour respectivement 200 611 DT et 50 000 DT.

#### **4- Conventions conclues avec « Attijari Finances », dans laquelle elle a des dirigeants en commun**

A- La société « Attijari Leasing » a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec la société « Attijari Finances » en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m<sup>2</sup>, situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1er avril 2009 renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 3 000 DT payable trimestriellement d'avance, et majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année.

La société « Attijari Leasing » a ramené l'augmentation prévue de 5% à 2,5% en 2015 suite à une demande adressée par la société « Attijari Finances ».

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel « Attijari Finances » s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

Les produits constatés à ce titre en 2017, s'élèvent à 50 287 DT.

B- En date du 12 septembre 2014, une convention a été conclue entre les sociétés « Attijari Leasing » et « Attijari Finances » en vertu de laquelle « Attijari Leasing » met à la disposition d'« Attijari Finances » un technicien ayant les qualifications et l'expérience nécessaires pour assurer au profit de cette dernière des services informatiques, moyennant la prise en charge de 20% du coût de sa rémunération.

En 2017, « Attijari Leasing » a facturé la somme de 8 978 DT.

C- En date du 11 avril 2016, les sociétés « Attijari Leasing » et « Attijari Finances » ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunts obligataires 2016.

En rémunération des prestations rendues, « Attijari Leasing » paiera pour l'ensemble des emprunts, une commission forfaitaire de 50 000 DT et pour chaque emprunt une commission de succès de 0,50% sur les montants levés et une commission de clôture de 0,05%.

La charge supportée à ce titre en 2017 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 165 000 DT.

D- La société « Attijari Leasing » a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société « Attijari Finances », afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

Un avenant à ce contrat a été signé le 18 avril 2017 en vertu duquel « Attijari Finances » s'engage, pour une durée de deux ans, à accompagner et assister « Attijari Leasing » dans l'établissement d'un nouveau Business Plan intégrant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, ainsi que la mise à jour dudit Business Plan intégrant les états financiers arrêtés aux 31 décembre 2017 et 2018 et tout changement d'ordre stratégique décidé par la direction générale.

En contrepartie de ses prestations, « Attijari Finances » percevra une rémunération forfaitaire de 75 000 DT.

La charge supportée à ce titre, au 31 décembre 2017, s'élève à 25 000 DT.

#### **5- Convention cadre avec « Attijari bank » actionnaire majoritaire**

Au cours de l'exercice 2008, la société « Attijari Leasing » a conclu une convention cadre avec « Attijari bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil. Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits de « Attijari Leasing » à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients de « Attijari Leasing » ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

En contrepartie des prestations fournies par « Attijari bank » au courant de l'année 2017, la société « Attijari Leasing » a supporté une commission de 242 107 DT.

#### **6- Convention avec « Attijari Intermédiation »**

La société « Attijari Leasing » et la société « Attijari Intermédiation », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, ont conclu, en date du 21 avril 2010, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule les droits et les obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 4 000 DT hors taxes.

#### **7- Contrats de leasing avec la société « Attijari Finances »**

A la clôture de l'exercice 2017, le contrat mis en force par « Attijari Leasing » au profit de la société « Attijari Finances », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 88 381 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2017, à 26 548 DT.

#### **8- Contrats de leasing avec la société « Attijari Intermédiation »**

A la clôture de l'exercice 2017, le cumul des contrats mis en force par « Attijari Leasing » au profit de la société « Attijari Intermédiation », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 26 300 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 16 254 DT.

#### **9- Contrats de leasing avec la société « Attijari Gestion »**

A la clôture de l'exercice 2017, le contrat mis en force par « Attijari Leasing » au profit de la société « Attijari Gestion », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 56 048 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2017, à 30 335 DT.

#### **10- Contrats de leasing avec la société « Attijari Recouvrement »**

Au cours de l'exercice 2017, « Attijari Leasing » a mis en force un contrat au profit de la société « Attijari Recouvrement », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 32 297 DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 87 243 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 59 216 DT.

#### **11- Contrats de leasing avec la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance »**

Au cours de l'exercice 2017, « Attijari Leasing » a mis en force un contrat au profit de la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 98 212 DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 344 683 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 212 653 DT.

#### **12- Contrats de leasing avec la société « Horchani Distribution Produits de la Mer »**

Au cours de l'exercice 2017, « Attijari Leasing » a mis en force un contrat au profit de la société « Horchani Distribution Produits de la Mer », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, pour une valeur 66 826 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2017, à 65 159 DT.

#### **13- Contrats de leasing avec la société « Les Pierres du Nord »**

A la clôture de l'exercice 2017, le cumul des contrats mis en force par « Attijari Leasing » au profit de la société « Les Pierres du Nord », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 905 432 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 164 994 DT.

#### **14- Contrats de leasing avec la société « Thon Manar »**

A la clôture de l'exercice 2017, le cumul des contrats mis en force par « Attijari Leasing » au profit de la société « Thon Manar », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 365 067 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 4 DT.

#### **15- Contrats de leasing avec la société « Attijari Sicar »**

A la clôture de l'exercice 2017, le contrat mis en force par « Attijari Leasing » au profit de la société « Attijari Sicar », dans laquelle elle détient une participation, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 64 868 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2017, à 44 202 DT.

#### **16- Contrats de leasing avec la société « Attijari bank » actionnaire majoritaire**

Au cours de l'exercice 2017, « Attijari Leasing » a mis en force un contrat au profit de la société « Attijari bank » société mère, pour une valeur de 176 234 DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 1 480 515 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 652 401 DT.

#### **17- Contrats de leasing avec la société « Générale Immobilière du Sud »**

A la clôture de l'exercice 2017, le contrat mis en force par « Attijari Leasing » au profit de la société « Générale Immobilière du Sud », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 21 278 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2017, à 1 DT.

#### **18- Contrats de leasing avec la société « Générale Tunisienne d'Informatique »**

A la clôture de l'exercice 2017, le contrat mis en force par « Attijari Leasing » au profit de la société « Générale Tunisienne d'Informatique », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 103 645 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2017, à 19 131 DT.

#### **19- Contrats de leasing avec la société « Civile Immobilière El Hamd »**

A la clôture de l'exercice 2017, le cumul des contrats mis en force par « Attijari Leasing » au profit de la société « Civile Immobilière El Hamd », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 95 911 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 42 963 DT.

#### **20- Contrats de leasing avec la société « De Services Automobile »**

A la clôture de l'exercice 2017, le cumul des contrats mis en force par « Attijari Leasing » au profit de la société « De Services Automobile », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 62 434 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 34 133 DT.

#### **21- Contrats de leasing avec la société « Des Viandes et d'Elevage SOVIE »**

Au cours de l'exercice 2017, « Attijari Leasing » a mis en force 4 contrats au profit de la société « Des Viandes et d'Elevage SOVIE » dans laquelle elle a des actionnaires en commun, pour une valeur de 177 410 DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 257 210 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 181 501 DT.

#### **22- Contrats de leasing avec la société « Tunisia Fleet Management »**

A la clôture de l'exercice 2017, le cumul des contrats mis en force par « Attijari Leasing » au profit de la société « Tunisia Fleet Management », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 126 925 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 51 247 DT.

### 23- Contrats de leasing avec la société « Tunisienne des Arts Graphiques »

Au cours de l'exercice 2017, « Attijari Leasing » a mis en force un contrat au profit de la société « Tunisienne des Arts Graphiques » dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 13 036 DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 122 786 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à 39 679 DT.

### 24- Emprunts et certificats de dépôt avec parties liées

Les emprunts et certificats de dépôt avec les parties liées se détaillent ainsi :

*Montant en TND*

Désignation	Solde Début	Utilisation	Remb	Solde Fin	Intérêt 2017
ATTIJARI BANK	90 200 000	113 500 000	114 563 157	89 136 843	6 141 853
ATTIJARI OBLIG SICAV	2 500 000	17 500 000	19 000 000	1 000 000	329 493
ATTIJARI FCPR DYNAMIQUE	1 000 000	7 000 000	6 500 000	1 500 000	108 044
ATTIJARI SICAR	-	7 000 000	5 000 000	2 000 000	96 573
<b>Total</b>	<b>93 700 000</b>	<b>145 000 000</b>	<b>145 063 157</b>	<b>93 636 843</b>	<b>6 675 963</b>

### 25- Opérations réalisées avec « Attijari bank » actionnaire majoritaire

« Attijari bank » a facturé à la société « Attijari Leasing » la somme de 466 226 DT représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière durant l'année 2017.

### 26- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

En vertu des termes de la décision de détachement de « Attijari bank » du 31 mars 2015 et la décision du conseil d'administration du 31 mars 2015, M. MOEZ TERZI est désigné en tant que Directeur Général de la société « Attijari Leasing ».

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. MOEZ TERZI au titre de l'exercice 2017, s'élève à 104 738 DT. La charge supportée à ce titre en 2017 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève 173 970 DT.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

## IV.6.2 Notes explicatives aux états financiers arrêtés au 31/12/2017

- a) **Note explicative relative à la comparaison entre l'état de flux de trésorerie et la note 13 « Emprunts et dettes rattachées » qui fait ressortir la discordance suivante : l'état des flux de trésorerie fait figurer la rubrique « Flux liés au financement à court terme » pour un montant de 1 500 000 DT au 31/12/2017 alors qu'au niveau de la note 13 susvisée, le flux net des « Autres emprunts » figure pour un montant de 1 453 711 DT ; soit la différence entre (263 000 000 DT – 261 546 289 DT)**

La différence entre ces deux valeurs mentionnées à hauteur de 46 289 DT correspond à la partie remboursement de l'emprunt auprès de l'ATL Leasing 33 944 DT et 12 345 DT elles sont présentées parmi « Remboursement emprunts et dettes assimilées, au niveau de l'état de flux » et non pas au niveau des flux liés au financement à court terme.

#### IV.6.3 Notes rectificatives aux états financiers arrêtés au 31/12/2017

a) **Note rectificative de la note 2 « Référentiel comptable » : il est mentionné au niveau de ladite note « Les états financiers de la société Attijari Leasing, arrêtés au 31 décembre 2016 » alors qu'il s'agit de « Les états financiers de la société Attijari Leasing, arrêtés au 31 décembre 2017 »**

Une erreur s'est glissée au niveau de cette note et elle est corrigée comme suit :

Note 2 « Référentiel comptable »

Les états financiers de la société Attijari Leasing, arrêtés au 31 décembre 2017, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

b) **Note rectificative de la note 3-3-1 « Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing » : la définition des paiements minimaux figurant au niveau de ladite note est incomplète**

Le paragraphe devient :

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location, à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que (a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou (b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par (i) le preneur (ii) une personne liée au preneur ; ou (iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

c) **Note rectificative à la note 21 « Produits des placements »**

Il s'agit d'une erreur lors de la saisie du libellé « Plus-values latentes sur titres immobilisés » et « moins-values latentes sur titres immobilisés » plus précisément ce sont des plus-values et moins-values de réévaluation au 31/12/2017 des AOS (Actions Obligations Sicav).

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<b>31 décembre</b>	
	<b>2017</b>	<b>2016</b>
- Dividendes sur titres immobilisés	2 293	5 292
- Dividendes sur titres cotés	10 500	4 550
- Dividendes sur titres SICAV	222 899	333 736
- Plus values de reevaluation AOS	4 104	7 789
- Plus values sur cession de titres SICAV	62 130	75 918
- Moins values sur cession de titres cotés	-	(20 426)
- Moins values réalisées sur cession de titres SICAV	-	(95 215)
- Moins values de reevaluation AOS	(21 867)	(8 196)
- Revenus des certificats de dépôt	-	46 664
- Intérêts sur emprunts obligataires	53 631	-
- Intérêts des comptes courants	68 359	95 913
<b>Total</b>	<b>402 049</b>	<b>446 025</b>

## IV.7 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE 2017



Cabinet d'expertise comptable  
29. Avenue de l'indépendance résidence Meriem  
Bloc B - Bureau n° 417  
2080 Ariana – Tunis  
MF : 1022568 QAP 000  
Tél : 71 841 110 / Fax : 71 841 160



Société d'expertise comptable  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux  
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie  
Tél (L.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405  
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000  
Mail : administration@finor.com.tn

### RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

**Messieurs les actionnaires de la société Attijari Leasing**

#### **I- Rapport sur l'audit des états financiers**

##### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Attijari Leasing qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 557.518.781 DT, un bénéfice net de 6.472.857 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 4.605.536 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

### **Dépréciation des créances**

En tant qu'établissement financier, la société Attijari Leasing est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2017, les créances s'élèvent à 553 332 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 33 695 KDT et les agios réservés ont atteint 3 355 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

### **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- Vérifier que les ajustements proposés ont été pris en compte par la société.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Tunis, le 09 mars 2018

**Les Commissaires aux Comptes**

**Cabinet Walid BEN AYED**  
Walid BEN AYED



**FINOR**  
Mustapha MEDHIOUB



## IV.8 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE 2017



Cabinet d'expertise comptable  
29. Avenue de l'indépendance résidence Meriem  
Bloc B - Bureau n° 417  
2080 Ariana – Tunis  
MF : 1022568 QAP 000  
Tél : 71 841 110 / Fax : 71 841 160



Société d'expertise comptable  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux  
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie  
Tél (L.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405  
RC : B1114411996 - MF : 048096 HAM 000  
Mail : administration@finor.com.tn

### RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

#### Messieurs les actionnaires de la société Attijari Leasing

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

##### 1- Convention de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 21 mars 2017, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 10% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2017, respectivement à 20 000 DT et 7 110 DT.

##### 2- Convention avec « ATTIJARI FINANCES » et « ATTIJARI INTERMEDIATION »

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu en date du 18 Avril 2017, un contrat de conseil avec les sociétés « ATTIJARI FINANCES » et « ATTIJARI INTERMEDIATION », afin de l'accompagner pour la réalisation des opérations d'augmentation de capital et des émissions d'emprunts obligataires 2017.

En vertu de ce contrat, « ATTIJARI FINANCES », en tant que Conseil Financier Exclusif et Coordinateur Global et « ATTIJARI INTERMEDIATION » en tant qu'Intermédiaire en Bourse, sont chargées notamment des missions suivantes :

- La gestion des relations avec les autorités de marché (document de référence, notes d'opérations, visas ....) ;
- L'assistance dans la préparation de toute annonce ou documentation à envoyer aux actionnaires ;
- La coordination des conseils externes retenus dans le cadre des émissions obligataires 2017 ou de l'augmentation du capital ;
- La proposition des modalités de l'augmentation du capital les plus optimales

En rémunération des prestations rendues, « ATTIJARI FINANCES » perçoit pour son compte et pour le compte d'«ATTIJARI INTERMEDIATION » :

- Une commission forfaitaire de 70.000 DT en hors taxes ;
- Une commission de succès de 0,6% en hors taxes sur les fonds levés dans le cadre des émissions obligataires 2017 ;
- Une commission de closing de 0,05% en hors taxes sur les fonds levés dans le cadre des émissions obligataires 2017, en cas d'atteinte de la fourchette haute de chacune desdites émissions ;
- Une commission de succès de 0,80% en hors taxes applicable sur les fonds levés dans le cadre de l'augmentation de capital, avec un minimum de 50.000 DT en hors taxes.

La charge totale supportée au titre du contrat de conseil s'est élevée à 250.611 DT et a été constatée aux postes « frais d'émissions des emprunts » et « frais d'augmentation du capital » pour respectivement 200.611 DT et 50.000 DT.

## B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

### 1- Convention cadre avec « ATTIJARI BANK »

Au cours de l'exercice 2008, la société « ATTIJARI LEASING » a conclu une convention cadre avec « ATTIJARI BANK » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits de « ATTIJARI LEASING » à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients de « ATTIJARI LEASING »;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « ATTIJARI LEASING »;
- L'échange d'informations.

En contrepartie des prestations fournies par « ATTIJARI BANK » au courant de l'année 2017, la société « ATTIJARI LEASING » a supporté une commission de 242 107 DT.

### 2- Emprunts et certificats de dépôt avec les parties liées

Les emprunts et certificats de dépôt avec les parties liées, se détaillent ainsi :

*Montant en TND*

Désignation	Solde Début	Utilisation	Remboursement	Solde	Intérêt
				Fin 2017	2017
ATTIJARI BANK	90 200 000	113 500 000	114 563 157	89 136 843	6 141 853
ATTIJARI OBLIG SICAV	2 500 000	17 500 000	19 000 000	1 000 000	329 493
ATTIJARI FCPR DYNAMIQUE	1 000 000	7 000 000	6 500 000	1 500 000	108 044
ATTIJARI SICAR	-	7 000 000	5 000 000	2 000 000	96 573
<b>Total</b>	<b>93 700 000</b>	<b>145 000 000</b>	<b>145 063 157</b>	<b>93 636 843</b>	<b>6 675 963</b>

### 3- Convention avec « ATTIJARI INTERMEDIATION »

La société « ATTIJARI LEASING » et la société « ATTIJARI INTERMEDIATION » ont conclu, en date du 21 avril 2010, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule des droits et des obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 4 000 DT hors taxes.

### 4- Conventions conclues avec « ATTIJARI FINANCES »

A- La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec la société « ATTIJARI FINANCES » en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m<sup>2</sup>, situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1er avril 2009 renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 3 000 DT payable trimestriellement d'avance, et majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année.

La société « ATTIJARI LEASING » a ramené l'augmentation prévue de 5% à 2,5% en 2015, suite à une demande adressée par la société « ATTIJARI FINANCES ».

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel « ATTIJARI FINANCES » s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

Les produits constatés à ce titre en 2017, s'élèvent à 50 287 DT.

B- En date du 12 septembre 2014, une convention a été conclue entre les sociétés « ATTIJARI LEASING » et « ATTIJARI FINANCES » en vertu de laquelle « ATTIJARI LEASING » met à la disposition d'« ATTIJARI FINANCES » un technicien ayant les qualifications et l'expérience nécessaires pour assurer au profit de cette dernière des services informatiques, moyennant la prise en charge de 20% du coût de sa rémunération.

En 2017, « ATTIJARI LEASING » a facturé la somme de 8 978 DT.

C- En date du 11 avril 2016, les sociétés « ATTIJARI LEASING » et « ATTIJARI FINANCES » ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunts obligataires 2016.

En rémunération des prestations rendues, « ATTIJARI LEASING » paiera pour l'ensemble des emprunts, une commission forfaitaire de 50 000 DT et pour chaque emprunt une commission de succès de 0,50% sur les montants levés et une commission de clôture de 0,05%.

La charge supportée à ce titre en 2017 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 165 000 DT.

D- La société « ATTIJARI LEASING » a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société « ATTIJARI FINANCES » afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaire stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

Un avenant à ce contrat a été signé le 18 avril 2017 en vertu duquel « ATTIJARI FINANCES » s'engage, pour une durée de deux ans, à accompagner et assister « ATTIJARI LEASING » dans l'établissement d'un nouveau Business Plan intégrant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, ainsi que la mise à jour dudit Business Plan intégrant les états financiers arrêtés aux 31 décembre 2017 et 2018 et tout changement d'ordre stratégique décidé par la direction générale.

En contrepartie de ses prestations, « ATTIJARI FINANCES » percevra une rémunération forfaitaire de 75 000 DT.

La charge supportée à ce titre, au 31 décembre 2017, s'élève à 25 000 DT.

#### **5- Conventions de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »**

- A. La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 22 mars 2012, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2017, respectivement à 7 500 DT et 542 DT.

- B. La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 19 mars 2013, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR » en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2017, respectivement à 7 500 DT et 473 DT.

- C. La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 13 mars 2014, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2017, respectivement à 15 000 DT et 992 DT.

- D. La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 23 mars 2015, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 500 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2017, respectivement à 25 000 DT et 4 114 DT.

E. La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 17 mars 2016, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « **ATTIJARI SICAR** », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « **ATTIJARI SICAR** » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Les montants des commissions de gestion et de performance se sont élevés en 2017, respectivement à 10 000 DT et 1 756 DT.

#### **6- Convention de partenariat avec « ATTIJARI IMMOBILIERE »**

La société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec la société « **ATTIJARI IMMOBILIERE** » en vertu de laquelle, la société « **ATTIJARI LEASING** » confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, « **ATTIJARI IMMOBILIERE** » perçoit une commission de 4% hors TVA du prix de vente du bien.

Aucune charge n'a été constatée à ce titre, en 2017.

#### **C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :  
En vertu des termes de la décision de détachement de « **ATTIJARI BANK** » du 31 mars 2015 et la décision du conseil d'administration du 31 mars 2015, M. MOEZ TERZI est désigné en tant que Directeur Général de la société « **ATTIJARI LEASING** ».

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. MOEZ TERZI au titre de l'exercice 2017, s'élève à 104.738 DT. La charge supportée à ce titre en 2017 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève 173.970 DT.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

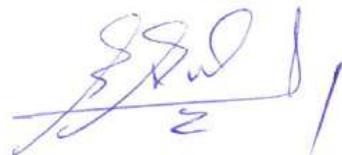
Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 09 mars 2018

#### **Les Commissaires aux Comptes**

**Cabinet Walid BEN AYED**

Walid BEN AYED



**FINOR**

Mustapha MEDHIOUB



## V. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE D'ATTIJARI LEASING AU 31/12/2017

### V.1 LES ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 31/12/2017

Type d'engagements (DT)	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1-Engagements donnés</b>						
Garanties personnelles						
- Cautionnement						
- Aval						
- Autres garanties						
b) Garanties réelles						
- hypothèque						
- nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Engagements de financement en faveur de la clientèle	11 545 743	11 545 743				
e) abandon de créances						
h) engagements sur intérêts et commissions sur emprunt	58 245 247	39 445 328		18 799 919		
f) engagements sur opérations de leasing						
g) engagement sur opérations de factoring	1 987 204	1 987 204				
<b>Total</b>	<b>71 778 194</b>	<b>52 978 275</b>		<b>18 799 919</b>		
<b>2- Engagements reçus</b>						
a) Garanties reçues						
- Cautionnement	18 357 138	18 357 138				
- Aval						
- Autres garanties						
b) Garanties réelles						
- Hypothèque						
- Nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) abandon de créances						
f) ligne de découvert						
g) les intérêts à échoir au crédit de leasing	83 914 068	83 704 238		209 830		
h) valeurs des biens, objet de leasing	578 543 924	576 696 217		1 847 707		
<b>Total</b>	<b>680 815 130</b>	<b>678 757 593</b>		<b>2 057 537</b>		
<b>3-Engagements réciproques</b>						
- Emprunt obtenu non encore encaissé	12 000 000	12 000 000				
- Crédit consenti non encore versé						
- Opération de portage						
- Crédit documentaire						
- Commande de consommables						
- Contrat avec le personnel prévoyant des engagements Sup. à ceux prévus par la convention collective						
- Engagements sur dossiers génériques						
<b>Total</b>	<b>12 000 000</b>	<b>12 000 000</b>				

## V.2 ENCOURS DES CREDITS CONTRACTES PAR ATTIJARI LEASING AU 31/12/2017

### V.2.1 Encours des emprunts obligataires émis par Attijari Leasing

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Intitulé de l'emprunt	Montant émis	Encours au 31/12/2015	Encours au 31/12/2016	Encours au 31/12/2017
E.O. GL 01/2011 F	28 500 000	11 400 000	5 700 000	-
E.O. GL 01/2011 V	1 500 000	600 000	300 000	-
E.O. GL 01/2012 CATEG B	11 640 000	4 656 000	2 328 000	-
E.O. GL 01/2012 CATEG C	8 360 000	6 688 000	5 016 000	3 344 000
E.O. GL 02/2012 CATEG A	2 970 000	1 188 000	594 000	-
E.O. GL 02/2012 CATEG B	13 830 000	5 532 000	2 766 000	-
E.O. GL 02/2012 CATEG C	3 200 000	1 828 640	1 371 520	914 400
E.O. GL 01/2013 CATEG A	2 500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
E.O. GL 01/2013 CATEG B	18 292 000	10 975 200	7 316 800	3 658 400
E.O. GL 01/2013 CATEG C	3 290 000	3 290 000	2 632 000	1 974 000
E.O. GL 01/2014 CATEG B	15 204 600	12 163 680	9 122 760	6 081 840
E.O. GL 01/2014 CATEG C	9 950 000	9 950 000	9 950 000	7 960 000
Emprunt Subordonné 2014 CATEG A	7 368 000	5 894 400	4 420 800	2 947 200
Emprunt Subordonné 2014 CATEG B	10 632 000	10 632 000	10 632 000	8 505 600
Emprunt Subordonné 2014 CATEG C	2 000 000	1 600 000	1 200 000	800 000
Emprunt obligataire 2015-1 A	11 082 000	11 082 000	8 865 600	6 649 200
Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	17 918 000	17 918 000	17 918 000
Emprunt obligataire 2015-1 C	1 000 000	1 000 000	800 000	600 000
Emprunt obligataire 2015-2 A	30 000 000	30 000 000	24 000 000	18 000 000
Emprunt obligataire 2016-1 A	7 850 000	-	7 850 000	6 280 000
Emprunt obligataire 2016-1 B	22 150 000	-	22 150 000	22 150 000
Emprunt obligataire 2016-2 A	14 240 000	-	1 170 000	14 240 000
Emprunt obligataire 2016-2 B	15 760 000	-	3 300 000	15 760 000
Emprunt obligataire 2017-1 A	6 094 000	-	-	6 094 000
Emprunt obligataire 2017-1 B	10 000 000	-	-	10 000 000
Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	-	-	4 000 000
<b>Total</b>	<b>279 330 600</b>	<b>147 897 920</b>	<b>150 403 480</b>	<b>158 376 640</b>

### V.2.2 Structure des souscripteurs par catégorie à l'emprunt obligataire Attijari Leasing subordonné 2018

	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant en dinars		Pourcentage
			Souscrit à taux fixe	Souscrit à taux variable	
SICAV	11	125 200	200 000	12 320 000	50,1%
Assurances	3	62 000	6 200 000	0	24,8%
Banques	0	0	0	0	0,0%
FCP	3	16 800	180 000	1 500 000	6,7%
Personne Physique	1	1 000	100 000	0	0,4%
Autres	2	45 000	0	4 500 000	18,0%
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>250 000</b>	<b>6 680 000</b>	<b>18 320 000</b>	<b>100,0%</b>

### V.2.3 Encours des emprunts bancaires contractés par Attijari Leasing

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Intitulé de l'emprunt	Montant émis	Encours au 31/12/2015	Encours au 31/12/2016	Encours au 31/12/2017
Attijari bank	359 300 000	80 081 943	90 200 000	89 136 843
Al Baraka bank	39 300 000	1 660 237	-	-
Amen-bank	71 500 000	13 486 313	13 122 384	15 523 486
Banque de Tunisie	21 000 000	9 313 026	9 519 850	13 883 820
BIAT	30 000 000	1 097 266	-	15 000 000
BTL	3 000 000	-	-	2 700 000
ABC	23 250 000	5 862 500	8 000 000	7 000 000
BH	15 000 000	12 449 327	15 121 824	21 926 771
ATB	9 000 000	6 700 000	5 975 000	5 625 000
QNB	5 000 000	4 000 000	3 000 000	2 000 000
BAD	5 969 482	5 969 482	5 205 696	4 352 913
BEI	29 068 562	11 893 062	8 495 045	5 097 027
SANAD	9 521 605	9 521 605	8 463 649	6 347 737
<b>Total</b>	<b>620 909 649</b>	<b>162 034 761</b>	<b>167 103 448</b>	<b>188 593 596</b>

### V.2.4 Encours des certificats de dépôt et certificats de leasing contractés par Attijari Leasing

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

En DT	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Certificats de dépôt	9 500 000	10 000 000	7 000 000
Certificats de Leasing	68 235 000	72 500 000	77 000 000
<b>Total encours</b>	<b>77 735 000</b>	<b>82 500 000</b>	<b>84 000 000</b>

### V.3 SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION COMPARES AU 31/12/2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	PRODUITS					CHARGES					SOLDES				
	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017	2016	2015	2017	2016	2015			
Intérêts de leasing	46 518 805	41 996 166	38 516 457	30 832 677	26 878 010	25 727 662									
Intérêts intercalaires	32 856	37 649	17 526	242 107	142 939	89 226									
Intérêts de retard	1851618	1539 507	1244 239												
Variation des produits réservés	(29147)	(216 775)	(104 519)												
Commissions de factoring	372 593	345 265	290 138												
Intérêts de financement	1124 311	823 280	641905												
Autres produits d'exploitation	2 251 805	2 091 409	2 013 996												
<b>Intérêts et produits assimilés de leasing</b>	<b>51 860 571</b>	<b>46 616 491</b>	<b>42 619 742</b>	<b>31 074 784</b>	<b>27 020 949</b>	<b>25 816 888</b>									
Marge commerciale (PNB)	20 785 787	19 595 542	15 802 854	2 747 586	2 572 880	2 316 123									
Produits des placements	402 049	448 025	638 332	5 878 131	4 703 492	4 002 471									
<b>Sous total</b>	<b>21 187 836</b>	<b>20 041 567</b>	<b>17 441 186</b>	<b>8 625 717</b>	<b>7 276 372</b>	<b>6 318 594</b>									
Excédent brut d'exploitation	12 562 119	12 765 95	11 22 592	426 605	409 760	353 229									
Reprises sur provisions :															
- Suite au recouvrement des créances	2 260 536	1800 368	2 074 014	5 108 811	5 442 463	4 863 448									
- Sur provisions additionnelles	19 949	43 642	98 059	41704	109 441	190 505									
- affectées aux comptes adhérents	20 885	51394	0	30 000	900 000	300 000									
Encaissement sur créances rattachées	80 925	9 010	42 692	338	206	24 755									
Autres produits ordinaires	239 914	588 925	363 424	0	116	1315									
<b>Sous total</b>	<b>15 184 328</b>	<b>15 258 534</b>	<b>13 700 782</b>	<b>8 711 471</b>	<b>10 089 930</b>	<b>8 368 304</b>									
Résultat des activités ordinaires après impôt	6 472 857	5 168 604	5 332 477												
Gains extraordinaires															
Effets positif de modification comptable															
<b>Sous total</b>	<b>6 472 857</b>	<b>5 168 604</b>	<b>5 332 477</b>	<b>6 472 857</b>	<b>5 168 604</b>	<b>5 332 477</b>									
Excédent brut d'exploitation															
Dotations aux amortissements et aux résorptions															
Dotations aux provisions :															
- Pour dépréciation des créances															
- Collectives															
- Pour risques et charges															
- Additionnelles															
- des comptes adhérents															
- Pour dépréciation des autres actifs															
Pertes sur créances rattachées															
Autres pertes ordinaires															
Impôts sur les bénéfices															
<b>Sous total</b>	<b>8 711 471</b>	<b>10 089 930</b>	<b>8 368 304</b>	<b>8 711 471</b>	<b>10 089 930</b>	<b>8 368 304</b>									
Résultat des activités ordinaires															
Pertes extraordinaires															
Effet négatif de modification comptable															
<b>Résultat net</b>	<b>6 472 857</b>	<b>5 168 604</b>	<b>5 332 477</b>	<b>6 472 857</b>	<b>5 168 604</b>	<b>5 332 477</b>									

#### V.4 TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2015 avant affectation</b>	<b>21 250 000</b>	-	<b>2 125 000</b>	<b>6 500 000</b>	<b>62 104</b>	<b>(551 800)</b>	<b>5 204 778</b>	<b>5 332 477</b>	<b>39 922 559</b>
Affectations approuvées par l'AGO du 13/05/2016				1 000 000	100 000		4 232 477	(5 332 477)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015							(2 975 000)		(2 975 000)
Prélèvement sur fonds social					(70 368)				(70 368)
Résultat au 31 décembre 2016								5 168 604	5 168 604
<b>Solde au 31 Décembre 2016 avant affectation</b>	<b>21 250 000</b>	-	<b>2 125 000</b>	<b>7 500 000</b>	<b>91 736</b>	<b>(551 800)</b>	<b>6 462 255</b>	<b>5 168 604</b>	<b>42 045 795</b>
Augmentation de capital décidée par l'AGE du 28/04/2017	6 250 000	2 000 000					(3 750 000)		4 500 000
Affectations approuvées par l'AGO du 28/04/2017				2 000 000	100 000		3 068 604	(5 168 604)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016							(2 975 000)		(2 975 000)
Prélèvement sur fonds social					(91 643)				(91 643)
Résultat au 31 décembre 2017								6 472 857	6 472 857
<b>Solde au 31 Décembre 2017 avant affectation</b>	<b>27 500 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 125 000</b>	<b>9 500 000</b>	<b>100 093</b>	<b>(551 800)</b>	<b>2 805 859</b>	<b>6 472 857</b>	<b>49 952 009</b>

## V.5 AFFECTATION DES RESULTATS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

En DT	2017	2016	2015
Résultat de l'exercice	6 472 857	5 168 604	5 332 477
Effet des modifications comptables	-551 800	0	0
Report à nouveau (n – 1)	2 805 859	5 910 455	4 652 978
<b>Résultat à répartir</b>	<b>8 726 916</b>	<b>11 079 059</b>	<b>9 985 455</b>
Réserves légales	436 346	0	0
Réserves spéciales de réinvestissement	2 500 000	2 000 000	1 000 000
<b>Bénéfice disponible</b>	<b>5 790 570</b>	<b>9 079 059</b>	<b>8 985 455</b>
Dotations fonds social	100 000	100 000	100 000
Dividende global	3 300 000	2 975 000	2 975 000
<b>Report à nouveau</b>	<b>2 390 570</b>	<b>6 004 059</b>	<b>5 910 455</b>

## V.6 EVOLUTION DES REVENUS ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION

En DT	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus nets de leasing	48 111 862	43 356 537	39 673 703
Revenus du factoring	1 496 904	1 168 545	932 043
<b>Total des revenus</b>	<b>49 608 766</b>	<b>44 525 082</b>	<b>40 605 746</b>
Autres produits d'exploitation	2 251 805	2 091 409	2 013 996
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>51 860 571</b>	<b>46 616 491</b>	<b>42 619 742</b>
Capital social	27 500 000	21 250 000	21 250 000
Nombre d'actions*	2 556 849	2 500 000	2 125 000
Résultat d'exploitation	9 069 180	7 593 328	7 548 854
Résultat d'exploitation par action	3,547	3,037	3,552
Revenus par action	19,402	17,810	19,109

\*Il s'agit du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

## V.7 EVOLUTION DU RESULTAT NET

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Résultat avant impôts (en DT)	9 115 312	8 181 667	7 835 330
Impôts sur les sociétés (en DT)	(2 312 148)	(2 357 817)	(2 502 852)
Contribution conjoncturelle (en DT)	(330 307)	(655 246)	-
Résultats Nets d'impôts (en DT)	6 472 857	5 168 604	5 332 477
Capital social (en DT)	27 500 000	21 250 000	21 250 000
Nombre d'actions*	2 556 849	2 500 000	2 125 000
Résultats par action avant impôts (en DT)	3,565	3,273	3,687
Résultats par action nets d'impôts (en DT)	2,532	2,067	2,509
Résultats avant impôts / capital social (en %)	33,15%	38,50%	36,87%
Résultats nets d'impôts / capital social (en %)	23,54%	24,32%	25,09%

\*Il s'agit du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

## V.8 EVOLUTION DES DIVIDENDES

En DT	2015	2016	2017
Capital	21 250 000	21 250 000	27 500 000
Nombre d'actions	2 125 000	2 125 000	2 750 000
Dividende global	2 975 000	2 975 000	3 300 000
Dividende par action	1,4	1,4	1,2
<i>% du nominal</i>	<i>14,0%</i>	<i>14,0%</i>	<i>12,0%</i>
Date de paiement	15/06/2016	29/06/2017	27/06/2018

## V.9 EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

En DT	2017	2016	2015
Résultat net d'impôt	6 472 857	5 168 604	5 332 477
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	3 492 939	5 171 867	3 573 738
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>9 965 796</b>	<b>10 340 471</b>	<b>8 906 215</b>

## V.10 INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS

### V.10.1 Indicateurs de gestion

En mDT	2017	2016	2015
Résultat net de la période (1)	6 473	5 169	5 332
Engagements sur la clientèle de leasing (2)	557 815	511 238	468 115
Capitaux propres (avant résultat) (3)	43 479	36 877	34 590
Créances sur la clientèle de leasing	516 283	468 445	426 164
Créances classées sur la clientèle de leasing (4)	52 608	49 715	46 506
Produits réservés (5)	3 355	3 288	3 166
Total Provisions (6)	31 001	30 255	28 201
Emprunts et ressources spéciales (7)	439 280	406 859	396 015
Dettes envers la clientèle	8 975	7 322	6 671
Portefeuille d'Investissement	10 038	7 991	6 907
Total bilan (8)	557 519	502 855	470 109
Produits de leasing et de factoring	49 609	44 525	40 606
Charges financières nettes	30 833	26 878	25 728
Total charges d'exploitation	9 052	7 686	6 672
Produits nets	21 188	20 042	17 441
Provisions nettes	3 066	4 762	3 221
Charges de personnel	5 878	4 703	4 002
Portefeuille de placement	186	300	11 725

### V.10.2 Ratios financiers

Ratios propres aux sociétés de leasing	2017	2016	2015
Capitaux propres / engagements (3) / (2)	7,79%	7,21%	7,39%
Rentabilité des fonds propres (1) / (3)	14,89%	14,02%	15,42%
Taux de créances classées (4) / (2)	9,43%	9,72%	9,93%
Ratios de couverture des créances classées ((5)+(6)) / (4)	65,30%	67,47%	67,45%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT	10,42%	10,79%	12,40%
Créances classées / (Créances sur la clientèle + Portefeuille commercial + Portefeuille d'investissement)	9,99%	10,43%	10,46%

<b>Ratios de structure</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Fonds propres avant résultat / Total bilan	7,80%	7,33%	7,36%
Emprunts et ressources spéciales/ Total bilan	78,79%	80,91%	84,24%
Créances sur la clientèle de leasing/ Total Bilan	92,60%	93,16%	90,65%
(Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle) / créances sur la clientèle	86,82%	88,42%	94,49%

<b>Ratios de gestion</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Charges de personnel / Produits nets	27,74%	23,47%	22,95%
Produits nets/Fonds propres av résultat	48,73%	54,35%	50,42%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/ produits nets)	42,72%	38,35%	38,25%
Provisions nettes / Produits nets	14,47%	23,76%	18,46%

<b>Ratios de rentabilité</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
ROE (1) / (3)	14,89%	14,02%	15,42%
ROA (1) / (8)	1,16%	1,03%	1,13%
Résultat net / produit net	30,55%	25,79%	30,57%
Produits de leasing / créances sur la clientèle	9,61%	9,50%	9,53%
Produit net / total bilan	3,80%	3,99%	3,71%

---

## VI. ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2018

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises, notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires telles que :

- Une note sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers, survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers.
- Une note complémentaire à la note 6 « Acheteurs factorés », « Analyse et classification des créances de factoring » comportant les données comparatives sur les ratios au 30/06/2017.
- Une note complémentaire à la note 15 « Autres passifs » portant sur le détail de la rubrique « provisions pour passifs et charges » au 30/06/2018.
- Une note complémentaire à la note 25 « Dotations nettes aux provisions sur la clientèle et résultat des créances radiées » expliquant les raisons de la non constatation de provisions additionnelles et collectives et ce, pour les périodes 30/06/2017 et 30/06/2018.

**La société Attijari Leasing s'engage, pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2019 et suivants.**

## VI.1 BILANS ARRETES AU 30/06/2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	NOTES	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
<b>ACTIFS</b>				
Caisse et Avoirs auprès des banques	4	14 761 130	3 129 071	5 466 367
Créances sur la clientèle de Leasing	5	528 228 250	484 841 097	516 282 608
Acheteurs factorés	6	14 520 004	11 019 632	14 197 411
Portefeuille de placement	7	128 100	224 700	186 340
Portefeuille d'investissement	8	12 850 792	10 058 977	10 037 930
Valeurs immobilisées	9	4 379 494	3 914 467	3 828 990
Autres actifs	10	5 927 105	4 138 749	7 519 135
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>580 794 875</b>	<b>517 326 694</b>	<b>557 518 781</b>
<b>PASSIFS</b>				
Concours Bancaires	11	25 627 563	6 338 458	860 831
Dettes envers la clientèle	12	9 663 157	8 158 494	8 974 824
Comptes courants des adhérents	6	2 252 905	1 985 985	2 147 012
Emprunts et dettes rattachées	13	461 290 326	433 748 656	439 280 484
Fournisseurs et comptes rattachés	14	28 852 094	22 246 609	52 446 324
Autres Passifs	15	3 915 283	3 237 277	3 857 297
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>531 601 328</b>	<b>475 715 479</b>	<b>507 566 772</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		27 500 000	25 000 000	27 500 000
Réserves		16 705 003	11 775 866	13 725 093
Résultats reportés		2 390 570	2 805 859	2 805 859
Effets des modifications comptables		0	(551 800)	(551 800)
Résultat de la période		2 597 974	2 581 289	6 472 857
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	16	<b>49 193 547</b>	<b>41 611 214</b>	<b>49 952 009</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>580 794 875</b>	<b>517 326 694</b>	<b>557 518 781</b>

## VI.2 ETATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30/06/2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>82 347 932</b>	<b>73 708 491</b>	<b>71 778 194</b>
Engagements de financement en faveur de la clientèle	13 025 669	15 286 855	11 545 743
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	66 273 255	55 663 581	58 245 247
Engagements de factoring	3 049 008	2 758 055	1 987 204
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>692 470 954</b>	<b>627 340 415</b>	<b>680 815 130</b>
Garanties reçues	18 757 138	9 532 984	18 357 138
Intérêts à échoir sur contrats actifs	85 101 389	77 143 270	83 914 068
Valeurs des biens, objet de leasing	588 612 427	540 664 160	578 543 924
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>32 693 000</b>	<b>7 000 000</b>	<b>12 000 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	32 693 000	7 000 000	12 000 000

### VI.3 ETATS DE RESULTAT ARRETE AU 30/06/2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	Notes	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus de leasing	17	25 287 469	23 242 416	48 111 862
Revenus de factoring	18	871 876	649 928	1 496 904
<b>Total des revenus</b>		<b>26 159 345</b>	<b>23 892 344</b>	<b>49 608 766</b>
Autres produits d'exploitation	19	1 279 777	1 085 158	2 251 805
<b>Total Produits d'exploitation</b>		<b>27 439 122</b>	<b>24 977 502</b>	<b>51 860 571</b>
Charges financières nettes	20	(17 537 791)	(14 918 529)	(30 832 677)
Commissions encourues		(214 257)	(100 031)	(242 107)
Produits des placements	21	341 816	190 269	402 049
<b>Produit net</b>		<b>10 028 890</b>	<b>10 149 212</b>	<b>21 187 836</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Charges de personnel	22	(3 688 093)	(3 466 224)	(5 878 131)
Autres charges d'exploitation	23	(1 394 925)	(1 319 509)	(2 747 586)
Dotations aux amortissements	24	(214 980)	(209 751)	(426 605)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>4 730 892</b>	<b>5 153 727</b>	<b>12 135 514</b>
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(860 623)	(1 281 720)	(2 817 926)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(58 240)	(75 460)	(248 408)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 812 029</b>	<b>3 796 547</b>	<b>9 069 180</b>
Autres gains ordinaires	27	88 517	72 613	239 914
Autres pertes ordinaires	28	(407)	(181 604)	(193 782)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>3 900 139</b>	<b>3 687 556</b>	<b>9 115 312</b>
Impôt sur les bénéfices	29	(1 170 042)	(1 106 267)	(2 312 148)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>2 730 097</b>	<b>2 581 289</b>	<b>6 803 164</b>
Eléments extraordinaires	29	(132 123)	0	(330 307)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>2 597 974</b>	<b>2 581 289</b>	<b>6 472 857</b>
<b>Résultat par action</b>		<b>0,945</b>	<b>1,033</b>	<b>2,532</b>

## VI.4 ETATS DE FLUX DE TRESORERIE ARRETES AU 30/06/2018

(Montant exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	Notes	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>				
Encaissements reçus des clients	30	167 308 390	152 777 050	321 975 918
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	23 319 624	23 057 766	45 978 812
Financements des adhérents		(22 549 531)	(21 570 744)	(46 534 923)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(174 175 282)	(163 891 639)	(309 618 538)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(5 635 445)	(4 922 949)	(9 454 491)
Intérêts payés	34	(17 232 921)	(13 461 897)	(29 463 721)
Impôts et taxes payés	35	(1 338 891)	(1 560 595)	(4 775 511)
Autres flux de trésorerie	36	(324 063)	(680 364)	(330 362)
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION</b>		<b>(30 628 118)</b>	<b>(30 253 371)</b>	<b>(32 222 814)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(813 081)	(26 654)	(300 355)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38			61 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 500 000)	(2 000 000)	(2 000 000)
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTES AUX) ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(3 313 081)</b>	<b>(2 026 654)</b>	<b>(2 239 355)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITE DE FINANCEMENT</b>				
Encaissement suite à l'émission d'actions	16			4 500 000
Dividendes et autres distributions	40	(3 356 435)	(3 015 870)	(3 066 643)
Encaissements provenant des emprunts	13	112 000 000	96 530 000	210 124 000
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	13	(87 274 333)	(79 660 823)	(180 706 982)
Flux liés au financement à court terme	13	(2 900 000)	8 500 000	1 500 000
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTES AUX) ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>18 469 232</b>	<b>22 353 307</b>	<b>32 350 375</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(15 471 968)</b>	<b>(9 926 718)</b>	<b>(2 111 795)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités début de période</b>	<b>41</b>	<b>4 605 536</b>	<b>6 717 331</b>	<b>6 717 331</b>
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE</b>	<b>41</b>	<b>(10 866 433)</b>	<b>(3 209 387)</b>	<b>4 605 536</b>

## NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

### 1-1 Présentation de la société

La société « ATTJARI LEASING » précédemment nommée « GENERAL LEASING » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000 DT, divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « GENERAL LEASING » à « ATTJARI LEASING ».

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6.250.000DT pour le porter de 21.250.000 DT à 27.500.000DT et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3.750.000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Par apport en numéraire pour un montant de 2.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8DTde prime d'émission, portant jouissance au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2017, à 27.500.000 DT composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

---

## **1-2 Régime fiscal de la société**

### **1-2-1 Impôt sur les sociétés :**

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt dû sur les sociétés, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

### **1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :**

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

---

### **1-2-3 Autres impôts et taxes :**

« ATTIJARI LEASING » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers de la société « ATTIJARI LEASING », arrêtés au 30 juin 2018, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « ATTIJARI LEASING » et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

### **NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

#### **3-1 Bases de mesure**

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

#### **3-2 Unité monétaire**

Les états financiers de la société « ATTIJARI LEASING » sont libellés en Dinar Tunisien.

#### **3-3 Sommaire des principales méthodes comptables**

##### **3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :**

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

---

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

---

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

### 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :**

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash-flow » compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

---

**B3- Actifs préoccupants :** Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

**B4- Actifs compromis :** Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard :** Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique :** Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles :** Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

#### **Provisions additionnelles :**

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;

- 
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
  - 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

**Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :**

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général, dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « ATTIJARI LEASING ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par « ATTIJARI LEASING ».

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
  - a. Agriculture ;
  - b. BTP ;
  - c. Commerce ;
  - d. Industrie ;
  - e. Médical ;
  - f. Services ;
  - g. Tourisme ;
  - h. Transport.

2. La détermination pour chaque groupe de créances  $i$ , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2014 à 2016  $TMM_{gi}$  selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe } i \text{ de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe  $i$  : les engagements 0 et 1 de l'année  $N-1$  du groupe  $i$  devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année  $N$  ;
  - $TMM_{gi}$  : Taux de migration moyen du groupe de créances  $i$  ;
  - $n$  : Nombre d'années retenues dans le calcul du  $TMM_{gi}$ .
3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances «  $FS_{gi}$  » traduisant l'aggravation des risques en 2017. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2017}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2016}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances «  $TPM_{gi}$  » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2014-2016 :

$$TPM_{gi} = \left( \sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année } N}{\text{Risque additionnel de l'année } N} \right) / n$$

Avec  $TPM_{gi}$  : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances  $i$ .

5. Calcul des provisions collectives du groupe  $i$  «  $PC_{gi}$  », selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = (\text{Engagements}_{gi} 0 \text{ et } 1) \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales «  $PC$  » s'obtiennent par la sommation des  $PC_{gi}$ .

### 3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

---

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

#### 3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

#### 3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

---

### Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

### Placements à long terme

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, **ou** promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

---

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

#### Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### 3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

#### 3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et des avoirs auprès des banques, est le suivant :

	30-juin		31 décembre	
	2018	2017	2017	
- Banques	14 755 606	3 123 962	5 464 790	
- Caisses	5 524	5 109	1 577	
<b>Total</b>	<b>14 761 130</b>	<b>3 129 071</b>	<b>5 466 367</b>	

#### NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30-juin		31 décembre	
	2018	2017	2017	
- Créances de leasing	526 934 176	487 606 942	518 575 050	
- Impayés	35 877 714	34 821 418	32 045 870	
- Effets impayés et à l'encaissement	44 876	45 416	44 249	
- Intérêts éclus et différés	(2 659 980)	(2 500 512)	(2 520 287)	
- Créances sur contrats en instance de mise en force	5 033 553	1 459 881	4 752 729	
- Créances radiées	434 846	434 846	434 846	
<b>Total brut</b>	<b>565 665 185</b>	<b>521 867 991</b>	<b>553 332 457</b>	
- Provisions pour dépréciation des encours	(12 397 732)	(12 192 055)	(12 470 676)	
- Provisions pour dépréciation des impayés	(18 460 984)	(18 335 732)	(18 218 336)	
- Provisions additionnelles	(311 909)	(311 631)	(311 909)	
- Provisions collectives	(2 046 626)	(2 004 922)	(2 046 626)	
- Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)	(168 401)	
- Provisions pour Créances radiées	(434 846)	(434 846)	(434 846)	
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)	(44 249)	
- Produits réservés	(3 572 188)	(3 535 057)	(3 354 806)	
<b>Total des provisions et produits réservés</b>	<b>(37 436 935)</b>	<b>(37 026 893)</b>	<b>(37 049 849)</b>	
<b>Total net</b>	<b>528 228 250</b>	<b>484 841 097</b>	<b>516 282 608</b>	

Les mouvements enregistrés sur les créances de Leasing durant l'exercice, sont indiqués ci-après :

	30-juin	31 décembre	
	2018	2017	2017
<b>Solde au 31 Décembre 2017</b>	<b>523 327 779</b>	<b>474 155 203</b>	<b>474 155 203</b>
<u>Additions de la période</u>			
- Investissements	130 943 640	127 617 573	282 536 720
- Relocations	2 233 800	2 977 975	7 794 991
- Consolidations	47 264		
<u>Retraits de la période</u>			
- Remboursement des créances échues	(113 189 760)	(105 500 282)	(218 241 976)
- Remboursement anticipé de créances	(8 618 527)	(6 640 929)	(13 657 350)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(1 380)	(1 607)	(8 562)
- Relocations	(2 473 152)	(3 094 086)	(8 380 877)
- Radiations de créances	(301 935)	(447 023)	(870 370)
<b>Solde au 30 juin 2018</b>	<b>531 967 729</b>	<b>489 066 823</b>	<b>523 327 779</b>

### Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaille par maturité, comme suit :

	30-juin	31 décembre	
	2018	2017	2017
<b>Paiements minimaux sur contrats actifs (a)</b>	<b>588 739 465</b>	<b>542 922 346</b>	<b>578 602 209</b>
A recevoir dans moins d'un an	114 044 973	201 378 670	212 029 491
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	468 055 061	335 672 933	360 615 911
A recevoir dans plus de 5 ans	6 639 431	5 870 743	5 956 807
<b>Produits financiers non acquis (b)</b>	<b>85 101 389</b>	<b>77 143 270</b>	<b>83 914 068</b>
A recevoir dans moins d'un an	22 147 506	36 813 912	39 493 188
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	62 254 976	39 758 614	43 892 272
A recevoir dans plus de 5 ans	698 907	570 744	528 608
<b>Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)</b>	<b>503 638 076</b>	<b>465 779 075</b>	<b>494 688 141</b>
<b>Créances en instance de mise en force (2)</b>	<b>5 033 550</b>	<b>1 459 881</b>	<b>4 752 729</b>
<b>Créances échues (3)</b>	<b>667 521</b>	<b>152 773</b>	<b>625 878</b>
<b>Contrats suspendus (ordinaire) (4)</b>		<b>1 134 173</b>	<b>1 225 151</b>
<b>Contrats suspendus (contentieux) (5)</b>	<b>22 628 582</b>	<b>20 540 922</b>	<b>22 035 880</b>
<b>Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)</b>	<b>531 967 729</b>	<b>489 066 823</b>	<b>523 327 779</b>

**Analyse par secteur d'activité :**

	30-juin		31 décembre
	2018	2017	2017
Bâtiment et travaux publics	82 608 553	48 985 984	82 054 107
Industrie	66 875 671	49 652 540	64 100 509
Tourisme	12 444 055	7 773 093	10 492 836
Commerces et services	292 118 038	230 102 183	286 191 944
Agriculture	77 921 409	91 655 367	80 488 383
<b><u>Total</u></b>	<b>531 967 726</b>	<b>428 169 167</b>	<b>523 327 779</b>

**Analyse par type de matériel :**

	30-juin		31 décembre
	2018	2017	2017
Equipements	61 863 751	41 380 406	65 710 282
Matériel roulant	390 813 616	311 435 666	378 434 579
Matériel spécifique	43 195 580	45 776 191	47 748 920
<b><u>Sous Total</u></b>	<b>495 872 947</b>	<b>398 592 263</b>	<b>491 893 780</b>
Immobilier	36 094 781	29 576 903	31 433 999
<b><u>Total</u></b>	<b>531 967 729</b>	<b>428 169 167</b>	<b>523 327 779</b>

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 30 juin 2018 comme suit:

## Note 5 (suite) : Analyse et classification des créances sur la clientèle de leasing

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable) (*)	422 990 452	69 033 411	9 760 255	4 652 795	19 994 789
Impayés	2 568 396	7 770 175	2 656 842	1 914 258	20 908 043
Contrats en instance de mise en force	4 789 199	-	-	-	244 354
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>430 348 046</b>	<b>77 403 586</b>	<b>12 417 097</b>	<b>6 567 054</b>	<b>41 207 186</b>
Avances reçues (**)	(6 850 849)	(736 115)	(73 817)	(100 235)	(1 902 141)
Dépôts de garantie					
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>423 497 197</b>	<b>76 667 471</b>	<b>12 343 281</b>	<b>6 466 818</b>	<b>39 305 045</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>					
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>13 025 669</b>				
Produits réservés					
Provisions sur encours financiers	-	-	(349 249)	(273 581)	(2 949 358)
Provisions sur impayés	-	-	(37 386)	(115 346)	(12 245 000)
Provisions additionnelles	-	-	(410 895)	(561 091)	(17 488 997)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>			<b>(797 530)</b>	<b>(950 018)</b>	<b>(32 995 264)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>436 522 866</b>	<b>76 667 471</b>	<b>11 545 751</b>	<b>5 516 800</b>	<b>6 309 782</b>
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 30 juin 2018			<b>2,16%</b>	<b>1,13%</b>	<b>6,88%</b>
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2017				<b>10,17%</b>	
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 30 Juin 2017				<b>9,43%</b>	
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			<b>6,46%</b>	<b>14,69%</b>	<b>83,95%</b>
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2017				<b>59,78%</b>	
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 30 Juin 2017				<b>65,30%</b>	
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 30 Juin 2017				<b>60,48%</b>	

(\*) La différence de l'encours comptable avec l'encours financiers s'élève à 97 526 DT est totalement provisionnée.

(\*\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

## NOTE 6: ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30-juin		31 décembre	
	2018	2017	2017	
- Comptes des acheteurs factorés	14 608 363	11 183 720	14 177 162	
- Effets à l'encaissement	543 014	520 532	647 376	
<u>Sous Total (A)</u>	<u>15 151 377</u>	<u>11 704 252</u>	<u>14 824 538</u>	
- Provisions	(574 879)	(617 834)	(580 397)	
- Agios réservés	(56 494)	(66 786)	(46 730)	
<u>Total des provisions</u>	<u>(631 373)</u>	<u>(684 620)</u>	<u>(627 127)</u>	
<u>Total net</u>	<u>14 520 004</u>	<u>11 019 632</u>	<u>14 197 411</u>	
Comptes des adhérents				
- Fonds de garantie	2 252 905	1 985 985	2 147 012	
<u>Sous total (B)</u>	<u>2 252 905</u>	<u>1 985 985</u>	<u>2 147 012</u>	
<u>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</u>	<u>12 898 473</u>	<u>9 718 267</u>	<u>12 677 526</u>	

## ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES DE FACTORING

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	13 480 094	313 871	-	119 441,8	706 981	14 620 388
Valeurs à l'encaissement	543 014	-	-	-	-	543 014
Fonds de garantie (**)	(1 987 753)	(70 862)	-	(114 793)	(80 854)	(2 254 262)
<b>ENGAGEMENTS BILAN</b>	<b>12 035 355</b>	<b>243 009</b>	-	<b>4 649</b>	<b>626 127</b>	<b>12 909 140</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>2 662 321</b>	<b>6 129</b>	-	<b>380 558</b>	-	<b>3 049 008</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>14 697 676</b>	<b>249 138</b>	<b>0</b>	<b>385 207</b>	<b>626 127</b>	<b>15 958 148</b>
Produits réservés	-	-	-	5 844	50 650	56 494
Provisions	-	-	-	-	574 879	574 879
<b>TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 844</b>	<b>625 529</b>	<b>631 373</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>14 697 676</b>	<b>249 138</b>	<b>0</b>	<b>379 363</b>	<b>-</b>	<b>15 326 775</b>
<b>Ratio des actifs non performants</b>				<b>2,41%</b>	<b>3,92%</b>	
<b>Ratio des actifs non performants au 30 juin 2018</b>				<b>6,34%</b>		
<b>Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2017</b>				<b>4,27%</b>		
<b>Ratio de couverture par les provisions et agios réservés</b>				<b>1,52%</b>	<b>99,90%</b>	
<b>Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 30 juin 2018</b>				<b>62,43%</b>		
<b>Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2017</b>				<b>100,00%</b>		

(\*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 12 025 DT.

(\*\*) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 357 DT.

## NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille de placement se présente comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2018	2017	2017
- Titres cotés	497 000	497 000	497 000
<u>Total brut</u>	497 000	497 000	497 000
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	(368 900)	(272 300)	(310 660)
<u>Total net</u>	128 100	224 700	186 340

Libellé	Nombre d'action Participation Attijari Leasing	Valeur nominale	Cours moyen du mois de juin	Provisions	Pourcentage de détention	Nombre global d'actions	Total
UADH	70 000	1,000	1,830	368 900	1,34%	36 953 847	497 000

## NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement, se présente comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2018	2017	2017
Titres immobilisé	176 400	176 400	176 400
Fonds à capital risque	12 674 392	9 882 577	9 861 530
<u>Total</u>	12 850 792	10 058 977	10 037 930

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2018 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>% détention</u>
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte à ATTIJARI SICAR totalisent, au **30 juin 2018**, la somme de 12 674 392 DT et se présentent comme suit :

<i>Année de libération</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
<b>Emplois sur fonds à capital risque</b>	<b>FG 1</b>	<b>FG 2</b>	<b>FG 3</b>	<b>FG 4</b>	<b>FG 5</b>	<b>FG 6</b>	<b>FG 7</b>	
Participation	800 000	-	1 600 000	2 000 000	800 000	250 000	-	5 450 000
Placements SICAV	269 706	1 221 365	491 965	288 826	64 948	1 568 058	2 519 110	6 423 978
Placements Emprunts obligataires	-	-	-	400 000	160 000	240 000	-	800 000
Disponibles	14	94	63	64	34	68	77	415
<b>Total des emplois</b>	<b>1 069 720</b>	<b>1 221 459</b>	<b>2 092 029</b>	<b>2 688 890</b>	<b>1 024 982</b>	<b>2 058 125</b>	<b>2 519 187</b>	<b>12 674 392</b>

<b>Ressources des fonds à capital risque</b>								
Dotations initiales	1 000 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	12 000 000
Excédents antérieurs	64 253	29 607	82 054	156 925	13 225	15 466		361 530
Excédent de l'exercice	5 467	191 853	9 974	31 965	11 757	42 660	19 187	312 862
<b>Total des ressources</b>	<b>1 069 720</b>	<b>1 221 459</b>	<b>2 092 029</b>	<b>2 688 890</b>	<b>1 024 982</b>	<b>2 058 125</b>	<b>2 519 187</b>	<b>12 674 392</b>

L'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période arrêtée au 30 juin 2018 s'analyse comme suit :

<i>Année</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Dividendes	10 182	8 847	18 578	10 907	2 449	59 355	95 353	206
Produits (INTERETS)/ tombées EO	-	-	-	30 000	12 000	18 000		60
Plus values latentes	-	-	-	-	-	-		0
Plus values retrocession		197 592						198
Moins values latentes	(4 109)	(2 302)	(7 498)	(6 061)	(1 652)	(24 953)	(64 819)	(111 394)
Prime d'assurance	-	-	-	-	-	-		0
Frais de gestion	-	(11 757)	-	(2 232)	(893)	(2 678)		(17 560)
Commissions SICAR	(606)	(527)	(1 106)	(650)	(146)	(7 064)	(11 348)	(21 447)
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>5 467</b>	<b>191 853</b>	<b>9 974</b>	<b>31 965</b>	<b>11 757</b>	<b>42 660</b>	<b>19 187</b>	<b>312 862</b>

## NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au **30 juin 2018**, cette rubrique totalisant 4 379 494 DT, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

**TABEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**  
**ARRÊTÉ 30 JUIN 2018**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements et provisions			Provisions	Valeur comptable nette
		Debit de période	Acquisitions	transfert	Cessions	Debit de période	Dotations de la période	Mises en rebut		
Logiciels	33,3%	273.854	-	-	-	273.854	6.663	-	-	16.450
Logiciels en cours		-	59.834	-	-	59.834	-	-	-	59.834
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>273.854</b>	<b>59.834</b>			<b>333.688</b>	<b>6.663</b>			<b>76.285</b>
Terrain	-	949.160	-	-	-	949.160	-	-	-	949.160
Construction	5,0%	3.403.650	-	-	-	3.403.650	85.092	-	-	1.422.201
Matériel de transport	20,0%	470.369	75.794	-	-	546.163	50.196	-	-	234.888
Installations générales	10,0%	842.300	5.680	54.890	-	902.770	36.753	-	-	399.199
Mobilier de bureau	20,0%	191.993	18.915	-	-	210.908	6.168	-	-	46.080
Matériel informatique	33,3%	218.289	22.265	-	-	240.554	8.496	-	-	33.968
Matériel de transport à usage particulier	20,0%	130.482	-	-	-	130.482	12.425	-	-	5.234
immobilisations hors exploitation		555.509	-	-	-	555.509	-	-	100.000	455.509
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>		<b>180.587</b>	<b>650.584</b>	<b>(54.890)</b>		<b>756.281</b>				<b>756.281</b>
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>6.942.237</b>	<b>753.247</b>			<b>7.695.484</b>	<b>199.130</b>		<b>100.000</b>	<b>4.303.209</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>7.216.091</b>	<b>813.081</b>			<b>8.029.173</b>	<b>205.793</b>		<b>100.000</b>	<b>4.379.494</b>

## NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30-juin		31 décembre	
	2018	2018	2017	2017
- Frais d'émission des emprunts	818 747	939 442	867 780	939 442
- Frais d'augmentation du capital	41 344	50 531	0	50 531
- Dépôts et cautionnements versés	47 434	47 434	37 234	47 434
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	120 420	63 180	212 814	63 180
- Avances et acomptes au personnel	585 186	629 698	437 578	629 698
- Autres créances sur le personnel	3 010	3 010	3 010	3 010
- Etat, TCL en cours de restitution	0	133 515	133 515	133 515
- Etat, crédit de TVA	433 595	2 686 375	397 212	2 686 375
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	1 542 857	1 369 208	1 246 281	1 369 208
- Frais de syndic	1 389	1 389	1 389	1 389
- Prestataires Assurances	1 804 600	1 376 076	643 770	1 376 076
- Autres comptes débiteurs	766 612	380 451	380 451	380 451
- Produits à recevoir	75 340	224 940	125 376	224 940
- Compte d'attente	32 681	44 652	15 500	44 652
- Charges constatées d'avance	105 548	20 894	83 910	20 893
<b>Total brut</b>	<b>6 378 763</b>	<b>7 970 794</b>	<b>4 585 820</b>	<b>7 970 794</b>
A déduire				
- Provisions pour dépréciation	(451 659)	(451 659)	(447 071)	(451 659)
<b>Total net</b>	<b>5 927 105</b>	<b>7 519 135</b>	<b>4 138 749</b>	<b>7 519 135</b>

Les charges reportées se présentent comme suit :

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation du capital (A)	33,33%	-	55 125	55 125	-	13 781	13 781	41 344
Frais d'émission des emprunts (B)	Durée de l'emprunt	2 541 171	69 778	2 610 949	1 601 729	190 471	1 792 200	818 749
<b>TOTAUX</b>		<b>2 541 171</b>	<b>124 903</b>	<b>2 666 074</b>	<b>1 601 729</b>	<b>204 252</b>	<b>1 805 981</b>	<b>860 093</b>

(A) Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(B) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

## NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2018	2017	2017
- Banques, découverts	25 627 563	6 338 458	860 831
<b>Total</b>	<b>25 627 563</b>	<b>6 338 458</b>	<b>860 831</b>

## NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30-juin		31 décembre
	2018	2017	2017
- Avances et acomptes reçus des clients	9 663 157	8 158 494	8 974 824
<b>Total</b>	<b>9 663 157</b>	<b>8 158 494</b>	<b>8 974 824</b>

## NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2018	2017	2017
<b>Emprunts</b>			
- Banques locales	191 868 091	157 531 415	172 795 920
- Banques étrangères	12 614 320	18 981 033	15 797 676
- Emprunts obligataires	167 225 720	157 886 160	158 376 640
- Certificats de Leasing	74 100 000	77 000 000	77 000 000
- Certificats de dépôt	7 000 000	14 000 000	7 000 000
- Crédits de leasing	5 560	41 574	17 788
<b>Total emprunts</b>	<b>452 813 690</b>	<b>425 440 182</b>	<b>430 988 024</b>
<b>Dettes rattachées</b>			
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 679 129	934 078	1 215 165
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	243 288	342 372	297 906
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 449 867	5 509 976	5 090 589
- Intérêts courus sur certificats de leasing	1 156 003	1 684 721	1 686 637
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	13 954	27 457	62 944
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(65 605)	(190 130)	(60 781)
<b>Total dettes rattachées</b>	<b>8 476 636</b>	<b>8 308 474</b>	<b>8 292 460</b>
<b>Total général</b>	<b>461 290 326</b>	<b>433 748 656</b>	<b>439 280 484</b>

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

## NOTE 13 (SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

### A- Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<b>BANQUES LOCALES</b>	<b>172 795 919</b>	<b>87 000 000</b>	<b>67 927 828</b>	<b>191 868 091</b>	<b>109 613 114</b>	<b>82 254 976</b>
* ATTIJARI BANK 25	3 000 000		1 000 000	2 000 000	0	2 000 000
* ATTIJARI BANK 26	1 500 000		500 000	1 000 000	0	1 000 000
* ATTIJARI BANK 27	1 750 000		500 000	1 250 000	250 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 28	2 000 000		500 000	1 500 000	500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 29	2 000 000		500 000	1 500 000	500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 15/1	2 500 000		500 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 15/2	3 500 000		700 000	2 800 000	1 400 000	1 400 000
* ATTIJARI BANK 15/3	2 750 000		500 000	2 250 000	1 250 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 15/4	2 200 000		400 000	1 800 000	1 000 000	800 000
* ATTIJARI BANK 16/01	1 300 000		200 000	1 100 000	700 000	400 000
* ATTIJARI BANK 16/02	3 500 000		500 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 16/03	1 400 000		200 000	1 200 000	800 000	400 000
* ATTIJARI BANK 16/04	2 250 000		300 000	1 950 000	1 350 000	600 000
* ATTIJARI BANK 16/05	1 500 000		200 000	1 300 000	900 000	400 000
* ATTIJARI BANK 16/06	3 000 000		400 000	2 600 000	1 800 000	800 000
* ATTIJARI BANK 16/07	1 600 000		200 000	1 400 000	1 000 000	400 000
* ATTIJARI BANK 16/08	2 400 000		300 000	2 100 000	1 500 000	600 000
* ATTIJARI BANK 16/09	4 000 000		500 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 16/10	4 000 000		500 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 17/01	4 250 000		500 000	3 750 000	2 750 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 17/02	4 500 000		500 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 17/03	4 500 000		500 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 17/04	2 368 421		263 158	2 105 263	1 578 947	526 316
* ATTIJARI BANK 17/05	2 368 422		263 156	2 105 266	1 578 954	526 312
* ATTIJARI BANK 18/01	25 000 000	10 000 000	0	10 000 000	8 000 000	2 000 000
* Crédits Directs, ATTIJARI BANK	40 000 000	40 000 000	40 000 000	25 000 000	0	25 000 000
<b>TOTAL ATTIJARI BANK</b>	<b>89 136 843</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 426 314</b>	<b>88 710 529</b>	<b>40 857 901</b>	<b>47 852 628</b>
* BLAT 17-01	15 000 000	0	1 500 000	13 500 000	10 500 000	3 000 000
* BLAT 18-01	0	10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000

A- Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (suite)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* AMEN BANK 21	271 175		231 778	39 397	0	39 398
* AMEN BANK 22	68 456		58 509	9 947	0	9 947
* AMEN BANK 23	345 831		228 598	117 233	0	117 233
* AMEN BANK 24	345 895		228 640	117 255	0	117 255
* AMEN BANK 25	525 733		449 342	76 391	0	76 391
* AMEN BANK 27	700 734		158 053	542 681	207 728	334 952
* AMEN BANK 28	472 064		106 519	365 545	139 890	225 655
* AMEN BANK 29	761 133		171 901	589 232	225 371	363 861
* AMEN BANK 30	530 963		119 937	411 026	157 195	253 831
* AMEN BANK 16-1	1 658 787		183 737	1 475 049	1 089 077	385 973
* AMEN BANK 16-2	2 478 471		274 531	2 203 940	1 627 240	576 700
* AMEN BANK 17-01	1 729 368		191 501	1 537 867	1 135 091	402 776
* AMEN BANK 17-02	1 358 292		150 561	1 207 731	891 542	316 190
* AMEN BANK 17-03	1 356 412		150 029	1 206 383	891 042	315 341
* AMEN BANK 17-04	1 920 170		169 872	1 750 299	1 390 053	360 246
* AMEN BANK 17-05	1 000 000		81 891	918 109	741 617	176 492
* AMEN BANK 18-01		2 000 000	80 440	1 919 560	1 550 623	368 937
<b>TOTAL AMEN BANK</b>	<b>15 523 484</b>	<b>2 000 000</b>	<b>3 035 839</b>	<b>14 487 645</b>	<b>10 046 468</b>	<b>4 441 178</b>
* BANQUE DE TUNISIE 2	321 250		214 300	106 950	0	106 950
* BANQUE DE TUNISIE 3	284 000		143 000	141 000	0	141 000
* BANQUE DE TUNISIE 4	1 000 000		400 000	600 000	0	600 000
* BANQUE DE TUNISIE 15/01	2 000 000		400 000	1 600 000	800 000	800 000
* BANQUE DE TUNISIE 16/01	2 800 000		400 000	2 400 000	1 600 000	800 000
* BANQUE DE TUNISIE 17/01	2 550 000		300 000	2 250 000	1 650 000	600 000
* BANQUE DE TUNISIE 17/02	1 928 570		142 860	1 785 710	1 499 990	285 720
* BANQUE DE TUNISIE 17/03	3 000 000		300 000	2 700 000	2 100 000	600 000
* BANQUE DE TUNISIE 18/01		5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
<b>TOTAL BI</b>	<b>13 883 820</b>	<b>5 000 000</b>	<b>2 550 160</b>	<b>16 333 660</b>	<b>11 399 990</b>	<b>4 933 670</b>
* BTL17-01	2 700 000		300 000	2 400 000	1 800 000	600 000
<b>TOTAL BIL</b>	<b>2 700 000</b>	<b>0</b>	<b>300 000</b>	<b>2 400 000</b>	<b>1 800 000</b>	<b>600 000</b>

**A- Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales (suite)**

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* ABC7	1 000 000	0	250 000	750 000	250 000	500 000
* ABC8	1 000 000	0	250 000	750 000	250 000	500 000
* ABC 17/01	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
* ABC 18/01		5 000 000		5 000 000	0	5 000 000
* ABC 18/02		5 000 000		5 000 000	0	5 000 000
<b>TOTAL ABC</b>	<b>7 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>5 500 000</b>	<b>11 500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>11 000 000</b>
* BH 003	1 234 482		400 529	833 953	0	833 953
* BH 15/01	3 478 004		336 415	3 141 589	2 433 757	707 832
* BH 15/02	1 428 572		142 857	1 285 714	1 000 000	285 714
* BH 15/03	2 142 857		214 286	1 928 571	1 500 000	428 571
* BH 16/01	2 357 143	0	214 286	2 142 857	1 714 286	428 571
* BH 16/02	1 642 857	0	142 857	1 500 000	1 214 286	285 714
* BH 17/01	4 642 857	0	357 143	4 285 714	3 571 428	714 286
* BH 17/02	5 000 000	0	357 143	4 642 857	3 928 571	714 286
* BH 18/01		10 000 000	0	10 000 000	8 571 428	1 428 572
<b>TOTAL BH</b>	<b>21 926 771</b>	<b>10 000 000</b>	<b>2 165 515</b>	<b>29 761 256</b>	<b>23 933 756</b>	<b>5 827 501</b>
* ATB 2	300 000		200 000	100 000	0	100 000
* ATB 15/01	1 925 000		350 000	1 575 000	875 000	700 000
* ATB 16/01	1 500 000	0	200 000	1 300 000	900 000	400 000
* ATB 17/01	1 900 000	0	200 000	1 700 000	1 300 000	400 000
<b>TOTAL ATB</b>	<b>5 625 000</b>	<b>0</b>	<b>950 000</b>	<b>4 675 000</b>	<b>3 075 000</b>	<b>1 600 000</b>
* QNB	2 000 000		500 000	1 500 000	500 000	1 000 000
<b>TOTAL QNB</b>	<b>2 000 000</b>	<b>0</b>	<b>500 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>1 000 000</b>

**B- Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères**

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b>BANQUES ETRANGERES</b>	<b>15 797 676</b>	<b>0</b>	<b>3 183 357</b>	<b>12 614 320</b>	<b>6 247 607</b>	<b>6 366 713</b>
* BAD 1	3 373 944		337 394	3 036 549	2 361 761	674 789
* BAD 2	978 969		88 997	889 972	711 978	177 994
<b>TOTAL BAD</b>	<b>4 352 913</b>	<b>0</b>	<b>426 392</b>	<b>3 926 521</b>	<b>3 073 738</b>	<b>852 783</b>
* BEI 5	4 320 983	0	1 440 328	2 880 655	0	2 880 655
* BEI 6	776 044	0	258 681	517 362	0	517 362
<b>TOTAL BEI</b>	<b>5 097 027</b>	<b>0</b>	<b>1 699 009</b>	<b>3 398 018</b>	<b>0</b>	<b>3 398 018</b>
* SANAD	6 347 737	0	1 057 956	5 289 781	3 173 868	2 115 912
<b>TOTAL SANAD</b>	<b>6 347 737</b>	<b>0</b>	<b>1 057 956</b>	<b>5 289 781</b>	<b>3 173 868</b>	<b>2 115 912</b>

**C- : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires :**

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>						
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG C	3 344 000		1 672 000	1 672 000	0	1 672 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG C	914 400		0	914 400	457 280	457 120
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG A	500 000		0	500 000	0	500 000
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG B	3 658 400		600 000	3 058 400	0	3 058 400
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG C	1 974 000		0	1 974 000	1 316 000	658 000
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG B	6 081 840		3 040 920	3 040 920	0	3 040 920
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	7 960 000		1 990 000	5 970 000	3 980 000	1 990 000
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG A	2 947 200		0	2 947 200	1 473 600	1 473 600
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG B	8 505 600		0	8 505 600	6 379 200	2 126 400
* Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG C	800 000		0	800 000	400 000	400 000
* Emprunt obligataire 2015-1 A	6 649 200		2 216 400	4 432 800	2 216 400	2 216 400
* Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000		3 583 600	14 334 400	10 750 800	3 583 600
* Emprunt obligataire 2015-1 C	600 000		200 000	400 000	200 000	200 000
* Emprunt obligataire 2015-2 A	18 000 000		0	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2016-1 A	6 280 000	0	0	6 280 000	4 710 000	1 570 000
* Emprunt obligataire 2016-1 B	22 150 000	0	0	22 150 000	22 150 000	0
* Emprunt obligataire 2016-2 A	14 240 000	0	2 848 000	11 392 000	8 544 000	2 848 000
* Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	0	0	15 760 000	15 760 000	0
* Emprunt obligataire 2017-1 A	6 094 000	0	0	6 094 000	4 875 200	1 218 800
* Emprunt obligataire 2017-1 B	10 000 000	0	0	10 000 000	8 000 000	2 000 000
* Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	0	0	4 000 000	4 000 000	0
* Emprunt obligataire 2018-1 A	0	1 680 000	0	1 680 000	1 344 000	336 000
* Emprunt obligataire 2018-1 B	0	18 320 000	0	18 320 000	14 656 000	3 664 000
* Emprunt obligataire 2018-1 C	0	5 000 000	0	5 000 000	5 000 000	0
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>158 376 640</b>	<b>25 000 000</b>	<b>16 150 920</b>	<b>167 225 720</b>	<b>128 212 480</b>	<b>39 013 240</b>

**D- : Mouvements enregistrés sur les certificats de leasing, les certificats de dépôt et les dettes de leasing :**

<b>AUTRES EMPRUNTS</b>									
* Certificats de Leasing	77 000 000	141 500 000	144 400 000	74 100 000	0	74 100 000			
* CERTIFICAT DE DEPOT	7 000 000	12 500 000	12 500 000	7 000 000	0	7 000 000			
* EMPRUNT A.T.LEASING CTR N°51263	5 707		5 707	0	0	0			0
* EMPRUNT A.T.LEASING CTR N°55610	12 081		6 521	5 560	0	5 560			5 560
<b>TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS</b>	<b>84 017 788</b>	<b>154 000 000</b>	<b>156 912 228</b>	<b>81 105 560</b>	<b>0</b>	<b>81 105 560</b>			<b>81 105 560</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>430 988 023</b>	<b>266 000 000</b>	<b>244 174 333</b>	<b>452 813 690</b>	<b>244 073 201</b>	<b>208 740 489</b>			

## NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2018	2017	2017
<i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats	5 432 209	3 694 079	13 809 747
- Effets à payer	23 419 885	18 552 530	38 636 577
<b>Total</b>	<b>28 852 094</b>	<b>22 246 609</b>	<b>52 446 324</b>

## NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	30-juin		31 décembre
	2018	2017	2017
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	279 099	244 005	222 906
- Etat, retenues sur salaires	39 502	36 230	91 320
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	446 797	412 339	592 857
- Etat, impôts su (voir note 29)	476 397	398 310	190 001
- Contribution cc (voir note 29)	132 123	0	330 307
- Etat, autres impôts et taxes à payer	100 937	80 751	87 389
- Etat, TCL à payer	17 806	15 012	17 792
- C.N.S.S	250 707	289 391	226 883
- CAVIS	35 711	57 475	20 974
- Autres comptes créditeurs	2 840	18 120	162 221
- Remboursement assurance groupe	14 145	6 958	6 209
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	782 170	590 215	676 964
- Compte d'attente	155 422	133 179	169 022
- Caisse de compensation	1 913	6 156	6 156
- Produits constatés d'avance	300 727	171 191	225 273
- Prestataires de services	129 432	149 601	129 469
- Retenue de garantie	5 799	5 799	5 799
- Provisions pour passifs et charges	355 772	325 772	355 772
- Provisions pour départ à la retraite	319 657	228 447	271 657
<b>Total</b>	<b>3 915 283</b>	<b>3 237 277</b>	<b>3 857 297</b>

## NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	30-juin		31 décembre	
	2018	2017	2017	
- Capital social	27 500 000	25 000 000	27 500 000	
- Primes d'émission	2 000 000	0	2 000 000	
- Réserve légale	2 561 346	2 125 000	2 125 000	
- Réserve spéciale de réinvestissement	12 000 000	9 500 000	9 500 000	
- Réserve pour fonds social	143 657	150 866	100 093	
- Effets des modifications comptables	0	(551 800)	(551 800)	
- Résultats reportés	2 390 570	2 805 859	2 805 859	
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>46 595 573</b>	<b>39 029 925</b>	<b>43 479 152</b>	
Résultat de l'exercice	2 597 974	2 581 289	6 472 857	
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>49 193 547</b>	<b>41 611 214</b>	<b>49 952 009</b>	
<b>Résultat par action:</b>				
Résultat de la période (1)	2 597 974	2 581 289	6 472 857	
Nombre d'actions (2)	2 750 000	2 500 000	2 556 849	
Résultat par action (1) / (2)	0,945	1,033	2,532	

Le capital social s'élève au 30 juin 2018, à 27.500.000 Dinars composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars, libérée en totalité.

La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

Cette réserve a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.

Cette réserve est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.

Le résultat par action, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que définis par les normes comptables.

Voir tableau de mouvements ci-joint :

**NOTE 16(SUITE) : CAPITAUX PROPRES**

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES  
ARRETE AU 30 JUIN 2018**  
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Prime	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2015</b>	21 250 000	2 125 000	-	6 500 000	62 105	(551 800)	5 204 778	5 332 477	39 922 559
Affectations approuvées par l'A.G.O du 23/05/2016				1 000 000	100 000		4 232 477	(5 332 477)	(2 975 000)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015					(70 368)		(2 975 000)		(70 368)
Prélèvement sur fonds social								5 168 604	5 168 604
Résultat au 31 décembre 2016									
<b>Capitaux propres au 31 Décembre 2016</b>	21 250 000	2 125 000	-	7 500 000	91 737	(551 800)	6 462 255	5 168 604	42 045 795
Augmentation de capital par incorporation de réserves (AGE du 28-04-2017)	3 750 000						(3 750 000)		4 500 000
Augmentation de capital en numéraire	2 500 000		2 000 000						
Affectation par l'A.G.O 2017				2 000 000	100 000		3 068 604	(5 168 604)	(2 975 000)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016					(91 644)		(2 975 000)		(91 644)
Prélèvement sur fonds social								6 472 857	6 472 857
Résultat au 31 décembre 2017									
<b>Capitaux propres au 31 Décembre 2017</b>	27 500 000	2 125 000	2 000 000	9 500 000	100 093	(551 800)	2 805 859	6 472 857	49 952 009
Affectation par l'A.G.O 2018 en date du 19-04-2018		436 346		2 500 000	100 000		3 436 511	(6 472 857)	(3 300 000)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017							(3 300 000)		
Reclassement de l'effet des modifications comptables						551 800	(551 800)		
Prélèvement sur fonds social					(56 435)			2 597 974	(56 435)
Résultat au 30 juin 2018									
<b>CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</b>	27 500 000	2 561 346	2 000 000	12 000 000	143 658	-	2 390 570	2 597 974	49 193 547

## NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30-juin 2018	2017	31 décembre 2017
Intérêts conventionnels	24 889 759	22 724 069	46 518 805
Intérêts intercalaires	4 902	21 043	32 856
Intérêts de retard	686 340	827 342	1 851 618
<b><u>Total intérêts de crédits bail</u></b>	<b>25 581 000</b>	<b>23 572 454</b>	<b>48 403 279</b>
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(754 760)	(643 051)	(831 570)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	461 229	313 013	540 153
<b><u>Variation des produits réservés</u></b>	<b>(293 531)</b>	<b>(330 038)</b>	<b>(291 417)</b>
<b><u>Total des revenus de leasing</u></b>	<b>25 287 469</b>	<b>23 242 416</b>	<b>48 111 862</b>

## NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

	30-juin 2018	2017	31 décembre 2017
Commissions de factoring	187 989	157 402	372 593
Intérêts de financement	683 887	492 526	1 124 311
<b><u>Total revenus de factoring</u></b>	<b>871 876</b>	<b>649 928</b>	<b>1 496 904</b>

## NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

	2018	2017	2017
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	369 584	278 484	575 797
- Commissions d'assurance	(924)	0	11 111
- Frais divers sur dossiers	905 978	802 265	1 657 789
- Autres produits d'exploitation	5 139	4 409	7 108
<b><u>Total des autres produits d'exploitation</u></b>	<b>1 279 777</b>	<b>1 085 158</b>	<b>2 251 805</b>

## NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes, se détaillent comme suit :

	30-juin		31 décembre	
	2018	2017	2017	2017
- Intérêts des emprunts obligataires	5 911 147	5 821 740	11 756 733	
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	8 608 222	6 565 999	13 627 769	
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	425 993	611 763	1 136 728	
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	190 471	166 974	339 096	
<b>Total des charges financières des emprunts</b>	<b>15 135 832</b>	<b>13 166 476</b>	<b>26 860 326</b>	
- Intérêts des comptes courants	669 624	241 044	458 787	
- Intérêts sur opérations de financement	1 732 335	1 511 010	3 513 564	
<b>Total des autres charges financières</b>	<b>2 401 959</b>	<b>1 752 053</b>	<b>3 972 351</b>	
<b>Total général</b>	<b>17 537 791</b>	<b>14 918 529</b>	<b>30 832 677</b>	

## NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements, se détaillent comme suit :

	30-juin		31 décembre	
	2018	2018	2017	2017
- Dividendes sur titres immobilisés	4 586	-	222 899	2 293
- Dividendes sur titres cotés	-	-	-	10 500
- Dividendes sur titres SICAV	205 671	235 692	-	222 899
- Plus values latentes sur titres immobilisés	-	4 104	-	4 104
- Plus values sur cession de titres SICAV	197 592	62 130	62 130	62 130
- Moins values latentes sur titres immobilisés	(111 394)	(21 867)	(122 520)	(21 867)
- Intérêts sur emprunts obligataires	34 027	53 631	27 760	53 631
- Intérêts des comptes courants	11 333	68 359	-	68 359
<b>Total</b>	<b>341 816</b>	<b>402 048</b>	<b>190 269</b>	<b>402 049</b>

## NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30-juin		31 décembre	
	2018	2017	2017	
- Salaires et compléments de salaires	2 675 467	2 503 282	4 307 226	
- Rémunérations du personnel détaché	339 030	285 123	466 226	
- Charges connexes aux salaires	56 193	39 454	17 647	
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	500 081	496 254	825 934	
- Autres charges sociales	122 567	147 275	270 077	
- Transfert de charges	(5 246)	(5 163)	(8 979)	
<b>Total</b>	<b>3 688 093</b>	<b>3 466 224</b>	<b>5 878 131</b>	

## NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation, se présente comme suit :

	30-juin		31 décembre	
	2018	2017	2017	
- Achat de matières et fournitures	73 054	65 530	149 205	
<b>Total des achats</b>	<b>73 054</b>	<b>65 530</b>	<b>149 205</b>	
- Locations	50 246	38 260	87 666	
- Charges locatives et de copropriété	19 002	14 893	30 437	
- Entretien et réparations	41 940	39 210	80 401	
- Primes d'assurances	93 032	92 286	187 788	
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	11 050	10 334	20 178	
<b>Total des services extérieurs</b>	<b>215 271</b>	<b>194 983</b>	<b>406 470</b>	
- Formations	12 081	21 726	50 502	
- Personnel extérieur à l'entreprise	4 402	3 705	8 126	
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	264 258	264 485	583 425	
- Publicités, publications, relations publiques	198 144	98 272	254 012	
- Transports	30 858	26 370	54 443	
- Déplacements, missions et réceptions	21 163	26 183	42 185	
- Frais postaux et de télécommunications	86 927	87 031	164 358	
- Services bancaires et assimilés	173 931	172 976	353 835	
- Documentations	7 066	1 753	3 266	
<b>Total des autres services extérieurs</b>	<b>798 829</b>	<b>702 501</b>	<b>1 514 152</b>	
- Jetons de présence	40 000	55 000	119 000	
- Rémunération comité d'audit	-	8 000	16 000	
- Rémunération comité de risque	-	8 000	16 000	
- Rémunération comité de crédit	-	8 000	4 000	
<b>Total des charges diverses</b>	<b>40 000</b>	<b>79 000</b>	<b>155 000</b>	
- Impôts et taxes sur rémunérations	50 293	73 928	127 095	
- T.C.L.	99 955	88 757	183 387	
- Droits d'enregistrement et de timbres	110 825	107 631	203 865	
- Autres impôts et taxes	6 698	7 179	8 412	
<b>Total des impôts et taxes</b>	<b>267 771</b>	<b>277 495</b>	<b>522 759</b>	
<b>Total général</b>	<b>1 394 925</b>	<b>1 319 509</b>	<b>2 747 586</b>	

## NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

	30-juin		31 décembre
	2018	2017	2017
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	6 663	6 976	14 062
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	199 129	202 775	407 949
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	9 188		4 594
<b>Total</b>	<b>214 980</b>	<b>209 751</b>	<b>426 605</b>

## NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR LA CLIENTELE ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

	30-juin		31 décembre
	2018	2017	2017
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	2 633 977	3 060 870	5 108 811
- Dotations aux provisions additionnelles	-	-	338
- Reprise sur provisions additionnelles	-	(19 889)	(19 949)
- Dotations aux provisions collectives (*)	-	-	41 704
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 484 273)	(1 787 945)	(2 260 536)
- Créances radiées	756 322	763 638	2 356 629
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(668 525)	(2 082 651)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(76 149)	(82 981)	(224 610)
- Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	-	(17 826)	(20 885)
- Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	10 746	34 378	-
- Encaissement sur créances radiées	-	-	(80 925)
<b>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</b>	<b>860 623</b>	<b>1 281 720</b>	<b>2 817 926</b>

(\*) : Cette provision est constituée en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

## NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers, se détaillent ainsi :

	30-juin 2018	2017	31 décembre 2017
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	-	-	30 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actions cotés	58 240	-	113 820
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	-	75 460	4 588
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	-	-	100 000
<b>Total</b>	<b>58 240</b>	<b>75 460</b>	<b>248 408</b>

## NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

	30-juin 2018	2017	31 décembre 2017
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	9 247	-	16 151
- Revenus des immeubles	-	23 002	50 287
- Apurement de comptes	79 270	47 604	163 335
- Autres produits	-	2 007	10 141
<b>Total</b>	<b>88 517</b>	<b>72 613</b>	<b>239 914</b>

## NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

	30-juin 2018	2017	31 décembre 2017
- Redressement fiscal, période 2012-2014	-	906 884	906 884
- Reprises sur provisions pour risques et charges	-	(900 000)	(900 000)
- Ajustement déclarations fiscales 2015-2016	-	174 249	174 249
- Autres	407	471	12 649
<b>Total</b>	<b>407</b>	<b>181 604</b>	<b>193 782</b>

## NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2018 est calculé en appliquant au résultat avant impôt de la période le taux d'impôt annuel effectif moyen pondéré et en tenant compte des réinvestissements à réaliser.

## NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

	30 Juin 2018	2017	31 décembre 2017
- Impayés sur créances de leasing en début de période	32 045 870	32 319 240	32 319 240
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(35 877 714)	(34 821 418)	(32 045 870)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	44 249	44 249	44 249
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	(44 876)	(45 416)	(44 249)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(8 974 824)	(7 321 555)	(7 321 555)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	9 663 157	8 158 494	8 974 824
- Créances radiées en début de période	434 846	434 846	434 846
- Créances radiées en fin de période	(434 846)	(434 846)	(434 846)
- Plus ou moins values sur relocation	239 352	116 111	585 886
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(2 520 287)	(2 313 360)	(2 313 360)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	2 659 980	2 500 512	2 520 287
- TVA collectée	23 660 878	19 002 689	39 721 254
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	(1 542 857)	(1 246 281)	(1 369 208)
- Loyers encaissés	138 084 421	128 245 394	264 793 637
- Intérêts de retard	686 340	827 342	1 851 618
- Créances virées en Pertes	(756 322)	(763 638)	(2 356 629)
- Encours financiers virées en pertes	301 935	447 023	870 370
- Commissions encourues	(214 257)	(100 031)	(242 107)
- Remboursement des valeurs résiduelles	1 380	1 607	8 562
- Encaissement sur créances radiées	-	-	80 925
- Consolidations	(47 264)	-	-
- Remboursements anticipés	8 618 527	6 640 929	13 657 350
- Produits sur Cessions anticipées	369 584	278 484	575 797
- Autres produits d'exploitation	911 117	806 674	1 664 897
<b><u>Encaissements reçus des clients</u></b>	<b>167 308 389</b>	<b>152 777 050</b>	<b>321 975 918</b>

## NOTE 31 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

	30 Juin		31 décembre
	2018	2017	2017
- Encours de Financement des adhérents en début de période	12 677 526	10 510 699	10 510 699
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	(12 898 473)	(9 718 267)	(12 677 526)
- Produits constatés d'avance en début de période	(225 273)	(165 933)	(165 933)
- Produits constatés d'avance en fin de période	300 727	171 191	225 273
- Revenus du factoring	871 876	649 928	1 496 904
- Variations des agios réservés	9 764	9 383	(10 673)
- Financement des adhérents	22 549 531	21 570 744	46 534 923
- TVA collectée	33 947	30 021	65 146
<b><u>Encaissements reçus des acheteurs factorés</u></b>	<b>23 319 625</b>	<b>23 057 766</b>	<b>45 978 812</b>

## NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	30 Juin		31 décembre
	2018	2017	2017
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	52 446 324	40 560 388	40 560 388
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(28 852 094)	(22 246 609)	(52 446 324)
- Fournisseurs, avances en début de période	(63 180)	(329 415)	(329 415)
- Fournisseurs, avances en fin de période	120 420	212 814	63 180
- Investissements pour financement de contrats de leasing	130 943 640	127 617 573	282 536 720
- TVA sur Investissements	19 580 173	18 076 888	39 233 989
<b><u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u></b>	<b>174 175 283</b>	<b>163 891 639</b>	<b>309 618 538</b>

### NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

	30 Juin		31 décembre
	2018	2017	2017
- Prestataires Assurances en début de période	(1 376 076)	(330 635)	(330 635)
- Prestataires Assurances en fin de période	1 804 600	643 770	1 376 076
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(632 708)	(508 414)	(508 414)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	588 196	440 588	632 708
- Charges constatées d'avance en début de période	(20 893)	(26 398)	(26 398)
- Charges constatées d'avance en fin de période	105 548	83 910	20 893
- Personnel, rémunérations dues en début de période	26 326	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(26 326)	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	222 906	204 718	204 718
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(279 099)	(244 005)	(222 906)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	91 320	67 852	67 852
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(39 502)	(36 230)	(91 320)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	592 857	614 992	614 992
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(446 797)	(412 339)	(592 857)
- C.N.S.S en début de période	226 883	186 448	186 448
- C.N.S.S en fin de période	(250 707)	(289 391)	(226 883)
- CAVIS en début de période	20 974	21 085	21 085
- CAVIS en fin de période	(35 711)	(57 475)	(20 974)
- Diverses Charges à payer en début de période	676 964	548 353	548 353
- Diverses Charges à payer en fin de période	(782 170)	(590 215)	(676 964)
TVA, payées sur biens et services	401 613	146 097	466 969
- Charges de personnel	3 640 093	3 418 224	5 786 921
- Autres charges d'exploitation	1 394 925	1 319 509	2 747 586
- Impôts et taxes	(267 771)	(277 495)	(522 759)
<b><u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u></b>	<b>5 635 445</b>	<b>4 922 949</b>	<b>9 454 491</b>

## NOTE 34 : INTERETS PAYES

	30 Juin		31 décembre
	2018	2017	2017
- Frais d'émission des emprunts	69 778	230 500	474 284
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	5 090 589	4 068 592	4 068 592
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(5 449 867)	(5 509 976)	(5 090 589)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	1 215 165	797 654	797 654
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(1 679 129)	(934 078)	(1 215 165)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	297 906	398 937	398 937
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(243 288)	(342 372)	(297 906)
- Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période	1 686 637	1 641 852	1 641 852
- Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période	(1 156 003)	(1 684 721)	(1 686 637)
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en début de période	62 944	24 000	24 000
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en fin de période	(13 954)	(27 457)	(62 944)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en début de période	(60 781)	(142 719)	(142 719)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en fin de période	65 605	190 130	60 781
- Charges financières	17 537 791	14 918 529	30 832 677
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(190 471)	(166 974)	(339 096)
<b><u>Intérêts payés</u></b>	<b>17 232 922</b>	<b>13 461 897</b>	<b>29 463 721</b>

## NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

	30 Juin		31 décembre
	2018	2017	2017
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	190 001	105 075	105 075
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	(476 397)	(398 310)	(190 001)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	87 389	44 003	44 003
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(100 937)	(80 751)	(87 389)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	6 156	6 156	6 156
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	(1 913)	(6 156)	(6 156)
- Etat, TCL à payer en début de période	17 792	15 074	15 074
- Etat, TCL à payer en fin de période	(17 806)	(15 012)	(17 792)
- Contributions conjoncturelles en début de période	330 307	655 246	655 246
- Contributions conjoncturelles en fin de période	(132 123)	-	(330 307)
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	(133 515)	(133 515)	(133 515)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	-	133 515	133 515
- TVA payées	-	218 407	1 783 287
- Ajustement du report de TVA suite au contrôle fiscal	-	(366 899)	(366 899)
- Impôts et taxes	267 771	277 495	522 759
- Contribution conjoncturelle	132 123	-	330 307
- Impôts sur les bénéfices	1 170 042	1 106 267	2 312 148
<b><u>Impôts et taxes payés</u></b>	<b>1 338 890</b>	<b>1 560 595</b>	<b>4 775 511</b>

## NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	30 Juin		31 décembre
	2018	2017	2017
- Placements en titres en début de période	497 000	497 000	497 000
- Placements en titres en fin de période	(497 000)	(497 000)	(497 000)
- Remboursement assurance groupe en début de période	(6 209)	(7 024)	(7 024)
- Remboursement assurance groupe en fin de période	14 145	6 958	6 209
- Produits à recevoir des tiers en début de période	224 940	200 049	200 049
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(75 340)	(125 376)	(224 940)
- Autres comptes débiteurs en début de période	381 840	381 840	381 840
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(768 001)	(381 840)	(381 840)
- Comptes d'attente en début de période	(124 370)	(117 956)	(117 956)
- Comptes d'attente en fin de période	122 742	117 679	124 370
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	(42 000)	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	42 000	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	(162 221)	(14 157)	(14 157)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	2 840	18 120	162 221
- Prestataires en début de période	(129 469)	(15 842)	(15 842)
- Prestataires en fin de période	129 432	149 601	129 469
- Dépôts et cautionnements en début de période	47 434	31 234	31 234
- Dépôts et cautionnements en fin de période	(47 434)	(37 234)	(47 434)
- Retenue de garantie en début de période	(5 799)	(5 799)	(5 799)
- Retenue de garantie en fin de période	5 799	5 799	5 799
- Produits des placements	28 953	122 574	355 401
- Frais d'augmentation du capital	(50 531)	-	(55 125)
- Autres produits d'exploitation	(924)	-	11 111
- Autres gains ordinaires	88 517	72 613	223 763
- Autres pertes ordinaires	(407)	(1 081 604)	(1 093 782)
- Immobilisations mise en rebut	-	-	2 071
<b><u>Autres flux de trésorerie</u></b>	<b>(324 063)</b>	<b>(680 364)</b>	<b>(330 362)</b>

**NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	30 Juin		31 décembre
	2018	2017	2017
- Investissements en Immobilisations incorporelles	59 834		60 784
- Investissements en Immobilisations corporelles	753 247	26 654	239 571
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>	<b>813 081</b>	<b>26 654</b>	<b>300 355</b>

**NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	30 Juin		31 décembre
	2018	2017	2017
- Cessions d'immobilisations corporelles	-	-	44 849
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	--	-	16 151
		0	
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>	<b>(0)</b>	<b>-</b>	<b>61 000</b>

**NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	30 Juin		31 décembre
	2018	2017	2017
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	2 500 000	2 000 000	2 000 000
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u></b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>

**NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS**

	30 Juin		31 décembre
	2018	2017	2017
- Dividendes et tantièmes	3 300 000	2 975 000	2 975 000
- Prélèvement sur fonds social	56 435	40 870	91 643
<b><u>Dividendes et autres distributions</u></b>	<b>3 356 435</b>	<b>3 015 870</b>	<b>3 066 643</b>

**NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

	30 Juin	31 décembre	
	2018	2017	2017
- Banques	14 755 606	3 123 962	5 464 790
- Caisses	5 524	5 109	1 577
- Banques, découverts	(25 627 563)	(6 338 458)	(860 831)
<b><u>Liquidités et équivalents de liquidités</u></b>	<b>(10 866 433)</b>	<b>(3 209 387)</b>	<b>4 605 536</b>

**NOTE 42 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES**

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

**1- Conventions de gestion de fonds à capital risque avec « ATTIJARI SICAR »**

**A-** La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 22 mars 2012, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contrepartie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

**B-** La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 19 mars 2013, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contrepartie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

**C-** La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 13 mars 2014, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR», en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

En contrepartie, la société « ATTIJARI SICAR» perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR» perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

---

**D-** La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 23 mars 2015, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR», en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 500 000 DT.

En contrepartie, la société « ATTIJARI SICAR» perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR» perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

**E-** La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 17 mars 2016, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR», en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contrepartie, la société « ATTIJARI SICAR» perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR» perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

**F-** La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 21 mars 2017, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR», en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

En contrepartie, la société « ATTIJARI SICAR» perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR» perçoit une commission de performance, égale à 10% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

**G-** La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 07 MARS 2018, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR», en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 500 000 DT.

En contrepartie, la société « ATTIJARISICAR» perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 1% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR» perçoit une commission de performance, égale à 10% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

## **2- Convention de partenariat avec « ATTIJARI IMMOBILIERE »**

La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec la société « ATTIJARI IMMOBILIERE » en vertu de laquelle, la société « ATTIJARI LEASING » confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, « ATTIJARI IMMOBILIERE » perçoit une commission de 4% hors TVA du prix de vente du bien.

Aucune charge n'a été constatée à ce titre, au 30 juin 2018.

---

### **3- Conventions conclues avec « ATTIJARI FINANCES »**

**A-** La société « ATTIJARI LEASING » a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec la société « ATTIJARI FINANCES » en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m<sup>2</sup>, situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1<sup>er</sup> avril 2009 renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 3 000 DT payable trimestriellement d'avance, et majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année.

La société « ATTIJARI LEASING » a ramené l'augmentation prévue de 5% à 2,5% en 2015 suite à une demande adressée par la société « ATTIJARI FINANCES ».

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel « ATTIJARI FINANCES » s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

**B-** En date du 12 septembre 2014, une convention a été conclue entre les sociétés « ATTIJARI LEASING » et « ATTIJARI FINANCES » en vertu de laquelle « ATTIJARI LEASING » met à la disposition d'« ATTIJARI FINANCES » un technicien ayant les qualifications et l'expérience nécessaires pour assurer au profit de cette dernière des services informatiques, moyennant la prise en charge de 20% du coût de sa rémunération.

Au 30 juin 2018, « ATTIJARI LEASING » a facturé la somme de 5 245 DT.

**D-** La société « ATTIJARI LEASING » a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société « ATTIJARI FINANCES » afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

Un avenant à ce contrat a été signé le 18 avril 2017 en vertu duquel « ATTIJARI FINANCES » s'engage, pour une durée de deux ans, à accompagner et assister « ATTIJARI LEASING » dans l'établissement d'un nouveau Business Plan intégrant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, ainsi que la mise à jour dudit Business Plan intégrant les états financiers arrêtés aux 31 décembre 2017 et 2018 et tout changement d'ordre stratégique décidé par la direction générale.

En contrepartie de ses prestations, « ATTIJARI FINANCES » percevra une rémunération forfaitaire de 75 000 DT.

**E-** La société « ATTIJARI LEASING » a signé, le 18 juin 2018, un contrat de conseil avec la société « ATTIJARI FINANCES » », afin de l'accompagner pour la réalisation des opérations démissions d'emprunts obligataires 2018.

En vertu de ce contrat, « ATTIJARI FINANCES », en tant que Conseil Financier Exclusif, est chargées notamment des missions suivantes :

- 
- La gestion des relations avec les autorités de marché (document de référence, notes d'opérations, visas ...);
  - L'assistance dans la préparation de toute annonce ou documentation à envoyer aux actionnaires;
  - La coordination des conseils externes retenus dans le cadre des émissions obligataires 2018 ou de l'augmentation du capital;

En rémunération des prestations rendues, « **ATTIJARI FINANCES** » perçoit :

- Une commission forfaitaire de 70.000 DT en hors taxes ;
- Une commission de succès de 0,6% en hors taxes sur les fonds levés dans le cadre des émissions obligataires 2018 ;
- Une commission de closing de 0,05% en hors taxes sur les fonds levés dans le cadre des émissions obligataires 2018, en cas d'atteinte de la fourchette haute de chacune desdites émissions ;

La charge jusqu' au 30 juin 2018 au titre du contrat de conseil s'est élevée à 19 777 DT et a été constatée aux postes « frais d'émissions des emprunts ».

#### **4- Convention cadre avec « ATTIJARIBANK »**

au 30 juin 2018, la société « **ATTIJARI LEASING** » a conclu une convention cadre avec « **ATTIJARIBANK** » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil. Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits de « **ATTIJARI LEASING** » à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients de « **ATTIJARI LEASING** » ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « **ATTIJARI LEASING** » ;
- L'échange d'informations.

En contrepartie des prestations fournies par « **ATTIJARIBANK** » au 30 juin 2018, la société « **ATTIJARI LEASING** » a supporté une commission de 214 257 DT.

#### **5- Convention avec « ATTIJARIINTERMEDIATION »**

La société « **ATTIJARI LEASING** » et la société « **ATTIJARI INTERMEDIATION** » ont conclu, en date du 21 avril 2010, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule les droits et les obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 4 000 DT hors taxes.

#### **6- Contrats de leasing avec « ATTIJARI FINANCES »**

Au 30 juin 2018, le contrat mis en force par « **ATTIJARI LEASING** » au profit de la société « **ATTIJARI FINANCES** », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 88 381 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2018, à 16 871 DT.

---

#### **7- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI INTERMEDIATION »**

Au 30 juin 2018, le cumul des contrats mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société «ATTIJARI INTERMEDIATION», et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 26300 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2018, à 13 661DT.

#### **8- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI GESTION »**

Au 30 juin 2018, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société «ATTIJARI GESTION», dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 56 048 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2018, à 24 670DT.

#### **9- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI RECOUVREMENT »**

Au 30 juin 2018, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société «ATTIJARI GESTION», dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 87 243 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2018, à 50 860 DT.

#### **10- Contrats de leasing avec la société « COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE »**

Au 30 juin 2018, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société «COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE», dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 344 683 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2018, à 178 693DT.

#### **11- Contrats de leasing avec la société « HORCHANI DISTRIBUTION PRODUITS DE LA MER »**

Au 30 juin 2018, « ATTIJARI LEASING » a mis en force un contrat au profit de la société «HORCHANI DISTRIBUTION PRODUITS DE LA MER», dans laquelle elle a des actionnaires en commun, pour une valeur 66 826 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2018, à 54 948DT.

#### **12- Contrats de leasing avec la société « LES PIERRES DU NORD »**

Au 30 juin 2018, le cumul des contrats mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société «LES PIERRES DU NORD», dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 905432DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2018, à 142 759 DT.

#### **13- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI SICAR »**

Au 30 juin 2018, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « ATTIJARI SICAR», dans laquelle elle détient une participation, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 100 657 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2018, à 71 858 DT.

---

#### **14- Contrats de leasing avec la société « ATTIJARI BANK »**

Au 30 juin 2018, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à 1 005 365DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2018, à 569 519DT.

#### **15- Contrats de leasing avec la société « GENERALE TUNISIENNE D'INFORMATIQUE »**

Au 30 juin 2018, le contrat mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « GENERALE TUNISIENNE D'INFORMATIQUE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 103 645 DT.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2018, à 12 159 DT.

#### **16- Contrats de leasing avec la société « CIVILE IMMOBILIERE EL HAMD »**

Au 30 juin 2018, le cumul des contrats mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société « CIVILE IMMOBILIERE EL HAMD », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 95 911DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2018, à 10 427DT.

#### **17- Contrats de leasing avec la société « DE SERVICES AUTOMOBILE »**

Au 30 juin 2018, le cumul des contrats mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société «DE SERVICES AUTOMOBILE », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 62 434DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2018, à 26 180DT.

#### **18- Contrats de leasing avec la société « DES VIANDES ET D'ELEVAGE SOVIE »**

Au 30 juin 2018, le cumul des contrats mis en force et non échus par« ATTIJARI LEASING » au profit de la société «DES VIANDES ET D'ELEVAGE SOVIE » , s'élève à 257 210 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2018, à 82 937 DT.

#### **19- Contrats de leasing avec la société « TUNISIA FLE ET MANAGEMENT »**

Au 30 juin 2018, le cumul des contrats mis en force par « ATTIJARI LEASING » au profit de la société «TUNISIA FLE ET MANAGEMENT », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 126 925 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2018, à 35 854 DT.

#### **20- Contrats de leasing avec la société « TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES »**

Au 30 juin 2018, le cumul des contrats mis en force et non échus par « ATTIJARI LEASING » , au profit de la société « TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES » dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de s'élève à 122 786 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2018, à 25 946 DT.

## 21- Emprunts et certificats de dépôt avec parties liées

Les emprunts et certificats de dépôt avec les parties liées se détaillent ainsi :

Montant en TND

Désignation	Solde Début	Utilisation	Remb	Solde Fin	Intérêt 2018
ATTIJARI BANK	89 136 843	50 000 000	50 426 314	88 710 529	3 068 115
ATTIJARI OBLIG SICAV	1 000 000	3 000 000	3 000 000	1 000 000	42 344
ATTIJARI FCPR DYNAMIQUE	1 500 000	3 000 000	3 000 000	1 500 000	61 608
ATTIJARI SICAR	2 000 000	5 000 000	4 000 000	3 000 000	87 676
<b>Total</b>	<b>93 636 843</b>	<b>61 000 000</b>	<b>60 426 314</b>	<b>94 210 529</b>	<b>3 259 744</b>

## 22- Opérations réalisées avec « ATTIJARI BANK »

« ATTIJARIBANK » a facturé à la société « ATTIJARI LEASING » la somme de 339 030 DT représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière au 30 juin 2018.

## NOTE 43 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 23 Juillet 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

---

## **VI.6 NOTES COMPLEMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2018**

### **VI.6.1 Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018**

**a) Note sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires**

Les informations exigées par le paragraphe 9 de la norme NC 19 (changements dans la structure de l'entreprise, regroupements, acquisition, cession de filiales et investissements à LT, ...) ne s'imposent que lorsqu'elles ont un caractère significatif.

L'absence des situations visées par le paragraphe précité ou leur caractère non significatif a justifié l'absence d'une quelconque divulgation à leur égard au niveau des notes aux états financiers d'Attijari Leasing.

**b) Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers, survenus entre la date de clôture de l'exercice jusqu'à la date d'aujourd'hui**

Il n'y a eu aucun événement postérieur qui peut rendre nécessaires des modifications de certains postes d'actif ou du passif ou entraîner une information complémentaire, entre la date du 30/06/2018, jusqu'à ce jour.

**c) Note complémentaire à la note 5 « Analyse et classification des créances sur la clientèle de leasing » expliquant les raisons de la dégradation du ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de (60,48% au 30/06/2017 et 65,30% au 31/12/2017) à 59,78% au 30/06/2018**

Concernant la baisse du taux de couverture au 30/06/2018, cette situation est expliquée par l'augmentation des créances classées en B2 au 30/06/2018 passant de 6 880 770 DT au 31/12/2017 à 12 343 281 DT au 30 06 2018. En effet, le taux de couverture reflète la situation du portefeuille à un instant donné, qui dans le cas d'Attijari Leasing a connu une croissance des relations classées en B2, qui sont provisionnées à hauteur de 20%.

**d) Note complémentaire à la note 6 « Acheteurs factorés », « Analyse et classification des créances de factoring » expliquant les raisons de la dégradation du ratio de couverture par les provisions et agios réservés de 100% au 31/12/2017 à 62,43% au 30/06/2018 et comportant les données comparatives sur les ratios au 30/06/2018**

La baisse du taux de couverture est due au fait que le portefeuille classé au 30/06/2018 comporte des relations classées parmi les actifs classés B3 dont le risque est provisionné à 50 %.

Par contre au 30/06/2017 :

- le ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 83,27% ;
- le ratio des actifs non performants au 30 06 2017 est 6,59 %.

**e) Note complémentaire à la note 15 « Autres passifs » portant sur le détail de la rubrique « Provisions pour passifs et charges » au 30/06/2018**

La provision pour passifs et charges a été constatée pour faire face à des risques identifiés relatifs à des montants réclamés par la compagnie d'assurance pour les contrats de leasing assurés chez elle et que les clients d'Attijari Leasing n'ont pas honorés.

---

**f) Note complémentaire à la note 25 « Dotations nettes aux provisions sur la clientèle et résultat des créances radiées » expliquant les raisons de la non constatation de provisions additionnelles et collectives et ce, pour les périodes 30/06/2017 et 30/06/2018**

Conformément à la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 : « Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. Le relèvement ou l'abaissement des provisions collectives doit être justifié par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques. »

De ce fait, le calcul de la provision collective est effectué à chaque arrêté des comptes annuels uniquement, ce qui explique l'absence des dotations ou des reprises de la provision collective dans les situations intermédiaires.

Concernant la provision additionnelle, il n'y a pas de dotation complémentaire ou de reprise selon le portefeuille.

Selon les dispositions de la circulaire BCT n°2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net, de ce fait le calcul de la provision additionnelle a été pris en compte. Cela n'a pas dégagé ni de dotation ni de reprise, en outre l'article 10 quinquies de ladite circulaire prévoit que les établissements de crédit doivent adresser à la BCT une déclaration annuelle relative à la couverture des actifs ayant une ancienneté à la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

#### **VI.6.2 Notes explicatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018**

**a) Note explicative relative à la comparaison entre l'état de flux de trésorerie et la note 13 « Emprunts et dettes rattachées » qui fait ressortir la discordance suivante : l'état des flux de trésorerie fait figurer la rubrique « Flux liés au financement à court terme » pour un montant de (2 900 000) DT au 30/06/2018 alors qu'au niveau de la note 13 susvisée, le flux net des « Autres emprunts » figure pour un montant de (2 912 228) DT ; soit la différence entre (154 000 000 DT – 156 912 228 DT)**

La différence entre ces deux valeurs mentionnées à hauteur de 12 228 DT correspond à la partie remboursement de l'emprunt auprès de l'ATL Leasing 5 707 DT et 6 521 DT elles sont présentées parmi « Remboursement emprunts et dettes assimilées, au niveau de l'état de flux » et non pas au niveau des flux liés au financement à court terme.

### VI.6.3 Notes rectificatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018

#### a) Note rectificative de la note 8 « Portefeuille d'investissement »

L'analyse du portefeuille d'investissement, se présente comme suit :

En DT	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Titres immobilisés	176 400	176 400	176 400
Fonds à capital risque	12 674 392	9 882 577	9 861 530
<b>Total</b>	<b>12 850 792</b>	<b>10 058 977</b>	<b>10 037 930</b>

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2018 comme suit :

Emetteur	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant total	% détention
Attijari SICAR	1 764	100,000	176 400	0,67%

Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte à Attijari Sicar totalisent, au 30 juin 2018, la somme de 12 674 392 DT et se présentent comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG2	FG3	FG4	FG5	FG6	FG7	
Participation	800 000	-	1 600 000	2 000 000	800 000	250 000	-	<b>5 450 000</b>
Placements SICAV	269 706	1 221 365	491 965	288 826	64 948	1 568 058	2 519 110	<b>6 423 978</b>
Placements emprunts obligataires	-	-	-	400 000	160 000	240 000	-	<b>800 000</b>
Disponibles	14	94	63	64	34	68	77	<b>415</b>
<b>Total des emplois</b>	<b>1 069 720</b>	<b>1 221 459</b>	<b>2 092 029</b>	<b>2 688 890</b>	<b>1 024 982</b>	<b>2 058 125</b>	<b>2 519 187</b>	<b>12 674 392</b>
Ressources des fonds à capital risque								
Dotations initiales	1 000 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	12 000 000
Excédents antérieurs	64 253	29 607	82 054	156 925	13 225	15 466	-	<b>361 530</b>
Excédent de l'exercice	5 467	191 853	9 974	31 965	11 757	42 660	19 187	<b>312 862</b>
<b>Total des ressources</b>	<b>1 069 720</b>	<b>1 221 459</b>	<b>2 092 029</b>	<b>2 688 890</b>	<b>1 024 982</b>	<b>2 058 125</b>	<b>2 519 187</b>	<b>12 674 392</b>

L'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période arrêtée au 30 juin 2018 s'analyse comme suit :

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Dividendes	10 182	8 847	18 578	10 907	2 449	59 355	95 353	<b>205 671</b>
Produits (intérêt)/tombées EO	-	-	-	30 000	12 000	18 000	-	<b>60 000</b>
Plus-values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-
Plus-values rétrocession	-	197 592	-	-	-	-	-	<b>197 592</b>
Moins-values latentes	(4 109)	(2 302)	(7 498)	(6 061)	(1 652)	(24 953)	(64 819)	<b>(111 394)</b>
Prime d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de gestion	-	(11 757)	-	(2 232)	(893)	(2 678)	-	<b>(17 560)</b>
Commissions SICAR	(606)	(527)	(1 106)	(650)	(146)	(7 064)	(11 348)	<b>(21 447)</b>
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>5 467</b>	<b>19 853</b>	<b>9 974</b>	<b>31 965</b>	<b>11 757</b>	<b>42 660</b>	<b>19 187</b>	<b>312 862</b>



**ECC MAZARS**  
Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis  
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80  
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn  
MF : 578728R/A/M/000

**Deloitte.**

Cabinet MS Louzir  
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited  
Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade  
1053 - Les berges du Lac  
Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 900  
MF : 587570 N/A/M/000  
www.deloitte.tn

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2018**

**Messieurs les Actionnaires d'Attijari Leasing,**

### **Introduction**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société «Attijari Leasing» couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 580 795 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 2 598 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « Attijari Leasing », comprenant le bilan au 30 juin 2018, l'état des engagements hors bilan, ainsi que l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

### **Étendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

---

## Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « Attijari Leasing » au 30 juin 2018, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.

Tunis, le 28 août 2018

### Les commissaires aux comptes

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**



**Cabinet MS Louzir – Membre de  
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

**Sonia KETARI LOUZIR**



## VII. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE D'ATTIJARI LEASING AU 30/06/2018

### VII.1 LES ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 30/06/2018

Type d'engagements (DT)	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1-Engagements donnés</b>						
Garanties personnelles						
- Cautionnement						
- Aval						
- Autres garanties						
b) Garanties réelles						
- hypothèque						
- nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Engagements de financement en faveur de la clientèle	13 025 669	13 025 669				
e) abandon de créances						
h) engagements sur intérêts et commissions sur emprunt	66 273 255	58 100 821		8 172 434		
f) engagements sur opérations de leasing						
g) engagement sur opérations de factoring	3 049 008	3 049 008				
<b>Total</b>	<b>82 347 932</b>	<b>74 175 498</b>		<b>8 172 434</b>		
<b>2- Engagements reçus</b>						
a) Garanties reçues						
- Cautionnement	18 757 138	18 757 138				
- Aval						
- Autres garanties						
b) Garanties réelles						
- Hypothèque						
- Nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) abandon de créances						
f) ligne de découvert						
g) les intérêts à échoir au crédit de leasing	85 101 389	84 952 671		148 718		
h) valeurs des biens, objet de leasing	588 612 427	587 240 117		1 372 310		
<b>Total</b>	<b>692 470 954</b>	<b>690 949 926</b>		<b>1 521 028</b>		
<b>3-Engagements réciproques</b>						
- Emprunt obtenu non encore encaissé	32 693 000	32 693 000				
- Crédit consenti non encore versé						
- Opération de portage						
- Crédit documentaire						
- Commande de consommables						
- Contrat avec le personnel prévoyant des engagements Sup. à ceux prévus par la convention collective						
- Engagements sur dossiers génériques						
<b>Total</b>	<b>32 693 000</b>	<b>32 693 000</b>				

## VII.2 ENCOURS DES CREDITS CONTRACTES PAR ATTIJARI LEASING AU 30/06/2018

### VII.2.1 Encours des emprunts obligataires émis par Attijari Leasing

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Intitulé de l'emprunt	Montant émis	Encours au 30/06/2018	Encours au 30/06/2017	Encours au 31/12/2017
E.O. GL 01/2012 CATEG C	8 360 000	1 672 000	3 344 000	3 344 000
E.O. GL 02/2012 CATEG C	3 200 000	914 400	1 371 520	914 400
E.O. GL 02/2012 CATEG A	-	-	594 000	-
E.O. GL 02/2012 CATEG B	-	-	2 766 000	-
E.O. GL 01/2013 CATEG A	2 500 000	500 000	1 000 000	500 000
E.O. GL 01/2013 CATEG B	15 892 000	3 058 400	6 716 800	3 658 400
E.O. GL 01/2013 CATEG C	3 290 000	1 974 000	2 632 000	1 974 000
E.O. GL 01/2014 CATEG B	15 204 000	3 040 920	6 081 840	6 081 840
E.O. GL 01/2014 CATEG C	9 950 000	5 970 000	7 960 000	7 960 000
Emprunt Subordonné 2014 CATEG A	7 368 000	2 947 200	4 420 800	2 947 200
Emprunt Subordonné 2014 CATEG B	10 632 000	8 505 600	10 632 000	8 505 600
Emprunt Subordonné 2014 CATEG C	2 000 000	800 000	1 200 000	800 000
Emprunt obligataire 2015-1 A	11 082 000	4 432 800	6 649 200	6 649 200
Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	14 334 400	17 918 000	17 918 000
Emprunt obligataire 2015-1 C	1 000 000	400 000	600 000	600 000
Emprunt obligataire 2015-2 A	30 000 000	18 000 000	24 000 000	18 000 000
Emprunt obligataire 2016-1 A	4 850 000	6 280 000	7 850 000	6 280 000
Emprunt obligataire 2016-1 B	25 150 000	22 150 000	22 150 000	22 150 000
Emprunt obligataire 2016-2 A	14 240 000	11 392 000	14 240 000	14 240 000
Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	15 760 000	15 760 000	15 760 000
Emprunt obligataire 2017-1 A	6 094 000	6 094 000	-	6 094 000
Emprunt obligataire 2017-1 B	10 000 000	10 000 000	-	10 000 000
Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
Emprunt obligataire 2018-1 A	1 680 000	1 680 000	-	-
Emprunt obligataire 2018-1 B	18 320 000	18 320 000	-	-
Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	5 000 000	-	-
<b>Total</b>	<b>243 490 000</b>	<b>167 225 720</b>	<b>157 886 160</b>	<b>158 376 640</b>

## VII.2.2 Encours des emprunts bancaires contractés par Attijari Leasing

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Intitulé de l'emprunt	Montant émis	Encours au 30/06/2018	Encours au 30/06/2017	Encours au 31/12/2017
Attijari bank	139 000 000	88 710 529	94 800 000	89 136 843
Al Baraka bank	40 000 000	-	-	-
ZITOUNA	37 000 000	-	-	-
Amen-bank	30 000 000	14 487 645	15 480 454	15 523 486
Banque de Tunisie	30 000 000	16 333 660	10 812 550	13 883 820
BIAT	25 000 000	22 500 000	-	15 000 000
BTL	3 000 000	2 400 000	3 000 000	2 700 000
ABC	15 000 000	11 500 000	7 500 000	7 000 000
BH	39 000 000	29 761 256	18 713 411	21 926 771
ATB	9 500 000	4 675 000	4 725 000	5 625 000
QNB	5 000 000	1 500 000	2 500 000	2 000 000
BAD	5 969 482	3 926 521	4 779 305	4 352 913
BEI	11 893 061	3 398 018	6 796 036	5 097 027
SANAD	9 521 605	5 289 781	7 405 693	6 347 737
<b>Total</b>	<b>399 884 148</b>	<b>204 482 411</b>	<b>176 512 449</b>	<b>188 593 596</b>

---

### VII.2.3 Encours des certificats de dépôt et certificats de leasing contractés par Attijari Leasing

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

En DT	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Certificats de dépôts	7 000 000	14 000 000	7 000 000
Certificats de Leasing	74 100 000	77 000 000	77 000 000
	<b>81 100 000</b>	<b>91 000 000</b>	<b>84 000 000</b>

---



#### VII.4 TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2016 avant affectation</b>	<b>21 250 000</b>	-	<b>2 125 000</b>	<b>7 500 000</b>	<b>91 736</b>	<b>(551 800)</b>	<b>6 462 255</b>	<b>5 168 604</b>	<b>42 045 795</b>
Augmentation de capital par incorporation de réserve (AGE du 28-04-2017)	3 750 000						(3 750 000)		
Augmentation de capital en numéraire	2 500 000	2 000 000		2 000 000	100 000		3 068 604	(5 168 604)	4 500 000
Affectation par l'AGO du 28/04/2017							(2 975 000)		(2 975 000)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016									(91 643)
Prélèvement sur fonds social					(91 643)				6 472 857
Résultat au 31/12/2017									
<b>Solde au 31 Décembre 2017 avant</b>	<b>27 500 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 125 000</b>	<b>9 500 000</b>	<b>100 093</b>	<b>(551 800)</b>	<b>2 805 859</b>	<b>6 472 857</b>	<b>49 952 009</b>
Affectations par l'AGO du 19-04-2018			436 346	2 500 000	100 000		3 436 511	(6 472 857)	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017							(3 300 000)		(3 300 000)
Reclassement de l'effet des modifications comptables						551 800	(551 800)		
Prélèvement sur fonds social					(56 435)				(56 435)
Résultat au 30/06/2018								2 597 974	2 597 974
<b>Solde au 30/06/2018</b>	<b>27 500 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 561 346</b>	<b>12 000 000</b>	<b>143 658</b>	-	<b>2 390 570</b>	<b>2 597 974</b>	<b>49 193 547</b>

## VII.5 EVOLUTION DES REVENUS ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION

En DT	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Revenus nets de leasing	25 287 469	23 242 416	48 111 862
Revenus du factoring	871 876	649 928	1 496 904
<b>Total des revenus</b>	<b>26 159 345</b>	<b>23 892 344</b>	<b>49 608 766</b>
Autres produits d'exploitation	1 279 777	1 085 158	2 251 805
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>27 439 122</b>	<b>24 977 502</b>	<b>51 860 571</b>
Capital social	27 500 000	25 000 000	27 500 000
Nombre d'actions*	2 750 000	2 500 000	2 556 849
Résultat d'exploitation	3 812 029	3 796 547	9 069 180
Résultat d'exploitation par action	1,386	1,519	3,547
Revenus par action	9,512	9,557	19,402

\*Il s'agit du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

## VII.6 EVOLUTION DU RESULTAT NET

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Résultat avant impôts (en DT)	3 900 139	3 687 556	9 115 312
Impôts sur les sociétés (en DT)	(1 170 042)	(1 106 267)	(2 312 148)
Contribution conjoncturelle (en DT)	(132 123)	-	(330 307)
Résultats Nets d'impôts (en DT)	2 597 974	2 581 289	6 472 857
Capital social (en DT)	27 500 000	25 000 000	27 500 000
Nombre d'actions*	2 750 000	2 500 000	2 556 849
Résultats par action avant impôts (en DT)	1,418	1,475	3,565
Résultats par action nets d'impôts (en DT)	0,945	1,033	2,532
Résultats avant impôts / capital social (en %)	14,18%	14,75%	33,15%
Résultats nets d'impôts / capital social (en %)	9,45%	10,33%	23,54%

\*Il s'agit du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

## VII.7 EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

En DT	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Résultat net d'impôt	2 597 974	2 581 289	6 472 857
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	1 133 843	1 566 931	3 492 939
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>3 731 817</b>	<b>4 148 220</b>	<b>9 965 796</b>

## VII.8 INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS

### VII.8.1 Indicateurs de gestion

En mDT	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Résultat net de la période (1)	2 598	2 581	6 473
Engagements sur la clientèle de leasing (2)	571 305	530 888	557 815
Capitaux propres (avant résultat) (3)	46 596	39 030	43 479
Créances sur la clientèle de leasing	528 228	484 841	516 283
Créances classées sur la clientèle de leasing (4)	58 115	56 841	52 608
Produits réservés (5)	3 572	3 535	3 355
Total Provisions (6)	31 171	30 839	31 001
Emprunts et ressources spéciales (7)	461 290	433 749	439 280
Dettes envers la clientèle	9 663	8 158	8 975
Portefeuille d'investissement	12 851	10 059	10 038
Total bilan (8)	580 795	517 327	557 519
Produits de leasing et de factoring	26 159	23 892	49 609
Charges financières nettes	17 538	14 919	30 833
Total charges d'exploitation	5 298	4 995	9 052
Produits nets	10 029	10 149	21 188
Provisions nettes	919	1 357	3 066
Charges de personnel	3 688	3 466	5 878
Portefeuille de placement	128	225	186

### VII.8.2 Ratios financiers

Ratios propres aux sociétés de leasing	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Capitaux propres / engagements (3) / (2)	8,16%	7,35%	7,79%
Rentabilité des fonds propres (1) / (3)	5,58%	6,61%	14,89%
Taux de créances classées (4) / (2)	10,17%	10,71%	9,43%
Ratios de couverture des créances classées ((5)+(6)) / (4)	59,78%	60,48%	65,30%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT	12,05%	10,56%	10,42%
Créances classées / (Créances sur la clientèle + Portefeuille commercial + Portefeuille d'investissement)	10,74%	11,48%	9,99%

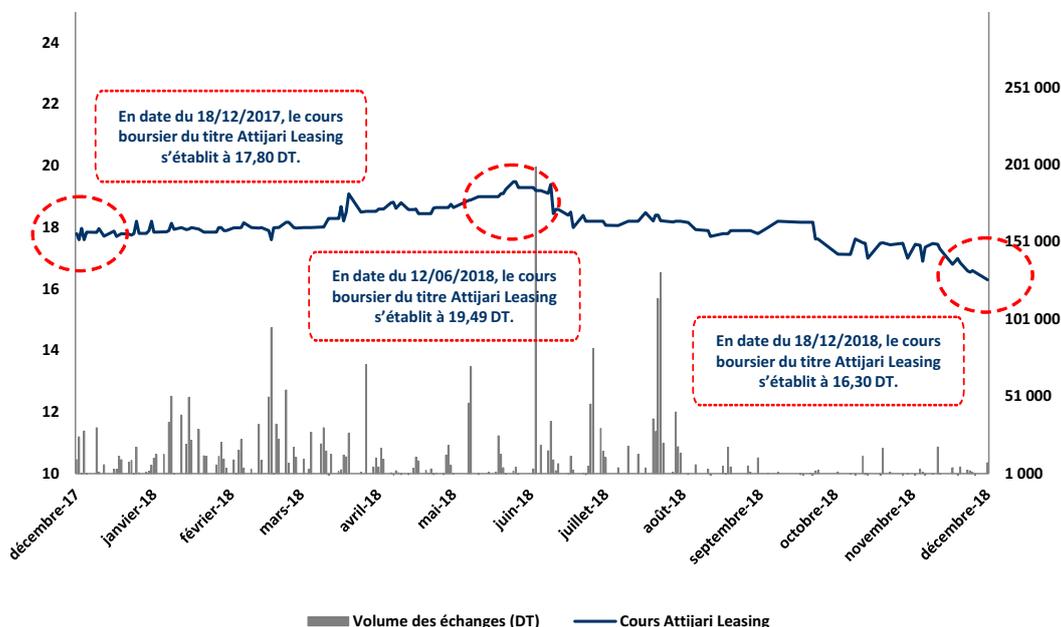
Ratios de structure	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Fonds propres avant résultat / Total bilan	8,02%	7,54%	7,80%
Emprunts et ressources spéciales/ Total bilan	79,42%	83,84%	78,79%
Créances sur la clientèle de leasing/ Total Bilan	90,95%	93,72%	92,60%
(Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle) / créances sur la clientèle	89,16%	91,14%	86,82%

Ratios de gestion	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Charges de personnel / Produits nets	36,77%	34,15%	27,74%
Produits nets/Fonds propres av résultat	21,52%	26,00%	48,73%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/ produits nets)	52,83%	49,22%	42,72%
Provisions nettes / Produits nets	9,16%	13,37%	14,47%

Ratios de rentabilité	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
ROE (1) / (3)	5,58%	6,61%	14,89%
ROA (1) / (8)	0,45%	0,50%	1,16%
Résultat net / produit net	25,90%	25,43%	30,55%
Produits de leasing / créances sur la clientèle	4,95%	4,93%	9,61%
Produit net / total bilan	1,73%	1,96%	3,80%

## VIII. COMPORTEMENT BOURSIER DE LA VALEUR ATTIJARI LEASING

### Evolution du comportement boursier du titre Attijari Leasing entre le 18/12/2017 et le 18/12/2018



Source : BVMT

### Performance de la valeur Attijari Leasing

Indicateurs de performance	2015	2016	2017	18/12/2018
Nominal (En DT)	10	10	10	10
Nombre de titres admis	2 125 000	2 125 000	2 750 000	2 750 000
Cours de clôture (En DT)	21,99	19,70	17,72	16,30
Plus haut de la période (En DT)	29,34	21,99	21,42	19,49
Plus bas de la période (En DT)	19,20	17,51	17,00	16,30
Capitalisation Boursière (En DT)	46 728 750	41 862 500	48 730 000	44 825 000
PER <sup>8</sup>	8,76x	8,10x	7,53x	7,73x
Rendement de la période <sup>9</sup>	(11,89%)	(4,05%)	(2,94%)	(1,24%)

Source : BVMT

Comme illustré ci-haut, le titre Attijari Leasing affiche un cours de clôture de 17,72 DT au 31/12/2017 en baisse de 10,1% par rapport au 31/12/2016.

Le titre affiche un rendement négatif de 2,94% sur l'année 2017.

Le PER d'Attijari Leasing s'établit à 7,53x au 31/12/2017 avec une capitalisation boursière de 48,73 MDT.

<sup>8</sup>PER = Capitalisation boursière / Résultats nets après modifications comptables

<sup>9</sup>Rendement = ((Cours clôture n + Dividendes) / Cours clôture n-1)-1

## **Chapitre 5 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES**

## I. CONSEIL D'ADMINISTRATION

### I.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil d'Administration d'Attijari Leasing se présente comme suit :

Membre du Conseil d'Administration	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Khaled BEN JEMAA	Lui-même	Président du Conseil	2016-2018*	Tunis
M. Salem DAHMANI***	Lui-même	Administrateur	2016-2018*	Tunis
M. Walid KALBOUSSI**	Lui-même	Administrateur	2016-2018*	Tunis
ATTIJARI BANK	M. Hicham SEFFA	Administrateur	2016-2018*	Tunis
ATTIJARI BANK	M. Kamel HABBACHI	Administrateur	2016-2018*	Tunis
ATTIJARI BANK	M. Mohsen BOUZID	Administrateur	2016-2018*	Tunis
M. Hédi Karim SELLAMI**	Lui-même	Administrateur	2016-2018*	Tunis

\* Mandats renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31/05/2016

\*\* Administrateurs indépendants

\*\*\* Administrateur représentant les petits porteurs

### I.2 FONCTIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA SOCIETE

Membre	Fonction au sein de la société	Mandat/Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Khaled BEN JEMAA	Président du Conseil d'Administration	2016-2018*	Tunis
M. Moez TERZI	Directeur Général	Nommé par le Conseil d'Administration du 31/03/2015**	Tunis

\* Nomination renouvelée par le Conseil d'Administration du 31/05/2016 en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur.

\*\* Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 21/06/2016, en tant que Directeur Général d'Attijari Leasing pendant une durée de trois exercices 2016-2018

Il est à signaler que les membres du Conseil d'Administration et de Direction suivants font partie des comités suivants :

Membre	Comité
M. Walid KALBOUSSI	Président du Comité d'Audit Interne
M. Hédi Karim SELLAMI	Président du Comité des Risques
M. Khaled BEN JEMAA	Membre du Comité des Risques
M Salem DAHMANI	Membre du Comité d'Audit Interne
M. Mohsen BOUZID	Membre du Comité d'Audit Interne
M. Kamel HABBACHI	Membre du Comité des Risques

Les autres membres du Conseil d'Administration et de Direction n'ont pas de fonction dans la société.

### I.3 PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA SOCIETE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Membres	Activités exercées, en dehors d'Attijari Leasing, au cours des trois dernières années
M. Hicham SEFFA	▪ Directeur Général d'Attijari bank.
M. Mohsen BOUZID	▪ Responsable du Pôle recouvrement judiciaire d'Attijari bank.
M. Khaled BEN JEMAA	▪ Président Directeur Général de la Société d'Automobile et de Matériel ; ▪ Président Directeur Général de la société de TLD ; ▪ Président Directeur Général de la société de SOHOB ; ▪ Président Directeur Général de la société de PLASTIC UNION.
M. Hédi Karim SELLAMI	▪ Directeur Général de One Tech Holding SA ; ▪ Président de la chambre syndicale des câblers tunisiens FEDELEC ; ▪ Directeur Général de la société Tunisie Câbles SA.
M. Kamel HABBACHI	▪ Responsable du pôle Banque de financement d'Attijari bank.
M. Salem DAHMANI	▪ Président Directeur Général Novadis.
M. Walid KALBOUSSI	▪ Directeur Général Minoterie de la Soukra.

### I.4 MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIETES

Membres	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Khaled BEN JEMAA	▪ SAM ; ▪ TLD ; ▪ GIS ; ▪ TUNISIE LAIT ; ▪ SOHOB ; ▪ TDA ; ▪ PLASTIC UNION.
M. Hédi Karim SELLAMI	▪ One Tech Holding SA ; ▪ Tunisie Câbles SA.
M. Hicham SEFFA	▪ Attijari Gestion ; ▪ Attijari SICAR ; ▪ Attijari Finances ; ▪ Attijari Intermédiation.
M. Mohsen BOUZID	▪ Attijari Recouvrement ; ▪ Attijari Immobilière.
M. Kamel HABBACHI	▪ Néant.
M. Salem DAHMANI	▪ Novadis.
M. Walid KALBOUSSI	▪ Minoterie de la Soukra.

### I.5 FONCTIONS DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LES SOCIETES QU'ILS REPRESENTENT

Membre	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Attijari bank	M. Hicham SEFFA	Directeur Général
Attijari bank	M. Kamel HABBACHI	Responsable du pôle Banque de financement
Attijari bank	M. Mohsen BOUZID	Responsable du pôle recouvrement judiciaire

## II. INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE

### II.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

La Direction de la société se compose d'un Directeur Général.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari bank du **31 mars 2015** et la décision du conseil d'administration du **31 mars 2015**, M. Moez TERZI est désigné en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing.

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. Moez TERZI au titre de l'exercice 2017, s'élève à **104 738 DT**. La charge supportée à ce titre en 2017 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève à **173 970 DT**.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

Le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing se compose de sept (7) personnes, à savoir :

- Un (1) Président du Conseil d'Administration ;
- Six (6) administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19/04/2018 a fixé le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2017 à 80 mille dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire du 28/04/2017 a arrêté le montant de la rémunération des membres du Comité d'Audit Interne au titre de l'exercice 2017 à **16 000 DT**.

L'Assemblée Générale Ordinaire a de plus arrêté le montant de la rémunération des membres du Comité des Risques et du Comité Exécutif du Crédit au titre de l'exercice 2017 à **16 000 DT** pour chacun de ces comités.

### II.2 PRETS ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2017

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé en faveur des membres des organes d'Administration et de Direction.

### III. ORGANES DE CONTROLE

#### III.1 IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2017

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	FINOR	Cabinet Walid BEN AYED
<b>Représentant légal</b>	<b>M. Mustapha MEDHIOUB</b>	<b>M. Walid BEN AYED</b>
<b>Adresse</b>	Immeuble International City Center-Tour des bureaux, Centre Urbain Nord de Tunis_1082 Tunis	29, Avenue de l'indépendance- Résidence Meriem- Bloc B Bureau n°417 2080 Ariana
<b>Numéro de téléphone</b>	00 216 70 728 450	00 216 71 841 110
<b>Numéro de fax</b>	00 216 70 728 405	00 216 71 841 160
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:administration@finor.com.tn">administration@finor.com.tn</a> <a href="mailto:mustapha.medhioub@finor.com.tn">mustapha.medhioub@finor.com.tn</a>	<a href="mailto:benayedwalid@yahoo.fr">benayedwalid@yahoo.fr</a>
<b>Mandat*</b>	<b>2015-2017</b>	<b>2015-2017</b>

\* Mandat renouvelé par l'AGO du 26/05/2015

#### III.2 IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 30/06/2018

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	ECC MAZARS	Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
<b>Représentant légal</b>	<b>M. Borhen CHEBBI</b>	<b>Mme. Sonia KETARI LOUZIR</b>
<b>Adresse</b>	Immeuble Mazars, Rue Ghar el Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Immeuble Illiade, Rue du Lac Oubeira, Les Berges du Lac 1053 Tunis
<b>Numéro de téléphone</b>	00 216 71 963 380	00 216 36 400 900
<b>Numéro de fax</b>	00 216 71 964 380	00 216 36 050 900
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:borhen.chebbi@mazars.tn">borhen.chebbi@mazars.tn</a>	<a href="mailto:slouzir@deloitte.tn">slouzir@deloitte.tn</a>
<b>Mandat*</b>	<b>2018-2020</b>	<b>2018-2020</b>

\*Nomination approuvée par l'AGO du 19/04/2018

#### IV. NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL

Conformément au rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 et à la note 42 relative aux informations sur les parties liées des états financiers correspondants, les opérations conclues avec des membres du Conseil d'Administration, de direction ou des principaux actionnaires sont relatés ci-après :

##### Opérations avec Attijari bank

- Au cours de l'exercice 2017, Attijari Leasing a mis en force un contrat au profit de la société «Attijari bank », société mère, pour une valeur de **176 234 DT**.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à **1 480 515 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à **652 401 DT**.

- Au cours de l'exercice 2008, la société Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil. Ces services portent principalement sur :

- ✓ La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- ✓ Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- ✓ Le suivi des règlements des loyers revenant à Attijari Leasing ;
- ✓ L'échange d'informations.

En contrepartie des prestations fournies par « Attijari bank » au courant de l'année 2017, la société Attijari Leasing a supporté une commission de **242 107 DT**.

- Au 31/12/2017, les emprunts et certificats de dépôt avec Attijari bank se détaillent ainsi :

Désignation	Solde début (En DT)	Utilisations (En DT)	Remboursements (En DT)	Solde fin (En DT)	Intérêt 2017 (En DT)
Attijari bank	90 200 000	113 500 000	114 563 157	89 136 843	6 141 853
<b>TOTAL</b>	<b>90 200 000</b>	<b>113 500 000</b>	<b>114 563 157</b>	<b>89 136 843</b>	<b>6 141 853</b>

- Attijari bank a facturé à la société Attijari Leasing la somme de **466 226 DT** représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière durant l'année 2017.

##### Opérations de leasing avec le Groupe HORCHANI

Il est à noter que le Groupe HORCHANI est actionnaire de la société Attijari Leasing à hauteur de 9,09% au 31/12/2017.

- Au cours de l'exercice 2017, Attijari Leasing a mis en force un contrat au profit de la société «HORCHANI DISTRIBUTION PRODUITS DE LA MER», dans laquelle elle a des actionnaires en commun, pour une valeur **66 826 DT**.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2017, à **65 159 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2017, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit de la société « LES PIERRES DU NORD », dans laquelle elle a des actionnaires en commun et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à **905 432DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à **164 994 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2017, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing a mis en force au profit de la société « THON MANAR », dans laquelle elle a des actionnaires en commun et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à **365 067 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à **4 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2017, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit de la société « CIVILE IMMOBILIERE EL HAMD », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à **95 911 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à **42 963 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2017, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit de la société « DE SERVICES AUTOMOBILE », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à **62 434 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à **34 133 DT**.

- Au cours de l'exercice 2017, Attijari Leasing a mis en force 4 contrats au profit de la société « DES VIANDES ET D'ELEVAGE SOVIE » dans laquelle elle a des actionnaires en commun, pour une valeur de **177 410 DT**.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à **257 210 DT**.  
L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à **181 501 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2017, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit de la société « TUNISIA FLEET MANAGEMENT », dans laquelle elle a des actionnaires en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à **126 925 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à **51 247 DT**.

- Au cours de l'exercice 2017, Attijari Leasing a mis en force un contrat au profit de la société « TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES » pour une valeur de **13 036 DT**.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus, s'élève à **122 786 DT**.  
L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2017, à **39 679 DT**.

## **Chapitre 6 RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR**

## I. EVOLUTION RECENTE ET STRATEGIE FUTURE

### I.1 EVOLUTION RECENTE

Au 30 septembre 2018, le Produit Net de Leasing d'Attijari Leasing enregistre un repli de -8,93% pour se situer à 13,666 MDT contre 15,006 MDT au 30 septembre 2017.

Les approbations de financements au 30 septembre 2018 se sont élevées à 256,248 MDT contre 256,881 MDT au 30 septembre 2017, soit une légère baisse de 0,25%.

Les mises en force au 30 septembre 2018 se sont élevées à 188,999 MDT contre 192,199 MDT au 30 septembre 2017, soit une baisse de 1,66%.

Les encours financiers s'élevaient au 30 septembre 2018 à 496,000 MDT contre 471,000 MDT au 30 septembre 2017, soit un accroissement de 5,40%.

### I.2 STRATEGIE FUTURE

La politique de croissance d'Attijari Leasing pour les années à venir sera basée sur le développement de la société à un rythme soutenu avec une meilleure maîtrise du risque qui tient compte notamment de la conjoncture économique du pays, en matière de nouveaux investissements ou de disponibilité des ressources de financement.

En effet, la stratégie adoptée par la Société s'articule autour des axes suivants :

- Une meilleure orientation en matière de financement leasing quant à la sélection d'une clientèle diversifiée, présentant une assise financière équilibrée et dont les projets de financement envisagés peuvent assurer une rentabilité acceptable ;
- Le maintien d'une action vigoureuse de recouvrement du portefeuille afin :
  - ✓ D'assurer une meilleure gestion du risque client en développant une meilleure réactivité du recouvrement amiable ;
  - ✓ D'améliorer le rendement du portefeuille des créances classées par des actions de recouvrement ciblées.

Cette stratégie vise à diminuer le ratio des créances douteuses et litigieuses.

Attijari Leasing vise à consolider sa présence sur le marché tunisien en augmentant sa part de marché et en améliorant sa capacité bénéficiaire et ce, en réalisant ses objectifs tels que avancés dans les états prévisionnels ci-après présentés.

### I.3 NOTE SUR LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS DES PREVISIONS PAR RAPPORT AU DERNIER DOCUMENT DE REFERENCE

Pour le présent Document de Référence, certaines informations financières prévisionnelles concernant l'activité de la société et ses ressources futures de financement ont dû être modifiées par rapport à celles figurant au Document de Référence « Attijari Leasing 2017 » enregistré sous le numéro **17-001** en date du **23/06/2017** et ce, pour tenir compte des éléments suivants :

- Des nouvelles données économiques du pays tant en matière de croissance prévue à fin 2018 et les années à venir que les intentions d'investissements réels et la disponibilité des ressources ;
- Des réalisations commerciales à fin septembre 2018 de la Société ainsi que celle du secteur du leasing ;
- Des nouvelles conditions commerciales au niveau du marché de leasing ;
- Des nouvelles données relatives aux conditions et disponibilité des ressources sur le marché.

En conséquence de ce qui précède, les états financiers prévisionnels tels que présentés dans le présent Document de Référence ont été révisés et ce, au niveau des mises en force, d'émission d'emprunts obligataires ou bancaires, de résultats et d'indicateurs de gestion.

## II. PERSPECTIVES D'AVENIR

### II.1 ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ET DES MODIFICATIONS OPERÉES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2017-2021

#### II.1.1 Mises en force

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	Commentaires
Ancien BP	275 597	303 157	333 473	366 820	403 502	En 2017, les MEF affichent une croissance de 11,7% par rapport à 2016. Par ailleurs, les réalisations de l'exercice 2017 en termes de Mises en Force ont été légèrement supérieures par rapport aux prévisions de 1,5%. Ces réalisations confirmer la réactivité et la force commerciale proactive d'Attijari Leasing. Par ailleurs et en raison de la conjoncture économique morose, le niveau global d'évolution des MEF durant la période 2018-2022 a été réajusté à la baisse.
Nouveau BP	279 859	299 449	320 411	342 800	366 754	
Ecart en valeur	4 262	(3 708)	(13 062)	(24 020)	(36 748)	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

#### II.1.2 Intérêts de leasing (marges brutes de leasing)

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	Commentaires
Ancien BP	47 527	52 265	57 330	63 608	69 907	Pour 2017, le niveau de réalisation des marges brutes de leasing prévu a été de 101,2% et le niveau global d'évolution des marges brutes de leasing durant la période 2018-2022 a été déterminé compte tenu des nouvelles prévisions de MEF.
Nouveau BP	48 112	53 116	57 054	61 725	66 372	
Ecart en valeur	585	851	(276)	(1 883)	(3 535)	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

#### II.1.3 Charges d'intérêts

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	Commentaires
Ancien BP	29 292	31 896	34 733	38 063	41 391	Pour 2017, le niveau de réalisation des Charges d'intérêts prévu a été de 105,3% et le niveau global d'évolution des charges d'intérêts durant la période 2018-2022 a été déterminé compte tenu des nouveaux besoins en ressources et des nouvelles conditions de marché.
Nouveau BP	30 833	36 487	38 854	41 756	44 745	
Ecart en valeur	1 541	4 591	4 121	3 693	3 354	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

## II.1.4 Frais du personnel

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	Commentaires
Ancien BP	5 268	5 900	6 608	7 401	8 289	Pour 2017, les charges de personnel affichent une croissance de 25,0%, soit un taux de réalisation des Frais du personnel prévu de 111,6%. Le niveau global d'évolution des frais du personnel sur la période 2018-2022 a été déterminé en fonction de (i) l'évolution de l'activité et (ii) la politique RH d'Attijari Leasing en terme de recrutements et d'augmentations salariales.
Nouveau BP	5 878	6 466	6 886	7 334	7 811	
Ecart en valeur	610	566	278	(67)	(478)	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

## II.1.5 Les charges d'exploitation

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	Commentaires
Ancien BP	8 393	9 259	10 216	11 285	12 452	Pour 2017, le niveau de réalisation des charges d'exploitation prévu a été de 107,9%. Le niveau global d'évolution des charges d'exploitation durant la période 2018-2022 a été ajusté en fonction de l'évolution des charges de personnel et des objectifs de coefficient d'exploitation fixés par Attijari Leasing.
Nouveau BP	9 052	9 822	10 433	11 133	11 832	
Ecart en valeur	659	563	217	(152)	(620)	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

## II.1.6 Les ressources à mobiliser

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	Commentaires
Ancien BP	192 000	229 000	240 000	255 000	290 000	Pour 2017, eu égard à l'évolution favorable des MEF, Attijari Leasing a mobilisé 109,4% des ressources de financement initialement prévues. Sur la période 2019-2022, la baisse des Emprunts et dettes rattachées est expliquée par les besoins en refinancement générés par des Mises en Force réalisées moins importantes que celles prévues.
Nouveau BP	210 124	234 000	215 000	232 000	242 000	
Ecart en valeur	18 124	5 000	(25 000)	(23 000)	(48 000)	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

## II.1.7 Les dotations nettes des reprises sur provisions<sup>10</sup>

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	Commentaires
Ancien BP	3 761	3 767	3 758	3 997	4 198	En 2017, le niveau de réalisation des dotations nettes a été de 81,5%. Sur la période 2018-2022, le niveau des dotations nettes a été déterminé selon les objectifs du taux de créances classées et du taux de couverture fixés par Attijari Leasing.
Nouveau BP	3 066	3 083	3 361	3 600	3 840	
Ecart en valeur	(695)	(684)	(397)	(397)	(358)	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

**La Société s'engage à actualiser ses prévisions, chaque année, sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.**

**Attijari Leasing est également tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et de communiquer au public l'état de réalisation de ses prévisions. L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts éventuels doivent être insérés au niveau du rapport annuel.**

**Attijari Leasing s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.**

## II.2 ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 30 SEPTEMBRE 2018 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2018

La confrontation des réalisations du troisième trimestre de l'exercice 2018 reflétées par les indicateurs d'activités arrêtés au 30/09/2018 avec les prévisions établies pour l'année 2018 publiées au niveau du présent Document de Référence « Attijari Leasing 2018 » fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

En mDT	Indicateurs d'activité au 30/09/2018	Prévisions de l'année 2018	Pourcentage de réalisation
Mises en force	188 999	299 449	63,1%
Intérêts bruts de Leasing & Factoring	39 339	55 062	71,4%
Structure des ressources	469 137	476 523	98,5%
Capitaux propres (hors résultat net)	46 566	46 601	99,9%
Produits nets de Leasing	13 666	19 038	71,8%
Engagements sur la clientèle	563 870	599 170	94,1%
Engagements classés	60 778	51 293	118,5%
Total charges d'exploitation hors provisions	7 474	9 822	76,1%

Comme l'indique le tableau ci-dessus, Attijari Leasing demeure en ligne avec ses prévisions relatives à l'exercice 2018. En effet, la société réalise, au 30/09/2018, 63,1% de ses prévisions de mises en force au titre de l'exercice 2018.

Attijari Leasing a également réalisé, au 30/09/2018, 71,8% des produits nets de leasing prévus au titre de l'exercice 2018 et affiche à la même période un total engagement de l'ordre de 563,870 MDT représentant 94,1% de ses prévisions.

## II.3 HYPOTHESES RETENUES

Les perspectives d'avenir de la société Attijari Leasing sur la période 2018-2022 ont été établies sur la base des états financiers audités et certifiés arrêtés au 31/12/2017.

<sup>10</sup> hors dotations aux provisions collectives

Les prévisions de la Société et les hypothèses sous-jacentes couvrant la période 2018-2022 ont été approuvées par le Conseil d'Administration tenu le 04/10/2018 et examinées par les Commissaires aux Comptes de la Société.

### II.3.1 Les Mises en force

La progression des mises en forces prévue pour les années 2018 à 2022 tient compte de la conjoncture économique du pays et de la politique d'accroissement de l'activité d'Attijari Leasing compte tenu des différentes opportunités de financement pouvant se présenter.

Durant la période 2018-2022, les mises en forces enregistrent une croissance annuelle moyenne de 7,0%. Ce niveau d'activité devra permettre de maintenir la position d'Attijari Leasing parmi les sociétés de leasing leaders du secteur dans les années à venir.

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	2022 <sup>P</sup>	TCAM 2018-2022
Mises en forces	279 859	299 449	320 411	342 800	366 754	392 382	7,0%
<i>Taux de croissance</i>	11,7%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

### II.3.2 Intérêts bruts de Leasing

Les intérêts bruts de leasing prévus durant la période 2018-2022 se présentent comme suit :

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	2022 <sup>P</sup>	TCAM 2018-2022
Intérêts bruts	48 112	53 116	57 054	61 725	66 372	71 316	7,6%
<i>Taux de croissance</i>	11,0%	10,4%	7,4%	8,2%	7,5%	7,4%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

Les intérêts bruts de leasing enregistrent une croissance annuelle moyenne de 7,6% sur la période 2018-2022. Les hypothèses suivantes sont retenues :

- Un taux de sortie de 10,9% pour les financements prévus ;
- Un autofinancement de 20,5% sur le montant Hors Taxes à financer ;
- Une durée moyenne de 51,4 mois pour les nouveaux financements.

### II.3.3 Les revenus du factoring

La Société compte développer progressivement cette activité de factoring durant la période 2018-2022 tout en opérant une politique sélective de sa nouvelle clientèle eu égard notamment à la rentabilité de leur activité et de la solvabilité de leurs propres clients.

Les revenus bruts de factoring enregistrent un taux de croissance annuel moyen de 5,0% sur la période 2018-2022. L'évolution de ce poste se présente comme suit :

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	2022 <sup>P</sup>	TCAM 2018-2022
Commissions de factoring	373	484	509	534	561	589	5,0%
Intérêts de financement	1 124	1 462	1 535	1 611	1 692	1 777	5,0%
<b>Revenus de factoring</b>	<b>1 497</b>	<b>1 946</b>	<b>2 043</b>	<b>2 145</b>	<b>2 253</b>	<b>2 365</b>	<b>5,0%</b>
<i>Taux de croissance</i>	28,1%	30,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

### II.3.4 Les charges générales d'exploitation

L'évolution moyenne prévisionnelle des charges générales d'exploitation hors provisions sur la période 2018-2022 serait de 6,2%.

En effet, les frais du personnel sont prévus en croissance annuelle moyenne de 6,5% sur la période 2018-2022.

Les autres charges d'exploitation enregistrant une croissance annuelle moyenne normative de 5,9% sur la période 2018-2022.

Les dotations aux amortissements tiennent compte de l'amortissement annuel des immobilisations existantes d'Attijari Leasing ainsi que des nouvelles acquisitions prévues à partir de 2018. De même, ces dotations tiennent compte de l'évolution des résorptions des frais relatifs aux émissions d'emprunts obligataires à effectuer durant la période 2018-2022.

Les charges générales d'exploitation, sur la période 2018-2022, se présentent comme suit :

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	2022 <sup>P</sup>	TCAM 2018-2022
Frais du personnel	5 878	6 466	6 886	7 334	7 811	8 318	6,5%
<i>Taux de croissance</i>	25,0%	10,0%	6,5%	6,5%	6,5%	6,5%	
Autres charges d'exploitation	2 748	2 879	3 029	3 219	3 412	3 615	5,9%
<i>Taux de croissance</i>	6,8%	4,8%	5,2%	6,3%	6,0%	6,0%	
Dotations aux amortissements	427	477	518	580	610	577	4,9%
<i>Taux de croissance</i>	4,1%	11,7%	8,6%	12,1%	5,2%	(5,5%)	
<b>Total Charges d'exploitation hors provisions</b>	<b>9 052</b>	<b>9 822</b>	<b>10 433</b>	<b>11 133</b>	<b>11 832</b>	<b>12 510</b>	<b>6,2%</b>
<i>Taux de croissance</i>	17,8%	8,5%	6,2%	6,7%	6,3%	5,7%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

### II.3.5 Les dotations et reprises aux provisions

Les dotations aux provisions sont déterminées selon deux critères à savoir :

- L'évolution des créances classées historiques ;
- Les objectifs d'Attijari Leasing en matière de taux de couverture des créances classées.

Les reprises de provisions sont déterminées sur la base du tableau corrigé des actions de recouvrement.

La Société prévoit également une dotation aux provisions pour risques et charges de l'ordre de 100 mDT par an ainsi qu'une dotation aux provisions collectives de l'ordre de 100 mDT par an.

Le tableau ci-après retrace le détail des dotations aux provisions ou reprises nettes durant la période 2018-2022 :

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	2022 <sup>P</sup>	TCAM 2018-2022
Reprises ou dotations nettes de provisions	2 818	2 983	3 261	3 500	3 740	3 887	6,8%
<i>Taux de croissance</i>	(23,1%)	5,8%	9,3%	7,3%	6,9%	3,9%	
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	248	100	100	100	100	100	0,0%
<i>Taux de croissance</i>	(77,4%)	(59,7%)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Dotations aux provisions collectives	0	100	100	100	100	100	0,0%
<i>Taux de croissance</i>	n.s	n.s	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

### II.3.6 Ressources à mobiliser

En vue de réaliser ses prévisions de mises en force, la Société projette sur la période 2018-2022 de mobiliser des ressources de financement bancaires et obligataires. Le détail de ces ressources se présente comme suit :

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	2022 <sup>P</sup>	TCAM 2018-2022
Emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés	45 624	60 000	80 000	90 000	100 000	100 000	<b>13,6%</b>
<i>Taux de croissance</i>	<i>32,4%</i>	<i>31,5%</i>	<i>33,3%</i>	<i>12,5%</i>	<i>11,1%</i>	<i>0,0%</i>	
Total ressources bancaires CMT	164 500	174 000	135 000	142 000	142 000	142 000	<b>(5,0%)</b>
<i>Taux de croissance</i>	<i>22,8%</i>	<i>5,8%</i>	<i>(22,4%)</i>	<i>5,2%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	
<b>Total</b>	<b>210 124</b>	<b>234 000</b>	<b>215 000</b>	<b>232 000</b>	<b>242 000</b>	<b>242 000</b>	<b>0,8%</b>
<i>Taux de croissance</i>	<i>24,7%</i>	<i>11,4%</i>	<i>(8,1%)</i>	<i>7,9%</i>	<i>4,3%</i>	<i>0,0%</i>	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

Les dettes à court terme (billets de trésorerie et autres) auxquelles la Société peut faire appel seront des crédits relais jusqu'à la mise en place des crédits moyen terme ou obligataires.

#### Caractéristiques des emprunts obligataires que la société compte émettre

Emprunt	Montant (en mDT)	Taux	Durée
Attijari Leasing 2018-1	25 000	8,20%	5 ans
Attijari Leasing 2018-2	35 000	8,50%	5 ans
<b>Emission obligataire de 2018</b>	<b>60 000</b>		
Attijari Leasing 2019-1	40 000	9,00%	5 ans
Attijari Leasing 2019-2	40 000	9,00%	5 ans
<b>Emission obligataire de 2019</b>	<b>80 000</b>		
Attijari Leasing 2020-1	45 000	9,00%	5 ans
Attijari Leasing 2020-2	45 000	9,00%	5 ans
<b>Emission obligataire de 2020</b>	<b>90 000</b>		
Attijari Leasing 2021-1	50 000	9,00%	5 ans
Attijari Leasing 2021-2	50 000	9,00%	5 ans
<b>Emission obligataire de 2021</b>	<b>100 000</b>		
Attijari Leasing 2022-1	50 000	9,00%	5 ans
Attijari Leasing 2022-2	50 000	9,00%	5 ans
<b>Emission obligataire de 2022</b>	<b>100 000</b>		

### II.3.7 Les charges financières

Les charges financières d'Attijari Leasing, sur la période 2018-2022, tiennent compte des intérêts relatifs aux différents crédits et emprunts en cours et ceux programmés sur la période prévisionnelle.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	2022 <sup>P</sup>	TCAM 2018-2022
Crédits bancaires en cours	14 764	4 620	3 738	2 255	1 126	372	<b>(46,7%)</b>
<i>Taux de croissance</i>	<b>17,0%</b>	<b>(68,7%)</b>	<b>(19,1%)</b>	<b>(39,7%)</b>	<b>(50,1%)</b>	<b>(66,9%)</b>	
Emprunts obligataires en cours	12 096	12 053	11 574	8 523	5 656	3 396	<b>(27,1%)</b>
<i>Taux de croissance</i>	<b>9,1%</b>	<b>(0,4%)</b>	<b>(4,0%)</b>	<b>(26,4%)</b>	<b>(33,6%)</b>	<b>(40,0%)</b>	
Nouveaux crédits bancaires	0	15 819	16 973	17 693	18 502	20 937	<b>7,3%</b>
<i>Taux de croissance</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<b>7,3%</b>	<b>4,2%</b>	<b>4,6%</b>	<b>13,2%</b>	
Nouveaux emprunts obligataires	0	0	2 550	9 240	15 390	19 020	<b>0,0%</b>
<i>Taux de croissance</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>66,6%</b>	<b>23,6%</b>	
Charges / CCT	459	482	506	531	558	586	<b>5,0%</b>
<i>Taux de croissance</i>	<b>(5,1%)</b>	<b>5,0%</b>	<b>5,0%</b>	<b>5,0%</b>	<b>5,0%</b>	<b>5,0%</b>	
Charges Int / CL ou CMT assimilés	3 514	3 514	3 514	3 514	3 514	3 514	<b>0,0%</b>
<i>Taux de croissance</i>	<b>30,6%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	
<b>Total charges d'intérêts (financière)</b>	<b>30 833</b>	<b>36 487</b>	<b>38 854</b>	<b>41 756</b>	<b>44 745</b>	<b>47 824</b>	<b>7,0%</b>
<i>Taux de croissance</i>	<b>14,7%</b>	<b>18,3%</b>	<b>6,5%</b>	<b>7,5%</b>	<b>7,2%</b>	<b>6,9%</b>	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

### II.3.8 L'investissement propre

Attijari Leasing prévoit un investissement de maintien et de renouvellement de ses immobilisations conformément au tableau qui suit :

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	2022 <sup>P</sup>	TCAM 2018-2022
Immobilier	0	1 000	0	0	0	0	(100,0%)
<i>Taux de croissance</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	(100,0%)	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	
Matériel roulant	0	0	0	0	0	0	0,0%
<i>Taux de croissance</i>	(100,0%)	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	
Matériel de bureaux	15	100	100	100	100	100	0,0%
<i>Taux de croissance</i>	(18,5%)	>100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
AAI	31	100	100	100	100	100	0,0%
<i>Taux de croissance</i>	(58,5%)	>100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Matériel et log Informatique	74	100	100	100	100	100	0,0%
<i>Taux de croissance</i>	42,6%	35,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Autres	181	0	0	0	0	0	0,0%
<i>Taux de croissance</i>	>100,0%	(100,0%)	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	
<b>Total Investissements Propres</b>	<b>300</b>	<b>1 300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>(30,7%)</b>
<i>Taux de croissance</i>	<b>60,7%</b>	<b>&gt;100,0%</b>	<b>(76,9%)</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

### II.3.9 Evolution du poste « clients » et des actifs classés

#### a) Impayés sur la clientèle

Sur la période 2018-2022, l'évolution des impayés sur la clientèle se présente comme suit :

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	2022 <sup>P</sup>	TCAM 2018-2022
Impayés sur la clientèle	32 046	34 763	37 731	41 049	44 022	45 910	7,2%
<i>Taux de croissance</i>	(0,8%)	8,5%	8,5%	8,8%	7,2%	4,3%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

#### b) Evolution des créances classées (hors activité Factoring)

Les actions de recouvrement mises en place par Attijari Leasing, la reprise maîtrisée de l'activité de financement ainsi que les radiations prévues visent à atteindre un niveau des parts d'actifs classés de l'ordre de 7,63% à horizon 2022.

A ce titre, la part des créances classées devrait s'établir à 7,63% en 2022 contre 9,43% en 2017. Le taux de couverture des actifs classés après radiations prévues devrait atteindre 88,40% en 2022.

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	2022 <sup>P</sup>
<b>Montant des engagements sur leasing</b>	<b>557 815</b>	<b>599 170</b>	<b>648 553</b>	<b>702 269</b>	<b>752 060</b>	<b>783 172</b>
Dont montant des engagements courants sur Clientèle leasing	505 207	547 878	594 451	646 500	693 286	723 417
Dont montant des créances classées	52 608	51 293	54 102	55 769	58 774	59 755
<b>Provisions + agios réservés<sup>11</sup></b>	<b>34 356</b>	<b>37 476</b>	<b>41 023</b>	<b>44 733</b>	<b>48 772</b>	<b>52 824</b>
<b>Ratio des créances classées</b>	9,43%	8,56%	8,34%	7,94%	7,82%	7,63%
<b>Taux de Couverture après radiations prévues</b>	65,30%	73,06%	75,82%	80,21%	82,98%	88,40%

R= Réalisé

P = Prévisionnel

<sup>11</sup> Y compris les provisions additionnelles

### II.3.10 Le résultat, le report à nouveau et les dividendes

Conformément aux dispositions des statuts, les résultats dégagés à compter de l'exercice 2018 devront servir à :

- Constituer la réserve légale si elle n'a pas atteint 10% du capital ;
- Constituer les réserves réglementées ;
- Distribuer des dividendes aux actionnaires ;
- Constituer avec le reliquat les reports à nouveau bénéficiaires.

L'évolution du résultat de l'exercice ainsi que celle du résultat reporté, sur la période 2018-2022, se présente comme suit :

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	2022 <sup>P</sup>
<b>Résultats Reportés</b>	<b>2 806</b>	<b>6 751</b>	<b>11 705</b>	<b>17 759</b>	<b>23 088</b>	<b>30 098</b>
<i>Taux de croissance</i>	<i>(56,6%)</i>	<i>&gt;100,0%</i>	<i>73,4%</i>	<i>51,7%</i>	<i>30,0%</i>	<i>30,4%</i>
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>6 473</b>	<b>6 304</b>	<b>6 905</b>	<b>7 679</b>	<b>8 361</b>	<b>9 206</b>
<i>Taux de croissance</i>	<i>25,2%</i>	<i>(2,6%)</i>	<i>9,5%</i>	<i>11,2%</i>	<i>8,9%</i>	<i>10,1%</i>

R= Réalisé

P = Prévisionnel

### II.3.11 Tableaux de mouvement des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres sur la période 2018-2022, se présente comme suit :

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	2022 <sup>P</sup>
Capital social	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500
Prime d'émission	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Réserves	11 725	10 350	8 350	5 850	4 850	2 850
Résultats reportés	2 806	6 751	11 705	17 759	23 088	30 098
Effets des modifications comptables	(552)	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	6 473	6 304	6 905	7 679	8 361	9 206
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>49 952</b>	<b>52 905</b>	<b>56 460</b>	<b>60 789</b>	<b>65 799</b>	<b>71 655</b>

R= Réalisé

P = Prévisionnel

## II.4 ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS

### II.4.1 Bilans Prévisionnels

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	2022 <sup>P</sup>
<b>ACTIF</b>						
Caisse et Avoirs auprès des Banques	5 466	99	280	728	43	491
Créances sur la clientèle de Leasing	516 283	547 363	593 860	645 097	691 843	719 999
Acheteurs factorés	14 197	18 457	19 379	21 317	23 449	25 794
Portefeuille de placement	186	186	186	186	186	186
Portefeuille titre Investissements	10 038	12 738	15 438	17 638	19 638	22 838
Valeurs Immobilisées	3 829	4 653	4 435	4 155	3 845	3 568
Autres Actifs	7 519	7 015	8 245	9 682	11 277	13 274
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>557 519</b>	<b>590 510</b>	<b>641 823</b>	<b>698 804</b>	<b>750 282</b>	<b>786 150</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>						
Concours Bancaires et Dettes rattachées	861	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	8 975	8 983	9 612	10 284	11 003	11 771
Comptes Courants des Adhérents	2 147	2 319	2 504	2 705	2 921	3 155
Emprunts et Ressources spéciales	439 280	476 523	520 080	568 095	609 631	634 378
Dettes Fournisseurs	52 446	45 471	48 654	52 053	55 691	59 582
Autres Passifs	3 857	4 309	4 513	4 878	5 236	5 608
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>507 567</b>	<b>537 605</b>	<b>585 363</b>	<b>638 015</b>	<b>684 482</b>	<b>714 494</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>						
Capital social	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500
Prime d'émission	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Réserves	11 725	10 350	8 350	5 850	4 850	2 850
Résultats reportés	2 806	6 751	11 705	17 759	23 088	30 098
Effets des modifications comptables	(552)	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	6 473	6 304	6 905	7 679	8 361	9 206
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>49 952</b>	<b>52 905</b>	<b>56 460</b>	<b>60 789</b>	<b>65 799</b>	<b>71 655</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>557 519</b>	<b>590 510</b>	<b>641 823</b>	<b>698 804</b>	<b>750 282</b>	<b>786 150</b>

R= Réalisé

P = Prévisionnel

## II.4.2 Etats de résultats prévisionnels

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	2022 <sup>P</sup>
<b>Produits d'exploitation de Leasing &amp; Factoring</b>						
Intérêts de leasing	48 112	53 116	57 054	61 725	66 372	71 316
<i>Var en %</i>	11,0%	10,4%	7,4%	8,2%	7,5%	7,4%
Autres produits d'exploitation	2 252	2 409	2 578	2 759	2 952	3 158
Revenus de factoring	1 497	1 946	2 043	2 145	2 253	2 365
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>51 861</b>	<b>57 471</b>	<b>61 676</b>	<b>66 629</b>	<b>71 576</b>	<b>76 840</b>
<i>Var en %</i>	11,2%	10,8%	7,3%	8,0%	7,4%	7,4%
Charges financières nettes	(30 833)	(36 487)	(38 854)	(41 756)	(44 745)	(47 824)
<i>Var en %</i>	14,7%	18,3%	6,5%	7,5%	7,2%	6,9%
Commissions encourues	(242)	(291)	(349)	(418)	(502)	(602)
Produits des placements	402	450	473	496	521	547
<b>PRODUITS NETS</b>	<b>21 188</b>	<b>21 144</b>	<b>22 946</b>	<b>24 951</b>	<b>26 850</b>	<b>28 961</b>
<i>Var en %</i>	5,7%	(0,2%)	8,5%	8,7%	7,6%	7,9%
<b>Charges d'exploitation</b>						
Charges de personnel	(5 878)	(6 466)	(6 886)	(7 334)	(7 811)	(8 318)
Dotations aux amortissements	(427)	(477)	(518)	(580)	(610)	(577)
Autres charges d'exploitation	(2 748)	(2 879)	(3 029)	(3 219)	(3 412)	(3 615)
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	<b>(9 052)</b>	<b>(9 822)</b>	<b>(10 433)</b>	<b>(11 133)</b>	<b>(11 832)</b>	<b>(12 510)</b>
<i>Var en %</i>	17,8%	8,5%	6,2%	6,7%	6,3%	5,7%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>	<b>12 136</b>	<b>11 322</b>	<b>12 513</b>	<b>13 818</b>	<b>15 018</b>	<b>16 450</b>
<i>Var en %</i>	(1,8%)	(6,7%)	10,5%	10,4%	8,7%	9,5%
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(2 818)	(2 983)	(3 261)	(3 500)	(3 740)	(3 887)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	(248)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)
Dotations nettes aux provisions collectives	0	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(9 069)</b>	<b>(8 140)</b>	<b>(9 052)</b>	<b>(10 118)</b>	<b>(11 078)</b>	<b>(12 363)</b>
Autres gains ordinaires	240	269	282	296	311	327
Autres pertes ordinaires	(194)	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>	<b>9 115</b>	<b>8 408</b>	<b>9 334</b>	<b>10 414</b>	<b>11 389</b>	<b>12 690</b>
Impôts sur les bénéfices	(2 312)	(2 105)	(2 429)	(2 735)	(3 028)	(3 483)
Contribution conjoncturelle	(330)	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>6 473</b>	<b>6 304</b>	<b>6 905</b>	<b>7 679</b>	<b>8 361</b>	<b>9 206</b>
Effets des modifications comptables	0	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>	<b>6 473</b>	<b>6 304</b>	<b>6 905</b>	<b>7 679</b>	<b>8 361</b>	<b>9 206</b>

R= Réalisé

P = Prévisionnel

### II.4.3 Etats de Flux de trésorerie prévisionnels

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	2022 <sup>P</sup>
<b>MISES EN FORCES PREVUES</b>	<b>279 859</b>	<b>299 449</b>	<b>320 411</b>	<b>342 800</b>	<b>366 754</b>	<b>392 382</b>
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>						
Encaissements reçus des clients	321 976	410 699	429 660	446 306	480 907	523 999
Encaissements reçus des acheteurs factorés	45 979	45 785	45 798	45 813	45 829	45 847
Financements des adhérents	(46 535)	(64 577)	(46 023)	(45 921)	(45 814)	(45 701)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	(309 619)	(380 593)	(417 446)	(434 491)	(459 888)	(480 975)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(9 454)	(9 822)	(10 433)	(11 133)	(11 832)	(12 510)
Intérêts payés	(29 464)	(36 487)	(38 854)	(41 756)	(44 745)	(47 824)
Impôts et taxes payés	(4 776)	(2 105)	(2 429)	(2 735)	(3 028)	(3 483)
Autres flux de trésorerie	(330)	(0)	(0)	0	(0)	0
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>(32 223)</b>	<b>(37 098)</b>	<b>(39 726)</b>	<b>(43 917)</b>	<b>(38 571)</b>	<b>(20 648)</b>
<b>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</b>						
Décaissements /acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(300)	(1 300)	(300)	(300)	(300)	(300)
Encaissements / cession immobilisations corporelles et incorporelles	61	0	0	0	0	0
Décaissements /acquisition Immobilisations financières	(2 000)	0	0	0	0	0
Encaissements/ cession Immobilisations financières	0	0	0	0	0	0
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(2 239)</b>	<b>(1 300)</b>	<b>(300)</b>	<b>(300)</b>	<b>(300)</b>	<b>(300)</b>
<b>ACTIVITE DE FINANCEMENT</b>						
Distribution de dividendes	(3 067)	(3 351)	(3 351)	(3 351)	(3 351)	(3 351)
Encaissements / Augmentation de capital	4 500	0	0	0	0	0
Encaissements provenant des emprunts	210 124	234 000	215 000	232 000	242 000	242 000
Remboursement d'emprunts	(180 707)	(197 952)	(172 058)	(184 739)	(201 241)	(218 054)
Flux liés au financement à court terme	1 500	1 194	616	755	777	801
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>32 350</b>	<b>33 892</b>	<b>40 207</b>	<b>44 665</b>	<b>38 186</b>	<b>21 396</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période</b>	<b>(2 112)</b>	<b>(4 507)</b>	<b>180</b>	<b>448</b>	<b>(685)</b>	<b>448</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités début de période</b>	<b>6 717</b>	<b>4 606</b>	<b>99</b>	<b>280</b>	<b>728</b>	<b>43</b>
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE</b>	<b>4 606</b>	<b>99</b>	<b>280</b>	<b>728</b>	<b>43</b>	<b>491</b>

R= Réalisé

P = Prévisionnel

## II.5 RATIOS PREVISIONNELS

### II.5.1 Indicateurs de gestion

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	2022 <sup>P</sup>
Résultat net de la période	6 473	6 304	6 905	7 679	8 361	9 206
Engagements sur la clientèle	557 815	599 170	648 553	702 269	752 060	783 172
Capitaux propres (avant résultat)	43 479	46 601	49 555	53 109	57 438	62 449
Engagements Hors Bilans sur actifs courants	13 249	14 568	15 544	16 700	17 944	19 283
Créances sur la clientèle de leasing	516 283	547 363	593 860	645 097	691 843	719 999
Créances classées	52 608	51 293	54 102	55 769	58 774	59 755
Total Provisions + Agios <sup>12</sup>	(34 356)	(37 476)	(41 023)	(44 733)	(48 772)	(52 824)
Emprunts et ressources spéciales	439 280	476 523	520 080	568 095	609 631	634 378
Total bilan	557 519	590 510	641 823	698 804	750 282	786 150
Produits d'exploitation	51 861	57 471	61 676	66 629	71 576	76 840
Charges financières	(30 833)	(36 487)	(38 854)	(41 756)	(44 745)	(47 824)
Total charges d'exploitation	(9 052)	(9 822)	(10 433)	(11 133)	(11 832)	(12 510)
Produits nets	21 188	21 144	22 946	24 951	26 850	28 961
Charges de personnel	(5 878)	(6 466)	(6 886)	(7 334)	(7 811)	(8 318)

R= Réalisé

P = Prévisionnel

### II.5.2 Ratios financiers

En %	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	2022 <sup>P</sup>
Capitaux propres / Engagements sur la clientèle	7,79%	7,78%	7,64%	7,56%	7,64%	7,97%
Rentabilité des fonds propres	14,89%	13,53%	13,93%	14,46%	14,56%	14,74%
Taux de créances classées de l'activité Leasing	9,43%	8,56%	8,34%	7,94%	7,82%	7,63%

R= Réalisé

P = Prévisionnel

En %	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	2022 <sup>P</sup>
Capitaux propres avant résultat / Total bilan	7,80%	7,89%	7,72%	7,60%	7,66%	7,94%
Emprunts et ressources spéciales/ Total bilan	78,79%	80,70%	81,03%	81,30%	81,25%	80,69%
Créances issues d'opérations de leasing / Total Bilan	92,60%	92,69%	92,53%	92,31%	92,21%	91,59%

R= Réalisé

P = Prévisionnel

En %	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	2022 <sup>P</sup>
Charges de personnel / produits nets	27,74%	30,58%	30,01%	29,39%	29,09%	28,72%
Produits nets/Capitaux propres av résultat	48,73%	45,37%	46,30%	46,98%	46,75%	46,38%
Coefficient d'exploitation <sup>13</sup>	42,72%	46,45%	45,47%	44,62%	44,07%	43,20%

R= Réalisé

P = Prévisionnel

<sup>12</sup> Y compris les provisions additionnelles

<sup>13</sup>Coefficient d'exploitation = Total charges d'exploitation/Produits nets

En %	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	2022 <sup>P</sup>
ROE	14,89%	13,53%	13,93%	14,46%	14,56%	14,74%
ROA	1,16%	1,07%	1,08%	1,10%	1,11%	1,17%
Résultat net / produit net	30,55%	29,81%	30,09%	30,78%	31,14%	31,79%
Produits d'exploitation / créances sur la clientèle	10,04%	10,50%	10,39%	10,33%	10,35%	10,67%
Produit net / total bilan	3,80%	3,58%	3,58%	3,57%	3,58%	3,68%

R= Réalisé

P = Prévisionnel

### II.5.3 Etat des cash-flows prévisionnels

En mDT	2017 <sup>R</sup>	2018 <sup>P</sup>	2019 <sup>P</sup>	2020 <sup>P</sup>	2021 <sup>P</sup>	2022 <sup>P</sup>
Résultat net	6 473	6 304	6 905	7 679	8 361	9 206
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions <sup>14</sup>	3 493	3 659	3 978	4 280	4 550	4 664
<b>CASH FLOWS PREVISIONNELS</b>	<b>9 966</b>	<b>9 963</b>	<b>10 884</b>	<b>11 960</b>	<b>12 911</b>	<b>13 870</b>

R= Réalisé

P = Prévisionnel

<sup>14</sup> y compris les dotations aux provisions collectives

### III. AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2018 A 2022



**ECC MAZARS**  
Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh  
Les Berges du Lac 1053 Tunis  
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80  
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn  
MF : 578728R/A/M/000

**Deloitte.**

Cabinet MS Louzir  
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limit  
Rue du Lac Oubeira-Immeuble Illiade  
1053 - Les berges du Lac  
Tel: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 90  
MF : 587570 N/A/M/000  
www.deloitte.tn

#### **Attijari Leasing**

### **AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2018 A 2022**

#### **Messieurs les actionnaires d'Attijari Leasing**

En notre qualité de commissaires aux comptes et en exécution de la mission de l'examen des informations financières prévisionnelles d'Attijari Leasing pour la période allant de 2018 à 2022 figurant au niveau du document de référence, établies dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire et approuvées par le conseil d'administration du 04 octobre 2018. Ces prévisions et les hypothèses présentées sur la base desquelles elles ont été établies relevant de la responsabilité de la Direction Générale.

Les projections ont été préparées sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que ces projections ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles indiquées ci-dessous.

Nous avons effectué cet examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles dont notamment ISAE 3400 « Examen d'informations financières prévisionnelles ». Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

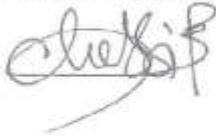
Il n'entre pas dans le cadre de notre mission de mettre à jour le présent avis pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et elles sont synthétisées dans un bilan, un état de résultat et un état de flux de trésorerie établis conformément aux normes comptables applicables en Tunisie.

Nous rappelons que même si les événements sous-tendant les hypothèses retenues se produisent, les réalisations peuvent néanmoins différer de la projection de manière significative, dès lors que tous les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

**Tunis, le 29 Octobre 2018**  
**Les commissaires aux comptes**

**ECC MAZARS**  
**Borhen CHEBBI**



**Cabinet MS Louzir Membre de DTTL**  
**Sonia KETARI LOUZIR**

